This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

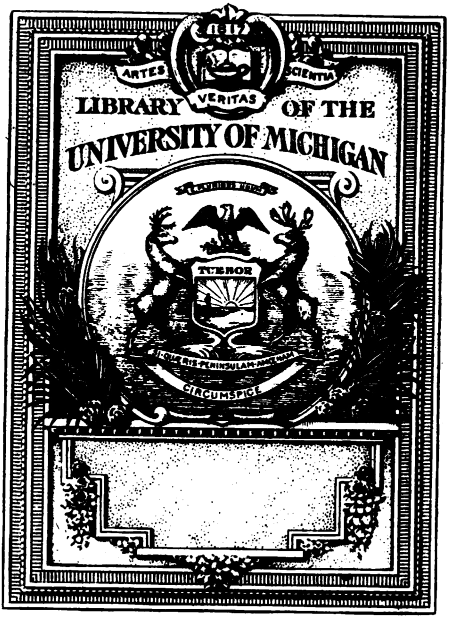
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Lettres de l'année 1747.
Pag. 153.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

FEVRIER 1747.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

840.6
M558
1747

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT rue du Champ-Fleuri dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes au premier étage sur le derriere entre un Perruquier & un Serrurier à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paraître leurs ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE
DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

SE'ANCE PUBLIQUE DE L'ACADEMIE.

LE vingt-six du mois passé M. Duclos qui avoit été élû quelques mois auparavant à la place de M. l'Abbé Mongault, vint prendre séance à l'Académie, & prononcer suivant la coûtume son discours de remerciment. Le nom de M. Duclos est trop connu du public par les succès brillants de ses ouvrages pour que nous ayons besoin

de nous étendre sur son éloge; le choix de l'Académie avoit été prévenu par la voix publique. Ce fut M. l'Abbé de Bernis Directeur de l'Académie qui reçut le nouvel Académicien; cette place qu'ordinairement on défere au sort, fut donnée par acclamation à M. l'Abbé de Bernis, l'Académie ayant jugé dans cette circonstance que l'amitié qui étoit entre le Directeur & le Récipiendaire devoit prévaloir aux usages ordinaires, qui sont de tirer les Officiers au sort.

M. D. C. entre d'abord en matiere en exposant la difficulté du sujet qu'il a à traiter.

Après les hommages que tant d'hommes illustres vous ont rendus, dit le nouvel Académicien, on pourroit croire que la matiére en est épuisée. L'empressement avec lequel on se rend à vos assemblées publiques, l'attention, la curiosité même qu'on y apporte, paroissent autoriser cette idée. Il semble qu'on y vienne, non pour juger un ouvrage ordinaire, mais pour être témoin d'une difficulté vaincue, & qui devient chaque jour plus insurmontable par les succès.

Après avoir exprimé sa reconnoissance à l'Académie, le Récipiendaire passe au caractére de son prédécesseur.

Je ne chercherai donc point, dit-il, à me dissimuler la distance qu'il y a de moi à mon prédécesseur : peut-être faut il se proposer

un terme au-dessus de ses forces, pour être en état de les employer toutes, & je n'en ai point à négliger.

M. l'Abbé Mongault élevé dans les meilleures écoles en fut bientôt l'ornement. Des maîtres illustres se glorifioient de lui avoir donné les premieres leçons, & l'auroient présenté comme une preuve de l'excellence de leur méthode, si un tel disciple eut pû tirer à conséquence. Par un retour heureux, l'honneur qu'il avoit fait à ses maîtres lui procura celui d'élever un Prince, dont la vertu nous interdit l'éloge qu'elle mérite.

Monsieur l'Abbé Mongault ne dut qu'à lui la préférence qu'il obtint sur ses concurrens. Un Prince d'un génie élevé avoit intérêt de faire un bon choix. M. l'Abbé Mongault n'avoit besoin que d'être connu; il l'étoit, il fut choisi. Loin de se relâcher alors des études auxquelles il devoit sa célébrité, il en fit une utile application au devoir précieux dont il venoit d'être chargé. Il sçavoit d'ailleurs qu'une réputation d'éclat n'est jamais dans un état de consistance; si elle ne croît, elle s'éclipse. Il s'étoit déja fait un nom par la traduction d'Hérodien : il l'augmenta par celle des Lettres de Cicéron à Atticus, & fit voir qu'un Traducteur, qui est toujours un citoyen utile, peut-être encore un Critique éclairé, un Philosophe &

un Auteur diſtingué. Il y a des genres où il eſt facile de réuſſir à un certain point, mais la ſupériorité eſt peut-être en tout genre d'un mérite égal, quoique different.

On trouve dans les traductions de M. l'Abbé Mongault la pureté & l'élégance du ſtile, & dans les notes une érudition choiſie, la préciſion, la juſteſſe & le goût.

Quelque plaiſir qu'on eût à lire ſes Ouvrages, on ne le préféroit point à celui de converſer avec l'Auteur, & l'on ſçait combien il eſt rare de trouver des hommes ſupérieurs à leurs écrits.

Le caractére de M. l'Abbé Mongault avoit avec ſon eſprit la conformité qu'il auroit dans tous les hommes, s'ils ne le défiguroient pas. Ses idées, ſes vertus, ſes défauts mêmes, tout étoit à lui. Le commerce du monde l'avoit inſtruit & ne l'avoit pas changé, puiſqu'il ne l'avoit pas corrompu. Il ne confondoit pas les déhors d'une fauſſe politeſſe avec l'eſtime, ni de frivoles attentions avec l'amitié. Jamais il ne refuſa ſa reconnoiſſance aux ſervices, ni ſes éloges au mérite, mais il accordoit moins ſon amitié par retour que par attrait. Il ne recherchoit pas fort vivement des amis nouveaux, parce qu'il étoit ſûr de ne perdre aucun de ceux qu'il avoit.

Penſant librement, il parloit avec franchiſe, ne cédoit point aux ſentiments d'autrui

par foiblesse, contredisoit par estime, ne se rendoit qu'à la conviction. Il étoit un exemple qu'un caractére vrai, fut-il mêlé de défauts, est plus sûr de plaire continument, qu'une complaisance servile qui dégoûte à la fin, ou une fausse vertu qui tôt ou tard se démasque.

Né avec ce discernement prompt qui pénétre les hommes, il joignoit à la sagacité qui saisit le ridicule, l'indulgence qui le fait pardonner; au talent d'une plaisanterie fine un talent encore plus rare, celui d'en connoître les bornes. Avec moins d'esprit qu'il n'en avoit, il auroit pu usurper la réputation d'en avoir davantage, en se rendant redoutable dans la société; il ne cessa jamais d'y être aimable. Sa faveur auprès des Grands fut toujours égale, parce qu'elle étoit méritée. On ne déplait sans sujet que lorsqu'on a plû sans motif. Je parlerois de ses liaisons intimes avec les gens de Lettres, si l'amitié entr'eux devoit être un sujet d'éloges. Leur devoir est d'éclairer les hommes; leur intérêt, de vivre dans une union qui réduise leurs ennemis à une jalousie impuissante, & peut-être respectueuse.

C'étoit à ces titres que M. l'Abbé Mongault remplissoit si dignement parmi vous, Messieurs, une place où vous daignez m'admettre. Plus jaloux de votre gloire que de

la grace que vous m'accordez, je n'aurois osé ni la rechercher, ni la recevoir, si je n'éprouvois depuis plusieurs années quels secours on trouve dans une Compagnie Littéraire. Je sens avec la plus vive reconnoissance ce que je dois à l'Académie des Belles-Lettres : j'y vois tous mes Confreres comme autant de bienfaiteurs, trop habitués à l'être pour s'en appercevoir eux-mêmes. J'ose me flater que mon attachement leur est connu, mais je voudrois avoir autant d'occasions de le publier, que j'en ai de l'augmenter chaque jour.

Ce juste éloge de l'Academie des Belles Lettres en attira beaucoup à M. Duclos, qui remplit dans cette Compagnie ses devoirs de façon à mériter de la part de ses Confreres en pareille occasion les louanges qu'il leur donne; j'espere Mrs. continua M. Duclos, que je ne vous devrai pas moins : les hommes tels que vous s'engagent par leurs propres bienfaits. Peut-on ignorer d'ailleurs les avantages nécessairement attachés aux Académies ? Les hommes n'ont adouci leur état qu'en vivant en société ; les Sciences & les Lettres ont dû tirer les mêmes secours de la réunion des lumieres. Le premier essor de l'esprit est toujours accompagné d'une présomption qui peut d'abord lui servir d'éguillon, mais qui doit aussi l'égarer. Le com-

merce avec les hommes illuſtres, la comparaiſon qu'on ne peut s'empêcher de faire de ſoi-même avec eux, la réflexion, les progrès mêmes, en inſpirant la confiance, font connoître des difficultés. Plus on s'éleve, plus l'horiſon s'étend; plus on apperçoit d'objets, & plus on en conçoit où l'on ne peut atteindre. L'école du merite doit être celle de la modeſtie. En effet ſi les hommes ſont injuſtes en leur faveur, ce n'eſt pas dans le ſentiment intérieur qu'ils ont d'eux-mêmes, c'eſt dans le jugement qu'ils en prononcent, & dans l'idée qu'ils en veulent donner aux autres, il eſt rare que l'amour propre aille plus loin.

Le concert des eſprits ne ſert pas uniquement à les *rendre plus retenus & plus ſûrs*; c'eſt du choc des opinions que ſort la lumiere de la vérité, qui ſe communique, ſe réfléchit, ſe multiplie, développe & fortifie les talens. Le génie même, cette eſpece d'inſtinct, ſupérieur à l'eſprit, plus hardi que la raiſon, quelquefois moins ſûr, toujours plus brillant, le génie, dis-je, qui eſt indépendant de celui qui en eſt doüé, reçoit ici des ſecours. On ne l'inſpire pas, mais des préceptes ſages peuvent en régler la marche, prévenir ſes écarts, augmenter ſes forces en les réuniſſant, & les diriger vers leur objet.

Si l'on réfléchit d'ailleurs sur les occupations qui vous sont communes, on verra que le soin de polir & de perfectionner la Langue, n'a d'autre objet que de rendre l'esprit exact & précis.

Les Langues qui paroissent l'effet du hazard & du caprice, sont assujetties à une Logique d'autant plus invariable, qu'elle est naturelle & presque machinale. C'est en la développant qu'on éclaircit les idées, & rien ne contribue tant à les multiplier que de les ranger dans leur ordre naturel. En remontant au principe commun des Langues, on reconnoît, malgré le préjugé contraire, que leur premier avantage est de n'avoir point de génie particulier, espece de servitude qui ne pourroit que resserrer la sphére des idées. La Langue Françoise élevée dans Corneille, élégante dans Racine, exacte dans Boileau, facile dans Quinault, naïve dans la Fontaine, forte dans Bossuet, sublime aussi souvent qu'il est permis aux hommes de l'être, prouve asses que les Langues n'ont que le génie de ceux qui les employent. Quelque Langue que ces hommes illustres eussent adoptée, elle auroit reçû l'empreinte de leur génie & si l'on prétend que le caractére distinctif du François est d'être simple, clair & naturel, on ne fait pas attention que ces qualités sont celles de la conversation; qu'el-

les sont nécessaires au commerce intime des hommes, & que le François est de tous le plus sociable. Quelques peuples paroissent avoir cédé à leurs besoins mutuels, en formant des Sociétés ; il semble que le François n'ait consulté que le plaisir d'y vivre.

Ces réflexions judicieuses sur les travaux que l'Académie consacre à perfectionner la Langue furent suivies de plusieurs traits du même genre, aussi vifs & aussi frappans, mais que les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de rapporter. On ne devoit pas moins attendre, continue M. Duclos en parlant des travaux de l'Académie, on ne devoit pas moins attendre d'une Compagnie où Corneille, *Racine*, *Bossuet*, Fenelon, la *Fontaine*, *Boileau*, *la Bruyere* & tant d'autre grands hommes dictoient les préceptes, & prodiguoient les exemples dans leurs Ouvrages qui sont les vrais Mémoires de l'Académie Françoise, & ce qui fait le comble & la preuve de leur gloire, leurs disciples ont été des hommes dignes d'être leurs successeurs.

Le premier dont les jours sont si chers, je ne dis pas à l'Académie, un tel homme appartient à l'Europe, semble n'avoir pas assés vécu pour la quantité & le mérite de ses Ouvrages. Esprit trop étendu pour pouvoir être renfermé dans les bornes du talent, il

s'est maintenu au milieu des Lettres & des Sciences dans une espéce d'équilibre propre à répandre la lumiere sur tout ce qu'il a traité. Il mérita presque en naissant des jaloux, mais ses ennemis ont succombé sous l'indignation publique, & s'il en pouvoit encore avoir, on les regarderoit comme des aveugles qui n'exciteroient plus que la compassion.

Corneille & Racine sembloient avoir fixé les places, & n'en plus laisser à prétendre dans leur carriere. Vous avez vû l'Auteur d'Electre, de Radamisthe & d'Atrée s'élever auprès d'eux. Quand les places sont une fois marquées, l'esprit peut les remplir; il n'appartient qu'au génie de les créer.

Les Etrangers jaloux de la Littérature Françoise, & qui semblent décider la supériorité en notre faveur par les efforts qu'ils font pour nous la disputer, ne nous demandoient qu'un Poëme épique. L'Ouvrage qui fait cesser leur reproche doit augmenter leur jalousie.

Moliere & Quinault avoueroient les Ouvrages de ceux qui ont marché sur leurs traces; quelques-uns ont ouvert des routes nouvelles, & leurs succès ont réduit les Critiques à n'attaquer que le genre.

Des Sçavans qui connoissent trop les hommes pour ignorer qu'il ne suffit pas d'être

utile pour leur plaire, & que le Lecteur n'est jamais plus attentif que lorsqu'il ne soupçonne pas qu'on veuille l'instruire, présentent l'érudition sous une forme agréable.

Des Philosophes animés du même esprit cachent les préceptes de la Morale sous des fictions ingénieuses, & donnent des leçons d'autant plus sûres qu'elles sont voilées sous l'appas du plaisir, espéce de séduction nécessaire pour corriger les hommes, à qui le vice ne paroît odieux que lorsqu'ils le trouvent ridicule.

Ceux qui unissent ici un rang élevé à une naissance illustre, seroient également distingués, si le sort les eût fait naître dans l'obscurité. Occupé de leurs qualités personnelles, on ne se rappelle leurs dignités que par réflexion, & l'Académie n'en retire pas moins d'utilité que d'éclat, semblable à ces Palais d'une architecture noble où les ornemens font partie de la solidité.

Tant de talens divers, des conditions si différentes, doivent avoir pour lien nécessaire & pour principe d'égalité, une estime réciproque qui vous assûre celle du public. Vous faites voir qu'il faut être digne de l'attention quand on en devient l'objet.

L'admiration n'est qu'un mouvement subit que la réflexion cherche à justifier & souvent

à désavouer ; les hommes n'accordent une estime continue que par l'impossibilité de la refuser, & leur sévérité est juste à cet égard. L'esprit doit être le guide le plus sûr de la vertu ; on ne pourroit la trahir que par un défaut de lumieres, quelques talens qu'on eut d'ailleurs, & ce n'est qu'en pratiquant ses maximes qu'on obtient le droit de les annoncer. Cet endroit fut écouté avec un plaisir unanime ; rien n'est plus honorable pour l'Académie, que la maxime constante dont elle s'est fait une loi, de ne recevoir que des gens vertueux, rien de plus capable de contenir les gens de Lettres, plus avides souvent de la célébrité que de l'estime.

On sçait que l'usage exige que les éloges du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Séguier & du feu Roi, se suivent dans ces discours Académiques : après avoir donné aux deux premiers Protecteurs de l'Académie l'encens qui leur est dû, Louis le Grand dit M. D. C. jugea bien-tôt que votre reconnoissance n'avoit pas peu contribué à mériter à des sujets l'honneur d'être à votre tête, & qu'il n'appartenoit qu'à votre Roi d'être votre Protecteur. Ce Monarque mit par là le comble à votre gloire, & ne crut pas donner atteinte à la sienne, lui dont le caractére propre,

si j'ose le dire, fût d'être Roi, & qui n'a pas moins illustré les Lettres par la matiere que ses actions leur ont fournie, que par les graces dont il les a comblées.

Votre gloire, Messieurs, ne pouvoit plus croître, mais ce qui est encore plus rare, suivant le sort des choses humaines, elle s'est maintenue dans le même éclat. L'Auguste Successeur de Loüis le Grand a bien voulu vous adopter, & semble avoir regardé votre Compagnie comme un appanage de la Royauté.

Quel bonheur pour vous, Mrs. de lui rendre par reconnoissance & par amour le tribut d'éloges que ses ennemis ne sçauroient lui refuser! Il n'en a point qui ne soient ses admirateurs. *Ils ont la douleur de succomber sous les armes d'un vainqueur qui ne se glorifie pas même de la victoire.* Il l'envisage comme un malheur pour l'humanité, & ne voit dans le titre de Héros que la cruelle nécessité de l'être. L'interêt qu'il prend aux hommes prouve qu'il est fait pour commander à tous. Peu touché de la gloire des succès, il gémit des malheurs de la guerre; supérieur à la gloire même, né pour elle, il n'en est point ébloui : il combat, il triomphe, & ses vœux sont pour la paix. Sensible, reconnoissant, digne & capable d'amitié, Roi & Citoyen à la fois, qualités si rarement

unies ; il aime ses sujets autant qu'il en est aimé, & son peuple est fait pour son cœur. Le François est le seul qui servant son Prince par amour, ne s'apperçoit pas s'il a un maître ; il aime, & tous ses devoirs se trouvent remplis ; par-tout ailleurs on obéit. La félicité publique doit être nécessairement le fruit d'une union si chere entre le Monarque & le peuple. Que LOUIS soit toûjours l'unique objet de nos vœux ! si les siens sont remplis, nous n'en aurons point à former pour nous mêmes.

Ce Discours fut applaudi par une assemblée nombreuse qu'avoit attirée la réputation des deux Académiciens qui devoient parler. On y retrouve le style rapide & brillant qui caractérise les Ouvrages de M. Duclos ; dans une matiere aussi usée, cet Académicien n'a été semblable à personne, parce qu'il a été semblable à lui-même ; c'est le privilége rare des grands génies d'avoir un style qui leur soit propre & qui ne le soit à personne. Les gens supérieurs ouvrent toujours de nouvelles carrieres. Nous nous appercevons sans peine que la force de la verité nous fait répéter ici une idée du Discours de M. Duclos.

Passons à la réponse du Directeur. Les circonstances de son élection lui offroient une matiere neuve qu'il n'a pas négligé de

traiter. Je ne dois point, dit il, au caprice du ſort l'honneur de préſider à cette aſſemblée; l'Académie Françoiſe a voulu confier à vos amis le ſoin de vous marquer ſon eſtime. Elle auroit choiſi entre eux, pour parler en ſon nom, ſi elle n'eût été ſenſible qu'à ſa gloire, un homme dont les talens ſont connus, dont les ſuccès ſont aſſûrés, & qui né à la Cour, pourroit négliger les Lettres s'il avoit moins d'eſprit, & leur donner un nouvel éclat s'il étoit moins modeſte.

En me réſervant l'honneur de vous recevoir dans ſon ſein, l'Académie, M, n'a point conſulté mes forces, elle ne s'eſt ſouvenue que de mes ſentimens; elle a enviſagé comme une récompenſe de mon zéle & de mon *reſpect pour elle, le plaiſir* que j'aurois de vous couronner à ſes yeux, & de meſurer le tribut d'eſtime qu'elle m'ordonne de vous rendre aux éloges qu'inſpire l'amitié.

Ainſi c'eſt l'amitié qui dicte les éloges que M. L. de B. va donner à ſon nouveau confrere, mais une amitié éclairée, qui ſçait ſe défendre de la prévention, & qui eſt incapable de flaterie; pour éviter méme toute occaſion d'illuſion, le Directeur déclare qu'il ne s'étendra point ſur les Ouvrages de M. Duclos. Ce n'eſt point, pourſuit-il, ce n'eſt point à votre ami à vous dire que l'eſprit qui y regne eſt un eſprit de lumiere &

de feu qui vole rapidement à son but, qui dévore tous les obstacles, dissipe toutes les ténébres, & ne néglige quelquefois de s'arrêter sur les divers accidens qui précedent, accompagnent ou suivent les objets, que pour présenter plus vivement les objets mêmes. Il n'est permis qu'à des Juges sans prévention d'apprécier la noble hardiesse d'un Ecrivain qui s'écarte des routes communes, non par singularité, mais parce que son génie lui en ouvre de nouvelles; qui attaque avec force l'empire injuste des préjugés, & respecte avec soumission toutes les loix de l'autorité légitime.

Je laisse à vos justes admirateurs le soin d'applaudir à votre esprit; mon devoir est de parler de votre cœur, de dévolopper, de faire encore mieux connoître cette partie de vous-même, si interéssante pour nous, & sans laquelle, en vous décernant la couronne du talent & de l'esprit, nous aurions gémi de ne pouvoir vous accorder le prix de notre estime.

Je dois rappeller pour la gloire des Lettres ce tems à peine écoulé, où l'honneur d'être assis parmi nous excita l'ambition d'une foule de concurrens estimables: le public & l'Académie même partagés entre un Ecrivain célébre, & un homme qui joint au mérite littéraire l'avantage d'être utile à l'E-

tat, s'occupoient sans cesse des deux rivaux, défendoient avec chaleur leurs interêts, & attendoient avec une impatience mêlée de crainte, le moment marqué pour le triomphe. Jamais victoire ne fut mieux disputée; jamais au milieu des sollicitations les plus puissantes la liberté de l'Académie, si nécessaire au bien des lettres, & le plus grand des bienfaits de notre Auguste Protecteur, ne se conserva si pleine & si entiere; jamais deux émules ne s'estimerent de si bonne foi, & ne se firent la guerre avec tant de probité: ils combattoient sans crainte, persuadés que le vainqueur deviendroit l'ami le plus zélé de son rival, au moment qu'il seroit nommé son Juge.

L'événement justifia cette confiance réciproque; l'un & l'autre parti se réunit; les suffrages se confondirent pour être unanimes, & les Juges cesserent d'être partagés entre les deux concurrens dès qu'ils eurent deux couronnes à leur offrir.

Vous ne devez pas regretter, M., de n'avoir pû solliciter vous-même une place que nous vous destinions depuis long-tems. Vos amis pendant votre absence ont achevé de lever le voile qui déroboit vos vertus; ils ont révélé ces secrets de l'honnête homme, ces actions généreuses faites sans ostenta-

tion & toujours cachées avec soin : ils ont mis dans le plus grand jour cette noblesse de sentimens, cette simplicité de mœurs ce fond de franchise & de probité qui déconcerte souvent la dissimulation, & attire toujours la confiance.

Pardonnez-moi, M., de m'occuper si long-tems de vous ; peut être un jour placé où je suis, verrez-vous entrer dans ce sanctuaire des Muses un ami ; vous sentirez alors combien il est doux de pouvoir le louer publiquement, & combien il est difficile d'abréger son éloge. Après avoir loué son ami avec une élégante délicatesse, M. L. D. B. passe à l'éloge de L.M., mais nous nous sommes si étendus sur cet article dans l'extrait du discours de M. Duclos ; nous en avons nous mêmes parlé si au long dans le Mercure de Janvier, que nous craindrions d'importuner nos lecteurs en traitant plus longtems cette matiere.

La fin du Discours est une invitation faite au récipiendaire de venir partager les travaux & les lauriers de ses nouveaux confreres. Vous verrez, lui dit-on, régner dans nos Assemblées l'égalité la plus parfaite, malgré la difference des conditions; la docilité la plus grande, malgré la supériorité des lumiéres ; la concorde au milieu des talens, & l'union entre les rivaux.

Vous verrez l'Académie toujours équitable, ne mépriser dans ses plus cruels ennemis que l'injustice de leur prevention, & louer même de bonne foi les dons précieux de l'esprit dont ils abusent contre elle. Vous verrez enfin dans ce temple des Muses les vertus exciter autant d'émulation que les talens. Oui, M., l'estime d'un Roi Protecteur des Arts, les bontés d'un Monarque pere de son peuple, sont pour l'Académie Françoise des motifs d'ambition plus puissans que les applaudissemens de l'univers & les louanges de la postérité. Admis au pied du Trône, vous bénirez avec nous le régne de la Justice ; vous célébrerez les succès de la guerre, sans perdre de vûe les avantages *de la paix. L'encens de la flate*rie ne fume point devant notre Maître : le Roi méprise la louange ; il n'aime que l'expression du sentiment. Que nous sommes heureux ! En ne disant que la vérité, nous faisons l'éloge de son regne. Ce Discours excita de nombreux applaudissemenns. Il porte par tout l'empreinte du sentiment & de l'amitié, & en faisant honneur à l'esprit de l'Auteur par l'élégance de la diction, il n'en fait pas moins à son cœur. M. L. D. B. lut ensuite un chant de son Poëme contre l'irréligion.

A M. DUCLOS, sur son Discours à l'Académie.

PEignant votre prédécesseur,
Duclos, vous vous peignez vous-même.
La vérité dans votre cœur
Est comme à lui la loi suprême.
La mignardise des propos
Dont à Paris on se caresse,
N'est qu'une fausse politesse,
Ou bien de la glu pour les sots.
Mongault les traitoit de frivoles,
Vous en pensez également,
Vous ne tenez qu'au sentiment,
Et non aux froides hyperboles.
De tous ceux que vous estimez
Vous parlez avec énergie,
Et de tous ceux que vous aimez
Votre cœur fait l'apologie;
La force de votre pinceau
Rend bien l'illustre Fontenelle;
Il nous fait voir aussi Nivelle
Toujours dans son jour le plus beau;
Crebillon arrive au Parnasse
Moins en disciple qu'en vainqueur.
Sa Muse épouvante le cœur;

Apollon sourit, & la place
Au rang de sa dixiéme Sœur.
Le portrait de notre Monarque
Est peint des plus tendres couleurs ;
L'original est dans nos cœurs ;
Il n'aura jamais d'Aristarque ;
Je pense que votre discours
Devroit avoir cet avantage,
Si la jalousie & sa rage
Avoient aujourd'hui moins de cours.

De Bonneval la Cadette,

*A M. P**.

IL est des Orateurs qui loin de la Nature
Recherchent le brillant, les fleurs, l'enluminure,
Qui prodigues de sons, mais avares de sens,
Malgré tout leur phébus sont froids & languissans.
D'un goût si dépravé l'éblouissante amorce
Affoiblit du discours l'énergie & la force.
Que la clarté sur-tout luise dans un Sermon,
Unissez au sçavoir & l'ordre & la raison.
Tel profond & subtil, difficile à comprendre,
Croit avoir de l'esprit, s'il en faut pour l'entendre,
D'un vif déclamateur évitez les travers,
Et laissez-le sans fruit se perdre dans les airs.

Un ruiſſeau ſerpentant embellit ſon rivage,
Mais un torrent fougueux le mine & le ravage.
L'Eloquence n'eſt point féconde en vains diſcours,
Et ne ſe pique point d'étaler ſes atours.
Elle eſt noble ſans fard, & ſimple ſans baſſeſſe,
Et joint au ſentiment la force & la juſteſſe.
D'un Dieu juſte & clément nous montrant le pouvoir,
Elle ſçait tour à tour éclairer, émouvoir,
Et ſelon les ſujets, ſublime ou pathétique,
C'eſt le cœur par ſa voix qui s'énonce & s'explique.
L'Eloquence docile à la Religion,
A la loi du devoir ſoumet la paſſion.
Ce que vous propoſez faites-le bien entendre;
Peut-on croire en effet ce qu'on ne peut comprendre?
Pour diſſiper la nuit de l'incrédulité
Il faut que la raiſon nous prête ſa clarté.
Un diſcours trop abſtrait envain frappe l'oreille;
L'Auditeur fatigué ferme l'œil & ſommeille.
La louange ne ſert qu'à nourrir notre orgueil.
Un ſuccès trop brillant eſt un fatal écueil,
Mais indigne inſtrument de la ſainte parole
Le Sacrificateur lui-même eſt ſon idole,
Et s'arrogeant l'encens qu'il doit à l'Eternel,
Du temple de ſon Dieu fait un prophane Autel.
L'Orateur orgueilleux, que flate l'auditoire,
Penſe à notre ſalut beaucoup moins qu'à ſa gloire,
Et ſottement enflé d'un éloge trop vain,

Perd

Perd lui-même le Ciel qu'il procure au prochain.
Prêcher la vérité n'est point un jeu frivole.
La Chaire n'admet point les clameurs de l'Ecole.
L'Ecriture fournit de grandes vérités :
Ne cherchons point ailleurs de futiles beautés.
De figures sans nombre elle offre la matiere.
L'on ne s'égare point marchant à sa lumiere.
De ce que vous prêchez soyez bien convaincu ;
Ce n'est qu'aux vertueux à prêcher la vertu.

Jean-Baptiste Tollot.

ODE SUR LE TRAVAIL.

O Toi que suivent les ennuis,
Oisiveté, mere du vice,
Tyran qui formes le supplice
Des foibles cœurs que tu séduis :
Fui loin de l'homme qui sommeille,
Qu'il ouvre les yeux, qu'il s'éveille.
Laisse triompher le remords.
Fui : le lâche à qui tu sçais plaire,
Indigne du jour qui l'éclaire,
Languit vivant au rang des morts.

A la mollesse abandonné,
Jadis asservi sous tes chaînes,

D'amers chagrins, d'affreuses peines
J'étois toujours environné :
Aujourd'hui dans ma solitude
Fixé par toi, riante étude,
Mon cœur se livre à tes attraits ;
Sorti des bras de la paresse,
J'abhorre sa fatale yvresse ;
Je l'ai quittée, & je renais.

Du travail le sentier scabreux,
Où des soins marche le cortége,
Mais qu'une noble ardeur abrége,
Mene l'homme au repos heureux.
Le mol chemin de l'indolence,
Semé de fleurs en apparence,
Où le plaisir paroît regner,
Nous conduit escortés d'allarmes
Aux soucis, aux soupirs, aux larmes
Dont il sembloit nous éloigner.

Fiers & redoutables Guerriers,
Courbés sous le faix des services,
Vos travaux & vos cicatrices
Couronnent vos fronts de lauriers.
Sardanapale, un sort tragique,
Prix de ton bonheur léthargique,
T'attend sur un bucher fatal.
Toujours l'oisiveté nous joue.
Rome aux délices de Capoue
Dut la défaite d'Annibal.

De l'œil pour frapper les filets
Le soleil darde la lumiere,
Et si je n'ouvre la paupiere,
La nuit me cache les objets.
Près d'une ame molle, indolente,
Je vois de la vertu brillante
Reluire le divin flambeau,
Mais la paresse, épais nuage,
De la vertu cache l'image
Et la lueur d'un jour si beau.

L'hyver ravage nos climats;
Tout est triste dans la nature;
Les prés dépouillés de verdure
Languissent sous les noirs frimats.
Si la chaleur n'aide la terre
A produire ce qu'elle enserre,
Tout demeure au sein du néant.
Tel qui sur son esprit se fonde,
Si le travail ne le seconde,
Croupit à l'ombre du talent.

Hercule après de longs travaux
Dompta sa puissante rivale.
Que vois-je? il file avec Omphale,
Et l'homme éclipse le héros.
Après la fin d'un long ouvrage,
Un loisir doux, tranquile & sage
Au travail doit nous préparer.

D'un long repos fuyons l'amorce,
De l'homme il énerve la force
Que le loisir doit réparer.

Arts, qui nous créez des besoins,
Enfans d'un luxe méprisable,
Vous rendez l'homme misérable;
La raison déteste vos soins.
Loin d'être utile à la patrie,
Votre adresse, votre industrie
L'accablent sous d'indignes fers.
Par l'homme coupable & barbare
Monstres évoqués du Tenare,
Rentrez au séjour des enfers.

Vous regnez sur des cœurs soumis;
Plus dangereux que le tonnerre;
Votre souffle infecte la terre,
Quittez ces lieux, chers ennemis,
Partez suivis de la licence;
Que sur les mortels l'innocence
Reprenne un pouvoir absolu.
Contentons-nous du nécessaire;
N'augmentons pas notre misere
Par le désir du superflu.

Quoi donc! tout rougit de ses traits;
Siécle pervers! tems déplorable!
Le fard regne jusqu'à la table,

Et me cache le nom des mêts.
Guidés par l'austére sagesse
Fuyons le luxe & la mollesse ;
Avec eux la vertu périt.
Brisons le joug de leurs caprices.
L'oisiveté produit les vices,
L'infâme luxe les nourrit.

Lacoste, Avocat.

BOUQUET *à Madame D***.

Aimables fleurs qu'au sein de Flore
Zéphyre d'un souffle amoureux
Pour les Amans a fait éclore
Au milieu des hyvers affreux,
D'un jeune éléve de Cythere
Annoncez les timides feux ;
Offrez mon cœur à ma Bergere
Avant que je m'offre à ses yeux.

Si de vos parfums ma Silvie
Daigne accueillir la tendre odeur,
Si sa légere main délie
Les nœuds où palpite son cœur,
Volez sous ces heureuses chaînes,
Et panchez-vous languissamment ;

Epuisez vos douces haleines
A caresser ce lieu charmant.

Les guirlandes qui dans les cieux
Ceignent les têtes immortelles,
Vous verront d'un œil envieux,
De l'amour ministres fidelles,
Finir par un si beau destin :
Mes chers désirs, belle mortelle,
Leur immortalité vaut-elle
La douceur de mourir une fois sur ton sein ?

*A C. par M. de S. G***.*

EPITRE à M.

CHer B... qui goûtes sans cesse
D'une sage volupté
L'aimable & charmante yvresse ;
Toi, dont la sincérité
Ne sçait point avec adresse
Au mensonge détesté
Donner l'air de la vérité,
Reçois des vers que la paresse
Dans une heureuse oisiveté
Enfante avec facilité
Sous les yeux du Dieu du Permesse.

La précieuse liberté
Écarte la sombre tristesse
De ce séjour enchanté.
J'y goûte avec délicatesse
Des plaisirs que la sagesse
Et la raison ont apprêté
Pour un cœur qui s'intéresse
A leur brillante clarté.

La sainte Philosophie
A la divine Poësie
Mêle ses attraits enchanteurs;
Et chaque instant de ma vie
Dans une douce rêverie
Me voit couronné de fleurs.
Tel jadis l'amant de *Glicere*,
Loin de la ville & du bruit,
A sa campagne solitaire
Cultivoit son esprit:
Ainsi loin des yeux du vulgaire,
Content du simple nécessaire,
Dans ce charmant petit réduit,
Rousseau, Milton & Voltaire
Me donnent l'or qui m'enrichit.

LETTRE de Monsieur le Cat, Corre[...] dant de l'Académie des Sciences de P[...] Membre de celles de Londres, Madr[...] Rouen, à Monsieur Morand, Me[...] des Académies de Paris, Londres, [...] gne, Petersbourg & Rouen. Sur la [...] & la Gangrene seche.

VOus avez, Monsieur, une fort[...] droit aux nouvelles découvertes [...] enrichissent notre Art par le zéle si[...] qui vous anime, & par la réputation [...] vous jouissez à si juste titre. Vous ave[...] le premier à recueillir & à faire valo[...] succès que j'ai eûs dans l'Opération [...] Taille Latérale, & vous avez parlé e[...] veur de ma Méthode de traiter la [...] grene séche en publiant dans Paris des [...] surprenans de cette Méthode, tels q[...] suppuration & la régénération des c[...] établies par mon Traitement dans u[...] ces maladies désespérées, mais vous [...] eû garde de confondre dans l'événem[...] conduite du Praticien avec des acc[...] étrangers : confusion que l'ignorance [...] malignité seules peuvent suggérer.

Après des procédés aussi nobles de

part, Monſieur, je ſerois un ingrat, & je connoîtrois mal mes véritables intérêts & ceux de la Chirurgie, ſi je ne me hâtois de vous annoncer des ſuccès, que vous ſçavez ſi bien animer par le bon uſage que vous en faites. Ceux dont je vais avoir l'honneur de vous faire part, M., ſont dans les deux genres dont je viens de parler, la Taille & la Gangrene ſéche. Ces Obſervations vous appartiennent encore par des circonſtances qu'il ſera aiſé d'y remarquer.

M. votre fils, M., & deux de vos Eleves, M. Beaumont, fils du Chirurgien ordinaire du Roi d'Eſpagne, & M. Ricord, fils du premier Chirurgien du Roi de Portugal, m'ont vû *faire huit Tailles Latérales le* 19 *Mai de l'année* 1746, & en ont ſuivi la cure près de quinze jours ; toutes ces Opérations ont eu un heureux ſuccès. Quelques-uns des Sujets n'ont pas même eû de fiévre, aucun d'eux n'a ſuccombé ſous les accidens ſi ordinaires à cette Opération, & c'eſt le ſixiéme printems de 14 que j'ai paſſés en Normandie, dans lequel il n'eſt mort aucun de ceux que j'ai taillés. Je n'entrerai point ici dans un plus long détail; je le réſerve à l'ordinaire, pour l'Académie des Sciences; donnons le reſte de cette lettre à l'Obſervation ſur la Gangrene ſéche.

Thomas le Monnier, Charpentier, de la Paroiſſe de Berville en Romois, âgé actuellement de ſoixante-ſix ans, fut pris en Décembre 1744 de grandes douleurs de goutte au pied droit, mais qui étoient ſans tumeur. Ces douleurs n'avoient été précédées d'aucune maladie. Thomas avoit vécu durement, il avoit beaucoup travaillé du métier de Charpentier, & il le faiſoit encore dans des lieux marécageux, & par des tems mauvais & froids, lorſqu'il fût pris de cette douleur ; c'eſt tout ce qu'il a pû nous apprendre ſur l'origine de ſa maladie.

Il fit inutilement tous les remedes que ſes amis lui enſeignerent ; ſes douleurs perſiſterent, & il lui fut impoſſible de marcher. En Novembre 1745, c'eſt-à-dire onze mois après ſa premiere douleur, le pouce du pied lui devint noir, & cette noirceur gagna inſenſiblement les autres doigts, puis le pied, & enfin les chevilles du pied, ſans qu'aucuns remedes ayent pû l'arrêter. M. Hebert, Chirurgien de Bourthroude, qui le vit alors, ayant d'abord reconnu cette maladie rare, & au-deſſus des remedes ordinaires, ſe hâta de nous l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Roüen, où il arriva préciſément le jour de la Taille 19 Mai, c'eſt-à-dire environ ſept mois après que la Gangrene s'étoit manifeſtée au pouce,

& dix-huit mois après la douleur prétenduë douteuse qui y avoit servi de préliminaire.

Sur tous les faits que je viens de vous exposer, Monsieur, j'ai un procès verbal authentique dressé sur les lieux par le Curé, le Chirurgien, le Syndic & les principaux habitans de la Paroisse.

M. votre fils, M., & ses deux Collégues virent ce malade : il avoit le pied entier gangrené, noir & sec, l'articulation & les chevilles du pied, sur-tout l'externe étoient comprises dans cette Gangrene ; son pouls étoit petit & un peu fiévreux ; il ne dormoit jamais deux heures de la nuit, & souffroit des douleurs cruelles ; il étoit d'une maigreur extrême, & avoit un teint jaune & plombé; son autre pied étoit très-enflé, ædemateux, & nous annonçoit avec le visage cadavereux du malade une nature épuisée. Je ne sçais s'il est quelque Gangrene seche mieux caractérisée, plus desavorablement placée que celle-ci, & dont les caractéres ayent eu plus de témoins, car outre la Chirurgie & quantité d'autres personnes de notre Hôpital, l'aventure de M. * * * nous attira de toutes parts des curieux, gens de l'Art & autres.

Je me gardai bien, M., d'attaquer une telle maladie avec le fer, par les amputations & les scarifications, qui achevent d'ex-

teindre les ſources de la vie dans un genr nerveux, qui n'eſt déja que trop conſtern & par leſquelles j'ai vû périr les malade les mieux fondés à eſperer leur guériſon.

Cette doctrine, M., ne vous eſt pas nou velle; vous l'avez ſoutenue dans une occa ſion de cette eſpéce, & M. le Dran mê me l'adopte auſſi, page 30 de ſon Trait des Opérations; Saviard l'établit encor mieux par la triſte expérience qu'il a fait de la pratique contraire pag. 98 de ſe Obſervations, auſſi-bien que la Motte, Ob ſervation 307. Ce dernier, malgré ſes pré jugés en faveur des ſcarifications, fourni en vingt endroits des faits ou des aveu contre l'uſage des inſtrumens tranchan dans ces ſortes de maux, & ſur-tout pag 371. tom. 3.

Ces autorités, M., ſont ſuperflues vis-à v de ceux qui ont de l'expérience & des prin cipes ſur cette maladie, mais elles ſont né ceſſaires à des gens qui y ſont aſſés novices pour ignorer juſqu'au nom *de Gangrene ſé che*, qu'ils confondent avec les autres eſpé ces, & qui veulent cependant preſcrire le régles de ſa cure.

Dans cette maladie, M., dont les cauſe ſont au-dedans, je fais mon capital de remédes intérieurs, cordiaux, vivifians diaphorétiques, &c. capables de ran...

principe de vie chancelant, & de le faire rayonner jusqu'aux extrémités.

Mes topiques du genre des émolliens, attractifs, aromatisés, concourent au même but, en facilitant dans la partie cette affluence du sang & des esprits provoqués par les remedes intérieurs ; affluence dont l'interception fait le caractére distinctif de la Gangrene séche. J'évite comme des poisons mortels les topiques spiritueux, aqueux, empreints de volatils, ceux qui sont chargés de parties salines, actives, violemment stimulantes & autres en usage dans les Gangrenes ordinaires, tous remedes propres à resserer & dessécher davantage le tissu des parties, à y augmenter l'érétisme douloureux *& les dispositions à la Gangrene séche.*

Toute ma théorie sur cette maladie, M., & la pratique heureuse qu'elle m'a dictée, sont comprises dans le peu que je viens d'avoir l'honneur de vous dire; ç'en est plus qu'il ne faut à un homme aussi intelligent que vous pour les deviner en entier, & sentir les erreurs où l'on est communément sur cet article, en attendant que je puisse les developper dans un ouvrage exprès. Reprenons notre Observation.

La suppuration s'établit aux chevilles du pied de Thomas. & les eskarres se distinguerent des chairs vives dès les premiers jours du traitement, comme vous l'avez vû à

M.* * *, & après le tems ordinaire à ces ſ
tes de ſuppurations, le pied & le bas (
chevilles ou malleoles ſe ſéqueſtrerent
tomberent d'eux-mémes en entier, & n(
laiſſerent un moignon tout recouvert d'ι
couche charnue, à quelques petites poin
d'os près, qu'on ne voyoit pas facilemeı
mais qu'on ſentoit en paſſant le doigt
ces nouvelles chairs.

Après ce ſéqueſtre, ceux des tendons (
muſcles du pied qui ſont couchés le lo
de la jambe, formerent des abſcès, (
fuſées ; certains praticiens euſſent ouv
ces fuſées dans toute leur étendue, & (
grandes incisions euſſent appellé l'affecti
Gangreneuſe juſques dans l'intérieur,
fait périr le malade, comme je l'ai vû aı
ver tout récemment par de ſemblables n
nœuvres, mais conduit par d'autres prin
pes j'ai laiſſé amaſſer le pus dans ces fuſé(
il y forma des poches, & quand il en (
fort éminéé la peau, j'ouvris preſque ſ
douleur, dans l'endroit ſeulement de la p
che. Ces égoûts ſuffirent, & pour l'évacu
tion du pus, & pour la ſortie des tendons.
ne furent pas plutôt tombés que les tégume
ouverts & non ouverts ſe recollérent &
cicatriſérent ; c'eſt ainſi qu'en écoutant
nature, en la ménageant, en lui confiant
principale partie de cette Opération, m(

malade se tira de ce qu'il y avoit de plus dangéreux dans la cure de la Gangrene seche, après le séquestre de la partie principale. Enfin après six à sept mois de traitement, le moignon-même s'est cicatrisé.

Vous vous doutez bien, M., qu'une si longue cure n'a pû se faire sans avoir essuyé des accidens. Thomas nous en a fourni de plus d'une espéce. Je passe pour abréger plusieurs accès très-vifs d'une fiévre accidentelle, & plusieurs indigestions des plus sérieuses, dont l'une, arrivée le 15 Juillet, a tenu le malade sans connoissance pendant vingt heures, & a été suivie d'une fluxion de poitrine accompagnée de crachats du plus mauvais présage. Ce sont autant d'orages, dont le souvenir ne peut à présent que rendre la convalescence plus précieuse & plus agréable.

Le même M. Ricord votre Eléve, qui a vû Thomas le Monnier gangrené en Mai, a repassé par Rouen le 2 Novembre, & il a revû le même malade, dont la cicatrice n'avoit plus à couvrir que la grandeur d'un denier : actuellement, non-seulement cette cicatrice est parfaite, mais encore le Monnier jouit d'un embonpoint dont nous ne le croyions pas susceptible, & qui nous annonce une habitude bien exempte des vices, principes de cette maladie, ensorte

que je ne ſerois pas ſurpris que ce bonhomme parvint à une grande vieilleſſe ; j'en ai des exemples dans ceux que j'ai traités de ce mal : la Dame Fournaiſe, Marchande de bois à Rouen, que j'ai guérie en 1738, eſt encore vivante, & a ſoixante-treize ans. Noël-Simon Charbonnier de Perriez-ſur-Andel, que j'ai guéri en 1740. eſt encore venu à Rouen en 1744, en bonne ſanté & âgé de 69 ans. Pierre le Febvre, Chapelier de Rouen, rue Martainville, que j'ai guéri vers le même-tems, a vécu juſqu'à 74 ans, & il eſt mort d'une fluxion de poitrine, ſans avoir eû depuis ſa cure le moindre reſſentiment de cette premiere maladie. L'opinion commune ſur l'impoſſibilité de guérir radicalement la Gangrene ſéche eſt donc auſſi fauſſe que la méthode ordinaire de la traiter eſt mauvaiſe. Cependant, M., je me garderai bien de vous donner la mienne pour infaillible, je n'en connois point de cette eſpece dans aucune maladie interne, mais ce que je puis vous aſſûrer, c'eſt que depuis huit à neuf ans que je l'employe, elle n'a manqué de guérir aucun de ceux qui l'ont ſuivi exactement, & qui ont obſervé le régime qu'elle preſcrit : ç'en eſt aſſés, ce me ſemble, pour conſtater ſon excellence. Je ſuis, &c. à Rouen ce 15 Décembre 1746.

IMITATION d'une Ode d'Horace.
Diffugere nives. Libro I°. Oda xv.

LA neige disparuë a chassé la froidure,
Et l'espoir des moissons orne enfin nos guérets.
Le changement de la nature
Annonce un doux azyle à l'ombre des forêts.

Les eaux n'inondent plus nos fertiles campagnes,
Les fleuves épurés sont rentrés dans leurs lits ;
Eglé danse avec ses compagnes ;
Zephire en *badinant agite ses habits.*

Les ans en s'écoulant semblent vouloir nous dire,
N'espérez pas joüir de l'immortalité ;
Aquilon fait place à Zephire,
Et le Printems bientôt fera place à l'Eté.

De toutes les saisons telle est la destinée.
Quand la féconde Automne aura donné ses fruits,
Aussitôt l'horrible Borée
Changera nos beaux jours en de stériles nuits.

Le soleil cependant terminant sa carriere,
Recommence à l'instant à prendre un nouveau cours,

Un jour l'insipide Poëte,
Pour juger de ses vers s'adresse à la fauvette,
Raconte ses exploits ; j'ai sçû plaire aux hiboux ;
Messieurs les chatshuants trouvent mes vers très doux ;
Ecoutez une chansonette.
J'admire vos approbateurs,
Répondit en volant la prudente fauvette ;
L'on sçait combien sont connoisseurs
Les beaux esprits de votre espece,
Mais croyez-moi, c'est un travers ;
La nature jamais ne vous fit pour les vers ;
Je prends congé de votre Altesse.
La bête aux yeux hagards méprisa cet avis ;
La fauvette est une pecore,
Disoit-il ; le talent nous fait des ennemis,
Mais dûssent-ils crever, je veux rimer encore :

Rien ne corrige un sot, surtout un sot Auteur ;
Toujours la critique le choque,
La louange le perd, & l'encens d'un flateur
Est pour lui le moins équivoque.

JORRIER DE LAY.

REPONSE à la Question proposée dans le Mercure de Novembre 1746.

JE ne doute pas que la question de sçavoir lequel est le meilleur d'avoir une connoissance médiocre de toutes choses, ou bien de posséder un Art ou une Science au plus haut dégré, & d'ignorer toutes les autres, ne produise de solides réflexions, ausquelles je soumets d'avance ma décision, ne prétendant point trancher la Question.

On pourroit d'abord objecter que la Question n'en fait pas une par la difficulté *de trouver un homme qui excelle dans un Art ou dans une Science sans le secours de plusieurs connoissances* qui en sont comme les préliminaires, & qui cependant détachées de leur tout, forment chacune un corps de science particulier. L'Avocat en fournit un exemple sensible ; on convient assés que la base de cette profession est une connoissance profonde des Loix, mais on sçait que sans le secours d'une bonne Logique, sans une étude particuliere de la Réthorique, sans une connoissance exacte de la pureté de sa Langue il ne pourra jamais démeler le tissu embarrassé d'un sophisme cap-

tieux, donner de la force à ses argumens composer avec méthode, embellir sa composition, plaire enfin autant par la beauté de son élocution, que par la force de ses raisonnemens. Il paroît donc presque impossible de réaliser la supposition de l'Auteur du problême.

On pourroit ajouter qu'il est dans l'Etat un grand nombre de professions dont le peu d'étendue demande aussi une application moins constante : des talens fort ordinaires suffisent toujours pour y réussir, & le plus occupé trouve le loisir de satisfaire sa curiosité naturelle, en la promenant sur les objets qui flatent d'avantage son goût.

Mais on peut aller encore plus loin, & decomposer ainsi le problême ; envisagera-t-on l'amusement de la Société ou son utilité réelle?

Sous le premier point de vuë, on se sentiroit naturellement porté à donner la préférence à celui qui par la variété de ses connoissances, & la légéreté de sa conversation soutient & anime un cercle gracieux, qu'un Sçavant profond fatigueroit bien-tôt par sa docte monotonie. Nous n'estimons l'esprit & les talens dans les autres, qu'autant qu'ils peuvent nous faire briller, & notre amour-propre est toujours mécontent de celui qui lui ravit cet avantage. L'esprit s'instruit moins

ſans doute dans ces converſations, mais il y brille avec plus d'éclat, & il eſt plus ſatiſfait de l'apparence pompeuſe du ſçavoir, que du ſçavoir même. Si au contraire l'on enviſage l'utilité réelle de la Société (& c'eſt le ſens naturel que doit avoir la Queſtion, pour être intéreſſante) on peut décider hardiment qu'il vaut mieux exceller dans un Art, ou dans une ſcience, & ignorer les autres, que de les connoître médiocrement & de n'en poſſeder aucune à fond. La juſtice de cette préférence devient ſenſible par deux ſimples réfléxions.

1°. Il n'y a point d'Art où de ſçience qu'on ne puiſſe concevoir infini. Plus on avance, plus on découvre de nouvelles terres inconnuës: *la perfection, ainſi que le vrai, conſiſte en un point*, mais c'eſt le dernier effort de l'eſprit humain de le ſaiſir, encore ne peut-il jamais ſe flater d'y être parvenu.

2°. Notre eſprit eſt trop borné pour embraſſer à la fois une vaſte étendue de connoiſſances, & en ſaiſir au même dégré d'évidence les premieres vérités, qui ſe dérobent à notre avidité de tout connoître. L'immenſité de la nature eſt un obſtacle perpétuel qui arrête notre eſprit; heureux s'il pouvoit bien ſe convaincre des bornes de la raiſon humaine! Il eſt peu de ces génies heureux également propres à tous les genres;

çes phœnix semblent être le pénible enfantement d'un siécle, tant la nature avare de de ses dons en fournit peu d'exemples.

Ces deux réflexions suffiroient pour démontrer que la vie entiere d'un homme suffit à peine à la connoissance parfaite d'un Art où d'une Science. Mais l'expérience de tous les siécles assûre cette vérité. Le progrès des Arts & des Sciences est dû à l'esprit actif & entreprenant de sçavans hommes constamment livrés à un travail opiniâtre. C'est à leur zéle infatigable que nous sommes redevables de la plûpart des découvertes qui ont embelli nos Cités, augmenté notre commerce, enrichi l'Etat, multiplié nos commodités, assûré notre repos. Ces grands hommes frayant la route à de nouvelles découvertes, ont facilité les moyens d'y parvenir; ils ont, pour ainsi dire, répandu les premieres semences des fruits, qui ne devoient germer & éclore que long-tems après eux.

L'institution de nos Académies montre qu'on a cru nécessaire d'assigner à chacun des membres qui la composent un genre de Science particulier. Le plan de cette œconomie n'a pû être fondé que sur le principe certain, que chaque Science est infinie, & que l'esprit de l'homme est trop borné pour saisir également les connoissances

les

les plus opposées ; cette méthode à réussi ; de nouvelles découvertes, ou d'anciennes connoissances perfectionnées, d'ingénieuses pratiques, en ont prouvé l'utilité. En effet l'esprit toujours fixé à un même objet, en saisira plus facilement toutes les faces. Il ne pourra l'étudier, l'approfondir, sans y découvrir de nouvelles propriétés qui le conduiront à de précieuses découvertes.

Mais ce n'est pas encore assés d'avoir fait sentir *l'utilité réelle* de cette préférence, il faut montrer *l'avantage* que chaque particulier en retire.

Nous concevons tous aisément qu'il est très difficile qu'un homme qui paroît posséder tous les Arts, toutes les Sciences, exceller *dans aucun. Il est plus superficiel que solide*, dit-on aussi-tôt, parce qu'on sent qu'il n'a pû effleurer toutes les matieres, acquérir une connoissance générale de toutes les Sciences, qu'en partageant continuellement son tems entre divers objets. On sçait d'ailleurs qu'il n'est point d'Art ou de Science, qui ne demande un travail opiniâtre, une application constante ; la perfection n'est que le fruit de l'assiduité.

Soumettez cet esprit brillant, ce génie vaste, cet homme universel, à un examen profond, decomposez-le : il sçait infiniment. Il traite tous les sujets, mais chaque exami-

nateur hesite sur le choix du département qu'on peut lui assigner. Il n'est ni Géométre, ni Physicien, ni Chymiste. Il paroît tout, & n'est rien, il vaut lui seul une Académie : il ne vaut pas un Académicien.

Or je demande si ce sera ce beau genie, cet homme universel qui perfectionnera la Navigation par le secours de l'Astronomie ? Qui forcera la Nature par le secours de l'Art? Qui réduira en pratique utile une Théorie stérile?

Concevons pour un instant un grave Magistrat, curieux Chymiste : un Médecin, habile Théologien ; un Ingénieur, profond Astronome : un Peintre, docte Jurisconsulte: un Musicien, bon Medecin : cet alliage paroîtra monstrueux ; on décidera hardiment que cet homme n'est rien en effet, ou qu'il a négligé sa vraie profession.

On ne pourra lui accorder sa confiance ; il embrasse trop d'objets, dira-t-on, pour exceller dans sa profession. Si ce jugement est un préjugé, vous lutteriés envain contre, jamais vous ne pourrez le détruire. L'interest personnel du Citoyen se trouve donc uni à l'utilité réelle de l'Etat.

Il est sans doute honorable à tout Citoyen de travailler à contribuer au bonheur des autres ; il est flateur pour la Nation de se voir respectée chés les Etrangers du côté

de l'esprit. Mais combattons l'erreur du siécle, trop amateur du faux brillant qui accompagne l'esprit de polymathie. Avouons que la connoissance de beaucoup de choses peut-bien enfanter le superficiel, mais qu'elle exclut nécessairement le profond. Cependant la Nation doit ses avantages au travail opiniâtre de l'Artiste & du Sçavant; le Citoyen n'est personnellement estimé qu'autant qu'il se livre tout entier à son état; tout conspire donc, tout s'unit pour accorder une préférence solidement appuyée sur l'utilité commune, a la connoissance parfaite d'un Art ou d'une Sçience, sur la connoissance médiocre de tous les Arts & de toutes les Sçiences.

Par M. Reynaud Avocat au Parlement.

CAPRICE.

LE cœur rempli de celle qui m'engage,
Au coucher du Soleil j'errois dans un bocage;
J'entends du bruit, je crois la voir,
Flaté d'un trop crédule espoir,
Je cours pour l'embrasser, mais quelle est ma surprise !
C'étoit l'amour; je ne trouve point Lise.

Va, me dit-il ; j'ai fait naître les feux
Dont tu brules pour cette belle,
C'est à moi de te rendre heureux ;
Lise paroît. Il me laisse avec elle.

Par M. D. L. T. F.

TRADUCTION.

ILlius quæ me devinxit imagine plenus,
Errabam umbroso, sole cadente, loco.
Aures percellit strepitus: vidisse puellam
Delusus nimiâ credulitate, puto.
Pronus ad amplexum curro, sed quis stupor! ecce
Quod fuerat visum Lisa, videtur amor.
Vade ait, hos ipsi, juvenis, stimulavimus ignes,
Comburit pectus queis tua Lisa tuum.
Felicis, nostrum est, pignus tibi pandere vitæ.
Lisa venit; pignus, Lisa relicta, datur.

D. L. T. F.

QUATRAIN.

HEureux qui dès son premier âge
A sa vertu fit un rempart !
On ne peut trop tôt être sage;
Mais on ne l'est jamais trop tard.

IMITATION

De la cinquiéme ODE du premier Livre d'Horace.

Quis multa gracilis te puer in rosa.

PERFIDE Lycoris, inconstante maîtresse,
Quel est cet adonis ? Cet amant parfumé,
Qui dans un antre obscur, à l'amour consacré,
Sur l'autel de ce Dieu vous prouve sa tendresse ?

Pour qui ces nœuds galands que forment vos cheveux ?
Ces bouquêts de brillans qu'on voit sur votre tête?
A qui destinez vous les plaisirs de la fête ?

Enfin quel est l'objet de tant d'apprêts pompeux ?

Ce Médor sentira l'effet de vos caprices.,
Quand faussant votre foi, quand malgré vos fermens,
Vous formerez un jour d'autres engagemens ;
Alors des flots de pleurs payeront ces délices.

A présent qu'il ignore un danger si prochain,
Il possede en vainqueur sa nouvelle conquête,
Mais lors qu'après le calme il verra le tempête,
Son esprit & ses sens se glaceront soudain.

De ceux que vous trompez que le sort est à plaindre !
Vos discours engageans, vos appas suborneurs,
Votre esprit, votre amour, vos regards séducteurs,
Plus que ceux de Méduse, ingrate, sont à craindre.

Qui mieux que moi le sçait ? Mon naufrage est récent,
Mes habits tout mouillés au temple de Neptune
Sont un touchant tableau de ma triste fortune,
Et marquent le péril qu'on court en vous aimant.

Delalaure, A. E. P.

DIALOGUE

DE CLORIS ET DE TIRCIS.

CLORIS.

MA brebis la plus chere est foible & languissante.
La vois tu se coucher sur le bord des ruisseaux,
Et mêler ses soupirs au murmure des eaux ?
Elle rebutte enfin tout ce qu'on lui présente.
Hélas, je crois que c'est l'amour qui la tourmente !
O Dieu quel affreux mal se met dans nos troupeaux !

TIRCIS.

C'est lui même, il est vrai, c'est l'Enfant de Cytere,
Qui cause à ta brebis ces chagrins & ces maux.
Ce mal contagieux regne dans nos hameaux,
Mais Robin guerira la brebis qui t'est chere.
Quel trouble ! eh quoi ! que sens-je ! Ah ! ne sois point sevére,
Cloris, je suis atteint du mal de nos troupeaux.

CLORIS.

Qu'un cœur se deffend mal lorsque l'amour le presse !

Ces bois, ces prés, ces fleurs, le chant de ces oiseaux,
Font naître dans le mien des sentimens nouveaux.
C'est envain que je veux te cacher ma tendresse ;
Reçois, mon cher Tircis, l'aveu de ma foiblesse ;
Comme toi je ressens le mal de nos troupeaux.

TIRCIS.

Un aveu si charmant me redonne la vie,
Lorsque je ne songeois qu'a creuser mon tombeau.
Que notre amour augmente ainsi que cet ormeau !
Bannissons de ces lieux la noire jalousie ;
Que ma flamme à la tienne à jamais soit unie ;
Que nos chiens, nos moutons ne fassent qu'un troupeau.

Par le même.

MADRIGAL.

Pour faire en peu de mots l'éloge du Mercure,
Ce curieux recueil & de Prose & de Vers,
Il amuse, il instruit, il plaît par sa lecture,
Et des livres du tems ne craint pas les revers.

NOus avons annoncé l'année derniere l'essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine, Ouvrage qui a mérité l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, & qui a valu à son Auteur une place dans la même Académie & à celle de Berlin. Un nommé *M. Thomas s'étant attaché* (ce sont ses mots) à l'extrait qu'en donnerent les Auteurs du Journal de Trévoux au mois de Février de l'année derniere, trouva *dans cette matiere une difficulté qui lui parut un problême difficile à résoudre*. La voici.

Un particulier de sa connoissance interessé dans la 6e. Classe de la Tontine de 1689, l'étoit aussi *dans la 11e. Classe de la Tontine de 1709. Dans la* 1ere. Classe de ce rentier, de 316 qu'ils étoient lors de la clôture, il en restoit encore 46 en 1744, & dans la Classe de l'autre Tontine où ce même Rentier étoit employé, de 109 Rentiers qu'ils étoient alors de la clôture, il n'en restoit que 9 en 1744, ce qui n'étant pas en proportion à beaucoup près avec le premier reste, eû égard au nombre des Rentiers originaires quoique Rentiers de deux Classes où se trouve la même personne, cette disproportion faisoit croire à M. Thomas que les listes des Tontines n'etoient pas un moyen suffisant,

quoique le plus inconteſtable, pour eſſayer d'établir quelque ordre ſur la mortalité du genre humain, & qu'à bien plus forte raiſon ne l'étoient pas les Nécrologes des Maiſons Religieuſes, ni les Regiſtres mortuaires de Breſlaw dont s'eſt ſervi M. Halley, diſant même que ce dernier moyen *denué de tout principe ſûr devoit être totalement rejetté.*

M. Deparcieux Auteur de l'ouvrage en queſtion, répondit à toutes les difficultés de M. Thomas de maniere à devoir le ſatisfaire, 1°. Que M. Halley avoit choiſi la ville de Breſlaw parceque, quoique Capitale de la Siléſie, elle n'eſt pas ſujette à un grand concours d'Etrangers. 2°. Que la fidélité avec laquelle ſont tenus les Nécrologes des Maiſons Religieuſes qu'il a employés, doit être hors d'atteinte, & que l'uniformité qui ſe rencontre entre tous les ordres de mortalité qu'il en a déduits le confirme. 3°. Que les deux Claſſes où ſe trouve le Rentier de M. Thomas ne ſont pas homologues ou comparables, quoique la même perſonne ſe trouve dans toutes les deux, ce qui provient de ce que les conſtitutions de la Tontine de 1709 ont été long-tems à ſe faire, que par-là les Rentiers qui ont voulu conſtituer ont eu la facilicité d'attendre le tems néceſſaire pour ſe trouver dans des Claſſes où ils étoient des plus jeunes, & c'eſt ce qui eſt arrivé au Ren-

tier de M. Thomas, car les Édits de création de ces deux Tontines n'étant qu'à 19 ans & demi de distance, comme on le verra ci-après par la lettre de M. Deparcieux, si les constitutions de chaque Tontine avoient été faites dans un espace de quelques mois, le Rentier de M. Thomas se seroit tout au plus trouvé dans la 10e. Classe de la Tontine de 1709, car toutes choses d'ailleurs égales, les Rentiers de la 6e. Classe de la Tontine de 1689 n'avoient atteint 20 ans après que l'âge compétant pour être dans la 10e. Classe, & que c'étoit là les deux Classes qu'il falloit comparer. M. Thomas mit une replique dans le Journal de Verdun du mois d'Août suivant, à laquelle M. Deparcieux n'a répondu, *dit-il*, que *parce qu'elle n'est qu'un tissu de phrases tronquées ou de contresens de ce qu'il a dit, & dans son livre & dans sa premiere réponse*. Nous n'en faisons point d'Extrait parce que M. Deparcieux rapporte dans sa réponse les articles à mesure qu'il les releve, ce qui suffit pour juger de la solidité du reste de cette réplique. Ceux qui voudront voir la dispute dans son entier peuvent s'adresser à M. Guerin ruë S. Jacques à S. Thomas d'Aquin, il a imprimé les quatre Lettres ensemble, & il les donne à tousceux qui ont le Livre de M. Deparcieux afin qu'on puisse mieux juger du fond & du vrai de cette dispute.

LETTRE de M. Déparcieux à M. de la Bruere.

MONSIEUR,

J'aurois crû que M. *Thomas* se seroit contenté de ce que j'avois répondu à sa premiére Lettre, ou qu'il seroit venu me proposer lui-même ses difficultés s'il en avoit encore, comme je lui avois offert ; mais puisqu'il a jugé à propos de se servir toujours de la voye des Journaux, je vous prie de vouloir bien insérer ma réplique dans le premier Journal qui paroîtra, je la fais à la vérité moins pour répondre à la sienne, que pour le prier s'il écrit encore, de ne me pas faire parler autrement que je n'ai fait, tant dans ma Lettre du Journal de Trévoux, que dans mon *Essai sur les Probabilités de la durée de la vie humaine*, & pour faire connoître aux Lecteurs qu'il s'est totalement éloigné de ma pensée, & que ses exposés en renversent absolument le sens, je vais rapporter ses expressions & les miennes. Les Lecteurs jugeront si la réplique de M. *Thomas* vient du défaut d'intelligence, ou de quelque motif que j'ignore.

M. *Thomas* distinguoit fort bien dans sa premiere Lettre les trois moyens dont nous nous sommes servis, MM. *Halley*, *Simpson*, *Kerseboom* & moi, pour essayer d'établir quelques probabilités sur la durée de la vie humaine. Ces moyens sont, 1°. Les Registres mortuaires de Breslaw, de Londres & de quelques villes de Hollande, 2°. Les Nécrologes des Maisons Réligieuses, 3°. Les Rentiers des Tontines.

Avant que d'aller plus loin, je dois avertir ceux qui n'ont pas lû mon Ouvrage, que je ne me suis point du tout servi du premier de ces trois moyens, pour établir aucun ordre de mortalité, quoique M. *Thomas* tâche de l'insinuer dans sa replique. Je rapporte seulement dans mon Livre ceux qu'en ont déduits MM. *Halley*, *Simpson* & *Kerseboom*.

M. *Thomas* disoit dans sa premiere Lettre que le premier de ces moyens devoit être totalement rejetté, sans qu'il sçut comment s'y étoient pris ceux qui s'en sont servis.

Je répondis en ces termes. *Tout le monde trouvera, comme moi, que c'est aller un peu vîte; MM.* Halley *&* Kerseboom*, que cet article regarde, méritent un peu plus de ménagement : il me semble qu'on ne doit pas ainsi rejetter ce qu'un Auteur a fait, lorsqu'on ne connoît pas bien les moyens dont il s'est servi, ou qu'on ne sent pas assés par soi-même comment*

il a pû s'y prendre; je ne dis pas qu'il faille croire aveuglement tout ce qui vient des Auteurs célébres, mais leur réputation doit nous inspirer de la défiance pour nous-mêmes, lorsque nous croyons pouvoir les reprendre, tout au moins jusqu'à ce que nous nous soyons parfaitement éclaircis. Voilà ce que j'ai dit: voyons comment M. *Thomas* le rapporte dans sa réplique; & ce qu'il y ajoute de son propre fonds.

M. Deparcieux, dit-il, *avance dans sa réponse que les observations des grands hommes pour établir des ordres de mortalité, ne doivent point être rejettées; qu'il n'a point admis les Registres mortuaires de Londres; qu'il a adopté ceux de Breslavv, & que ceux de M. le Curé de saint Sulpice ont une exactitude supérieure à toutes celles de presque tous les Curés de France;* plus loin il ajoute encore, *M.* Halley *suivant l'Ouvrage de M.* Deparcieux, *page* 35, *a remarqué qu'il ne falloit admettre que les Registres mortuaires des endroits d'où il ne sortit personne, & où il n'entrât aucun étranger; c'est sur ce principe que M.* Deparcieux *a rejetté les Registres mortuaires de Londres, défectueux à cause du grand nombre d'étrangers, & je ne sçais pourquoi le même Auteur admet ceux de Breslavv.* Qui est-ce qui ne diroit pas d'après cet exposé, 1°. Que j'ai dit qu'il faut croire sans replique

tout ce qui vient des grands hommes, & que j'ai eu assés de vanité pour vouloir me comprendre parmi les Auteurs recommandables, que je dis mériter un peu plus de ménagement, quoique selon ma Lettre on ne puisse l'appliquer qu'à MM. *Halley* & *Kerseboom*? 2°. Que c'est moi qui me suis servi des Registres mortuaires de Breslaw, pour établir l'ordre de mortalité du genre humain, & que ce même moyen est entiérement rejetté par M. *Halley*, quoique j'aye dit en plusieurs endroits de mon Livre & dans ma Lettre, que c'est M. *Halley* lui-même qui s'en est servi pour composer son ordre de mortalité? Je dis page 35 citée par M. *Thomas*, que les Registres mortuaires de Londres & de Dublin *ne peuvent point servir à établir l'ordre de la mortalité du genre humain*, comme avoit crû pouvoir le faire M. Guillaume *Pety*, Anglois, *parce qu'il faudroit, s'il étoit possible, trouver un endroit d'où il ne sortît personne, & où il n'entrât aucun étranger, ainsi que le remarque M.* Halley, *de la Société Royale de Londres, qui quelque tems après* * *composa sa Table des Probabilités de la vie, en se servant des Registres mortuaires de Breslavv.* Ces expressions ne me semblent pas équivoques; je ne crois pas qu'on puisse dire beaucoup plus

* Transactions Philosophiques, 1693.

clairement que c'est M. *Halley* qui s'est servi des Registres de Breslaw, & non pas moi, comme le fait entendre M. *Thomas*. M. *Halley* ne dit donc pas qu'il faille absolument rejetter les Registres de toutes les Villes, d'où il sort & où il entre du monde, puisqu'il en fait usage lui-même. Si M. *Thomas* avoit consulté le Mémoire que je cite page 36, il auroit vû que M. *Halley* a préféré les Registres de Breslaw à ceux de Londres, à cause que sa situation au milieu des terres, & son commerce qui consiste principalement en toiles, y attirent peu d'étrangers, & que peu en sortent; d'ailleurs quelle préférence donnai-je à ce qui a été fait d'après les Registres de Breslaw? je ne le préfére qu'à ce qui a été fait sur les Registres de Londres; je préfére bien plus ce qui a été fait par M. *Kerséboom*, ce n'est pas que je dédaigne ce qui a été fait par M. *Halley*. Ce Sçavant a trop contribué au progrès des Sciences, pour que ceux qui les cultivent n'en respectent pas toujours la mémoire. Je me ferai toujours honneur de dire que ce qu'il a fait sur la matiere dont il s'agit, m'a été d'un grand secours, mais M. *Kersboom* est venu après lui, & de toutes les recherches qui sont fondées sur des faits, je crois que les dernieres peuvent avoir la préférence; & encore quoique je la donne

à l'ordre de mortalité établi par M. *Kersseboom*, je dis page 65 que *je n'oserois assûrer qu'on y peut compter parfaitement pour les probabilités de vie & de mort des habitans de la France*. Je ne veux pas soupçonner M. *Thomas* de mauvaise foi, je l'en crois incapable, son écrit en a cependant toutes les apparences, car après m'avoir fait dire positivement dans sa replique que M. *Halley* a dit *qu'il ne falloit admettre que les Regiſtres mortuaires des Villes d'où il ne sortoit personne & où il n'entroit aucun étranger*, quoique ce Sçavant en ait fait usage lui-même, ainsi que je le rapporte dans mon Livre & dans ma Lettre, pourquoi au lieu de dire *que j'ai préféré l'ordre de mortalité établi par M.* Halley *d'après les Regiſtres mortuaires de Breslavv*, dit-il simplement *que j'ai préféré les Regiſtres mortuaires de Breslavv*, & cela toutes les fois qu'il en parle ? Cette affectation à supprimer par-tout les mots *d'ordre établi par &c.* fait entendre que je me suis servi des Regiſtres mortuaires de Breslaw que je n'ai jamais vû, & que je l'ai même fait contre le sentiment de M. *Halley*.

Qui est-ce qui ne diroit pas encore d'après l'exposé de M. *Thomas* rapporté ci-dessus, que j'ai établi quelque ordre de mortalité en me servant des Regiſtres mortuaires de la Paroisse de saint Sulpice, & même par

son acharnement à en combattre l'exactitude? (Car il en parle à quatre ou cinq reprises differentes dans sa replique), on croiroit que c'est là un des principaux moyens dont je me suis servi ; quoique j'aye dit page 97. que *mon Livre étoit déja sous la presse ; & même bien avancé, lorsque M. le Curé de saint Sulpice fit imprimer l'état des Baptêmes, Mariages & Morts de sa Paroisse.* Je l'ai seulement rapporté dans mon Ouvrage, parce qu'il venoit assés bien à mon sujet, & j'y fais observer ce qui paroît s'accorder avec quelques remarques faites précédemment dans mon Livre, sans insinuer qu'on puisse jamais s'en servir pour établir un ordre de mortalité, comme le dit M. *Thomas*. Ainsi que les âges soient exactement marqués dans les Regiſtres de la Paroisse de saint Sulpice, ou qu'ils ne le soyent pas, il m'importe fort peu, puisque je n'en ai fait, ni n'en ferai jamais aucun usage, pour établir des ordres de mortalité ; toutes les répétitions que M. *Thomas* fait pour faire douter de leur exactitude sont donc en pure perte : quand il parle de la quantité prodigieuse d'étrangers qui meurent dans cette Paroisse, il ne fait que rapporter en termes differens ce que j'ai dit page 101. Est-ce parce que je rapporte cet état dans mon Livre, qu'il dit que je le préfére à tout autre ? La préféren-

ce n'est pas bien grande, je n'en ai pas eu d'autres, je ne sçache pas même qu'aucun autre Curé de Paris en ait fait faire, si ce n'est ceux qu'on imprime tous les ans, par ordre de la Police, où il n'y a eu jusqu'en 1745, aucune distinction de sexe ni d'âge.

M. *Thomas* dit qu'on ne doit regarder les recherches de Mrs. *Halley, Simpson, Kerseboom* & les miennes, que *comme des sources conjecturales, pour parvenir à établir des ordres de mortalité, mais qu'on doit les rejetter pour probabilités* : quelle distinction veut-il mettre entre Conjectures & Probabilités ? Est-ce que Conjecture n'est pas un raisonnement fondé sur des Probabilités ? D'ailleurs qui est-ce qui a jamais prétendu lui donner des Probabilités pour des vérités géométriques ? Je le donne assés à entendre dans l'avertissement. N'ai-je pas dit pag. 49 qu'on pourra dans la suite vérifier ce que j'ai fait par le moyen des mêmes Tontines, dont je me suis servi, & par celles qu'on a créées depuis ? C'est bien dire que je ne crois pas aucuns des ordres de mortalité que je rapporte, parfaitement exacts ; on peut même assûrer qu'il n'y en aura pas sitôt, mais il y en a quelques-uns, je le dis dans mon livre, que je crois fort approchans du vrai, & c'est tout ce qu'on peut demander sur une pareille matiere.

Je n'ai pas dit non plus en aucun endroit que les ordres de mortalité que j'ai établis, ni aucun des autres que je rapporte, pûssent servir pour tout le genre humain, au contraire, je dis page 60 & 70, que les habitans de différens endroits ont leurs vies moyennes différentes, ainsi que les gens de différens états, je dis seulement page 86 *qu'on peut regarder l'ordre établi par M.* Kerseboom, *comme le plus approchant du vrai, pour le monde en général*, c'est-à-dire, pour les personnes prises indistinctement ; *qu'on peut se servir de l'ordre établi d'après les Tontines pour les Rentiers, & de l'ordre établi d'après les Benédictins pour les Religieux.* Je ne conçois pas même comment M. *Thomas* peut me faire parler autrement, puisque c'est une des choses sur lesquelles j'ai le plus insisté.

Après avoir bien dénigré les Registres mortuaires des Paroisses, M. *Thomas* dit qu'il ne lui paroît pas plus clair de pouvoir par leur moyen établir un ordre de mortalité approchant du vrai, *que de compter le nombre des Etoiles dans une nuit nébuleuse*, y ayant, dit-il, plusieurs personnes qui ne sçavent pas bien leur âge, *principalement du Sexe, qui le dissimulent toujours* ; je conviens avec lui qu'il n'y a pas en cela une parfaite exactitude, mais il n'y a pas non plus d'aussi grandes differences qu'il voudroit l'insinuer, ou s'il s'en trouve

quelques-unes, elles sont en petit nombre, & étant vraisemblablement autant en plus qu'en moins, elles ne peuvent produire que de fort petites erreurs, si ces Regiſtres sont d'une ville d'où il sort & où il entre peu de personnes, telle que M. *Halley* a crû la prendre, & s'il résulte quelque erreur sensible de la part de ceux qui dissimulent leur âge, comme ce n'est pas en général pour se donner plus d'années qu'on n'a, il en sera des ordres de mortalité établis d'après ce moyen, comme de celui établi d'après les Rentiers, que les vies moyennes qu'on en a déduit péchent plûtôt par défaut que par excès, & ce sera encore un surcroit de preuve, sur ce qu'on a avancé que les femmes vivent en général plus que les hommes, ce qui paroîtra à ceux qui voudront l'examiner sans prévention, *plus clair que de compter le nombre des Etoiles dans une nuit nébuleuse.*

Quant au secours que j'ai pû tirer des Maisons Religieuses, si M. *Thomas* avoit lû les pages 75 & 76, il ne diroit pas que *tels véridiques que puissent être les Nécrologes des Maisons Religieuses, n'étant observés que dans quelques maisons, dans une seule ville, & ainsi dans un petit coin de la terre, peut-il être une loi pour en déduire des ordres de mortalité de tout le genre humain*, puisque j'y dis

que j'ai eu les Regiſtres de tous les Religieux morts dans les Congrégations de Saint Maur, & de Sainte Geneviéve, & dans des Provinces Eccléſiaſtiques entieres des autres Ordres de Religieux que je cite? Ce qui m'a fourni des nombres des Religieux aſſés conſidérables, comme on peut le voir par les Tables 8, 9, 10 & 11, & répandus dans preſqu'un quart du Royaume. D'ailleurs je me ſuis aſſés expliqué aux pages citées ci-deſſus, & par ce que je viens de rapporter de la page 86, pour qu'on ne puiſſe pas dire que j'ai voulu établir un ordre de mortalité d'après les Religieux pour ſervir de regle, non ſeulement à tout le genre humain, comme le dit M. *Thomas*, mais pas même aux gens du monde de ce pays-ci. Voici ce que je dis page 75, après avoir annoncé la recherche que j'ai faite ſur les maiſons Religieuſes. *Qu'on ne s'imagine pas ſur cet expoſé que je veuille encore prouver l'ordre de mortalité que j'ai établi pour les Rentiers, par celui des Religieux & Religieuſes. Je veux ſeulement faire comparer entr'eux les ordres de mortalité de pluſieurs nombres de Religieux differens. , ... Car qu'un nombre de Religieux ou Religieuſes vivent plus ou moins qu'un pareil nombre de Rentiers ou de perſonnes du monde, cela ne change rien à la conſequence qu'on en tire,*

puisqu'il ne s'agit point ici de comparer la mortalité des Religieux à celle des Rentiers ou des gens du monde. Quand je n'aurois eû que les Nécrologes des RR. PP. Bénédictins & des Chanoines de Sainte Genviéve, j'oserois assûrer par le bon ordre avec lequel ils sont tenus, & le nombre considérable des morts qu'ils m'ont donné à chaque âge, que les vies moyennes, que j'en ai déduites, sont très-approchantes du vrai pour les Religieux, ce qui doit être encore assés prouvé par là conformité qui s'y rencontre par tout.

J'ai dit dans mon livre page 49, que je n'ai pas employé la Tontine de 1709, à cause de la longueur du tems qu'il y a eu entre l'Edit de création & la clôture, & je dis par ma lettre du mois de Mai que c'est cette même longueur de tems qui a occasionné le déplacement & les disproportions que M. *Thomas* trouve dans les classes de son Rentier: voici sa replique. *Et l'objection*, dit-il, *que la longueur de la confection de quelques Tontines peut occasionner ces disproportions, me paroît tomber d'elle-même, si l'on fait attention que ceux qui sont préposés pour l'opération des Tontines, n'admettent dans les classes, quelque longues qu'elles soient à remplir, que des personnes suivant l'âge qu'elles avoient lors de la création, à moins qu'ils ne soient autorisés par quelque Arrêt du Conseil que l'on devroit produire,*

Ne croiroit-on pas que cela est vrai par la sécurité avec laquelle il ose l'avancer ? J'aurai l'honneur de lui apprendre qu'on a toujours mis les Rentiers dans la classe où ils ont pû être lors de sa constitution, & non pas dans la classe où ils auroient pû être lors de l'Edit de création ; je connois plusieurs Rentiers qui sont dans ce cas ; il suffira, je pense, de lui en citer un ; je le prendrai exprès dans la Tontine qui fait son champ de bataille. *Anne Laurence Dupuy*, née à Besançon le neuviéme Août 1692, acheta une action de la troisiéme Tontine au mois de Novembre 1712, trois années & demie après l'Edit de création, elle a été employée dans la cinquiéme classe, parce qu'elle avoit alors 20 ans complets, au lieu que si elle eût acheté son action en 1709, ou 1710, ou 1711, & même au commencement de 1712, elle n'auroit pû être employée que dans la quatriéme classe. Le contrat est dans l'étude de M. de la *Manche*, Notaire, à la pointe S. Eustache. D'ailleurs si M. *Thomas* avoit voulu prendre garde au Rentier qu'il cite, qui de son propre aveu est légitimement placé dans ses deux classes, sçavoir, dans la sixiéme en 1689, & dans la onziéme en 1709, (l'Edit de création de cette troisiéme Tontine est du mois de Mai & celui de la 11e. du mois de Novembre,)

il auroit vû que puisque ce Rentier n'avoit pas 30 ans complets en Novembre 1689, à plus forte raison n'avoit-il pas 50 ans complets au mois de Mai 1709. Si ce que M. *Thomas* avance étoit vrai, son Rentier auroit dû être dans la dixiéme classe de la Tontine de 1709, & non dans la onziéme, comme il l'est, ou bien si ce Rentier avoit eû 50 ans juste, lors de la création de la Tontine de 1709, comme le dit M. *Thomas*, il auroit eu 30 ans passés en Novembre 1689, & il auroit été dans la septiéme classe de cette premiere Tontine.

M. *Thomas* doit voir par-là que j'ai eû raison de ne pas employer cette Tontine, parce qu'il doit se trouver de trop grandes inégalités d'âge *dans toutes les classes*, la *différence pouvant aller à* 7 ou 8 ans; par-là toutes les comparaisons qu'il fait des résultats des classes de la premiere Tontine aux résultats des classes de la troisiéme, tombent d'elles-mêmes à leur tour; s'il veut cependant qu'elles ayent lieu, il s'ensuivra que les vies moyennes des Rentiers doivent être plus longues que je ne les ai faites, parce qu'il reste plus de Rentiers vivants en 1744 à la dixiéme classe de la troisiéme Tontine (que je n'ai pas employée) qu'il n'en devroit rester proportionellement à ce qu'il en reste dans la sixiéme classe de la premiere Ton-

tine, dont j'ai fait uſage, parce qu'il ne reſte dans celle-ci qu'un ſeptiéme, & qu'il reſte un cinquiéme dans les deux diviſions enſemble de la dixiéme claſſe de la troiſiéme Tontine, ce qui s'accorde avec ce que j'ai dit pages 51 & 63, que les vies moyennes des Rentiers péchent plûtôt par défaut que par excès, parce que j'ai toujours laiſſé l'avantage du côté des Rentiers. Les Lecteurs jugeront par ce qu'on vient de voir du fond qu'on doit faire ſur la replique de M. *Thomas*, & du motif qui peut l'avoir porté à la faire. Je ſuis, Monſieur, &c.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences.

MRs. Nicole & de Buffons, qui avoient été nommés pour examiner quatre Lettres que M. *Deparcieux* déſire faire imprimer, dont deux contiennent des difficultés contre ſon *Eſſai des Probabilités de la vie humaine*, par M. *Thomas*, & les deux autres les *Réponſes à ces difficultés*, en ayant fait leur rapport, l'Académie lui a permis de les donner à l'Impreſſion. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent certificat. A Paris le 28 Novembre 1746, ſigné, GRANDJEAN DE FOUCHI, *Sécretaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.*

VERS.

A UNE VEUVE.

Qu'une veuve surannée
Renonce aux loix d'Hyménée,
De la raison c'est l'avis,
Mais qu'au printems de son âge
On sacrifie au veuvage
Les jeux, les appas, les ris,
C'est jouer un personnage
Dont Cupidon est surpris :
Le fripon fait pis que rage ;
Les traits qu'il eut en partage,
Dont la tendresse est le prix,
N'allument que vos mépris.
Peut-être un jour attendrie,
Une morne rêverie
Vous rangera sous ses loix,
Mais le traître, en tapinois,
S'enfuyant à tire d'aile,
Se rira d'une cruelle
Qui lui disputa ses droits.
D'une automne fortunée
La plus riante journée

Vaut-elle un jour du printems ?
Symbole cher aux amans,
Ici l'on ne voit que roses,
Des pleurs de l'Aurore écloses,
Et là des froids aquilons
On craint déja les glaçons.
Pourquoi de la Tourterelle,
Vanter l'éternel amour ?
Lorsque la Parque cruelle
Rend sa compagne fidelle
Hôtesse du noir séjour,
Elle gémit nuit & jour,
Mais sa tristesse mortelle
S'évanouit au retour
D'une compagne nouvelle.

A quoi bon garder aux morts
La Foi qu'on leur a jurée ?
Lorsque des chaînes du corps
Leur ame enfin dégagée,
Habite les sombres bords;
Charmes, plaisirs, doux transports,
Rien ne s'offre à leur idée;
Le cœur en cette contrée
Privé du moindre désir,
En perd jusqu'au souvenir.

Croira-t-on que l'Hymenée
Vous fit en moins d'une année

Eprouver tant de dégoûts,
Que votre enjoument abhorre
Jusqu'au tendre nom d'époux ?
Non. Il vous est cher encore.
Est-il rien de si charmant,
Quand au gré de sa tendresse,
Une belle voit sans cesse
Dans un époux un amant ?

A Lyon 1746. BOYER.

*RONDEAU envoyé par M.** à Mlle.** qui lui avoit demandé des vers contre l'Amour.*

Contre l'Amour, aimable Celimene,
Vous désirez que j'exerce ma veine :
Vous obéir m'est un plaisir bien doux,
Mais contre un Dieu si rédouté de tous
A vous servir je me sens quelque peine.
Ignorez-vous qu'il peut mettre à la gêne,
Quand il le veut, l'ame la plus hautaine ?
Qui vous a donc soufflé tant de courroux
Contre l'Amour ?

Non, son pouvoir n'est pas une ombre vaine ;
Irritez-le, sa vengeance est certaine ;

Ce petit Dieu de ses droits est jaloux :
Peut-être un jour vous repentirez-vous
D'avoir suivi l'excès de votre haine
Contre l'Amour.

*VERS contre l'Amour à Mlle B****
Ballade.

DE tous les maux où nous sommes sujets,
Moi, je prétends que l'Amour est le pire ;
Ceux qui n'ont point tombé dans ses filets,
S'en mocqueront, & ne feront que rire
De tout ce que contre lui je puis dire ;
Mais si leurs cœurs s'y trouvent pris un jour,
Vous les verrez bien changer de langage,
Et s'écrier dans un excès de rage,
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

D'abord ce Dieu par l'espoir des bienfaits
Nous éblouit, & vers lui nous attire,
Mais quels tourmens & combien de regrets
Suivent bien-tôt ! On gémit, on soupire,
On souffre, hélas ! un rigoureux martyre.
Lors on voudroit le bannir sans retour,
Mais rarement, quoi qu'on mette en usage,
On s'affranchit d'un si dur esclavage,
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

C'est ménager très-mal tes intérêts,
Fils de Venus, mais je crains peu ton ire;
Après les maux que déja tu m'as faits.
Pour soulager la fureur qui m'inspire,
Rien n'est plus doux pour moi que la satyre;
D'autres pourront t'aller faire leur cour,
Mais ne crois pas que je serve un volage;
Je te veux rendre outrage pour outrage;
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

ENVOI A IRIS.

Aimable Iris, c'est par votre ordre exprès
Que de l'Amour j'entreprens de médire,
Si cependant vous les trouvez mauvais,
Un petit mot prononcé peut suffire,
Parlez moi donc sans chercher de détour,
Oui, je l'ai dit, mais je puis m'en dédire;
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

DAns le projet de faire des loix uniformes pour tout le Royaume, il n'y auroit rien de plus utile qu'une conférence de toutes les diverses coûtumes de ses Provinces différentes avec celle de la Capitale. D'un autre côté il n'y a point de secours plus utile pour ceux qui veulent sçavoir parfaitement le droit coûtumier, qu'un pareil ouvrage, puisqu'a-

près avoir commencé par sçavoir la coûtume de Paris, on peut partir de ses dispositions comme d'un centre & s'étendre à toutes les autres coûtumes qui l'environnent; il est aisé alors de voir d'un coup d'œil leurs conformités avec celle de Paris, leurs contrariétés avec elle, leurs différences & en quoi ces différences consistent, & enfin de voir les singularités de quelques-unes, & par-là de se les mettre avec ordre dans l'esprit.

C'est dans ce dessein que d'habiles Jurisconsultes ont travaillé pendant un grand nombre d'années à composer une semblable conférence. Pour connoître le goût du public à l'égard de cet ouvrage, on nous en a communiqué un essai qui consiste dans la *Conférence de toutes les coûtumes du Royaume sur l'article 220. de la coûtume de Paris.*

COUTUME DE PARIS ART. 220.

Homme & Femme conjoints ensemble par mariage sont communs en biens meubles & conquets immeubles, faits constant ledit mariage, & commence la Communauté du jour des épousailles & Benédiction nuptiale.

Cet Article a trois parties.

1o. Il établit Communauté entre le Mari & la Femme.

2°. Il fait commencer la Communauté du jour de la Bénédiction nuptiale.

3°. Il fait entrer en Communauté tous les biens meubles, acquêts & conquêts immeubles, faits durant le mariage.

Na. Cet article est contraire au Droit Romain qui n'admet point la Communauté entre le Mari & la Femme.

PREMIERE PARTIE, *qui établit la Communauté entre le Mari & la Femme.*

Par rapport à cette premiere disposition on peut diviser les coûtumes en 4. *Classes.*

La premiere de celles qui admettent la Communauté en termes précis, comme Paris.

La Seconde de celles qui la supposent.

La Troisiéme de celles qui la rejettent.

La Quatriéme de celles qui n'en parlent point, & où elle n'a point de lieu.

PREMIERE CLASSE.

Coûtumes qui admettent la Communauté.

Amiens	article 98.	Angoumois	40.
Anjou	511.		

Cette coûtume explique tout ce qui tombe en Communauté & ce qui n'y tombe pas.

Auxerre	article 190.	Bar	76
Bayonne	24		

De la maniere dont cet article de la coûtume de Bayonne est conçû, il semble exclure de la Communauté les meubles d'auparavant le mariage, & l'art. 32 de la même coûtume confirme cet avis.

Beauquesne	17	Cambray tit. 7. art. 4 & 8	
Berry titre 8. art. 7		Châlons art.	19
Bourbonnois	art. 233	Chartres	57 & 58
Bourgogne, Comté	25	Chateauneuf	66. & 67
Bourgogne Duché chap. 4. art. 2		Chaumont	67
Bretagne	424	Clermont	179
Calais	art. 23	Dourdan	71
		Dreux	48 & 49

Ebreules & Escuroles Locales d'Etampes.

Etampes	96	Lile	art. 206
Labourt tit. 9. art. 1		Lodunois ch. 24 art. 1	
Laon	art. 17	Lorraine tit. 2 art. 6	
La Rochelle	art. 48		

Cette coûtume n'admet point la Communauté si lle n'est stipulée.

Mayne,	art. 508	Melun	21
Mantes	119	Montfort	227
Meaux	56		

Montargis chap. 8 art. 1 Nivernois ch. 27 art. 2

Orleans	art. 186	Saint Agnan	10 & 11
Perche	102	Saint Quentin	1
Peronne	112	Sedan	76
Poitou	229	Sens	271
Ponthieu	44	Sole tit. 24 art. premier	

Tournay. *Des droits des gens mariés* art. 2. & 21.

Tours	art. 230	Valois	94
Troyes	83		

Xaintonge art. 62. *Voyez Vigier & la Note sur Duplessis, titre de la Communauté, pag.* 15 *de la seconde édition.*

SECONDE CLASSE.

Coûtumes qui supposent la Communauté.

Anapes, art. 3 & 4.

Cette Coûtume est bisarre sur le partage de la Communauté. Quand il y a eu des enfans, tous les biens se partagent, quand il n'y en a point eu, il n'y a que les meubles.

Arras, art. 22 & 50
Artois, articles 91 & 111, premiere publication.

Bapalmes *locale d'Artois*, art. premier.

Blois, art.	180 & 182	Chauny, art. premier, 12. 130 & 133	
Boulenois	104 & 105	Coucy	2

Dunois *locale de Blois.*
Hedin *locale d'Artois* art. 3.

Cette Coûtume ne déroge pas à Artois qui admet la Communauté.

La Sale de Lile ; tit. des droits des gens mariés, art. 2 & 5. des successions, art. 32

Namur art. 53 & 114 Noyon art. 31
Ribemont 90 91

Saint Omer *locale d'Artois.* Saint Pol *locale d'Artois.*

Saint Paul Comté *locale d'Amiens.*

Senlis, art. 145
Vitry, art. 74, 75, 91, 92.

TROISIEME CLASSE.

Coûtumes qui rejettent la Communauté.

Bearn, tit. *de Marit.* art. premier

Na. Dans la Coûtume de Bearn la femme n'a rien dans les acquêts faits pendant le mariage si son mari ne lui donne par Testament.

Normandie, art. 289
Rheims, 39

Na. La Coûtume de Rheims art. 239 rejette la Communauté & dit que le mari est le maître des meubles & acquêts faits pendant le mariage.

Neanmoins dans l'art. 241 elle donne à

la femme survivante, après la dissolution du mariage, la moitié des meubles & conquêts. Dans l'art. 265, en cas qu'elle prédécede la Coûtume donne à ses héritiers la moitié des conquêts immeubles seulement.

Ainsi on peut compter cinq différences entre cette Coûtume & celle de Paris.

La premiere, que suivant l'art. 241 la femme doit opter dans quarante jours à compter du jour de la sommation, sinon est déchue de prendre part aux meubles & conquêts.

La seconde, que ses héritiers, en cas qu'elle prédécede, n'ont part qu'aux conquêts & non point aux meubles.

La troisiéme, que le mari durant le mariage peut disposer des meubles & conquêts à sa fantaisie, sans être sujet à la restriction de la Coûtume de Paris, art. 225, de ne le pouvoir faire qu'à personne capable & sans fraude.

La quatriéme, que le mari n'est pas tenu personnellement des dettes de sa femme, comme dans la Coûtume de Paris, art. 266.

La cinquiéme, que les héritiers de la femme reprennent son apport mobilier & immobilier, & sont tenus de toutes ses dettes, art. 265. Voyez aussi l'art. 276.

Na. La Coûtume de Normandie exclut la Communauté par l'art. 389, aussi bien que celle de Rheims par l'art. 239, mais elle differe de celle de Rheims en plusieurs choses, car dans l'art. 394 la femme peut renoncer à la succession de son mari, ce qui fait voir que ce qui lui est accordé par les art. 392 & 393, n'est pas un droit de Communauté, mais est pris à titre de succession. Aussi ses héritiers n'ont-ils point le même droit qu'elle, par aucun article de la Coûtume.

Par les art. 392 & 393, quand le mari prédécede, la femme a le tiers des meubles quand il y a des enfans, & la moitié quand il n'y en a point, ou lorsque n'y ayant que des filles, elles sont mariées & payées de leur dot mobiliare du vivant du pere, en contribuant aux dettes pour sa part, excepté aux funérailles, & aux legs testamentaires.

QUATRIE'ME CLASSE.

Coûtumes qui ne parlent point de la Communauté, & où elle n'a point de lieu.

Acs	Mets
Auvergne	Provence
Bordeaux	Saint Lever
La Marche	Toulouse
Forcalquier	

SECONDE PARTIE.

De l'art. 220 *qui fait commencer la Communauté du jour de la Bénédiction Nuptiale.*

C'est le droit commun du Royaume, lequel doit s'étendre à toutes les Coûtumes qui ne marquent point de quel jour commence la Communauté : ainsi il est inutile de rapporter toutes les Coûtumes qui de même que celle de Paris font commencer la Communauté du jour de la Bénédiction Nuptiale.

Du Molin sur l'art. 94, de Valois dit : *non ergo à die contractûs clandestini, nisi in vim clausula expressa contractûs & non in vim consuetudinis.* Et sur Angoumois, art. 40, & Xaintonge, art. 62, il dit, *& sic excludit tempus Nuptiarum clandestinarum.*

Coûtumes différentes de celle de Paris, *qui n'établissent la Communauté qu'après an & jour.*

Anjou,	art. 511	Châteauneuf	66, 68
Bretagne	424	Dreux	48, 49, 50
Chartres, art.	57, 58, 59		

Ces trois dernieres Coûtumes portent, que DANS LE CAS DES SECONDS MARIAGES SOIT

DES DEUX CONJOINTS, SOIT DE L'UN D'EUX, *la Communauté commence dès la premiere nuit.*

Lodunois, chap. 24 art. premier   Mayne,   art. 508

Du Molin sur cet art. dit : *id est trahitur retro ad diem Nuptiarum.*

Perche.   art. 102

TROISIE'ME PARTIE.

De l'art. 220 *qui fait entrer dans la Communauté tous les biens-meubles avec les acquêts & conquêts immeubles, faits durant le mariage.*

C'est le droit commun dans toutes les Coûtumes qui admettent la Communauté. Les Coûtumes différentes se peuvent diviser *en deux Classes.* La premiere, de celles qui établissent une Communauté générale. La seconde de celles qui excluent certains biens de la Communauté

PREMIERE CLASSE.

Coûtumes qui établissent une Communauté générale.

Sole, tit. 24 art. premier.

Tournay, tit. des droits des gens mariés art. 21.

Cette Coûtume excepte seulement les Fiefs.

SECONDE CLASSE.

Coûtumes qui excluent certains biens de la Communauté.

Artois, art. 90 & 91 *

Montreuil, art. 43 *exclut ce qui est du païs d'Artois & de S. Pol.*

Cambray, tit. des acquêts de Mainferme, art. premier 2 & 3, & tit. des droits des gens mariés, art. 8 & 9.

Namur, art. 114 d'*Amiens* art. 13

Ponthieu 44 Bapalmes, tit. 21 art.

Beauquesne *locale*, 113

Cette Coûtume rend communs tous les héritages de Mainferme (c'est-à-dire roturiers) possédés même avant le mariage.

Arras S. Pol

S. Omer Hedin, *locale d'Artois* des successions de douaire, art. premier & suivant.

S. Paul Comté, *locale d'Amiens*. **

Lorraine, art. 25, 26 & 30 ou tit. de la Communauté, art. 1, 2, & 6 ***

Toutes ces Coûtumes en établissant une Communauté générale, en excluent cependant les Fiefs acquis pendant le mariage,

dans lesquels la femme ou ses héritiers ne prennent aucune part.

* Artois ajoute, *à moins que la femme ne soit acquéreresse avec son mari:* ce qui a lieu dans les locales d'Artois.

** Ces deux Coûtumes d'Hedin & de S. Paul ajoutent aux Fiefs les anciens manoirs *cottiers* (c'est-à-dire roturiers) qui sont aussi exclus.

*** La Coûtume de Lorraine ne donne point de Communauté pour les meubles, si elle n'est stipulée par Contrat de mariage, & donne tous les meubles au survivant.

COUTUMES SINGULIERES.

Anapes, *locale de la Salle de Lile*, partage tous les biens sans distinction quand il y a eu des enfans du mariage, & quand il n'y en a point eu, ne partage que les meubles & conquêts.

Hainaut. art. 80 & suivans, donne à la femme qui renonce aux meubles & dettes de son mari la moitié dans les héritages de Mainferme, & l'usufruit de la moitié des Fiefs.

Lile, art. 106 ne donne à la femme survivante que moitié des meubles catheux, & héritages réputés meubles.

TRADUCTION de la IVe. Ode d'Horace, du premier Livre ad Sestium. Solvitur acris hyems.

L'Hyver assés long-tems a de ses noirs frimats
Fait sentir la rigueur dans nos tristes climats,
Le Printems de retour dans ce vaste hémisphére
Ranime de Phébus la féconde lumiére,
Et l'aimable Zéphir vient sur notre horison
Réparer les dégâts du fougueux Aquilon.
On voit déja paroître une aimable verdure,
Ornement de nos champs, simple & belle parure;
Les vaisseaux attachés depuis long-tems au Port
Au caprice de l'eau se livrent sans effort:
Les moutons bondissans sur les plaines fleuries,
Ont peine à retourner le soir aux bergeries;
Le Laboureur joyeux va lever ses guerets;
Les chévres vont brouter dans les vertes forêts;
L'on ne voit plus blanchir la neige en nos prairies.
Rien ne peut des ruisseaux arrêter les saillies,
Un Astre bien-faisant venant à leur secours,
A fondû les glaçons qui retardoient leur cours.
Par la voix de Venus les Nimphes assemblées
Vont déja sur le soir des Graces escortées,
Former des pas charmans sur les gazons fleuris,
Conduites par les Jeux & les folâtres Ris,

Tandis que retiré dans sa grotte profonde
Vulcain forge la foudre au Monarque du monde.
Tout invite en ce tems à courir les bosquets.
La terre offre à nos yeux les plus riants bouquets ;
Au Dieu Faune en ce jour offrez un sacrifice,
Soit qu'il demande un bouc ou bien une génisse.
La mort, l'affreuse mort, dont tout subit les loix,
Frappe des mêmes mains les Bergers & les Rois.
Envain pour l'éviter met-on tout en usage,
Rien ne peut exempter de ce triste passage ;
Nos jours, aimable ami, coulent si promptement,
Qu'à peine pouvons nous disposer du présent ;
Bientôt l'affreuse mort en déployant ses aîles,
Répandra sur vos jours ses ombres éternelles ;
Vous irez habiter ces souterrains affreux,
Du terrible Pluton empire ténébreux,
Mais quand vous aurez pris une fois cette route,
Que vous serez entré sous l'infernale voûte,
Ces festins, ces plaisirs, ces jeux de nos beaux jours,
Passeront comme un songe, & fuiront pour toujours.

TRADUCTION de la VIII. ODE *d'Horace du* 1er. *Livre* ad Thaliarcum, Vides ut altâ ſtet, &c,

CHer ami, de l'hyver vous voyez les ravages ;
Un froid piquant déſole nos climats :
Le doux Zéphir a quitté ces rivages ;
L'Aquilon furieux y ſoufle les frimats ;
Les champs ont perdu leur verdure ;
Les oiſeaux ont fini leurs aimables chanſons ;
Les bois ont quitté leur parure ;
On voit la neige au loin ſur la cime des monts,
Près d'un foyer qui brille au milieu des flacons,
Bravez les fureurs de Borée,
Et dans de *doux plaiſirs attendez l'arrivée*
De la plus belle des ſaiſons.
Laiſſez aux Dieux le ſoin des choſes de la terre,
Quand ir e [illegible] ux les vents irrités
Ceſſeront ſur les eaux de ſe faire la guerre,
Les arbres ceſſeront auſſi d'être agités.
Si vous voulez couler doucement votre vie,
Du préſent ſongez à jouir,
Et n'oubliez jamais que c'eſt une folie
De s'occuper d'un douteux avenir.
Sçachez mettre à profit le tems de la jeuneſſe ;
Des neuf ſçavantes Sœurs écoutez les leçons ;
Voyez ſouvent les lieux qu'arroſe le Permeſſe ;
Sur la Lyre eſſayez de former quelques ſons,

NOUVELLES LITTERAIRES
ET DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITÉ du Navire, de sa construction & de ses mouvemens, par M. *Bouguer*, de l'Académie Royale des Sciences, ci-devant Professeur Royale d'Hydrographie au Port du Croisic & au Havre de Grace, volume *in-quarto* de 682 pages, orné de vignettes, & de douze planches en taille-douce. Il est en vente depuis trois mois & a été annoncé dans le Mercure, le prix est de 15 livres relié, chés *Jombert.*

ELEMENS de Physique Mathématique, ou Introduction à la Philosophie de Newton à l'usage des Etudians, par M. s'Gravesande. Traduits en François par M. *Roland de Virloys*; en deux vol. *in-octavo*, enrichis de cinquante planches. Ce Livre est en vente du premier Janvier de cette année, le prix est de douze livres, relié, chés *Jombert.*

Cet Ouvrage est sans contredit le Traité de Physique le plus complet qu'aucun Auteur ait encore fait suivant le systême de Newton; il est très propre à donner aux jeunes gens qui étudient la Physique dans les Colléges, une connoissance exacte du

sistême de ce Philosophe fameux, dont les Carteſiéns ne leur donnent qu'une idée fort imparfaite dans leurs cahiers de Philoſophie. Il eſt diviſé en ſix Livres.

Le premier traite du corps en général & de ſes propriétés; des actions des puiſſances, c'eſt-à-dire, des machines ſimples & compoſées & des puiſſances obliques, des mouvemens changés par les actions des puiſſances, comme l'accélération & le retard des corps péſans, leur deſcente ſur un plan incliné, l'oſcillation des pendules, la projection des corps péſans & les forces centrales. on y traite auſſi de l'uſage des machines.

Le ſecond Livre a pour objet les forcesdes corps en mouvement, appellées forces vives; la percuſſion ſimple & compoſée des corps, ſoit directe & oblique, & les loix du reſſort.

On examine dans le troiſiéme la péſanteur, la preſſion & la denſité des fluides; leur effet ſur les fluides même, ſur les ſolides & ſur les vaſes qui les contiennent: les poids des corps, & la comparaiſon hydroſtatique des ſolides. On y conſidere enſuite le mouvement des fluides, & leurs vîteſſes, les eaux jailliſſantes, le cours des fleuves & le mouvement de leurs ondes: les actions & les réſiſtances des fluides en mouvement, & les machines hydrauliques: les corps mûs. dans des fluides & la réſiſtance qu'ils y ſouffrent,

Le quatriéme traite de l'air & des autres fluides élastiques : on y voit l'usagede la Machine Pnéumatique dans les expériences de Physique, & en quoi consiste le mouvement d'ondulation de l'air qui forme le son : on y parle ensuite des propriétés du feu, de la chaleur, de la lumiere, du froid & de l'électricité.

Le cinquiéme Livre comprend le mouvement de la lumiere & ses différentes inflexions, sa réfraction, sa réflexion, & ce qui regarde l'opacité & les couleurs. On y rapporte les diverses machines qui servent à faire connoître la réfraction de la lumiere ; les Microscopes, les Telescopes catoptriques, la Lanterne Magique, &c.

L'objet du sixiéme & dernier Livre est le sistême général du Monde ; celui des Planettes, leurs mouvemens & leurs phénomenes, les Etoiles fixes, & les causes physiques des mouvemens céleftes. On y explique ce qui regarde le vuide & le flux & reflux de la Mer.

Le premier volume contient 356 pages & 25 planches, & le second 480 pages & 25 planches, *chés Jombert*,

SYSTEME du Philosophe Chrétien, par M. *de Gamaches*, de l'Académie Royale des Sciences ; brochure *in-octavo*, prix 24 sols chés *Jombert*,

L'Auteur

L'Auteur expose en abregé & comme en racourci dans ce petit Ouvrage les preuves les plus fortes & les plus naturelles sur la vérité de la Religion Chrétienne. Il y démontre d'abord l'existence de Dieu, la distinction de l'ame & du corps, & la réalité du moral. Il examine ensuite les loix de la Nature, leur insuffisance, la nécessité d'une Lôi positive, la Loi des Juifs, & son insuffisance : enfin après avoir représenté les principales preuves de la Mission de J. C. il termine ce Traité par l'exposition & le plan de la Religion Chrétienne.

TRAITE' des Feux d'Artifice pour le spectacle, par M. *Frezier* Nouvelle édition, refondue totalement & augmentée du double, en un volume *in-octavo*, orné de vignettes & de douze planches ; il contient 496 pages. Le discours est achevé d'imprimer ; mais les planches ne seront finies que dans deux mois. Le prix sera de six liv. relié chés *Jombert*.

L'Ouvrage est divisé en trois parties. La premiere traite des matieres qui entrent dans la composition des Feux d'Artifice, & des autres choses qui y ont rapport. On y considere d'abord le salpêtre, le soufre & le charbon séparément, & l'on donne la maniere de les choisir & de les préparer, pour la fabrique de la poudre & des Artifices. On traite en-

ſuite de l'origine de la poudre à canon, de ſa compoſition & de ſes differentes eſpeces; de la maniere de l'éprouver, & de rétablir celle qui eſt gâtée. Des matieres dont on compoſe les feux de ſenteur, comme le Camphre, le Benjoin, &c. des mêches à feu & étoupilles; des cartouches cylindriques, coniques, ſphériques, cubiques, annulaires, en forme de pots ou vaſes, & de la maniere de les faire. De l'atelier de l'Artificier, & des inſtrumens, meubles & uſtanciles qui lui ſont néceſſaires. Cette partie eſt précédée d'un diſcours préliminaire ſur l'origine & l'Hiſtoire des Feux de Joye.

La ſeconde partie comprend 1°. Les Feux qui s'élevent en l'air, par leur propre force, ſoit par le moyen de quelque canon ou mortier, 2°. Les Feux fixes, ou qui ſe conſument à l'endroit où ils ſont attachés. 3°. Les Artifices aquatiques qui ſont faits pour brûler dans l'eau ou ſur l'eau. La premiere Section a pour objet les ſerpenteaux, fougues, lardons & vetilles; les fuſées volantes, la proportion de leurs moules & celle des doſes des compoſitions qui leur conviennent ſuivant leur groſſeur; on y trouvera des recherches fort curieuſes ſur l'accroiſſement du feu à meſure qu'il augmente en volume, ſur l'uſage & les propriétés des baguettes qu'on attache aux fuſées volantes, ſur le méchaniſ-

me de leur ascension, sur les défauts ausquels elles sont sujettes, & sur les moyens de les éviter & d'y remedier. On donne ensuite ce qui regarde les garnitures des fusées volantes, comme étoiles, saucissons, serpenteaux, pluye de feu, &c. les fusées volantes figurées : les tourbillons de feu ou soleils montans, les courantins, &c. On traite dans la même Section des bombes d'Artifice ou balons, de leur figure & composition, de leur garniture, & des mortiers qui y conviennent, des pots à feu, des trompes, pots à aigrettes, & des armes antiques artificielles offensives & défensives. La seconde Section regarde les feux fixes, comme lances à feu, jets & aigrettes de feu : les soleils fixes, *les girandoles*, *soleils tournans*, &c. Les Artifices d'eau demandent une préparation différente de ceux de terre ; on donne dans la troisiéme Section leur forme & leur composition, avec la maniere de faire leurs cartouches. On parle ensuite des fusées courantes sur l'eau, des genouilleres ou Dauphins, des plongeons, des pots à feu aquatiques, des balons & trompes d'artifices pour l'eau, des girandoles aquatiques, soleils d'eau, &c. on a ajouté à la fin de cette partie un Chapitre sur les illuminations usitées dans divers païs : on y traite des lampions & des feux colorés : des lanternes, terrines & fanaux : des torches & flambeaux artificiels, &c.

On donne dans la troisiéme Partie une idée générale de l'origine & de la conduite des Feux de joye, appliquée aux differens sujets qui les occasionnent, avec les décorations particulieres qui conviennent à chacun. On traite ensuite des spectacles pyriques; & l'on fait la description de la machine pyrique de la Comédie Italienne, rapportée par M. P. d'O. On y parle des Théâtres d'Artifices, de leur structure, de la maniere d'y arranger & d'y distribuer les principaux Artifices; de l'ordonnance du spectacle, & de l'exécution ou de l'ordre qu'on doit garder pour faire jouer un feu d'Artifice. On finit par une description historique des principaux feux qui ont été tirés en France depuis quelques années.

Cet ouvrage est terminé par un petit Dictionnaire des termes propres aux feux d'Artifice.

ABREGE' du Cours de Mathématique de M. Chrétien *Wolfius*, mis à la portée des commençans. Traduit en François, en trois volumes *in-octavo*; enrichis de plus de 50 planches. *Sous presse*; il paroîtra à Pâques prochain, chés *Jombert*.

Tous les Géométres connoissent le mérite de cet Ouvrage, le nom du célébre Wolfius suffit pour en donner une idée avantageuse. Il y a peu d'Auteurs qui ayent suivi

une Méthode auſſi exacte que la ſienne, & qui ayent traité d'un ſi grand nombre de parties ; ſon Cours de Mathématique eſt eſtimé, ſurtout pour la préciſion, l'ordre & la netteté de ſes principes, & une certaine érudition qui regne dans tout l'Ouvrage. Il compoſe, comme l'on ſçait, cinq volumes *in-quarto*, mais comme il y a peu de perſonnes qui ayent aſſés de loiſir & de conſtance pour étudier juſqu'au bout un ouvrage auſſi conſidérable, ou pour pouvoir l'enſeigner aux perſonnes qui déſirent s'inſtruire dans cette Science, M. Wolfius s'eſt déterminé à faire lui même un abregé de ſon Livre, & c'eſt cet abregé que nous donnons aujourd'hui au public traduit en François & augmenté conſidérablement. Il contient les Traités ſuivans.

L'Arithmétique, l'Algébre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Méchanique, l'Hydroſtatique, l'Hydraulique & l'Airométrie, l'Optique, la Dioptrique, la Catoptrique & la Perſpective ; l'Aſtronomie, la Géographie, la Chronologie & la Gnomonique, l'Artillerie, la Fortification, l'attaque & la deffenſe des Places, & l'Architecture. Ce ſont là les matieres les plus intereſſantes, & les principales parties d'un Cours de Mathématique. Pour mettre cet abregé plus à la portée de tout le monde, l'Auteur y a

évité les recherches trop épineuses, & n'y a mis que les choses les plus utiles, & qui sont le plus d'usage dans la pratique. Les jeunes gens y trouveront ce qu'il leur convient de sçavoir sur chaque partie des Mathématiques, & les Maîtres pourront s'en servir comme d'un Cours général qui les guidera & les soulagera beaucoup.

Au reste on avertit que malgré les bornes d'une traduction littérale, on s'est cru cependant permis de changer & d'ajouter plusieurs choses, soit dans le discours ou dans les planches, aux endroits qui en avoient besoin.

Le respect dû aux productions de ce grand Géometre a empêché de rien retrancher de cet Ouvrage, mais on a éclairci les endroits difficiles par des remarques insérées dans le discours, & l'on a remédié à la trop grande briéveté de quelques Traités, par des supplémens que l'on a ajoutés à la fin de ces parties. On en verra entr'autres des exemples dans les Traités qui regardent les Fortifications, l'art Militaire & l'Architecture, dont le discours est augmenté du double, & les planches sont presque toutes differentes & beaucoup mieux dessinées que dans l'édition originale, cet Art ayant été poussé à un plus haut degré de perfection en France que dans les autres païs de l'Europe.

Aussi-tôt que cet Ouvrage sera achevé d'être imprimé, le même Libraire se propose d'en mettre sous presse un autre du même Auteur; il aura pour titre

Nouveau Dictionnaire de Mathématique & de Physique, & des parties qui en dépendent, où l'on trouve l'origine, les progrès & les principes de toutes les Sciences, avec la méthode d'en acquérir en peu de tems une connoissance assés étendue pour en raisonner exactement, & en faire une juste application. Traduit de l'Allemand de M. *Chrétien Wolfius* & augmenté considérablement, en un volume *in-folio*, enrichi de quantité de figures.

Les Elemens de *Géométrie*, ou de la mesure de l'étendue, qui comprennent les Elemens d'Euclide; les plus belles propositions d'Archimede touchant le Cercle, la Sphére, le Cylindre & le Cône, avec une idée de l'Analyse, & une Introduction aux Sections Coniques, par le R. P. Bernard *Lamy*, de l'Oratoire: volume *in-douze*, sixiéme édition, augmentée, 1740; le prix est de cinquante sols, chés *Jombert*.

Elemens de Mathématiques, ou Traité de la grandeur en général, qui comprend l'Arithmétique, l'Algébre, l'Analyse, & les principes de toutes les sciences qui ont la

grandeur pour objet, par le R. P. Bernard *Lamy*, de l'Oratoire ; huitiéme édition, 1741, le prix est de 3 liv. chés *Jombert*.

Essai de Physique, par M. *Pierre Van Musschenbroek*, Professeur de Philosophie & de Mathématiques, à Utrecht, avec une Description de nouvelles sortes de machines Pneumatiques & un recueil d'expériences de Physique, en deux volumes *in-quarto*, imprimés à Leyde, en 1739, avec beaucoup de figures : il se vend 30 livres relié, chés *Jombert*.

M. Belidor va donner incessamment au public la seconde partie de son Architecture Hydraulique, qui traitera de l'art de construire les Ecluses & de bâtir dans l'eau. Elle formera deux volumes *in-quarto*, *grand Papier*, dont le premier paroîtra sans faute à Pâques prochain ; on en verra le détail plus au long dans le Prospectus de cet Ouvrage, qui se distribue à Paris chés *Jombert*, Quai des Augustins, à l'Image Notre-Dame.

Coutumes générales du Pays & Duché de Bretagne, & usemens locaux de la même Province, avec les procès verbaux des deux réformations, les notes de M.

Pierre *Hevin*, Doyen des Avocats du Parlement. Les Arrêts recueillis par le même Auteur sur les articles de la Coûtume, l'Aitiologie de Messire Bertrand d'Argentré, Sénéchal de Rennes. La traduction abrégée de son Commentaire sur l'ancienne Coûtume de Bretagne par M. H. E. *Poullain de Belair*, Doyen des Avocats du même Parlement. Et les notes de M. Charles *du Moulin*, sur la même Coûtume, le tout revû, corrigé & augmenté de la Conférence des trois Coûtumes de la Province, des autres Coûtumes du Royaume, & des Ordonnances des Rois depuis le commencement de la Monarchie Françoise, avec des notes par M. A. M. *Poullain Duparc*, Avocat au même Parlement, & Professeur Royal en Droit François des Facultés de Rennes, 2 vol. *in* 4°. *à Rennes* chés Guillaume *Vatar*, Imprimeur ordinaire du Roi, du Parlement & du Droit, au coin du Palais, à l'Imprimerie Royale, & à la Palme d'Or. 1746. Et à Paris chés *la Veuve Ganeau* Libraire rue Saint Jacques.

Recueil de Jurisprudence civile du Pays de Droit Ecrit & Coûtumier, par ordre alphabétique, nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée par M. *Guy du Rousseau de la Combe*, Avocat au Parlement, un vol, *in*-4o, 1746. Dans la

premiere édition de cet ouvrage, parmi la multitude prodigieuse de citations dont il est rempli, il s'étoit glissé un grand nombre de fautes d'impression par le changement ou transposition d'une lettre ou d'un chiffre, cependant le public toujours Juge équitable en a connu le mérite & l'utilité, & n'a pas laissé d'enlever cette premiere édition, toute fautive qu'elle étoit; que ne doit-on pas espérer de cette seconde édition où tout est revû avec exactitude? Elle est augmentée de près de moitié, étant composée de 101 feuilles, au lieu que la précédente n'en avoit que 59, & est en plus beaux caractéres & en meilleur papier. Ce Livre se vend à Paris au Palais chés *Legras* Libraire, Grand'Sale à l'L couronnée, *Paulus Dumesnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'Sale au pilier des Consultations au Lyon d'Or. *de Nully* Libraire, Grand'Sale à l'Ecu de France & à la Palme, & *Debats* Libraire, Grand'Sale S. François. Le prix est de 20 livres relié.

Nouveau Systeme de Musique pratique qui rend l'étude de cet art plus facile en donnant de l'agrément à la solfiation, & en soutenant ainsi l'ardeur des commençans, dédié à S. A. M. le Comte de Saxe, Maréchal Général des

Camps & Armées de France, par M. *Denis*, ci-devant Directeur des Académies Royales de Musique de Lyon, Rouen, Marseille, Lille, Bruxelles & Anvers, & Maître de Musique des Cathédrales de S. Omer & de Tournay. Livre premier, chés l'Auteur fauxbourg S. Martin vis-à-vis l'Eglise S. Laurent, Mrs. *Ballard* pere & fils rue S. Jean de Beauvais au Mont Parnasse, Mad. *Boivin* Marchande, rue S, Honoré à la Regle d'Or, M. *le Clerc* Marchand, rue du Roule à la Croix d'Or 1747, Le prix est de 8 livres broché.

M. l'Abbé Pithon-Curt, dont nous avons depuis trois ans les deux premiers volumes de l'Histoire de la Noblesse d'Avignon, du Comté-Venaissin & de la Principauté d'Orange, avertit les personnes intéressées qu'il donnera dans le courant de cette année le troisiéme & dernier volume de cet ouvrage, comme il s'y est engagé; mais comme bien des gens dont l'Auteur ne fera peut-être aucune mention, s'attendent à voir dans ce dernier volume l'article de leur Maison, nous sommes priés de donner ici la liste des articles que l'on y trouvera, ainsi que dans le supplément que l'Auteur est obligé d'y joindre, soit pour augmenter ou rectifier plusieurs articles dé-

ja imprimés, soit pour employer ceux dont les preuves ne lui ont été fournies qu'après l'impression des deux premiers volumes. Ce supplément ne sera qu'un même corps avec ce troisiéme volume, desorte que c'est ici la fin de cette collection que nous annonçons au public.

On trouvera dans le troisiéme volume les Maisons & Familles de *Raffelly*, comprenant les branches de Roquesante, de St. Sauveur, de Soissan & de la Roque.

De *Raimond-Mourmoiron* avec les branches de Montlaur, de Pomerols & de Modéne.

De *Raxi*-Flassans.

De *Rhodes*.

De *Ripert-d'Alauzier*.

De *Riviere* & les branches de Ste. Marie, de Brueix & du Puget d'Albanez.

De *Robin*-Graveson, Barbentane & Beaulieu.

De *Rodulf*-Limans, Lirac & St. Paulet.

De *Rolland* Reillanette & Reauville.

De *Roquard*-Vinsobres & la Cour St. Maurice.

De *Rostagni*.

De *Rousset* St. Sauveur.

De *Rouvillasc* en partie.

De *Sade*-Mazan, Aiguieres, Romanil & Saumane.

De *Sagnet-Astoaud.*

De la *Salle.*

De *Salvador.*

Des *Seguins*, comprenant les branches de St. Roman, de Vaſſieux, d'Aubignan & de Cabaſſole.

De *Serres*-la Marine.

De *Seytres* Caumont, Piéver & Vaucluſe.

De *Simiane.*

De *St. Sixte.*

De *Soubirats.*

De *Suarez*-d'Aulan.

De *Taulignan* ancien & moderne.

De *Thezan*-Pujols, Saze, Venâſque, St. Geniés & Aſpiran.

De *Tollon* Ste. Jalle, la Laupie & St. Julien.

De *Tonduti* Falicon, Eſcaréne, Châteauneuf, Péglion, Blauvac & Malijac.

De *Tulle*-Villefranche.

De *Vaſſadel.*

De *Venaſque* ancien.

De *Vaëſc*, en grande partie, le reſte imparfait, faute de preuves.

De *Vaëſc*, Grimaud & Caromb.

De *Véri*, Canove & Rainoard.

De *Villelles.*

De *Vincens* Cauſans, Savoillans & Propiac.

De *Vanel*-l'Isle Roy.

D'*Urre*, comprenant les branches de Brette, de la Touche, du Puy St. Martin, d'Aiguebone, d'Ourches, de Montanégue, de Comerçy, de Molans, de Mézerac, de Sagnes, de Fauquemberge, de Grane, de Croze & de Glane-Cugy.

Dans le supplément à la suite du troisiéme volume, outre plusieurs articles augmentés & corrigés, seront les suivans

Des *Achards* la Baume & Ste. Colombe.

D'Adhemar, comprenant les branches de Grignan, de Monteil de la Garde, de St. Gervais de Lombers & de Rochemaure, les Comtes d'Orange, les Vicomtes de Marseille.

D'*Agoult* pour la plus grande partie, le reste imparfait, faute de preuves,

De *Baux* comprenant les Sires de Baux, les Princes d'Orange, de Salerne & de Tarente, les Ducs d'Andrie, les Comtes d'Avellino, les Vicomtes de Marseille, & généralement toutes les branches de Provence, du Comté-Venaissin & du Royaume de Naples.

De la Baume-Pluvinel, surnommée de Tertulle.

De *Bellujon*,

De *Boniface*, les branches du Bosléhard, de la Molle & de Cabanes.

De *Brunier*, surnommée d'*Adhemar*, les branches de Larnage & d'Aps.

De *Claret*- Truchenu.

D'Escalin, surnommée *d'Adhemar*.

De *Fournier* Pradines & d'Aultane.

De *Génas* Aiguilles, Puyredon, Beauvoisin & Beaulieu.

De *Granollas* S. Martin.

De *Grignan* Mondragon & Haute-ville.

De *Langes*- Montmirail.

De *Magnin* de Gaste & de Montroux.

De *Montaynard*.

De *Parpaille* S. Géoire, St. second, la Bastide & Molans.

De *Pons* plusieurs branches, le reste imparfait.

Les familles qui n'ont point encore fourni leurs preuves auront pour tout délai jusqu'à la fin du mois de Mai prochain pour les faire tenir à l'Auteur, *port payé*. Son adresse est à Verneuil au Perche où les paquets lui seront exactement rendus. On pourra pour plus grande sûreté en faire charger le Livre de la Poste, de sorte qu'ils ne seront remis à l'Auteur que sous son *récépissé*.

GERARDI VAN SWIETEN Doct. Med. Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis, deux volumes *in-quarto*, 22 liv.

Parisiis apud Guillelmum Cavelier, *Patrem, viâ Jacobeâ, sub signo Lilii Aurei*, 1747.

PRATIQUE de Chirurgie, ou Histoire des Playes en général & en particulier, contenant une Méthode simple, courte, & aisée, pour se conduire sûrement dans les cas les plus difficiles, troisiéme édition enrichie d'observations curieuses, & considérablement augmentée, par M. *Guisard*, Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, avec un recueil de Thèses du même Auteur, deux volumes *in-douze*, 5 livres, *à Paris* chés Guillaume *Cavelier*, Pere, rue S. Jacques, près la Fontaine Saint Severin au Lys d'Or, 1747.

Coignard & Desaint Libraires viennent de donner au Public en 4 vol *in*-12 une jolie édition des *œuvres de M. Racine*, fils de l'illustre Racine, dont le nom si cher à la Républi- des Lettres, est porté dignement par son fils. Il est inutile que nous nous arrétions longtems sur les éloges dûs au Poëme de la Religion; ce Poëme réimprimé 5 fois à Paris, & plus souvent encore dans les Provinces depuis fort peu d'années, est consacré par les suffrages du public, & le sera par ceux de la postérité; outre plusieurs Poësies nouvelles que l'on trouve dans cette édition, les

Lecteurs y verront avec plaisir des reflexions sur la Poësie, lesquelles remplissent les deux derniers volumes. La justesse du raisonnement, le bon goût, une connoissance saine des bons Auteurs de l'Antiquité & des excellens modéles que nous avons dans notre Langue, y brillent à chaque page.

Tous les bons esprits seront fort satisfaits de voir M. Racine défendre avec zéle la rime que tous nos bons Poëtes ont respectée, & qui est essentielle à la versification.

On n'est pas obligé de rimer, dit M. Racine, *mais quand on fait des vers, il faut qu'ils soient bien rimés. Dans les longs Ouvrages il n'est pas toujours nécessaire que la rime soit riche, mais il est toujours nécessaire qu'elle soit exacte; pécher en vers François contre la rime c'est pécher en vers Latins contre la quantité; le crime est égal; mal rimer c'est mal faire des vers.*

C'est dans le Livre même qu'il faut lire ce que M. Racine dit sur le langage Poëtique. La Poësie quoi qu'assujetie à la même syntaxe que la Prose, quoique se servant des mêmes mots, a pourtant un langage particulier. M. Racine détruit sans peine le systême du P. du Cerceau, qui prétendoit que l'inversion formoit le caractére distinctif de la Poësie, ce ne sont point non plus les images seules, quoiqu'il soit vrai de dire qu'elles sont beaucoup plus familieres

à la Poësie qu'à la Prose, c'est la façon de les employer. On peut faire des vers où les images ne soient point prodiguées, & qui soient fort beaux ; la Poësie des Tragédies de Racine est dans ce cas.

Nous voudrions pouvoir entretenir nos Lecteurs plus longtems des réflexions judicieuses qui se trouvent dans l'ouvrage de M. R. ; tout y respire le bon goût, la droite raison, & l'élégance avec laquelle M. R. exprime ses pensées leur donne un nouveau mérite, en joignant l'agréable à l'utile.

ORAISON FUNEBRE de très-haute, très puissante, excellente & très vertueuse Princesse Marie - Thérese Infante d'Espagne, Dauphine, prononcée le 24 Novembre 1746 dans l'Eglise de Nôtre-Dame, par Messire Jean-Georges *le Franc* Evêque du Puy, *à Paris* 1746, chés *Prault* Fils.

Ceux qui aiment la saine éloquence, la raison ornée des graces d'une élégance noble & naturelle, & d'un stile facile, goûteront sûrement l'ouvrage de l'illustre Prélat. Ce discours où on remarque un discernement juste, un esprit éclairé & méthodique, qui sçait arranger ses idées, & en former un tout dont les parties se répondent, n'est point infecté de ces antithèses fatiguantes, & de ce sautillement de stile, qui sont si à la mode de nos jours.

ABREGE' de l'Histoire des Insectes, pour servir de suite à l'Histoire naturelle des Abeilles, avec des figures en taille douce, *à Paris* 1747 2 vol. *in* 12.

Ce Livre qui est de l'Auteur de l'Histoire des Abeilles, ne mérite pas moins d'éloges, & ne lui fera pas moins d'honneur que son premier ouvrage, lequel a eu un très-grand succès; nous en parlerons plus au long.

TOME SECOND *de la Coûtume de Bourgogne* avec les observations de M. le Président *Bouhier*, *in fol.* 1746, *à Dijon* chés P. *Desaint*, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi; il vend aussi le tome premier, & les 2 volumes se trouvent à Paris chés *de Nully*, au Palais.

DISSERTATIONS *sur Hérodote* par M. *Bouhier*, avec des mémoires sur la vie & les ouvrages de ce Sçavant, &c. *in-quarto* 1746, *à Dijon*, chés le même Imprimeur du Roi, & se vend à Paris chés *David* le jeune, Quai des Augustins, & chés *Quillau* Fils rue Saint Jacques.

NOUVEAUX CERTIFICATS en faveur du spécifique du sieur Arnoult, *contre l'apoplexie.*

M. *Gaullard*, Medecin ordinaire du Roi,

& dont le mérite & la capacité lui ont acquis une confiance universelle, consulté par Made. Bureau de la Rochelle au sujet d'une paralysie qui lui étoit arrivée le 7e. mois d'une grossesse, accouchée, & toujours paralitique, soupçonnée d'une nouvelle grossesse, M. Gaullard dans sa consultation après avoir indiqué les remédes usités en pareil cas s'explique ainsi.

Dans l'un ou l'autre cas, c'est-à-dire qu'il y ait grossesse ou non, soit par conséquent qu'on fasse des remédes ou qu'on n'en fasse pas, on ne peut trop recommander le sachet antiapoplectique du sieur Arnoult, il est certainement salutaire & ne peut jamais nuire; il a eû des effets si heureux & des succès si authentiques qu'on ne peut lui refuser une confiance qu'il a bien méritée; deliberé à Paris ce 21 Janvier 1747. Signé *Gaullard* Medecin ordinaire du Roi.

M. du Bertran Maître Chirurgien Juré à Paris confirme ce témoignage par un Certificat en forme, déclarant que le sieur Colas après six attaques d'apoplexie, dont la derniere fut suivie de paralysie sur la langue, & sur une partie du corps, ayant fait usage du sachet du sieur Arnoult pendant 4 années, il ne lui étoit arrivé aucune rechute, qu'en ayant discontinué l'usage quelques jours, il s'étoit trouvé hors d'état d'agir, ressentant

un engourdissement universel, une oppression, une difficulté de parler, une vûe chargée & ombrageuse, une tête pésante ; le pouls très plein; qu'ayant eu recours au sachet du sieur Arnoult Md. Droguiste, à Paris, il s'étoit rétabli comme auparavant.

Feu M. Larchevesque, ce célébre Medecin de la Ville de Rouen, conseilloit l'usage de ce remède & en prenoit ouvertement la défense ; il a même déclaré par une de ses lettres que deux personnes sous ses yeux s'étoient trouvées gueries par le spécifique du sieur Arnoult contre l'apoplexie.

On a du expliquer les Enigmes & les Logogryphes du Mercure de Janvier par *la lettre M.*, *l'amour*, *filou* & *saison*. On trouve dans le premier Logogryphe, *fil*, *if*, *fou*, *oi*, *oui*, *fi*, *ouf*, *loi* & *foi*. On trouve dans le second *Naso*, *Osa*, *os*, *soin*, *sas*, *anis*, *son*, *Ain*, *Anio*, *Io*, *Ino* & *as*.

ENIGME.

Je suis un meuble portatif,
Assés mignon, fort utile
Tant au Village qu'à la Ville,

Je suis un grand préservatif,
Contre . . . alte-là ; qu'allois-je faire ?
Je ne sçais qui m'a retenu,
Mais par un trait fort ingenu
J'allois découvrir le mystere.
Lecteur, si tu veux me connoître,
Examine bien ce qui suit,
Assés au long s'y voit réduit
Tout ce qui compose mon être,
L'on me fait garder la maison
Dans cette charmante saison
Qui donne aux arbres la verdure,
Mais aussi dès que les frimats,
Selon l'ordre de la Nature,
Se font sentir en nos climats,
Soit qu'on aille à la Comédie,
Aux Spectacles, aux Opéras,
Peu veulent sortir, faire un pas
Sans m'avoir en leur compagnie,
Même pour aller à l'Eglise,
Enfin par-tout je suis de mise,
Sans aucune distinction
De sexe ou de condition.
Avancé plus ou moins en âge,
Le Seigneur & le Villageois,
L'Artisan comme le Bourgeois,
Chacun de moi peut faire usage,
Voilà, Lecteur, ce que je puis,

De toi pour me faire connoître ;
C'en est fait, & déja peut-être
Tu n'ignores plus qui je suis.

LOGOGRYPHE.

ON m'offre en hyver rarement ;
Aussi pendant l'été suis-je fort en usage,
Mais si de moi l'on n'use avec ménagement,
Souvent dans l'estomach je fais un grand ravage.
Developpons ceci, mets sans dessus dessous,
Lecteur, les seize pieds qui forment ma substance,
Tu trouveras une Ville de France,
Un terme qui subsiste en dépit des jaloux,
Ce qui fait que Tircis s'attache à sa Silvie,
Une Ville de Normandie,
Un fleuve d'Allemagne, un fameux Conquérant,
Un siége, un poids, ce qu'aime maint gourmand,
Le lieu d'où les Curés expliquent l'Evangile,
Fameuse cité de Sicile,
Ce dont tout homme est composé,
Deux mois, un Moine, un animal rusé,
Celle qui nous donne la vie,
Ce qui n'est pas commun, un Royaume puissant,
Une Déesse, un élément,
Un mets chéri par un peuple d'Asie,

Ce qui dans la Réligion
Exige une aveugle croiance,
Un mot dont l'application
Choque de front la bienſéance,
Ce qu'en France jamais ne porte un Capucin,
Un Empire d'Aſie, un célébre aſſaſſin,
Ce que de conſerver prend à cœur une belle,
Sur Scarpe fameuſe Cité,
Un Prophéte d'antiquité,
Un ornement d'Evêque, un compagnon fidelle,
Un fruit; je t'offre enfin un chien,
En voilà bien aſſés, je ne dirai plus rien.

AUTRE.

JE ſuis un compoſé de diverſe matiere.
J'ai place dans ce monde & non parmi les morts,
A la rigueur pourtant je ne ſuis que chimere,
Car je ne ſuis eſprit ni corps.
Tu t'étonnes, Lecteur; voici bien autre affaire.
J'ai des effets ſi ſurprenants,
Que les Etats ſans moi ſont très peu floriſſants,
Et le bas peuple accablé de miſére.
Ce n'eſt pas encor tout; je porte dans mon ſein
Un Empereur Romain,
Trois notes de Muſique,

Peuple

Peuple d'Europe, autre peuple d'Affrique,
Un verbe dont Cloris voudroit fuir la rigueur,
Antique instrument de chasseur,
Ce qu'on laisse en marchant, un Moine, un coquillage,
Meuble utile quand on voyage,
Ce qu'on voit faire aux baladins,
Un exercice ordinaire aux marins,
Ce qu'ordinairement désire tout Vicaire,
Ossement de la tête, un poids, une riviére,
Un instrument de Menuisier,
Une matiére utile au Serrurier,
Un titre qu'on prodigue à plus d'un petit maître;
Un vêtement de deuil, un terrible élément ?
Enfin de tout ceci veux tu le dénoûment,
Onze pieds composent mon être.

Marraud Avocat au Parlement de Toulouse.

AUTRE.

MAlgré l'Aristote François,
Sans être esprit, je suis plus que machine.
Sur mes pas amoureux le Printems s'achemine;
Je charme par mes sons les échos de nos bois.

Dans les six qui forment mon être,
Tu trouveras le lieu qui t'a vû naître,
Celui qui te verra mourir ;
La base de toute Musique ;
Le plus fameux fleuve d'Affrique,
Ce chanvre précieux qni sert à te couvrir,
Le nom du Dieu qu'à la Chine on revere,
Mais c'est trop longtemps t'amuser ;
Dans ce bocage solitaire
C'est moi qui t'appris à jaser.

CHANSON.

POur donner à ma voix toute son étendue,
Je vais la monter dans la nue,
Et la descendre après jusqu'au fond des caveaux,
Ensuite par des tons nouveaux,
Je veux chanter le triomphe & la gloire
De nos plus célébres Héros,
Et prenant haleine à propos,
Je finis ma chanson par boire.

NOUVELLES DE PROVENCE,

Au Camp de Fayence le 27 Janvier 1747.

LE 25 M. le Marquis de Mirepoix a marché avec sa reserve à Fréjus, que les ennemis avoient abandonné la nuit, M. de Pereuse qui faisoit son avant-garde les a suivis jusques au bois de l'Esterelle, où il a joint leur arriere garde, & il y a fait 45 prisonniers; le même jour M. de Ferrary à poussé un corps de Cavalerie des ennemis qu'il a battu, il y a pris un Capitaine de Carabiniers, & 11 Cuirassiers ou Hussards.

M. d'Arnaud qui commande toujours le corps de l'avant garde s'est avancé jusques au col de Calar. M. le Maréchal sçachant que tous les differents détachemens des ennemis s'étoient rassemblés de ce côté là, a fait soutenir cette avant-garde par les brigades de la Marine & des Gardes Lorraines, & huit pieces de canon; les ennemis qui s'étoient mis en bataille de l'autre côté du Ravin qu'ils ont fait mine de vouloir deffendre, se sont retirés précipitamment au premier coup de canon qu'on leur a tiré; nous avons passé le Ravin, on leur a fait une trentaine de prisonniers, dont un Capitaine de Croates.

M de Camposanto qui commande l'avant-garde Espagnole, a pris de son côté sur Clavieres & Bargemont, où il a aussi fait 27 prisonniers, dont un Lieutenant.

M. de Maulevrier s'est rendû maître de tous les postes que tenoient les ennemis entre le Verdon & l'Esteron sans aucune résistance de leur part.

Le 26 le Marquis de Mirepoix ayant vû 4 barques chargées de Sel des greniers du Roi à Fréjus, & de toutes les armes qui ont été enlevées aux habitans, & autres effets, les a obligées à coups de canon de revenir à bord, ce qui nous met en état d'armer de nouveau tous les peuples qui désirent avec empressement à courir sus à l'ennemi, il a fait avancer M. de Pereuse dans les bois de l'Esterelle, lequel ayant trouvé 4 Compagnies de grenadiers dont deux Autrichiennes & deux Piédmontoises, retranchées près le cabaret de l'Esterelle avec beaucoup de troupes irrégulieres, il les a attaquées la bayonnete au bout du fusil, les y a emportées, & presque tout y a été tué, excepté un Capitaine de grenadiers Piémontois, & une soixantaine de grenadiers qui ont été blessés & pris. Comme on a appris que M. Odonel étoit à peu de distance de là retranché dans le plus épais du bois avec plusieurs bataillons, M. de Mirepoix a marché cette nuit avec les deux brigades de Poitou & d'Anjou, & du canon pour les y attaquer ce matin à la pointe du jour.

Un détachement de sa reserve a attaqué auprès de Bagnols; la meilleure partie des Cuirassiers de Berlinkingen qui y étoit encore, il y a eû une trentaine de Cuirassiers tués, 17 prisonniers & plus de 40 chevaux.

M. le Maréchal a fait avancer M. d'Arnaud jusqu'à Scillan, tout le reste de l'Infanterie a suivi en échelons à Bargeme, & au col de Clavieres, les ennemis n'ont point paru que par quelques détachemens d'Hussards, les Espagnols se sont avancés à la même hauteur à Broves. M. de Maulevrier est venu camper à Bargeme, ils n'ont vû que quelques Croates & Hussards, tout étant retiré sur le Pont de la Ciagne à Tournon; il nous vient des déserteurs en grand nombre & par bandes, ils

disent tous qu'il ont été surpris, les Officiers ajoutent qu'ils comptoient que l'armée du Roi ne seroit point en état de marcher faute de subsistance, & les adjudans généraux avoient déja fait des dispositions pour placer les troupes le long de l'Argens & du Verdon; comptant à couvert de Castellanne occuper toutes les valées pendant l'hyver.

Aujourd'hui 27 toute l'armée continue à marcher par échelons, notre avant garde est à Montauroux, & nos colonnes commencent à entrer dans la grande montagne pour tourner les sources de la Ciagne; la pluye n'a point cessé depuis que nous sommes en mouvement, ce qui retarde considérablement tous nos convois de fourage.

Au Camp de Grasse le 3 Février 1747.

Le 28, le 29, & le 30 Janvier ont été employés à se porter sur la Ciagne, nos avant-gardes ont poussé les ennemis au de-là de cette riviere; les Espagnols ont fait 27 prisonniers & en ont tué environ autant, celle de l'armée commandée par M. d'Arnaud a pris poste sur le haut de Tournon & le Marquis de Mirepoix s'est porté sur la Napoule.

M. le Maréchal a séjourné le 31 pour donner le loisir aux colonnes de la gauche & aux détachemens qui faisoient le tour des grandes montagnes, d'arriver au point fixe qu'il avoit déterminé pour attaquer les ennemis par 5 endroits à la fois le premier Février à la pointe du jour, mais les ennemis ayant abandonné tous leurs postes & retranchements pendant la nuit, & nos patrouilles s'en étant apperçu dès dix heures du soir au pont de Tournon, on fit passer tous les grenadiers au gué, on poursuivit les ennemis & l'on fit une centaine

de prisonniers, toute l'armée passa la Ciagne les premier, & toutes les colonnes par les différens chemins tournans à travers les hautes montagnes, arriverent presque à la même heure à Grasse que l'ennemi n'avoit évacué que la nuit; l'on y fit encore grand nombre de prisonniers, M. de Mirepoix arriva aussi à la même heure à Antibes où il fit entrer un détachement.

Le 2 M. le Maréchal poussa en devant de très gros détachements sur le Loup, le défaut de pain ayant obligé de séjourner, & comme suivant tous les rapports des émissaires & des déserteurs, M. de Braun avoit rassemblé toute son armée sur la Ciagne, M. le Maréchal fit de nouvelles dispositions pour les y aller combattre, pour cet effet le corps de M. de Maulevrier marcha droit à S. Jannet, les Espagnols envoyerent un gros détachement sur Vence, & M. le Chevalier de Belle-Isle fut détaché avec dix mille hommes, dont tous les grénadiers de l'armée, les volontaires Royaux, & 5 escadrons Espagnols pour se porter à Ville-Neuve, & à Saint Paul, où il a fait toutes ses dispositions pour attaquer ces postes ce matin 3 à la pointe du jour, devant être soutenu par toute l'armée qui s'est mise en marche à la même heure sans équipages, M. de Mirepoix devant venir s'y joindre au Biot, l'action eût été générale, M. le Marquis de Lamina devant attaquer par Vence, toutes nos forces devant se réunir sur Caignes où étoit l'armée ennemie, mais M. le Chevalier de Belle-Isle s'étant apperçu cette nuit que les ennemis évacuoient le Château de Ville-Neuve, a fait passer une partie de ses troupes aux gués. Tout a plié, & il n'a pû joindre leur arriere-garde qu'à Saint Laurent que les ennemis tenoient en force; il les y a fait attaquer si vivement qu'on les a culbutés sur leur pont dont il

s'est rendu maître dans toute la partie qui est sur le grand bras du Var jusqu'à une Isle où les ennemis ont fait des retranchements garnis de gros canons, ensorte qu'il n'a pas été possible d'aller plus loin, mais nous sommes restés maîtres de cette partie du pont & il n'y a plus un seul Autrichien ni Piémontois en deça du Var. Antibes a été secouru à tems, & il n'a resté à nos ennemis que la honte d'une entreprise dont ils avoient fait un éclat prématuré, on ne peut assés donner d'éloges aux Officiers & aux soldats des troupes Françoises & Espagnoles, lesquelles ont supporté avec beaucoup de courage les fatigues & les incommodités d'une marche très longue & très pénible.

Les troupes des deux Nations désiroient ardemment de pouvoir joindre les ennemis, mais ceux-ci ne s'en sont jamais mis à portée, cependant les differentes affaires qu'il y a eu leur coûtent en tués, blessés & déserteurs, cinq ou six mille hommes, & nous n'en avons pas perdu deux cent.

SPECTACLES.

LEs Comédiens François ont continué avec le même succès les répréſentations de la *Gouvernante*; cette Piéce pourroit être intitulée le triomphe de la Vertu, & les plus honnêtes gens ſont ceux à qui elle a fait le plus de plaiſir: nous allons en donner un Extrait, qui ne peut être qu'une eſquiſſe fort imparfaite de toutes les beautés repandues dans cet Ouvrage.

La perte d'un Procès conſidérable a renverſé totalement la fortune de deux malheureux époux, gens d'un grand nom, que ce malheur a réduits à ſa derniere miſére avec une fille alors au berceau, ſeul fruit de leur hymen. On verra dans la ſuite que ce Procès où ils ſoutenoient une cauſe juſte, fut perdu par la friponnérie d'un Sécrétaire qui ſçut ſouſtraire le titre déciſif, & par la négligence du Rapporteur qui s'en rapporta à l'Extrait infidéle de ce traître; depuis la perte de ce Procès, le mari a peri dans une guerre étrangere où il avoit pris de l'emploi, la mere a ſubſiſté pendant quelque tems d'une penſion modique qu'elle

avoit obtenue, mais cette pension ayant cessé d'être payée, elle n'a pu continuer à fournir à sa fille élevée dans un Convent les secours nécessaires, une maladie l'a même empêchée d'aller l'y reprendre, & pendant ce têms une Baronne, riche veuve, touchée des graces d'Angelique, c'est le nom de la jeune fille, l'a prise chés elle sans la connoître à l'âge d'environ dix ans, elle la appellée sa niéce, & cette jeune enfant a crû l'être en effet. Il y a quatre ou cinq ans qu'elle a été retirée du Convent par la Baronne qu'elle croît sa Tante; telle est l'avant scéne que l'Auteur éclaicit par dégrés, & à proportion que la connoissance de chaque incident est nécessaire à l'action.

Angelique ouvre la Scéne avec Juliette sa Suivante; le Spectateur apprend par leur entretien, qu'un jeune homme nommé Sainville fils d'un Président qui demeure dans la même maison que la Baronne, a été amoureux de la jeune Angelique, qui n'étoit pas insensible à son amour, que depuis trois mois ce jeune homme ayant été forcé par ses parens à se repandre dans le grand monde, il a négligé Angelique qui se croit abandonnée, une Gouvernante que cette jeune personne a depuis six mois, s'est emparée de sa confiance, & a acquis sur elle assés d'autorité pour qu'elle n'agisse plus que

par ses conseils, la jeune Suivante essaye envain de prendre le parti de Sainville auprès d'Angelique, qui dans la tristesse où elle est plongée, souhaiteroit de retourner au Convent son premier azile.

L'une & l'autre se retirent à la vue de la Baronne qui paroît avec le Président, pere de Sainville, ce Magistrat a fait perdre il y a douze ans un Procès juste qui a ruiné une famille illustre, par la négligence qu'il a eu de se laisser tromper par son Sécrétaire, le crime de ce traître étant connu, il veut le réparer en restituant la valeur de la perte qu'il a causée, mais il ne sçait à qui s'adresser, on a perdu la trace des malheureux que son imprudence a ruinés, & il a prié la Baronne de le seconder dans la recherche qu'il fait. On voit assés que ce Procès est le même que celui qui a ruiné les parens d'Angelique, dont le pere ayant été tué, & la mere ayant changé de nom & d'état, comme on verra dans la suite, sont fort difficiles à trouver. Cependant la Baronne a des soupçons, que le Président l'exhorte à éclaicir. Elle sort & le laisse avec Sainville son fils, dont le caractére ainsi que celui de son pere se développe dans cette scéne, ces deux caractéres sont de la plus grande beauté, & il y en a fortpeu au Théâtre de cette force, ils ont encore le mérite de la nouveauté;

le Président veut sçavoir ce que son fils pense du monde au milieu duquel il s'est jetté depuis peu.

SAINVILLE.

Avec sincérité s'il faut que je réponde,
J'ai vû que l'impudence est la Reine du monde,
Et qu'il faut quand on veut y faire son chemin,
Aller à la fortune avec un front d'airain,
Que l'Art d'en imposer est le seul art utile,
Qu'une louange aride, une estime stérile,
Est tout ce qu'on accorde à peine aux gens de bien.

Nous transcrirons encore, de peur de l'affoiblir par un Extrait, ce que le même Sainville dit sur *la bonne Compagnie*.

La bonne Compagnie, eh ! croyez-vous aussi
A cette rareté que l'on appelle ainsi ?
J'ai tout vû, j'ai par-tout cherché cette merveille
Dont le nom résonnoit sans cesse à mon oreille,
Mais ce n'est qu'un grand mot nouvellement admis,
Qui n'a rien de réel, que l'usage a transmis
Par l'organe des sots dans la langue ordinaire,
Qui sert à désigner un être imaginaire,
Ouvrage de l'orgueil & de la vanité.
Tout cercle, tel qu'il soit, toute société,
Croit en être de droit la véritable sphére,

Du bien, de la naissance, & telle autre chimere,
De la fatuité, des airs & du jargon,
Voilà tout ce qu'il faut pour usurper ce nom.
Quant à moi j'en appelle, elle est mal définie,
Ce sont les mœurs qui font la bonne Compagnie.

Sainville dit encore dans cette scéne plusieurs choses aussi fortement exprimées, lesquelles annoncent la fermeté & la droiture de son ame, & peignent vivement le ridicule de nos mœurs, la philosophie du Président est moins sauvage & plus douce, il connoît les travers des hommes, mais instruit par l'expérience, il a connu qu'il falloit s'y prêter.

Quand j'entrai dans le monde,
Je le vis à peu-près des mêmes yeux que vous;
Chacun m'y déplaisoit & je déplûs à tous.

Mais il rompit son humeur, & il exhorte son fils à l'imiter.

Sçachez donc vous soumettre à cette dépendance;
L'usage des vertus a besoin de prudence,
Dans un juste milieu la raison l'a borné,
D'ailleurs il faut toujours que leur front soit orné
Des graces & des fleurs qui sont à notre usage;
Quand la vertu déplaît, c'est la faute du sage.

Cette scéne admirable perd beaucoup à être ainsi tronquée dans un Extrait, mais elle est telle qu'on peut assûrer qu'elle sera à la lecture autant de plaisir qu'à la représentation. Les caractéres du Président & de son fils feroient honneur à Moliere.

Sainville resté seul, paroît peu touché des maximes de son pere.

Mon bonheur dépend-il d'être au-dessus d'un autre,
De briller dans le monde un peu plus, un peu moins ?
Eh! bien ; mon existence aura moins de témoins.
Est-ce un si grand malheur de n'éblouir personne,
De n'avoir que l'éclat que la probité donne ?
Quoiqu'il en soit enfin je serai dans le cas,
Et c'est un être heureux qu'on ne connoîtra pas.

Sainville prend la résolution de retourner vers Angelique, & de se livrer tout entier à son amour, Juliette qui arrive, a un paquet de lettres à lui remettre, la joye qu'il ressent, parce qu'il croit que ce sont des lettres qu'Angelique lui a écrites pendant son absence, se change en désespoir lorsqu'il voit que ce sont ses lettres & son portrait qu'elle lui renvoye : le dépit de cet amant est peint aussi bien qu'on avoit droit de l'attendre de M. de la Chaussée, & l'acte finit par la réso-

lution que prend Sainville d'écrire à son infidelle une lettre que Juliette promet de rendre.

C'est la Gouvernante qui ouvre seule le second acte, on apprend par un monologue quelle est cette mere infortunée d'Angelique dont nous avons parlé sous un nom inconnu, & sans se faire connoître à sa fille, elle s'est réduite à être sa Gouvernante, afin de lui rendre au moins sous ce nom les soins & la tendresse d'une mere. C'est elle qui a montré à cette jeune personne le piége ou elle s'engageoit en aimant Sainville, & qui a obtenu d'elle qu'elle renvoyeroit les lettres & le portrait. Angelique qui survient ne lui cache pas que ce sacrifice lui a couté, elle a encore plus de peine a promettre à sa Bonne qu'elle ne verra plus Sainville, celle-ci obtient encore plus difficilement, que s'il écrit, ses lettres seront renvoyées. La Gouvernante pour lui ôter sans ressource toutes les espérances qu'elle pourroit concevoir d'épouser Sainville, & lui montrer qu'il n'est point fait pour elle, lui déclare qu'elle n'est point la niéce de la Baronne, qu'elle est une Orpheline qui n'a rien à prétendre, c'est ici que l'Auteur place le récit intéressant de ce Procès dont nous avons parlé en exposant l'avant-scéne ; par cet art l'exposition devient une scéne fort touchante ; la

Gouvernante ne cache rien à Angelique, sinon qu'elle est sa mere & le principal personnage de la scéne funeste qu'elle lui raconte. Enfin après lui avoir bien montré l'impossibilité qu'il y a qu'elle épouse jamais Sainville, elle la détermine, non sans beaucoup de peine à lui permettre de demander pour elle à la Baronne, qu'elle les renvoye toutes deux dans le Convent; à peine Angelique a t'elle souscrit à ce sacrifice, à peine la Gouvernante est elle sortie pour aller porter cette parole à la Baronne, Juliette paroît, elle a une lettre de Sainville à remettre à Angelique, mais il faut user d'adresse pour la faire tenir, l'artifice que l'Auteur a employé est neuf & agréable, mais comme il dépend de la suite d'un dialogue précis & vif, il est difficile de le faire sentir dans un Extrait, nous serions obligés de copier toute la Piéce, si nous voulions donner une idée exacte de toutes ses beautés. Après que Juliete a préparé l'esprit d'Angelique, la piquant à dessein, & lui faisant entendre que Sainville est bien éloigné de songer à elle, elle tousse, c'est à ce signal convenu qu'un valet doit lui apporter la lettre, Angelique ne s'y méprend pas, & Juliette feignant d'ignorer de qui elle est, l'ouvre toujours, & la lit malgré Angelique, mais au lieu de lire la véritable lettre, elle en compose une d'ima-

gination, par laquelle Sainville paroît fort peu touché du congé qui lui a été donné; il arrive dans cet instant où le dépit d'Angelique éclate, & il est avec raison fort étonné de tout ce qu'elle lui dit sur ce billet supposé, la lecture du vrai billet éclaircit tout, les amans se racommodent, il ne doit plus être question de Convent, Sainville déclare à sa maîtresse qu'il n'a jamais eu d'autre dessein que de l'épouser; dans la chaleur des protestations qui suivent cet éclaicissement, il se jette à ses genoux, la Baronne & la Gouvernante arrivent dans ce moment, les deux amans s'échapent chacun de leur côté. La Baronne est fort surprise, la Gouvernante désespérée la presse d'employer son autorité pour faire retourner Angelique au Convent; la Baronne témoigne sur ce sujet beaucoup de froideur, mais c'est dans le dessein d'éclaircir par-là les soupçons qu'elle avoit sur l'état de la fausse Gouvernante, en effet la chaleur que celle-ci met dans ses sollicitations auprès de la Baronne, est bien capable de faire découvrir la nature de l'intérêt qu'elle prend au sort d'Angelique, & des papiers qu'on a dû lui surprendre doivent achever de dévoiler ce mistere, c'est ce qu'on apprend par un court monologue de la Baronne, qui termine l'acte.

Angelique ouvre le troisiéme avec Juliette;

après un courte scéne Sainville paroît, il ne doute pas qu'on n'ait résolu leur perte, que l'on ne soit prêt d'entraîner Angelique au Convent, où on réussira enfin à le lui faire oublier; il n'y voit qu'un reméde, c'est que tous deux s'engagent par un écrit à s'aimer toujours & à s'épouser. Angelique étonnée de la proposition n'ose d'abord recevoir la promesse de mariage que Sainville lui présente, envain lui dit-il qu'étant Orpheline elle ne dépend de personne que d'elle, ces raisons ne suffisent pas pour la déterminer, mais Sainville la presse avec tant d'amour & de vivacité, qu'il est bien difficile qu'elle le réfuse, Juliette qui faisoit le guet vient avertir les amans que le Président s'avance, Angelique fuit & va signer, tandis que Sainville reste avec son pere. La scéne que ces deux hommes font ensemble, a fait sur tous les spectateurs l'impression la plus vive, nous ne craindrons point de dire qu'il y en a peu d'aussi belles au Théâtre, & pour soutenir notre avis par des raisons sans réplique, nous allons transcrire ici une partie de cette scéne.

LE PRESIDENT.

On voudroit votre avis sur un cas singulier.

SAINVILLE.

Mon pere, vous sçavez que jamais je ne flate,

LE PRESIDENT

C'est par cette raison, l'affaire est délicate,
Les conseils les plus vrais sont ici les meilleurs.
Un Juge assés habile, honnête homme d'ailleurs . .
Vous riez ?

SAINVILLE.

C'est de voir ce titre imaginaire
Etre si constamment l'épithete ordinaire
Que s'accordent entr'eux les hommes indulgens.

LE PRESIDENT.

Ainsi vous ne croyez guére aux honnêtes gens.

SAINVILLE.

Ma foi, ceux que j'ai vû me font douter des autres.

LE PRESIDENT.

Mon fils, quels préjugés étranges que les vôtres!
Il est des gens de bien, je pense sur ma foi,
Que vous ne jugez pas plus sainement de moi.

SAINVILLE.

Mon pere, en vérité, ce reproche me pique.

LE PRESIDENT.

Vous me croyez du moins un peu trop politique.
Eh! prenez ou laissez les hommes tels qu'ils sont;
Tout aussi bien que vous je les connois à fond,
Mais je suis envers eux avec moins de rudesse,
Indulgent par lumiere & non pas par foiblesse.
Mais revenons : enfin ce Juge en question
Fut chargé d'un Procès, dont la décision

Devoit à ſon rapport regler la deſtinée
De gens de qualité qu'un heureux hymenée
Venoit d'unir.

SAINVILLE.

Laiſſons la nobleſſe du ſang,
Aux yeux de l'équité tous ont le même rang.
Péſons les droits réels ; la plus haute naiſſance
Ne doit pas faire un grain de plus dans la balance.

LE PRESIDENT.

Oui, mais tout l'embarras eſt de bien rencontrer,
Souvent le meilleur droit ne ſçait pas ſe montrer,
Car vous n'ignorez pas qu'il n'eſt rien que n'employe
Ce monſtre ingénieux à pourſuivre ſa proye,
Dont le metier cruel & cependant permis
Eſt ſouvent de corrompre ou d'égarer Themis.
A ce fleau funeſte, à ce mal ſans remede,
Ajoutez pour ſurcroit que la main qui nous aide,
Peut ſe laiſſer ſurprendre, ou gagner, en effet
Ne ſçauroit on nous faire un infidéle Extrait ?

SAINVILLE.

Tout Juge qui s'en ſert a tort, c'eſt mon ſiſtême.
Mais il n'eſt pas trop bon pour tout voir par lui-même,
Et s'il n'y donne pas tout ſon ſoin, tout ſon tems,
Cette épargne eſt un vol qu'il fait à ſes cliens ;
Pourquoi ſe charge t-il des fortunes publiques ?

LE PRESIDENT.

Vous êtes bien rigide.

SAINVILLE.

Et des plus véridiques,
Je prévois que ce Juge indigne de pardon,
Fut comme il méritoit dupé par un fripon.

LE PRESIDENT.

Vous l'avez dit; un traître; un serpent domestique,
Priva la vérité de sa preuve authentique;
Le titre disparut, le bon droit succomba;
L'erreur dicta l'Arrêt, & le malheur tomba
Sur des infortunés trop pleins de confiance,
Et qui n'avoient d'ailleurs aucune expérience.

SAINVILLE.

Mais leur Juge étoit fait pour en sçavoir plus qu'eux.
Peut-il se consoler de leur désastre affreux,
Et d'en avoir été la cause?

LE PRESIDENT.

involontaire.

SAINVILLE.

Qu'importe? il a laissé trahir son ministere,
Il avoit un dépôt, à qui l'a-il remis?
Si l'excuse avoit lieu, tout deviendroit permis.

LE PRESIDENT.

Le tems & le hazard firent enfin connoître,
Mais trop tard, les excès qu'avoit commis ce traitre.
On sçut la vérité, le titre n'étoit plus,
Et le Juge accablé de regrèts superflus

Fut réduit à verser des pleurs trop légitimes,
Ensuite l'on apprit que l'une des victimes,
Cherchant à réparer les rigueurs de leur sort,
Sous un Ciel étranger avoit trouvé la mort,
Que sa veuve sans biens pour élever leur fille,
Unique rejetton d'une illustre famille,
L'avoit abandonnée aussi bien que son nom.

SAINVILLE.

Eh! bien, s'il est ainsi, que me demande-t-on?

LE PRESIDENT.

Ce que doit faire un Juge en ce malheur extrême.

SAINVILLE.

Tout homme qui consulte est peu sûr de lui-même.
Eh! que dire à celui qui ne se juge pas?

LE PRESIDENT.

Mais vous, qu'auriez vous fait dans un semblable cas?
Ce Juge le demande.

SAINVILLE.

Il veut que je prononce?
Qu'il tremble; mais à quoi servira ma réponse?
Quoiqu'il en soit enfin, j'aurois déja rendu
A ces infortunés tout ce qu'ils ont perdu,
C'est à quoi je condamne un Juge qui s'abuse,
Qu'il répare ses torts, s'il veut qu'on les excuse,
L'ignorance & l'erreur sont des crimes pour lui.

LE PRESIDENT.

On prononce aisément dans la cause d'autrui.
Celui dont je vous parle est peu riche,

SAINVILLE.

Qu'importe ?

LE PRESIDENT.

La restitution pourroit être si forte ,

SAINVILLE.

La somme n'y fait rien , l'exacte probité
Ne peut jamais avoir de terme limité.

LE PRESIDENT.

Ainsi vous vous seriez éxécuté vous-même?

SAINVILLE.

Assûrément :

LE PRESIDENT , *en souriant*.

Fort bien.

SAINVILLE.

Je vous parois extrême,
Ma façon de penser contraire aux mœurs du tems
N'attirera sur moi que des ris insultans.

LE PRESIDENT.

Pardonnez moi , mon fils ;

SAINVILLE.

Que dites vous, mon pere ?

LE PRESIDENT.

J'ai pensé comme vous , j'ai fait plus & j'espere
Que vous y donnerez l'aveu le plus flateur ;
Vous voyez le coupable & le réparateur.

SAINVILLE.

Vous ?

LE PRESIDENT.

Moi-même.

SAINVILLE.

Ah! grand Dieu, que ma source m'est chere!
Que je suis enchanté de vous avoir pour pere!
Il l'embrasse.
Pardonnez ces transports à mon cœur éperdu,

LE PRESIDENT.

Si tôt que je l'ai pû, j'ai fait ce que j'ai dû,
Et je viens d'expier ma méprise funeste;
Il vous en coutera;

SAINVILLE.

Votre vertu me reste.

LE PRESIDENT.

Ah! qu'il m'est doux de voir que je renais en vous?
O! Pere fortuné.

SAINVILLE.

Vous méritez de tous
La vénération, l'estime la plus haute;
Que vous étes heureux d'avoir fait une faute
Qui vous a procuré l'heureuse occasion
De faire une si belle & si bonne action!

Le Président apprend ensuite à son fils qu'un de ses amis fort riche lui destine sa fille, mais Sainville est fort éloigné de consentir à ce mariage, il donne à son pere des raisons dont celui ci ne se satisfait pas, le pere sort pour aller travailler à conclure cette affaire malgré les répugnances de son fils. Celui-ci ne reste pas long-tems avec Ju-

liette qui arrive, & enfin *elle laiſſe* la Baronne & la Gouvernante ſur le Theâtre. La Baronne qui a découvert le ſecret de ſon ſort, veut envain l'en faire convenir, ce n'eſt qu'avec une peine extrême qu'elle lui arrache l'aveu de ce miſtere, elle ne l'a point, dit elle, révélé au Préſident, qui content de ſe faire juſtice ne connoît pas la perſonne qui en eſt l'objet, il arrive ſur ces entrefaites déſeſpéré de ce qu'on lui a renvoyé la reſtitution dont il avoit chargé la Baronne, *vous vous êtes ſûrement mépriſe, lui dit-il*, la Gouvernante prend ici la parole & l'aſſûre que c'eſt lui qui s'eſt trompé, qu'ayant cru rendre un Arrêt juſte, il ne devoit rien à ſa victime, le Préſident inſiſte envain, la Gouvernante qui feint *de parler pour une autre*, ne céde point dans ce *combat d'une rare génerofité*, & lorſqu'elle eſt ſortie, le Préſident ne doute plus que ce ne ſoit là ſa victime, & ſort réſolu à faire de nouveaux efforts pour lui *faire* accepter le ſacrifice qu'il lui offre.

On a vû que dans les trois premiers actes une partie des ſecrets des Acteurs eſt éclaircie. Le Préſident connoît la Gouvernante pour ſa victime, mais il ne ſçait pas qu'Angelique eſt ſa fille, il ignore l'amour de Sainville, & il n'a rien fait juſqu'à ce qu'il ait déterminé cette généreuſe infortunée à accepter la réparation qu'il lui offre. La Gouvernant

vernante qui connoit l'amour de Sainville, n'est point instruite des engagemens que celui-ci vient de contracter avec Angelique, mais la confiance naïve de cette derniere trahira bientôt son sécret. Dans la scéne qu'elles ont ensemble & qui ouvre le quatriéme acte, la Gouvernante feint de ne l'avoir pas vuë à la suprise du second acte, afin de n'avoir point de reproches à lui faire, mais Angelique voulant justifier son amant & montrer à la Gouvernante qu'il n'a que des desseins vertueux, lui rend compte de leur engagement, & lui en communique le titre; surprise de cet évenement, la Gouvernante, après avoir dit à sa pupille ce qu'une telle occasion exige, refuse de lui remettre le papier qu'elle lui a confié; Sainville qui survient fait d'inutiles efforts pour la fléchir, il lui propose même de les faire conduire toutes deux dans une retraite où il ne pourra les voir jusqu'à ce que son pere ait consenti à cette union, la Gouvernante infléxible n'adopte aucun de ces arrangemens; ces deux scénes sont fort belles & fort interessantes mais la longueur déja trop grande de cet extrait nous empêche de nous y arrêter, enfin la Gouvernante remet la promesse de mariage au Président qui est justement surpris que son fils se soit engagé sans son aveu; on sent aisément combien ces situations sont

touchantes ; qu'il use, dit le Président à Angélique en parlant de son fils.

Qu'il use contre lui de sa severité,
Devoit il vous laisser ignorer qu'à vôtre âge,
S'engager sur la foi d'un pareil mariage,
Est un vol que l'on fait à ceux dont on dépend ?
L'Amour rend comme un autre un sage inconséquent.

ANGELIQUE.

Il ne m'a point ravie à ceux dont je suis née.
Dés ma plus tendre enfance ils m'ont abandonnée.

Elle apprend au Président que la Baronne n'est point sa tante, & cet éclaircissement qui allarme Sainville fait naître sur l'état de cette fille de justes soupçons dans l'esprit du Président, il les quitte sans leur rien promettre, mais sans les désesperer, & leur séparation termine l'acte.

Aprés une courte scéne de Juliette & de Sainville, qui veut envain parler à sa maîtresse. & un monologue aussi court de Juliette, Angelique se trouve avec sa Gouvernante, c'est ici que se fait la reconnoissance de la mere & de la fille ; cette mere inexorable veut toujours emmener sa fille, mais le Président qui est enfin éclair sur le sort de la mere & de la fille, la premiere détermine à consentir à l'union de Sainville & d'Angelique, & la Baronne pour achever de la

résoudre assûre son bien au deux époux.

Les beautés supérieures dont cette Piéce est remplie justifient les applaudissemens du public. Envain feroit on quelques objections sur la texture de la piéce. Où sont les Ouvrages sans défauts? Les grands hommes qui font l'honneur de notre Littérature n'ont pas atteint ce haut dégré de gloire, en faisant des Ouvrages sans faute, mais en mettant dans ces Ouvrages des beautés d'un ordre superieur; quelle piéce plus belle que le Cid? cependant combien de défauts n'y a t'on pas relevés? Cet esprit de critique est plus que jamais devenu l'esprit de notre siécle. On analyse tout, on examine tout, & l'examen étouffe le sentiment. Bien des gens croyent faire parade de beaucoup d'esprit en relevant les défauts légers d'un Ouvrage qui étincelle de beautés brillantes, mais bien loin qu'en apercevant ainsi des taches que l'esprit le plus borné peut remarquer, ils fassent preuve de leurs lumieres, ils montrent au contraire qu'ils sont des aveugles, puisqu'avec des yeux meilleurs, ils auroient été si frappés des endroits lumineux, qu'ils auroient negligé de remarquer les autres. Si l'on a fait quelques critiques de la Piéce de M. de la Chaussée, il est suffisament vengé par le public qui met sa piéce au rang des meilleures de notre Théâtre.

Nous ne quitterons point cette matiere sans parler d'une objection vague qui attaque en général le genre des piéces de M. de la Chaussée. Un Critique fort accrédité avoit défini ce genre *le Comique Larmoyant*, & le jeu de mots joint à l'autorité que ce Critique s'étoit acquise a fait repeter cette objection par plusieurs de ses échos accoûtumés à chercher un avis dans ses feuilles périodiques. Cette objection ne méritetoit pas de réponse s'il n'y avoit que de bons esprits. Si c'est un nouveau genre que M. de la Chaussée a créé, dès qu'il nous fait plaisir, recevons ce présent avec reconnoissance; mais on va à la Comédie, dira-t-on, pour rire & nonpas pour pleurer, oui à la farce, mais si ce principe étoit vrai, on proscriroit beaucoup de bonnes Comédies consacrées par les suffrages constans du public, & auxquelles on rit fort peu.

Le haut comique, le comique noble ne peut pas exciter des ris perpetuels; il faut souvent qu'il soit serieux. Or quand il est impossible de faire rire le Spectateur, n'est-il pas heureux que l'on cherche à l'attendrir ? Envain nous diroit on que la Tragédie & la Comédie ont leurs bornes prescrites, & que l'une ne doit pas empiéter sur les droits de l'autre, vaine allégation & qui n'a aucun fondement. L'objet de l'une & de

l'autre est de peindre les mœurs, & de nous rendre meilleurs en nous exposant un tableau fidéle des vertus & des vices. La Tragédie représentant des Héros éleve l'ame au-dessus d'elle-même ; en nous peignant de grands hommes, elle nous accoûtume à désirer de les imiter, elle nous donne, pour ainsi-dire, une plus grande idée de nous-mêmes, ce qui est un acheminement à devenir meilleurs ; de même en nous montrant des coupables que nous devons detester, elle nous accoutûme à avoir horreur du crime. Mais ce ne sont là que des vûes générales pour le commun des hommes, la Comédie a un objet plus particulier, elle descend dans le détail des vices, des défauts, des ridicules de chaque état, de chaque profession ; comme les hommes n'ont que trop souvent plus de honte d'être ridicules que d'être malhonnêtes gens, le moyen le plus sûr de les corriger de leurs défauts, est de leur en montrer les ridicules, & c'est celui que les Poëtes comiques ont choisi le plus souvent, mais ce n'est pas le seul, il y a des défauts dont il importe de corriger les hommes, & qui ne sont pas susceptibles de ridicule. Par exemple la morale qui résulte de la scéne que le Président a au troisiéme acte avec son fils, n'étoit pas de nature à être traitée dans le genre ordinaire. Cependant l'objet des Poë-

tes dramatiques étant de nous exciter à la vertu, toute action qui peut nous porter à la vertu est donc de leur ressort, or cette action n'étant point & ne pouvant être du genre de la Tragédie, elle étoit donc de celui de la Comédie que l'on subdivisera, si l'on veut, en deux genres, mais dont aucun ne sera subordonné à l'autre, car si l'objet de la Comédie, est de corriger les mœurs, le genre qui aspirera à corriger les défauts les plus importans sera le meilleur, & conséquemment le plus utile.

L'Académie Royale de Musique a continué les représentations alternatives de la Tragédie de Persée. La charmante Méduse a toujours les mêmes applaudissemens, & le Ballet est composé de fragmens choisis au goût du public.

Le Vendredi 17 Février on a repris Armide, & Mlle. Chevalier a toujours joué ce beau rôlle à la satisfaction unanime de ses Auditeurs.

On a représenté sur le Theâtre de la Cour Lundi 13 un Ballet intitulé l'*Année Galante*. Les paroles sont de M. Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Auteur connu par differens ouvrages.

La Musique est de M. Mion habile Maître de chant & compositeur de Nitétis, Tragédie lyrique.

Les deux Auteurs ont obtenu de justes applaudissemens. La Musique est agréable, variée, harmonieuse. M. Roi a soutenu sa réputation, l'acte de la Mineide sur tout a paru très-ingénieux & très-neuf.

Les entrées de tous les divertissemens de l'Année Galante sont de M. de Laval compositeur des Ballets du Roi.

Les habits ont été dessinés par M. Peronet dessinateur des fêtes de Versailles & de l'Académie Royale de Musique.

Toutes ces differentes parties d'un spectacle ingenieux & varié ont eu un succès égal, accordé par le goût & l'amour des talens.

Outre tous les excellens sujets qu'on admire à Paris sur le Théâtre de l'Opéra. M. de Laval le fils, Mlle Verrieres jeune Actrice de la troupe de Bruxelles, Mlle. Himblo, & la gracieuse petite Puvignée en unissant leurs agrémens aux idées riantes du compositeur de leurs danses ont augmenté les plaisirs de leurs augustes spectateurs.

Nous en donnerons l'extrait dans le prochain Mercure.

LE Concert Spirituel exécuté au Louvre le Jeudy deux de ce mois jour de la Chandeleur a commencé par *Confiteor*, Motet de Monsieur de la Lalande qui a été suivi d'un Concerto de M. Blavet, & du *Confitemini*, aussi de M. de la Lande; Mlle. Riquier jeune musicienne arrivée de Marseille, fit admirer l'étendue & la légereté de sa voix dans un verset qu'elle chanta avec un applaudissement général. Le Concert fut terminé par le *Magnus Dominus* & un Concerto de M. de Mondonville.

Les Comédiens Italiens donnerent le 28 Janvier *le Faux Marquis* en trois actes avec un divertissement, & le 9 Février l'amusante Comédie *du Prince de Salerne* fut précedée d'un divertissement à l'occasion de l'Auguste mariage célebré sincerement dans toute la France. Cet ingénieux morceau est parfaitement écrit & semé de traits fins qui nomment l'auteur.

Il est imprimé & se trouve chés *Prault* fils, Quai de Conti à la descente du Pontneuf à la Charité.

JETTONS DE L'ANNÉE 1747.
TERRIS NON SIBI.
TRESOR ROYAL
1747
II
IUVAT ANNUA CURA.
PARTIES CASUELLES.
1747.
III
NUSQUAM SICCABITUR ÆSTU
CHAMBRE AUX DENIERS
1747
LUD·XV·REX CHRISTIANISS.
IV
TOT ACIES
ORDINAIRE DES GUERRES
1747
V
PARATUS PONERE
EXT·DES GUERRES
1747
VI
CONSOCIARE AMAT
BATIMENS DU ROY
1747
VII
SIC TUTATUR LILIA FULMEN
ARTILLERIE
1747
VIII
DUBIIS SECUNDIS QUE REBUS RECTA
MARINE
1747
IX
IMPATIENS PUGNÆ
GALERES
1747
X
NON EX CORONA PRETIUM
MAISON DE LA REINE
1747
XI
VICTORIS OTIA FALLUNT
1747

La Foire St. Germain a ouvert le 3 Février. La troupe du sieur Restier y continue ses exercices ordinaires.

Le nouveau spectacle Pantomime doit exciter la curiosité du public par deux Turcs qui font tant sur le Théâtre que sur la corde lâche des tours singuliers & qui méritent l'applaudissement des spectateurs

EXPLICATION DES JETTONS

de l'année 1747.

TRESOR ROYAL.

Le Soleil élevant des vapeurs qui forment des nuages.

Legende. *Terris, non sibi.*

Ce n'est point pour lui, c'est pour le bien de la terre.

Exergue. Trésor Royal. 1747

PARTIES CASUELLES.

Un arbre fruitier que l'on taille.

Legende. *Juvat annua cura.*

Tous ses ans il demande de nouveaux soin

Exergue. Parties Casuelles.

1747

MAISON DE LA REINE.

Une Grenade.

Legende. *Non ex corona pretium.*

Sa couronne n'en fait pas tout le prix.

Exergue. Maison de la Reine.

1747.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Le Nil appuyé sur son Urne, qui répand son eau féconde dans les Campagnes.

Legende. *Nunquam siccabitur æstu.*

Elle ne tarira jamais

Exergue. Chambre aux deniers.

1747.

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Jupiter sur un nuage, la foudre à la main.

Legende. *Paratus ponere.*
Il est prêt à la poser.
Exergue. Extraordinaire des Guerres.
1747.

ORDINAIRE DES GUERRES.

Des élephans armés en guerre.

Legende. *Tot acies.*
Chacun d'eux est une armée.
Exergue. Ordinaire des guerres.
1747.

MARINE.

Une Boussole de Mer montée sur ses pivots.

Legende. *Dubiis secundisque rebus recta.*
Elle est juste dans les tems orageux, comme dans les tems favorables.
Exergue. Marine.
1747.

GALERES.

Un Oiseau de proye encapuchonné sur sa perche.

Legende. *Impatiens pugnæ.*

Le moment du combat tarde à son impatience.

Exergue. Galeres

1747

BATIMENTS DU ROI.

Minerve appuyée d'une main sur sa lance avec son casque & son ægide, tenant de l'autre main un niveau.

Legende. *Consociare amat.*

Elle sçait concilier la guerre & les Arts,

Exergue. Bâtiments du Roi.

1747

ARTILLERIE.

Trois Lys deffendus par un Dragon vomissant des tourbillons de feu, & mettant

en suite un Aigle, un Léopard, & un Lion.

Legende. *Tutatur sic lilia fulmen.*

C'est ainsi que la foudre met les lys à couvert.

Exergue. Artillerie 1747.

Exergue. Les trois Déesses du Théâtre, Melpomene, Thalie & Terpsicore.

JOURNAL DE LA COUR,

DE PARIS, &c.

LE 23 du mois dernier pendant la Messe du Roi l'Evêque de Rhodez prêta serment de fidelité entre les mains de Sa Majesté.

Le même jour la Cour quitta le deüil qu'elle avoit pris pour feuë Madame la Dauphine.

Le Roy a distrait du département du Secretaire d'Etat des affaires étrangeres, & a réuni à celui du Comte de Saint Florentin la haute & basse Guyenne dans laquelle sont comprises les Intendances de Bordeaux & d'Auch; la Normandie qui renferme les généralités de Roüen, de Caen & d'Alençon; la Champagne & la partie de la Brie, qui dépend de la généralité de Châlons; la Ville & la généralité de Lyon, & la Province de Berry.

Le 22 du mois dernier l'Evêque de Rhodez fut sacré dans la Chapelle du Noviciat des Jesuites par l'Archevêque de Roüen assisté des Evêques de Laon & de Bayeux.

Le 2 de ce mois Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi, Sa Majesté se rendit à la Chapelle étant précedée de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu & des Chevaliers. Le Roi après avoir assisté à la bénédiction des cierges & à la proces-

sion entendit la grande-Messe célebrée pontificalement par l'Archevêque de Tours, Prélat Commandeur de l'Ordre. La Reine & Mesdames de France entendirent la même Messe dans la Tribune.

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France ont assisté à la prédication du Pere Hericourt Théatin, & ensuite aux Vêpres chantées par la Musique.

Le 1er de ce mois la Reine communia par les mains de l'Archevêque de Roüen, son Grand-Aumônier.

Le 31 du mois dernier le Baron de Keller Ministre Plénipotentiaire du Duc de Wirtemberg eut une audience particuliere du Roi. Il fut conduit à cette audience ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame & de Mesdames de France par M. de Verneuil Introducteur des Ambassadeurs.

M. du Theil Secretaire du Cabinet du Roi a été nommé par S. M. pour remplacer le Marquis de Puysieulx aux conferences de Breda.

Le Roi en considération des services de feu M. de Verneuil a accordé à son fils l'agrément de la charge de Secretaire du Cabinet, & S. M. lui en a attribué en même tems les fonctions.

Le 1er de ce mois M. Cochet Recteur de l'Université se rendit à Versailles étant accompagné des Doyens des Facultés & des Procureurs des Nations, & suivant l'ancien usage il eut l'honneur de présenter un cierge au Roi, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour le Pere Hubault Vicaire Général des Religieux de la Mercy accompagné de trois Religieux de leur Couvent du Marais eut l'honneur de présenter un cierge à la Reine pour

satisfaire à l'une des conditions de leur établissement fait à Paris en 1615 par la Reine Marie de Medicis.

Le Pere du Baudory l'un des Professeurs de Réthorique du College de Loüis le Grand y prononça le 30 du mois dernier un discours latin en présence de l'Archevêque de Paris, de plusieurs autres Prélats & d'un grand nombre de personnes de distinction. Il examina dans ce discours *ce qu'on doit penser des Auteurs de nouveaux sistemes.*

On a reçû avis de Treves que Dom Paul le Jeune Prieur de l'Abbaye de S. Martin, situé dans l'Electorat de ce nom avoit été élu Abbé de cette Abbaye.

Le 13 de ce mois le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'anniversaire de Madame la Dauphine mere du Roi.

Le 15 Mercredi des Cendres le Roi a reçû les Cendres des mains du Coadjuteur de Strasbourg. La Reine les a reçûës des mains de l'Archevêque de Roüen, son Grand Aumônier, Monseigneur le Dauphin des mains de l'Abbé de Lascaris Aumônier du Roi, & Madame la Dauphine des mains de l'Evêque de Bayeux, son Premier Aumônier.

L'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France se fit le 12 de ce mois dans l'Eglise des Grands Augustins par la Messe du St. Esprit, à laquelle les Prélats & les autres Députés, qui composent l'Assemblée communierent. L'Archevêque de Tours y officia pontificalement, & le Sermon fut prononcé par l'Evêque de Troyes.

L'Assemblée a élu pour Présidents l'Archevêque de Tours, l'Archevêque de Paris, l'Archevêque

d'Arles, l'Evêque de Mende, l'Evêque de Sisteron & l'Evêque de Grenoble. L'Abbé de Nicolay est Promoteur, & l'Abbé de Breteuil Secretaire.

Le 12 les Prélats & les autres Députés rendirent leurs respects au Roi. Ils s'assemblerent au Château de Versailles dans la Sale qui leur avoit été destinée, & le Comte de St. Florentin Secretaire d'Etat étant venu les prendre pour les présenter à S. M., ils furent conduits à l'audience du Roi par le Marquis de Brezé Grand-Maître des Cérémonies avec les honneurs qui se rendent au Clergé lorsqu'il est en Corps, les Gardes du Roi étant en haye sous les armes dans leur Sale, & les battans des portes étant ouverts. L'Archevêque de Tours complimenta S. M. au nom du Clergé.

Les mêmes Députés eurent audience de la Reine & de Monseigneur le Dauphin.

Le lendemain l'Assemblée par une délibération unanime accorda le secours de onze millions demandé de la part du Roi par les Commissaires de S. M., lesquels étoient le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire d'Etat, M. d'Ormesson & M. de Brou Conseillers d'Etat ordinaires au Conseil Royal des Finances, & M. de Machault d'Arnouville Controlleur Général des Finances.

RELATION

De l'Ambassade de M. le Duc de Richelieu à Dresde.

MOnsieur le Duc de Richelieu nommé Ambassadeur Extraordinaire du Roi pour aller faire la demande de la Princesse Marie-Josephe

de Pologne pour Monseigneur le Dauphin arriva à Dresde le 25 Decembre 1746 à neuf heures du soir en poste avec cinq carosses & une trentaine d'hommes à cheval qui portoient des flambeaux.

Le Maître des Cérémonies de la Cour étoit venu au-devant de lui à une journée de distance pour le complimenter de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe, sur son arrivée à Dresde; en arrivant dans la Ville il fut conduit dans un Palais magnifique que le Roi de Pologne lui avoit fait préparer & meubler où il alla descendre, il y trouva des Officiers du Roi de Pologne de toute espece, des Pages, des Coureurs, des Heyduques & Valets de pied pour le servir; M. le Comte de Sehomberg, de la même famille que celui qui a été Marechal de France, avoit été nommé par le Roi pour lui servir de Grand-Maître & pour faire les honneurs de sa maison, où il trouva à son arrivée des tables servies magnifiquement par les Officiers du Roi pour lui & toute sa suite, ce qui a continué pendant son séjour à Dresde excepté le jour de la demande qu'il a donné une très-belle Fête, qui a été servie par ses Officiers particuliers.

Aussitôt que M. le Duc de Richelieu eut donné part de son arrivée, il reçut les visites de tous les Princes, Seigneurs & Ministres de la Cour.

Le 26 lendemain de son arrivée M. le Duc de Richelieu eût une audience particuliere du Roi, de la Reine & des Princes & Princesses de la Famille Royale.

Le Roi lui fit l'honneur de l'inviter à dîner le sur-lendemain, & deux jours après il fut pareillement invité chés le Prince Royal où il se rendit.

Le 7 Janvier fut designé pour le jour de l'audience publique & pour faire la demande en Cérémonie ; tout avoit été préparé pour cela.

M. le Comte de Rex Ministre du Cabinet & Chevalier de l'Ordre de St. André de Russie, vint prendre M. le Duc de Richelieu chés lui dans un des carosses du Roi à dix heures du matin, & le Cortege se mit en marche dans l'ordre suivant.

Il commença par les carosses des Chambellans & Ministres, ensuite celui du Comte de Rex & sa livrée.

Après suivoit une partie de la livrée de M. le Duc de Richelieu.

4 Coureurs.

2 Suisses.

30 Valets de pied.

Ensuite marchoit la livrée du Roi, 2 Pages du Roi à la tête des six chevaux du carosse de Sa Majesté où étoit M. le Duc de Richelieu, ayant dans le fond à sa gauche M. le Marquis des Issarts, & sur le devant M. le Comte de Rex ; les Pages de M. le Duc de Richelieu au nombre de dix marchoient aux deux côtés du carosse vêtus magnifiquement aussi bien que toute la livrée, & les Heyduques marchoient à côté des Pages.

Trois carosses de l'Ambassade suivoient.

Puis celui du Nonce.

Celui du Ministre d'Espagne.

Celui du Ministre de Prusse.

Celui du Ministre de Baviere, tous attelés de six chevaux, ensuite nombre de carosses remplis de Gentilhommes.

Les rues étoient bordées de troupes de distance en distance, la garde sous les armes tam-

bour battant ; on marcha dans cet ordre du Palais de M. le Duc de Richelieu au Palais du Roi, il fut reçû à la descente du carosse par quatre Gentilshommes de la Chambre du Roi & au haut de l'escalier par quatre Chambellans, & à l'entrée des appartemens après la Sale des Gardes par le Marechal de la Cour qui le conduisirent jusqu'à la Chambre qui précédoit celle d'audience, en traversant les appartemens du Roi qui étoient remplis de toute la Noblesse & des Seigneurs & Officiers de la Cour superbement vêtus. Alors M. le Comte de Bruhl Premier Ministre & Grand Chambellan alla avertir le Roi de l'arrivée de M. le Duc de Richelieu & l'introduisit à la Chambre d'audience où le Roi l'attendoit sur son Trône, après l'audience M. le Duc de Richelieu fut reconduit de la même façon & avec les mêmes cérémonies, il alla ensuite chés la Reine & les Princes & Princesses, après quoi il retourna à son Palais dans le même cortége, & pendant sa marche il faisoit jetter de l'argent au peuple.

Le même jour M. le Duc de Richelieu donna une Fête magnifique, elle commença l'après-dinée par un concert Italien exécuté par les plus célébres de la musique du Roi de Pologne, les paroles étoient faites au sujet du mariage, de la composition de l'Abbé Pasquini, & la musique du sieur Ristori compositeur du Roi de Pologne.

Tout le Palais de M. le Duc de Richelieu étoit illuminé dans un goût merveilleux, on avoit élevé au-dessus de la porte un grand Baldaquin de velours cramoisi richement gâloné d'or, au fond duquel on avoit placé les armes de Monseigneur le Dauphin & de la Princesse de

Saxe, & toute la façade étoit ornée de peinture, de devises & d'emblemes; plusieurs fontaines de vin couloient dans les places voisines du Palais de M. le Duc de Richelieu.

A neuf heures les Dames & les Seigneurs se mirent à table au nombre de plus de 400.

Après le souper le Bal commença & dura toute la nuit.

Le 8 M. le Comte de Bruhl Premier Ministre donna aussi une Fête magnifique où la même assemblée qui avoit assisté à celle de M. le Duc de Richelieu, se trouva.

Le 9 le contract de mariage fut signé & après la signature du contract, le Roi de Pologne fit présent à M. le Duc de Richelieu d'une très-belle épée garnie de diamans & envoya chés lui un beau service de Porcelaine.

Le lendemain 10 la Cerémonie du mariage fut faite par M. le Nonce assisté des Evêques de Cracovie & de Cujavie, en présence de toute la Cour, on avoit élevé un Autel dans une des Sales du Palais du Roi où se fit cette auguste célébration. Le Prince Royal de Pologne épousa au nom de Monseigneur le Dauphin la Princesse sa Sœur, la Salle étoit remplie de gradins où les Dames & les Seigneurs de la Cour furent placés pendant la Cérémonie, dans la plus grande & la plus brillante parure.

La musique étoit placée au fond de la Sale avec les trompettes & tymballes, l'on tira le canon & l'on fit plusieurs décharges d'artillerie pendant la Cérémonie.

Après la célébration du mariage, il y eut à 8 heures du soir dans une autre Sale du Palais Banquet Royal où Madame la Dauphine se plaça au milieu de la table, le Roi à sa droite &

la Reine à sa gauche, ensuite les Princes & Princesses de la Famille Royale, M. le Nonce & Mrs. les Ambassadeurs de France, il y eut en même tems dans plusieurs autres Sales du Palais un nombre infini de tables servies pour les Dames, les Seigneurs, les Officiers de la Cour, toute la Noblesse & les personnes distinguées qui avoient assisté à la Cérémonie, pendant le souper il y eut musique, & il se fit encore plusieurs décharges d'artillerie, après le souper qui finit à 10 heures, toute la Cour passa dans la Sale du Bal qui commença par une danse avec des flambeaux qui est en usage dans le pays aux mariages des Princes & Princesses.

Après cette danse des flambeaux, on dansa quelques menuets, & le Roi prit Madame la Dauphine pour commencer la danse Polonoise. M. le Duc de Richelieu donna la main à la Reine pour le suivre, les Princesses & quelques Dames y danserent & cette danse où l'on va deux selon son rang termina le Bal qui finit à minuit.

Le même jour M. le Duc de Richelieu fit jetter au peuple quantité de Medailles d'or & d'argent qu'il avoit fait frapper à l'occasion du mariage.

Le lendemain 11 il y eut un opera Italien exécuté sur le grand Théâtre de la Cour par la musique du Roi.

Le 12 on tira un feu d'artifice sur l'Elbe qui étoit pour lors glacé, mais dont on avoit cassé les glaces pour que rien ne mît obstacle à l'exécution ; tout le monde sçait que les Artificiers Saxons sont très-renommés pour la beauté & la varieté de leurs artifices, & l'exécution de celui-ci répondit à l'opinion avantageuse qu'on en avoit.

DESCRIPTION

De la Décoration du Feu d'Artifice, tiré par ordre de Sa Majesté LE ROI DE POLOGNE *Electeur de Saxe, le 12 Janvier 1747, pour le Mariage de Monseigneur* LE DAUPHIN.

LA Décoration simple & sans aucun de ces grands ornemens, ausquels la briéveté du tems n'avoit pas permis de penser, représentoit la face d'un Jardin sur les bords d'un fleuve; elle consistoit dans deux Pavillons qui la terminoient, dans un corps d'Architecture en demi-ceintre, composé d'Arcades, dont la Courtine donnoit la forme au Jardin, & dans un Rocher qui faisoit le fond de ce Jardin & du Spectacle.

Les Pavillons étoient élevés sur une terrasse à laquelle on montoit de l'Elbe par trois grands escaliers, l'un au centre, & les autres sur les côtés,

Les Feux de differentes couleurs qui formoient & éclairoient toutes les parties de cet Edifice, retraceroient assés l'idée du Palais & des Jardins du Soleil qui couronnent la Décoration, si l'on n'y voyoit partout les attributs de l'Hymenée & des deux augustes Maisons de France & de Saxe qu'il vient d'unir.

Sans vouloir examiner si la Saxe tire en effet son nom du mot *Saxum*, qui signifie *Rocher*, on a cru pouvoir hazarder l'allusion du mot Latin; & la partie la plus élevée de la Décoration représentoit un Rocher, du sommet duquel on voyoit jaillir l'eau la plus pure, & tomber par differens replis en nap-

pes dans des bassins que l'art avoit ménagés au pied de ce roc.

La Devise, *Purior è Saxo*, mise au haut du Rocher peut être appliquée & à la pureté du sang, & à celle de la vertu.

Les lumiéres qui composoient le dessein du Parterre, ne servoient qu'à éclairer deux grandes tiges de lys, sur lesquelles on voyoit deux fleurs avec quelques boutons, que l'on diroit n'attendre que le moment d'éclore; autour de ces tiges, étoient les génies qui président au bonheur, à l'abondance, à la fécondité, quelques-uns s'empressoient à arroser ces tiges de l'eau qui tomboit du Rocher.

Tandis qu'ils travaillent ainsi à l'envi, deux Renommées se préparoient à porter au-bout de l'Univers les heureuses esperances que donnent ces lys, image d'une puissance dont la destinée est si unie à la sienne; l'une annonce ces esperances, & l'autre, l'amour qui en doit être le prix.

La premiere portoit pour Devise : *Crescent illa.*

Et la seconde : *Simul crescetis amores.*

L'Auteur de ce bonheur, l'Hymenée, ne pouvoit manquer d'avoir son Temple dans un spectacle fait pour le célébrer; la Grotte que la nature avoit formée dans le bras du Rocher, le devenoit; à l'entrée étoit l'autel du Dieu, brillant du feu * le plus pur, avec cette Inscription :

HYMÆNEO ET PACI.

Au-dessus étoit le Dieu agitant son flambeau, symbole des nouveaux feux qu'il vient d'allumer; un Groupe d'amours marquoit par cette Inscription, qu'il portoit dans un étendart : *Face Nuptiali digna,*

* Ce feu étoit d'un verd plus brillant que l'émeraude.

que

que la Princesse méritoit le choix qu[illegible] Dieu en a fait.

Quoiqu'il paroisse uniquement occupé de son triomphe & de sa joye, il n'oublie pas les soins qu'il doit aux deux autres augustes Mariages dont il médite les apprêts, & déja l'on voit dans l'éloignement des amours préparer par son ordre de nouvelles Couronnes, & vouloir enchainer de guirlandes un Aigle & un Lion que l'on apperçoit à l'entrée du Temple, avec cette Inscription :

HYMENÆIS SERTA FUTURIS.

L'Aigle & le Lion qui forment les Armes de Pologne & de Baviere, désignent assés le double Mariage qui doit unir ces deux Maisons.

Les Arcades qui formoient la façade de la Décoration, étoient toutes ornées de Statues qui représentent les Vertus, symboles & gages de la félicité du Mariage que l'Hymen célebre, la Sagesse & la Douceur; & l'on n'a pas dû être étonné de voir au milieu d'elles les quatre augustes Princes & Princesses, qui font la principale partie & les plus grands ornemens de cette Fête; ils y étoient représentés par des Statues allégoriques, le Roi sous la forme de Cesar-Auguste, Monseigneur le Dauphin sous celle d'un jeune Romain, la Reine avec les attributs de la mere des Dieux, & Madame la Dauphine, avec ceux d'une Divinité du Printems; & tous avoient leur Inscription particuliere.

Celle du Roi : *Augusti Paternus in pueros animus.*

De la Reine : *Læta Deum partu.*

De Monseigneur le Dauphin : *Cara Deûm soboles.*

De Madame la Dauphine : *Adde genus de conjuge sancta.*

Tous les ornemens de la Décoration de cet Edifice servoient à désigner cet auguste Mariage; par-tout

on voyoit des Fleurs-de-Lys & des Dauphins couronnés.

Et outre les noms de *Louis* & de *Marie-Josephe* que l'on voyoit en chiffres * sur les pilastres des pavillons, on avoit mis aux centres des arcades, d'un côté l'Aigle blanc de Pologne, planant & fixant ses regards sur un Lys, avec ces mots :

CANDOR UTRIQUE DAT DECUS.

Et de l'autre, le même Aigle reposant, & portant dans son bec des Lys, au lieu de la foudre que la Poësie & la Peinture lui donnent, avec cette Devise :

PRO FULMINE FLORES.

L'un des frontons étoit aussi formé par les armes de Monseigneur le Dauphin, & l'autre par les armes de Madame la Dauphine.

Les fleuves qui accompagnoient les deux pavillons, & qui terminoient la Décoration, représentoient l'*Elbe* ** & la *Seine* ; on voyoit que malgré l'éloignement qui les sépare, & que leur position dans la Décoration semble retracer, ils se regardoient mutuellement, & avec complaisance, comme des fleuves qui doivent désormais servir aux destinées d'un même Peuple, & comme des fleuves enfin d'un même Pays ; leur Inscription étoit :

JAM NUNC POPULARIA FLUMINA.

Toute la Décoration étoit couronée par un grand

* Ces Chiffres étoient d'un feu d'azur le plus éclatant.

** Ce Fleuve étoit couvert de Dauphins en artifice & autres poissons en feu qui s'élevoient de l'eau dans l'air, & y formoient le plus beau Spectacle du monde.

Soleil *, qui peut être considéré comme le signal du plus beau & du plus heureux jour pour les deux Maisons, & comme le symbole que celle de France a adopté.

Le 13 fut un jour consacré aux adieux de la famille Royale.

Le 14 Madame la Dauphine partit à 11 heures du matin de Dresde, elle reçut encore les adieux de la Cour qui fondoit en larmes, & témoignoit par sa juste douleur le regret de perdre une Princesse aussi chérie, elle y marqua toute la sensibilité qu'on pouvoit attendre de la bonté de son cœur & monta dans un carosse de parade du Roi entouré de toutes ses Gardes, & de tymbales & trompettes, plusieurs carosses suivirent, elle fit dans ce Cortege quelques tours dans la Ville au bruit du canon, toutes les ruës étant bordées de troupes, elle sortit enfin de la Ville & alla à quelque distance descendre dans une maison de bois qu'on avoit fait construire exprès, entourée de plusieurs tentes pour les Seigneurs, elle quitta dans cette maison l'habit de Cour, & la parure qu'elle avoit pour prendre l'habit à la Polonnoise avec lequel elle a fait le voyage jusqu'à Strasbourg.

Le deux Janvier 1747. une partie de la Maison du Roi destinée pour aller recevoir Madame la Dauphine sur la frontiére d'Allemagne est partie de Versailles pour se rendre à Strasbourg où la Princesse étoit attenduë le 26 du même mois.

Le détachement étoit composé de quelques Officiers de la Chambre & Garderobe, & de la bou-

* Il partit un artifice du Soleil de plus de quatre mille fusées de toutes couleurs, qui semblerent fendre les Cieux en formant dans les airs une queuë de paon d'une étenduë prodigieuse; ce trait termina le feu.

che qui ne devoient servir qu'à Strasbourg.

Les détachemens des Gardes du Corps, de la Compagnie des Gardes de la Porte & de la Prevôté de l'Hôtel avoient aussi eu ordre de s'y rendre pour y arriver en même tems que le reste de la Maison.

Le 14 du même mois, Madame la Duchesse de Brancas Dame d'honneur de Madame la Dauphine, Madame la Duchesse de Lauraguais Dame d'Atours, & Mesdames, la Marquise de Tessé, Comtesse de Lorges, de Champagne & Marquise de Fodoas Dames de compagnie de Madame la Dauphine partirent en poste dans les carosses du Roi, pour se rendre pareillement à Strasbourg, par la route de Franche-Comté.

Les détachemens de la Maison de Sa Majesté tant de la Chambre, Garderobe, Bouche, Office & Ecuries, qui devoient servir Madame la *Dauphine* à Strasbourg, & pendant sa route, partirent aussi le même jour en poste.

Le détachement de la bouche & Office étoit sous la conduite de M. Gallet de Bauchêne, Conseiller d'Etat, Me. d'Hôtel ordinaire du Roi, celui des Ecuries étoit conduit par M. des Angles Ecuyer de Sa Majesté, & Lieutenant Colonel de Dragons.

Mr. le Maréchal de la Fare Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, M. le Comte de Rubempré son Premier Ecuyer, & M. Desgranges Me. de Cérémonies du Roi se sont aussi rendus à Strasbourg.

Sa Majesté ayant été informée que Madame la Dauphine étoit arrivée à Strasbourg, envoya le Duc de Fleury l'un des Premiers Gentilhommes de sa Chambre pour la complimenter de la part de Sa M[illegible]sté, la Reine envoya aussi

le Comte de la Motte son Chevalier d'honneur pour le même sujet, & le chargea d'un très-beau Noeud de Diamans de grand prix, pour le presenter à Madame la Dauphine de la part de Sa Majesté.

Le 27 jour auquel Madame la Dauphine étoit attenduë à Strasbourg, le Mareschal de la Fare & la Duchesse de Brancas, chargés par le Roi de recevoir cette Princesse sur la frontiére, se rendirent à une maison, située dans une Presqu'Isle que forme le Rhin entre la Redoute à Machicoulis & la Barriere de l'ancien terrain du Fort de la Pile, où devoit se faire la cérémonie de la remise. Madame la Dauphine y étant arrivée sur les quatre heures après-midi, le Prince Lubomirsky, que le Roy de Pologne Electeur de Saxe avoit nommé pour la conduire, la remit entre les mains du Mareschal de la Fare & de la Duchesse de Brancas. Après cette cérémonie, ils presenterent à Madame la Dauphine une lettre de Sa Majesté, une de Monseigneur le Dauphin, & le Portrait de ce Prince. Madame la Dauphine partit ensuite pour venir à Strasbourg étant accompagnée des Dames & des Officiers nommés par Sa Majesté pour la recevoir. En approchant de cette Ville, elle trouva plusieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie de la Bourgeoisie, en habits uniformes, les premiéres très-richement habillées & montées sur de très-beaux chevaux, & une foule innombrable de Peuple, dont les acclamations réiterées marquerent la satisfaction qu'il avoient de voir cette Princesse. Elle fut reçuë à la porte par les Magistrats qui lui rendirent leurs respects, elle entra au bruit de l'artillerie des remparts, les ruës étant bordées des troupes de la Garnison, lesquelles étoient en haye

sous les armes. Le soir il y eut de magnifiques illuminations, & l'on tira sur l'eau vis-à-vis du Palais du Cardinal de Rohan où Madame la Dauphine a été logée pendant son sejour en cette Ville, un feu d'artifice dont cette Princesse a daigné paroître extrêmement satisfaite. Le 28. Madame la Dauphine a entendu la Messe dans l'Eglise Cathedrale, à la porte de laquelle le Comte de Blanxenheim à la tête du Chapitre l'a complimentée. Les Corps qui sont dans l'usage de joüir de cet honneur, se sont acquittés du même devoir.

Madame la Dauphine étant partie de Strasbourg le 29, coucha le même jour à Colmar, le 30 à Beffort, le 31 à Vesoux, le 1er. de ce mois à Langres, le 2 à Chaumont en Bassigny, le 3 à Bar-Sur-Aube, le 4 à Troyes, & le 5 à Nangis, où elle sejourna le 6. Dans toutes les Villes où Madame la Dauphine a passé, elle a reçu les compliments des Magistrats; elle a trouvé les ruës tenduës de Tapisseries, & la Garnison ou la Bourgeoisie en haye sous les armes, & un concours inexprimable de peuple s'est empressé d'aller au-devant de cette Princesse, dont les graces, la douceur & l'affabilité, accompagnées de l'air de dignité qui annonce une ame superieure, ont inspiré l'amour & le respect à toutes les personnes qui ont eu le bonheur d'approcher d'elle.

Le Roi se rendit au Château de Choisy le 5 Février & partit le 7, acompagné de Monseigneur le Dauphin, & de ses premiers Officiers & alla au-devant de Madame la Dauphine jusques auprès de Brie, & trouva cette Princesse à la croisée des chemins dont l'un conduit à Corbeil, & l'autre à Nangis où cette Princesse étoit arrivée dès le trois, aussi-tôt qu'elle apperçut le carosse du Roi elle des-

rendit du sien, & en approchant de Sa Majesté elle se jetta à ses genoux. Sa Majesté l'ayant relevée & embrassée, lui presenta Monseigneur le Dauphin, après cette entrevue le Roi fit entrer dans son carosse Madame la Dauphine; & ensuite Monseigneur le Dauphin & la mena à Corbeil où Sa Majesté la conduisit dans l'appartement qui lui avoit été preparé.

Sa Majesté lui presenta les Princes qui s'y étoient rendus, & en suite fit apporter la magnifique parure de Diamans dont Sa Majesté a fait present à cette Princesse. Mgr. le Dauphin lui presenta aussi un bouquet de Diamans blancs & de couleur.

Le Roy étant sorti de la Chambre de Madame la Dauphine pour passer dans un autre appartement de la même maison, & Mgr. le Dauphin étant aussi allé dans le sien pour s'y reposer, les Princes s'assirent au cercle chés Madame la Dauphine, ainsi que le Cardinal de Tencin, & après un moment de conversation s'étant levés, & ayant fait leur reverence à la Princesse ils se retirerent.

On lui presenta alors les Ducs, les Ministres & les Seigneurs qui s'étoient rendus à Corbeil, ainsi que les principaux Officiers de la Maison de la Princesse, quelque tems après M. le Duc de Bouillon lui apporta une Cassette de la part du Roi, garnie de plusieurs Bijoux tels que Montres, Boëtes d'or, Etuis de coté &c.

On laissa quelque tems la Princesse seule avec ses Dames, & ensuite le Roi revint à son appartement, pour passer avec elle dans la Sale où on avoit preparé une table de Lansquenet.

Le jeu dura jusqu'au soir, où les Princes & les Dames qui avoient accompagné Madame la Dauphine eurent l'honneur de souper avec le Roy.

Le lendemain 8 le Roi partit à midi de Cor-

beil avec Madame la Dauphine & Monseigneur le Dauphin pour la conduire à Choisy où la Reine s'étoit rendue. Le matin Sa Majesté s'étant avancée sur le chemin d'Essone près de la croisée du pavé de Choisy, & y ayant trouvé le Roi, leurs Majestés descendirent de carosse, & Madame la Dauphine se jetta aux genoux de la Reine, laquelle la releva & l'embrassa, Sa Majesté lui presenta Mesdames, après quoi le Roi & la Famille Royale monterent dans le carosse de la Reine & allerent à Choisy.

Le 9 au matin Madame la Dauphine partit de Choisy & arriva à Versailles à dix heures du matin, elle entra d'abord dans son appartement où le Roi vint la voir, Mesdames y vinrent aussi quelque tems après, elle se mit à sa toilette & vint à midi & demi étant accompagnée de Mesdames & des Princesses qui s'étoient rendues chés elle, elle passa par l'appartement de Monseigneur le Dauphin chés lequel les Princes s'étoient aussi rendus, & ils passerent dans l'appartement de la Reine pour l'accompagner chez le Roi.

A une heure leurs Majestés étant allées à la Chapelle Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine y reçurent avec les cérémonies ordinaire la Benediction Nuptiale par les mains du Coadjuteur de Strasbourg, Grand-Aumonier de France en survivance du Cardinal de Rohan.

La cérémonie étant finie & Madame la Dauphine rentrée dans son appartement, elle y reçut les serments de ses Officiers dans l'ordre suivant, sçavoir :

Du premier Aumonier, du Chevalier d'honneur, des Dames d'honneur & d'Atours, des premier Ecuyer, & Mes d'Hôtel, du Sur-intendant de sa Maison, de ses deux Secretaires des com-

mandemens, de l'Intendant général des Finances de sa Maison, & du premier Medecin qui sont les seuls qui prêtent le serment entre ses mains.

Mesdames s'étant ensuite rendues dans sa chambre lui presenterent leur presents, qui étoient composés, l'un d'une magnifique Aigrette de Diamans, l'autre de six fleurons en ponpons de Diamans.

Ensuite elle dina à son grand couvert avec Mgr. le Dauphin & Mesdames.

Le même jour le Roi & la Reine accompagnés de Mgr. le Dauphin de Madame la Dauphine & de Mesdames se rendirent dans la Sale qui a été construite en 1745, où il y eut un magnifique Bal paré, après lequel leurs Majestés, Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames souperent avec les Princesses.

Après le souper on passa dans l'appartement de la Reine où après avoir resté un heure on en sortit pour mener Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine dans leurs appartements, le coucher se fit à la maniére & avec les cérémonies ordinaires.

Le 10 Madame la Dauphine accompagnée de Monseigneur le Dauphin passa à une heure chés la Reine quelle suivit à la Messe, d'où elle revint diner chés elle à son petit couvert avec Mgr. le Dauphin.

Le soir il y eut appartement dans la grande Galerie magnifiquement ornée.

La nuit du Vendredi au Samedi, Bal masqué dans les Galeries & dans tous les grands Apparremens; l'affluence des masques y fut très-grande.

Le samedi Comédie sur le Theatre ordinaire, & souper au grand couvert chés la Reine.

Dimanche appartement & grand couvert.

Lundi représentation du Ballet de l'Année Galante sur le Théatre dans le manége couvert.

Mardi appartement & Bal masqué la nuit.

Le jour du Mariage ainsi que le 10 & le 14 le Château & les Ecuries furent illuminés, toutes les parties de ces Bâtimens étant éclairées par un triple cordon lumineux & par un grand nombre de Girandoles.

Maison de Madame la Dauphine.

Le Roi a conservé tous les Officiers que Sa Majesté avoit nommés pour servir feue Madame la Dauphine. M. l'ancien Evêque de Mirepoix ayant cependant supplié Sa Majesté de dispo ser de la place de Premier Aumônier dont il étoit revêtu, Sa Majesté y a nommé M. l'Evêque de Bayeux, Sa Majesté a pareillement nommé Madame la Comtesse de Rubempré Dame de Compagnie surnumeraire de Madame la Dauphine.

M. l'Evêque de Bayeux, Premier Aumonier.

M. Le Mareschal de la Fare, Chevalier d'honneur.

M. la Duchesse de Brancas, Dame d'honneur.

M. la Duchesse de Lauraguais, Dame d'atours.

M. le Comte de Rubempré, Premier Ecuyer.

M. le Marquis du Muy, Premier Me. d'Hôtel.

M. Ogier ancien Président au Parlement, Surintendant.

M. Boula de Quincy Me. des Requêtes, Secretaire des commandemens.

M. Galler de Beauchesne, autre Secretaire des commandemens.

M Mesnard, Intendant de la Maison.

M. Boulliac, Premier Medecin, qui l'est aussi de Monseigneur le Dauphin.

Dames de Compagnie.

M. la Duchesse de Rohan.
M. la Duchesse de Caumont.
M. la Marquise de Tessé.
M. la Marquise de Fodoas.
M. la Comtesse du Roure.
M. la Marquise de Bellefonds.
M. la Comtesse de Lorges.
M. la Comtesse de Champagne.
M. la Marquise de Pons.
M. la Comtesse de Rubempré, surnumeraires.

On mande de Bruxelles du 31 du mois passé, qu'on fit partir le 21 deux convois de farine & de munitions de guerre pour Namur & pour Louvain. Les milices que le Roi à ordonné de tirer des Provinces conquises, se levent avec toute la diligence possible, & les deux Députés qui étoient allés à Lille de la part des Etats de Brabant afin de tâcher d'obtenir que ce Duché ne fournît pas le nombre d'hommes qui lui a été demandé, n'ont pas réussi dans leur commission. Il paroît une ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous les Intendans, Receveurs ou Fermiers des biens appartenans à des Seigneurs ou Officiers qui sont actuellement au service de la Reine de Hongrie, de remettre dans quinze jours à M. Moreau de Sechelles, Intendant de Flandres, un état exact des terres ou autres fonds dont ils touchent ou font valoir les revenus. Le 20 le Vicomte du Chayla, après avoir fait la revuë des troupes qui composent la garnison de Gand, partit pour aller passer quelque tems à Paris. Le Comte de saint Germain, qui commande à Louvain, a été visiter tous les postes situés le long,

de la Dyle & du Demer. En conséquence des ordres qu'il a reçus, il fait fortifier la Ville d'Arschot, & élever diverses redoutes sur les bords de ces deux rivieres. Un Détachement de cent cinquante hommes du Régiment de la Morliere a surpris dans le Village d'Avenne soixante & dix Hussards, qui ont été tous tués ou faits prisonniers. Suivant les nouvelles de Hollande, quelques bataillons des troupes de la Reine de Hongrie doivent être détachés de l'armée des Alliés, pour se rendre en Italie.

Le Roi vient de donner une Ordonnance, portant création d'une charge de Colonel des Volontaires Royaux, avec toutes les prérogatives attachées au Grade de Colonel des Régimens Etrangers, & la création d'une Compagnie Colonelle à la tête de ce corps.

Le Roi a donné une autre Ordonnance, portant création d'une Charge d'Inspecteur pour M. le Comte de Mortaigne, comme M. de Berchiny l'est des Hussards.

S. M. a donné cette Place de Colonel des Volontaires Royaux à M. le Comte de Chabot, qui étoit Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, qui a été donné à M. le Comte de Crussol, fils de M. le Duc d'Usez.

PRISES DE VAISSEAUX.

LA Fregate du Roi *La Mutine*, commandée par M. de Quelen, Lieutenant de Vaisseau, a rançonné pour quatorze mille livres le Navire Anglois *le Polley*.

Le Capitaine du Plessis qui monte le Corsaire *l'Alexandre*, de Bayonne, s'est emparé de la Fregate *le Comte de Henebroock*, de trois cent tonneaux, armée de seize canons, & dont la charge, destinée pour Londres, consistoit en sucre.

Deux autres Bâtimens Ennemis, dont le premier étoit aussi chargé de sucre, ont été pris par le Corsaire *le Comte de Noailles*, que commande M. Moleres.

On a reçû avis de Saint Malo que le Corsaire *le Conquerant*, de Granville, avoit envoyé dans le premier de ces deux Ports le Navire *les deux Freres*, de cent trente tonneaux, chargé comme les deux précédens.

Le Navire *le Pelican*, de Londres, qui avoit fait voile de Plymouth pour Antigues, avec un chargement de cordages, de voiles & d'ancres, a été conduit à Brest par le Corsaire *le Comte de Lowendahl*.

Il est arrivé à Roscoff une prise faite par le Capitaine Flahaut, commandant le Corsaire *la Mauve*, de Dieppe.

Le Corsaire *le Cheval Marin*, de ce dernier Port, s'est rendu maître du Bâtiment *les Trois Amis*, de Jersey.

Selon les lettres de Boulogne, le Corsaire *le Comte de Tressan* y a fait conduire le Yacht *le Leopard*.

Le Capitaine Cock qui commande le Corsaire *la Gorgone*, a enlevé le Navire Ecossois *la Jolie Jennette*, sur laquelle il y avoit diverses especes de marchandises.

Le Corsaire *le Pellerin* monté par le Capitaine Gerard Motel, est entré dans le Port de Dunkerque avec le Bâtiment Anglois *le Jean-Judith*, de soixante & dix tonneaux.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

LEs dernieres lettres de Constantinople contiennent les particularités suivantes. Le Kan des Tartares de Crimée y a été mandé, pour assister à un Divan, & il doit avoir fait son entrée publique le 2 du mois dernier. Mustapha Effendi y arriva le 13 Décembre de Bagdad : il fut présenté le lendemain par le Grand Visir au Grand Seigneur, & il lui remit le Traité de paix conclu avec la Perse, & qu'il a signé en qualité de Ministre Plénipotentiaire de sa Hautesse. La Porte se prépare à envoyer une magnifique Ambassade à Ispahan, & l'on prétend que la valeur des présens, destinés pour le Roi de Perse, montera à cinq millions. Il y a eu plusieurs changemens dans le Ministere, & le Grand Visir a privé de leurs emplois toutes les personnes qui étoient attachées à son prédécesseur. La peste continue de causer beaucoup de ravages à Constantinople, & la plupart des habitans aisés se sont enfermés dans leurs maisons.

On apprend de Warsovie que le Hospodar de Valachie a ordre du Grand Seigneur de faire préparer des vivres & des fourages pour un Corps de troupes de vingt mille hommes, qui doit se rendre dans cette Province.

On écrit aussi de Warsovie que les Cosaques, & non les Tartares de Crimée, sont les auteurs des divers desordres, qui ont été commis à la fin de l'année derniére dans quelques Provinces des fron-

tieres de la Pologne. Selon les mêmes lettres, l'objet de la commission du Ministre, que le Kan de Crimée a envoyé à Warsovie, est d'assûrer la République de la disposition dans laquelle est ce Kan de conserver avec elle une parfaite intelligence. Ces lettres font mention des magasins considerables que le Grand Seigneur a ordonné d'établir dans quelques-unes de ses Places frontiéres, & du grand nombre de troupes Ottomanes qui arrivent successivement dans les Provinces voisines de la Hongrie & de la Russie.

SUEDE.

Quoique le Roi & les Etats du Royaume de Suede ayent réfusé au Comte de Tessin la permission de se démettre de ses emplois, ce Seigneur a jugé qu'il ne devoit point en reprendre les fonctions, jusqu'à la décision de l'affaire qui lui a été suscitée. Pour faire approuver par sa Majesté & par la Nation le parti qu'il prend à cet égard, il a déclaré que s'il ne s'agissoit que de discours populaires, dictés par la prévention & par l'ignorance, il les mépriseroit; mais qu'il étoit attaqué par une accusation formelle, que les plaintes portées contre lui étoient de telle nature qu'on ne pouvoit rien y ajouter : qu'on lui reprochoit d'avoir suivi les suggestions de Puissances Etrangeres, même d'avoir contracté avec elles de dangereuses liaisons, & par conséquent d'avoir agi contre les devoirs le plus essentiels d'un Ministre d'Etat; que les loix du Royaume ne permettoient point d'imputer de pareils crimes à une personne, sans ordonner qu'on examinât sa conduite; que s'il étoit reconnu coupable, il se soumettoit à la condam-

nation qu'il meritoit, mais qu'il esperoit que s'il prouvoit son innocence, les Etats du Royaume lui accorderoient une justification aussi éclatante que l'outrage auquel il avoit été exposé ; qu'il demandoit seulement que dans l'examen des Memoires presentés contre lui, on écartât toutes ses allegations vagues & non circonstanciées ; qu'on s'arrêtât seulement aux faits articulés d'une façon claire & précise, & que si ses accusateurs ne pouvoient fournir des preuves de ces faits, ils fussent traités comme calomniateurs. Il a fait remettre en même tems aux Etats du Royaume un Ecrit, par lequel il assûre qu'on lui a fait la plus haute injustice, en l'accusant d'avoir des sentimens contraires au maintien de la bonne intelligence entre la Suede & la Russie ; qu'il a toujours regardé l'union des deux Puissances comme un objet des plus importans & des plus désirables ; que si dans l'examen de sa conduite on trouve quelques démarches qui démentent de pareils principes, il souscrit aux accusations formées contre lui ; qu'au reste il ne craint point cet examen, quelque rigoureux qu'il puisse être ; qu'il a fait constamment profession du plus profond respect pour l'Imperatrice de Russie, & qu'en plusieurs occasions il a donné des marques de ses dispositions à cet égard. On prévoit de plus en plus que cette affaire aura de grandes suites, & il paroit que la Diette veut examiner quelles personnes ont excité les soupçons de la Cour de Pétersbourg contre le Comte de Tessin, dans quelles vûes elles l'ont fait, si elles étoient autorisées à le faire, si par là elles n'ont pas manqué elles-mêmes à leur devoir, & s'il convient à des sujets d'indisposer contre un Ministre une Puissance Etrangere. Le Prince Royal, con-

vaincu des sentimens du Comte de Tessin, & lui portant toujours la même affection, a écrit plusieurs lettres à l'Imperatrice de Russie, pour lui representer combien il étoit à craindre qu'on ne l'eût mal informée, & qu'on n'eût donné de fausses interprétations aux actions les plus innocentes. Afin de ne laisser aucun doute à cette Princesse sur le desir que la Nation a de vivre en paix avec elle, le Gouvernement pense à renouveller de la maniere la plus solemnelle les Traités & engagemens d'amitié, qui subsistent entre les deux Cours. Le Committé secret s'étant assemblé extraordinairement le 24 du mois de Decembre, pour déliberer sur le choix du sujet auquel on confereroit la charge de Président de la Chancellerie, vacante par la mort du Comte de Gyllembourg, la plusspart des Deputés, dont ce Committé est composé, ont été d'avis que cette place ne pouvoit être refusée au Comte de Tessin. Quelques-uns au contraire, en convenant qu'elle ne seroit remplie par personne plus dignement que par ce Seigneur, ont prétendu que le malheur voulant qu'il y eût de facheux préjugés établis contre lui à la Cour de Russie, la consideration duë à cette Cour exigeoit qu'on évitât ou du moins qu'on differât de le mettre à la tête du Ministere. Les représentations de ces Deputés ont été communiquées à l'Ordre de la Noblesse, qui les a approuvées, en se reservant cependant d'examiner jusqu'à quel point peut être portée la consideration qu'on doit en pareil cas à une Puissance Alliée. Lorsqu'on a donné part de ces mêmes représentations aux Deputés des Villes & aux Paysans, les premiers ont résolu de s'en rapporter à ce que décideroient les trois autres Ordres, & les seconds

ayant réduit la proposition à la question simple, *s'il faut déposer un Ministre, dès qu'une Puissance Etrangere le demande, & avant que cette Puissance ait demontré bien clairement que ce Ministre est coupable*, ils ont prononcé qu'il ne suffisoit pas d'accuser un Ministre; que de simples apparences pouvoient aussi bien tromper une Cour, qu'abuser des particuliers; qu'il étoit necessaire que la Puissance, qui se permettoit des imputations contre un Ministre y joignît des preuves de la plus grande évidence, qu'autrement ce seroit rendre un Etat dépendant d'un autre Etat, & qu'une Nation libre & souveraine ne pouvoit s'accommoder de cette sujétion; mais qu'en même tems si le Ministre accusé étoit convaincu de fomenter des differends avec telle Nation voisine que ce fût, particulierement avec celles dont on doit rechercher l'amitié & redouter la puissance, il étoit de la prudence d'éloigner un pareil Ministre du manîment des affaires. Conformément à cette décision, ils ont fait sçavoir à l'Ordre de la Noblesse qu'ils desiroient qu'on pressât le Ministre de Russie de donner de plus amples éclaircissemens sur les Memoires qu'il a présentés à la Diette. Ce Ministre a promis ces élaircissémens, & il s'est plaint de ce que des personnes, dont il a produit une liste, étoient apostées aux environs de son Hôtel pour épier ce qui y entroit & ce qui en sortoit; qu'elles faisoient des questions indiscrettes à ses domestiques, & qu'elles cherchoient à rendre ses démarches suspectes.

Les lettres de Stockholm marquent que le Roi & les Etats de Suede n'ayant point jugé devoir se rendre aux instances que le Comte de Tessin avoit faites, pour qu'il lui fût permis de ne point exer-

ter les fonctions de ses emplois, jusqu'à ce qu'on eût examiné la validité des accusations intentées contre lui, ce Seigneur, avoit repris séance au Senat, & avoit recommencé à se charger de l'administration des affaires.

L'Imperatrice de Russie a fait sçavoir aux Ministres Etrangers, qui résident à sa Cour, qu'elle a résolu d'armer par terre & par mer, si la tranquillité n'est bientôt rétablie en Europe. Il doit y avoir divers changemens dans la répartition des quartiers, qui ont été distribués aux troupes de cette Princesse. On assûre qu'elle renouvellera la permission accordée cy-devant aux sujets du Roi de la Grande Bretagne de faire passer leurs marchandises par la Russie pour les envoyer en Perse.

ALLEMAGNE.

On mande de Francfort du 15 du mois dernier qu'il passe successivement dans ces cantons un grand nombre de recruës pour les troupes de la Reine de Hongrie, qui sont dans les Pays-Bas. On apprend de Dusseldorp que l'Assemblée des Etats de Bergue & de Juliers étoit prête à se séparer, & qu'elle avoit consenti à la levée de deux nouveaux Régimens. Les lettres de Bonn marquent que la Reine de Hongrie avoit fait demander à l'Electeur de Cologne douze cent anciens soldats, pour les incorporer dans les Régimens des troupes commandées par le Feldt-Mareschal Comte de Bathiany, & que le Baron de Hagenbach, qui a été chargé de cette commission, devoit en aller exécuter une pareille dans diverses Cours d'Allemagne. Suivant les nouvelles de Ratisbonne, la Diette de l'Empire recommença le 12 ses séances, & l'on y proposa de reprendre les déliberations sur les moyens de procurer la sûreté de l'Allemagne,

mais il n'y eut rien de décidé à ce sujet, tant à cause de l'absence de quelques Ministres, que parce que plusieurs autres n'avoient point reçu les instructions dont ils avoient besoin. On apprend de Vienne que le Prince Charles de Lorraine a été nommé Vicaire Général de la Reine de Hongrie en Italie, & qu'il partira dans peu pour Milan. Les mêmes avis portent que Sa Majesté Hongroise a fait signifier au Marquis Spinola, qui résidoit auprès d'elle en qualité de Ministre de la République de Genes, de sortir de Vienne dans vingt-quatre heures, & de ses Etats dans six jours. Selon ces avis, on a été informé que plus de deux cent Officiers des troupes de cette Princesse sont retenus prisonniers par le Peuple de Genes.

Les avis reçus de Vienne portent que M. Robinson, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès de la Reine de Hongrie, insiste fortement pour que cette Princesse, conformément à l'engagement qu'elle a contracté avec ses Alliés, augmente le nombre de ses troupes dans les Pays-bas. Ces avis ajoutent que le Comte de Choteck devoit retourner à Munich, pour y résider en qualité de Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Hongroise, & pour suivre les négociations qu'il a déja commencées avec les Ministres de l'Electeur de Baviere. Il y a eu à Vienne un tumulte considerable, excité par les Etudians, qui ont voulu forcer les portes d'une prison, où l'on avoit enfermé quelques jeunes gens ausquels ils s'interessoient. Une partie des troupes, qui sont dans le Royaume de Boheme, a ordre de marcher en Italie, & la Reine de Hongrie y envera aussi le Régiment de Neuperg, qui est en quartier dans les environs d'Olmutz.

Le Cercle du Haut Rhin a declaré qu'il étoit

de même avis que celui de Franconie sur la necessité de renouveller l'association des Cercles Anterieurs. Suivant les nouvelles de l'Electorat de Cologne, les troupes de la Reine de Hongrie, qui y sont cantonnées, viennent de recevoir ordre de se tenir prêtes à marcher, pour aller rejoindre l'armée des Alliés dans les Païs-Bas. On mande de Berlin que le Roi de Prusse a fait publier qu'il accorderoit la proprieté des marais des environs de Stettin, de Damm, de Gartz, de Gressenhahen & de Golnow, dans la Pomeranie, aux personnes qui voudroient entreprendre de les rendre fertiles. Les Etrangers auront part à cette grace, ainsi que les sujets de sa Majesté Prussienne, & il sera permis à ceux de ces derniers, qui depuis six ans sont sortis des Etats de ce Prince, pour éviter d'être enrollés, de profiter de la même faveur. Les uns & les autres pourront s'adresser pour cet effet à la Chambre des Domaines, établie à Stettin, laquelle leur assignera les portions de terrain, qu'ils se chargeront de cultiver. Non-seulement ils seront exempts de toutes impositions pendant quinze ans, mais encore ils ne seront jamais sujets à la Milice.

GENES.

On mande de Genes du 14 Janvier que le mortier, qui a donné lieu à la révolution par laquelle cette République a recouvré sa liberté, fut conduit le 9 de ce mois avec grand appareil dans les principales rues de cette ville, étant précedé de sept cent Fusiliers, & suivi d'une Compagnie de Grenadiers ainsi que d'une de Cavalerie, & qu'il fut replacé ensuite à la Batterie de Carignan, d'où le Marquis de Botta l'avoit fait enlever. Outre les cent vingt nouvelles compagnies, cha

tune de soixante hommes, lesquelles ont été tirées de la Bourgeoisie, & qui commencerent le 26. de Décembre à monter la garde, on a formé plusieurs Compagnies de Grenadiers, commandées par des Officiers Etrangers, & ausquelles on a donné les armes & les bonnets des Grenadiers Allemands, qui ont été tués ou fait prisonniers. On travaille à dresser un Rôle de tous les habitans, qui se trouvent soit dans la Ville, soit dans les fauxbourgs, en état de porter les armes, & il y a déja plus de quarante mille personnes inscrites. Les Vallées de Bisagno & de Polsevera ont offert, l'une six mille hommes, & l'autre huit mille, si l'on vouloit entreprendre le siége de la Place de Savone ; pour laquelle le Roi de Sardaigne paroît avoir quelque inquietude, ce Prince ayant fait rompre tous les chemins des environs. Plusieurs nouvelles batteries ont été établies en divers endroits, & l'on compte actuellement près de quatre-vingt-dix pieces de canon sur les remparts depuis le Poste de San Benigne jusqu'au fauxbourg de Saint Pierre d'Arena.

On apprend par Geneve du 1er Février que les lettres de Genes marquent que six mille hommes de troupes commandées par le Marquis de Botta, ayant attaqué un Poste du Defilé de la Bochetta, cent quatre-vingt Corses s'y étoient défendus avec tant de valeur, qu'ils avoient donné le tems aux troupes Genoises des Postes voisins, de marcher à leur secours, & que les Allemands avoient été repoussés. Ces derniers quelques jours après ont trouvé le moyen de pénétrer du côté de Voltri, & ils y ont commis beaucoup de désordres, mais les Païsans des environs s'étant promptement rassemblés, les ont obligés de se retirer avec précipitation, & leur ont fait un grand nombre de prisonniers. Selon les mêmes avis, un autre Déta-

chement des troupes de sa Majesté Hongroise s'est avancé jusqu'au fauxbourg de Bisagno, & y a pillé & brûlé plusieurs maisons. Après cette expédition, il a usé d'une telle diligence dans sa retraite, qu'il n'a pu être joint par les troupes qui ont marché pour le poursuivre. On a recu avis de Piedmont que le Col de Tende est si rempli de neige, que le Roi de Sardaigne n'a pu y passer pour retourner à Turin.

Cependant tous les jours quelques personnes plus timides que les autres abandonnent Genes & la pluspart se retirent dans les Villes de Pise & de Livourne. La Noblesse de ce païs commence à paroître allarmée des prétentions du peuple, qui demande que tous les Gentils-hommes, feudataires de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, soient exclus du Petit Conseil. On assûre qu'il veut même qu'à l'imitation des Romains on mette *Senatus Populusque* à la suscription de tous les Actes qui émaneront du Gouvernement. Il fait depuis le 10 un froid excessif, & il regne un vent de Nord très-violent, lequel a obligé trois vaisseaux de guerre Anglois qui étoient devant Savone, de s'en éloigner. On assûre que les Rebelles de Corse, ennuyés de sacrifier leur repos au caprice & à l'ambition de leurs Chefs, sont dans la disposition de rentrer sous l'obéissance de la République, & qu'ils doivent convoquer une Assemblée, dans laquelle ils nommeront des Deputés qu'ils chargeront d'aller à Calvi conferer à ce sujet avec le Marquis Mari, Commissaire Général. Une barque de Sardaigne, chargée de bled pour l'armée commandée par le Comte de Browne, a été contrainte par la tempête de relâcher dans ce dernier Port, & non-seulement on s'en est emparé, mais on l'a armée pour aller se saisir de quelques autres, qui ont été [illegible] vers San Bonifacio.

GRANDE BRETAGNE.

Le 15 du mois passé le Duc de Cumberland revint de Hollande, & il fut reçu de sa Majesté avec de grandes démonstrations de tendresse. On assûre qu'avant la fin du mois prochain ce Prince, qui a été declaré Généralissime de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas, repassera la mer, afin de donner ses ordres pour l'ouverture de la campagne. Il est convenu avec les Etats Generaux des Provinces-Unies des principales operations, par lesquelles on la commencera. M. Trevor, ci-devant Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi à la Haye, a rendu compte à sa Majesté du succès des négociations dont il a été chargé, & il lui a remis une lettre des Etats-Generaux, laquelle porte qu'ils n'ont vû qu'avec beaucoup de chagrin le départ d'un Ministre, qui dans toutes les affaires qu'il a *eu à* traiter avec leur République, a *montré* autant de capacité que de zéle pour le service du Roi; qu'ils ne doutent nullement que M. Trevor ne se distingue également dans tous les emplois dont sa Majesté l'honorera, & qu'ils ont eu une extrême satisfaction d'apprendre que le Roi, en le rappellant, se proposoit de lui donner de nouvelles preuves de sa confiance & de son affection; que rien au reste ne les touche plus que le renouvellement des assûrances de la bienveillance du Roi pour leur République, & les protestations qui leur ont été faites par M. Trevor, que sa Majesté souhaitoit de resserrer de plus en plus les liens de l'union entre les deux Puissances, que le gage le plus précieux qu'ils pûssent reçevoir des sentimens du Roi, étoit celui qu'ils ont eu le bonheur de posseder en la

personne

personne du Duc de Cumberland ; qu'ils esperent que M. Trevor peindra fidélement à sa Majesté la vivacité de leur réconnoissance, & le desir aussi ardent que sincere qu'ils ont de demeurer fermement attachés au Roi, persuadés que les interêts de la Grande Bretagne & ceux de la Hollande sont inséparables. Le Roi s'étant rendu le 3 à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoûtumées, & ayant mandé la Chambre des Communes, sa Majesté donna son consentement au Bill de la taxe sur les terres. Le lendemain les Seigneurs lurent une Requête, par laquelle le Lord Lovat les supplioit de lui accorder jusqu'au 11 Fevrier, pour repondre à l'accusation intentée contre lui, mais sa demande fut rejettée. On pretend que le Parlement portera un Bill pour exempter les Catholiques de payer le double des taxes ordinaires, & pour supprimer de la formule de serment qu'on exige, l'article qui regarde la Religion. Le Lord Ilchester, d'une des principales Maisons du Royaume d'Irlande a été crée Pair de la Grande Brétagne. On équipe neuf vaisseaux de guerre, destinés à renforcer l'Escadre commandée par l'Amiral Medley dans la Mediterranée. Il doit partir incessamment des Dunes une Escadre, qui sera sous les ordres du Chef d'Escadre Mathieu Mitchel, & dont on ignore la destination. Le bruit court que l'Amiral Warren qui est revenu depuis peu de la nouvelle Angleterre à bord du vaisseau *le-Chester*, aura le commandement d'une autre Escadre qu'on arme à Spithead & a Plymouth, Les Commissaires de l'Amirauté ont reçu avis qu'un Convoi de plus de quatre-vingt navires Marchands se disposoit à faire voile de la Martini-

que pour les les Ports de France. Un bâtiment François, qui alloit de Bordeaux à Bayonne a été pris par le vaisseau de guerre *le Lion*. Le Corsaire *la Princesse de Nassau* a conduit a Corck deux autres batimens ennemis. Ces prises ne dédommagent pas à beaucoup près du grand nombre de celles qui ont été faites dernierement par les François, tant en Europe qu'en Amerique, & parmi lesquelles on compte plus de quarante navires qui venoient des Colonies. La quatriéme Compagnie des Gardes du Corps a été congediée, ainsi que la troisiéme l'avoit été il y a quelque tems. Les Officiers de ces deux Compagnies jouiront de leur même paye, jusqu'à ce qu'ils ayent été placés dans d'autres Corps. Les Gardes qui ne sont plus en état de servir auront une pension de quinze livres sterlings par an, & on en donnera une de dix aux autres en attendant qu'on puisse les employer convenablement. Le General Wentworth, qui doit aller prendre le commandement des troupes en Ecosse à la place du Comte d'Albemarle, se rendra auparavant à Yorck, pour licencier le Régiment de Cavalerie de Montagu. Le Régiment de Wade vient d'être converti en Régiment de Dragons. Les équipages du Régiment du Major General Hamilton, sont partis d'Edimbourg pour Liverpool, où ce Régiment doit s'embarquer pour passer en Irlande. On doit choisir incessamment dans les trois Régiments des Gardes à pied les soldats, dont sera composé le Détachement qui servira cette année dans les Pays-Bas.

Le Lord Lovat fut conduit le 24 de ce mois à la Chambre des Seigneurs, afin de répondre aux accusations intentées contre lui. Il presenta à

cette Chambre deux Requêtes, par l'une desquelles il demanda d'être défendu par M. Fraser, & dont l'autre étoit destinée à la reclamation d'un coffre fort qui lui a été enlevé. On lui accorda le premier article, mais le second lui fut refusé. Le lendemain les Seigneurs firent communiquer à la Chambre des Communes par un Message la réponse de ce Lord, qui niant tous les faits qu'on lui allegue, a soutenu que personne n'avoit jamais été plus attaché que lui au Roi & au present Gouvernement. La Chambre des Communes assigna le même jour un fond de cent quatre-vingt-seize mille trois cent livres sterlings pour les dépenses ordinaires de la Marine; trente-cinq mille pour une année des arrerages du million emprunté sur les droits du sel; quarante-huit mille huit cent pour les non-valeurs du fond general, & des impositions, tant anciennes que nouvelles, établies sur les boissons & sur les vins étrangers; seize mille pour continuer le Bâtiment de l'Hôpital de Gosport, & dix mille pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich. Cette déliberation fut approuvée le 26 par cette Chambre, qui ordonna que M. Trebeck seroit prié de prêcher devant elle le jour de l'Anniversaire de la mort de Charles I. Le 27 la Chambre envoya un Message aux Seigneurs avec une Réplique à la reponse du Lord Lovat. S'étant assemblée ensuite en grand Committé, elle résolut d'accorder au Roi deux cent cinq mille sept cent vingt-huit livres sterlings pour les depenses des transports des troupes & des munitions depuis le 1r Janvier 1745 jusqu'au 31 Décembre de l'année derniére; soixante-six mille six cent soixante & huit pour les vivres des troupes de terre pendant cette année; cent trente-cinq mille trois cent pour suppléer aux subsides de

l'année derniére, & deux cent mille pour la non valeur de divers droits. Le bruit court qu'on mettra une imposition de vingt livres sterlings par an sur chaque carosse à six chevaux, une de dix sur chaque carosse à quatre chevaux, une de cinq sur les autres, & une de deux sur chaque chaise ou calesche. Mrs. Henry Osborn, Georges Berkley, André Stappleton, Thomas Smith, Curtis Barnet & Thomas Griffin, ont été nommés Chefs d'Escadre. Le 21 l'Amiral Bing arbora son Pavillon à bord du vaisseau de guerre *le Superbe*, & dans peu il fera voile de Gosport pour la Méditerranée avec l'Escadre qui est sous ses ordres. Les Commissaires de l'Amirauté ont donné au Chef d'Escadre Smith le commandement en chef des vaisseaux de guerre, qui doivent escorter le convoi destiné pour la Jamaïque. On attend incessament à Plymouth l'Escadre de l'Amiral Anson, laquelle a fini le temps de sa croisiere. Le vaisseau de guerre *le Rupert* est arrivé des Indes Orientales à Portsmouth, & il rapporte une charge très-considerable. Suivant divers avis, un navire François, qui revenoit de la Vera-Cruz, & sur lequel il y a plusieurs caissons remplis d'argent, a été pris par les vaisseaux *le Larck* & *Glocester*. En consideration des réprésentations des Etats Generaux, & des instances que le Comte de Flemming, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, a faites par ordre de ce Prince, le Comte de Hatley a été remis en liberté, mais il a été déclaré déchu de toutes les pretentions qu'il peut avoir dans la Grande Bretagne, & le Gouvernement a ordonné qu'il en sortît pour n'y jamais rentrer

La Chambre des Communes fit le 30 du mois dernier la premiere lecture du Bill, pour révoquer la défense de commercer avec l'Espagne. Elle résolut ensuite d'établir une nouvelle imposition de deux schelings par maison, & d'un scheling par fenestre sur toutes les maisons qui en auront plus de neuf. Le 1r de ce mois elle accorda au Roi un million de livres sterlings pour acquitter les dettes de la Marine. On proposa le 2 dans la Chambre d'établir un Committé pour examiner la conduite des personnes chargées de la direction des affaires de ce Département, mais après de grands débats cette proposition fut rejettée à la pluralité de cent quatre-vingt-quatre voix contre cent quarante-trois. La Chambre a continué le 3 de déliberer sur le subside, & l'on y a lu un projet pour imposer une taxe aux personnes qui ont des équipages. Le départ du Duc de Cumberland pour les Païs-Bas est differé de quelques jours. Les Officiers Généraux, qui seront employés sous les ordres de ce Prince, sont le Chevalier Jean Ligonier, Général de Cavalerie; le Comte d'Albermale & M. Henry Hawley, Lieutenants Généraux, & les Majors Généraux Fuller, Huske, Howard, Bland & de Crawford. Les navires *l'Oxford*, *le Scarborough* & *le Royal Georges*, appartenants à la Compagnie des Indes Orientales, sont arrivés, les deux premiers à Douvres, & le dernier à Bristol. Le Dividence des Actions de la Compagnie de la mer du Sud pour les six derniers mois de 1746 a été fixé à deux pour cent. Les Actions de cette Compagnie sont à cent quatre; celles de la Banque à cent vingt-huit, un quart, celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & dix-sept, & les Annuitez à cent, trois quarts.

MARIAGES ET MORTS.

LE 16 Janvier a été marié dans la chapelle de la maison de M. le Procureur Général, M. Guillaume-François-Louis *Joly de Fleury* Procureur Général au Parlement depuis 1740, & avant Avocat Géneral au même Parlement depuis 1731, avec Marie-Renée le Lievre de la Grange, fille de M. Armand-Joseph le Lievre Marquis de la Grange & de Fourille, & de Dame Marie Magdeleine de Cassan Dorriac.

M. le Procureur Général qui donne lieu à cet article, a pour freres puînés Omer Joly de Fleury Avocat Général au Parlement depuis 1746, & avant Avocat Général au Grand Conseil depuis 1737, veuf depuis le 5 de Janvier de Magdeleine-Geneviéve-Melanie Desvieux, dont la mort est rapportée dans le Mercure, & Jean-François Joly de Fleury Maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel du Roi depuis 1743, & pour sœurs, outre plusieurs Religieuses, Dame Louise-Françoise Joly de Fleury mariée le 21 Février 1716 avec M. Nicolas Megret de Serilly Maître des Requêtes en 1731, & Intendant de Justice en Franche-Comté depuis 174[illegible] & Marie-Louise Joly de Fleury mariée avec M. Gaspard-Nicolas Brayer Conseiller au Parlement; ils sont enfans de M. Guillaume-François Joly de Fleury Procureur Général au Parlement, reçu le 17 Février 1717, & avant Avocat Général au Parlement, reçu en Décembre 1704, après l'avoir été de la Cour des Aydes le 25 Décembre 1700, & de Dame Marie-Françoise Lemaître.

Le Pere de Guillaume-François Joly de Fleury étoit M. Jean-François Joly Chevalier Sei-

gneur de Fleury, qui fut d'abord Avocat Général au Parlement de Metz en 1660, puis Conseiller au Parlement de Paris le 9 Février 1664, & mourut Conseiller-Clerc de la Grand'Chambre le 11 Octobre 1702. La mere étoit Dame Magdeleine Talon morte le prémier Juin 1684, elle étoit fille d'Omer Talon Avocat Général au Parlement, & de Dame Françoise Doujat: Jean Joly Seigneur de Fleury pere de Jean-François, & ayeul de Guillaume-François, fut reçu Conseiller au Parlement de Bretagne en 1629, puis au Grand Conseil le 25 Octobre 1631 & mourut le 30 Octobre 1649, Dame Charlotte Bourlon sa femme mourut le 8 Avril 1667. François Joly Seigneur de Fleury bisayeul de Guillaume-François étoit Maître des Requêtes de Navarre, & Chef du Conseil du Cardinal de Richelieu, il mourut le 22 Octobre 1635; il avoit épousé Dame Charlotte Boudon qui étoit fille d'Etienne Boudon & de Charlotte le Liévre, & Charlotte le Liévre étoit petite fille de Claude le Liévre quadrisayeul de Marie-Renée le Liévre de la Grange que M. le Procureur Général vient d'épouser. François Joly Seigneur de Fleury étoit fils de Barthelemy Joly, Greffier en chef au Parlement de Bourgogne, lequel étoit fils de Barthelemy Joly premier du nom Avocat au Parlement de Bourgone, & celui-ci fils de Jean Joly Conseiller du Duc de Bourgogne en 1461. Barthelemy premier du nom a eu un fils aîné appellé Jacques Joly dont les descendans sont encore Présidents & Conseillers au Parlement & à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Barthelemy Joly second du nom fils puîné de Barthelemy premier du nom eut un fils aîné Zacharie Joly qui a formé à Dijon une seconde branche de cette maison, dont les descendans ont été

Conseillers au Parlement de Bourgogne.

Le puîné de Barthelemy Joly second du nom fut François Joly Seigneur de Fleury dont on a parlé, trisayeul de M. le Procureur Général.

Barthelemy Joly a eû un troisiéme fils Edme Joly qui a formé la quatriéme branche de cette Maison, & qui mourut Maître des Comptes de Dijon.

Il eut une quatriéme fils, Antoine Joly Baron de Blaisy qui a fait la cinquiéme branche. Son fils fut Georges Joly Président à Mortier au Parlement de Bourgogne, pere d'Antoine Joly Marquis de Blaisy, Conseiller au Parlement de Paris en 1679 & depuis Président au Grand Conseil, à quoi l'on peut ajouter que du mariage de Dame Françoise Joly de Fleury sœur de M. Joly de Fleury ci-devant Procureur Général au Parlement, avec M. Louis de l'Epine, Chevalier Seigneur de Grainville, sont issus plusieurs enfans, dont un est Conseiller au Parlement de Paris.

Les Armes de Joly de Fleury étoient anciennement d'Azur à un Lys au naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable. Quelques-uns de cette Maison ayant obtenu du Roi au mois de Décembre 1648 une concession pour porter un quartier d'Azur au Leopard d'or armé de gueules, la famille porte à présent pour Armes au premier & quatriéme d'Azur au Lys au naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable, au second & troisiéme d'Azur au Leopard d'or armé de gueules.

Pour la famille de le Liévre, il suffira de dire que Madame Joly de Fleury est niéce de Dame Anne-Judith le Liévre femme de Claude de Bretagne Comte de Vertus, Baron d'Avaujour, premier Baron de Bretagne, morte en 1690, mere de feu M. le Comte de Vertus mort depuis quelque

tems le dernier de sa maison; qu'elle est aussi niéce de . . . . le Liévre femme de M. Dorieu, & encore de Dame Marie-Marguerite le Liévre femme en 1671 de Henri Descoubleau Comte de Monluc, Prince de Chabanois, &c. & petite fille de M. Thomas le Liévre Marquis de Fourille dont il obtint l'érection en Marquisat en 1649, & de la Grange le Roi, Baron d'Huriel, & Maître des Requêtes en 1634, Président au Grand Conseil en 1637, mort le 13 Août 1669, & de Dame Anne Faure qu'il épousa le 28 Janvier 1639 & morte le 10 Mars 1704, & que le nom de le Liévre est connu depuis plus de 300 ans, puisque M. Gerard le Liévre fut annobli avec sa posterité au mois d'Octobre 1400, & que Jean le Liévre étoit Avocat du Roi au Parlement en 1521. Les Armes de cette famille sont d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux quintefeuilles, & en pointe d'un aigle à deux têtes ou éployé aussi d'argent.

Le 18 fut fait dans l'Eglise de S. Sulpice le mariage de M. Louis Hilaire *de Bouschet Comte de Sourches*, Capitaine de Dragons au Régiment de Languedoc, fils unique de Louis-François de Bouschet Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce, &c. Lieutenant Général des Armées du Roi, du 20 Février 1734, & de Dame Hilaire-Ursule Thiersaut, avec Dame Louise-Françoise le Vayer, fille mineure de feu Jean-Jacques le Vayer Seigneur de Marsilly, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, puis Président au Grand Conseil, mort le 7 Septembre 1740, & de Dame Anne Louise du Pin sa veuve. M. le Comte de Sourches qui donne lieu à cet article est petit-fils de Louis-François de Bouschet Marquis de Sourches, Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel du Roi & grand Prevôt de France, & ayant Gouverneur & Lieutenant Général

au Gouvernement des Provinces du Mayne, Perche & Comté de Laval, & Capitaine & Gouverneur des Ville & Château du Mans, mort le 4 Mars 1716, & de Dame Marie-Geneviéve de Chombés Comtesse de Montsoreau, & arriere petit fils de Jean de Bouschet Marquis de Sourches, Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel du Roi & grand Prevôt de France, fait Chevalier des Ordres du Roi à la promotion du 31 Décembre 1661, mort le premier Février 1677, & de Dame Marie Nevelet. Mrs de Sourches descendent d'une branche cadette de la Maison de Bouschet du Mayne, dont Jeanne de Bouschet heritiere de la branche ainée fut mariée vers l'an 1200 avec Robert Comte de Belesme de Ponthieu & d'Alençon, comme il se voit par l'Epitaphe qui est sur sa tombe au Chanceau de l'Abbaye de Perseigne au Perche, où elle est inhumée auprès de son mari. Voyés pour les derniers dégrés de cette Généalogie le vol. 9 de l'histoire des Grands Officiers de la Couronne fol. 75, pour la famille de le Vayer, voyez ce qui en a été dit dans le Mercure de France du mois d'Avril 1746 fol. 198 à l'occasion du mariage de M. le Vayer Maître des Requêtes, frere de Madame la Comtesse de Sourches avec M. de Catinat.

Le 23 a été fait en l'Eglise de St. Paul le mariage d'André *Potier de Novion Marquis de Grignon*, Président à Mortier au Parlement depuis le 28 Mai 1732, veuf depuis le 26 Février 1741 de Dame Anne-Remiette-Sophie Langlois de la Fortelle, avec laquelle il avoit été marié le 3 Décembre 1739, avec Dlle. Marie-Philippe Taschereau de Baudry, fille de M. Gabriel Taschereau Seigneur de Baudry, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, & de Dame Philippe Taboureau. M. de Novion est fils de Nicolas Potier Marquis de Grignon, Seigneur de Novion, &c. Con-

seiller au Parlement de Paris, mort le.. Octobre 1720, & de Dame Catherine Gallard de Coutance, petit fils d'André Potier Seigneur de Novion, Premier Président du Parlement le premier Nov. 1723, Commandeur des Ordres du Roi, & de D. Anne Berthelot morte le 7 Février 1697, arriere petit-fils d'André Potier Seigneur de Novion, Marquis de Grignon, Maître des Requêtes & Président à Mortier en survivance de son pere, mort le 24 Janvier 1677, & de Dame Catherine-Anne Mallon de Bercy. Nicolas Potier Seigneur de Grignon & Marquis de Novion son trisayeul, Premier Président au Parlement, Greffier, Commandeur des Ordres du Roi, mort le premier Septembre 1693 fut marié avec Dame Catherine Gallard de Coutance. André Potier Seigneur de Novion son quatriéme ayeul, Président à Mortier au Parlement, reçu le 2 Juillet 1618, & mort le... Novembre 1645, fut marié avec Dame Catherine Cavelier; Nicolas Potier Seigneur de Blancmesnil son 5e. ayeul, Président à Mortier au Parlement, pourvû le 23 Avril 1578, mort le premier Juin 1635, eut pour frere puîné Louis Potier Baron de Gesvres & Comte de Tresmes, fait Secretaire d'Etat le 22 Février 1589, mort le 25 Mars 1630, trisayeul de M. le Duc de Gesvres, de M. l'Evêque de Beauvais, aussi Pair de France, & de M. le Comte de Tresmes, Lieutenant Général des Armées du Roi, Branche cadette de Mrs de Novion. Voyés cette Généalogie dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4 fol. 763.

Le premier Février a été fait en l'Eglise de Saint Roch le mariage de Henri-Gabriel *Amproux Comte de la Massais*, Colonel du Régiment de Piémont Infanterie du 15 Mars 1740, & Brigadier d'Armée du 23 Février 1746, avec Dlle. Anne-Catherine

Douet fille de Claude Douet Ecuyer & de Dame Catherine Gervais. M. de la Massais est fils de feu Henri Amproux Seigneur de la Massais & du Parc de Soubise, Colonel du Régiment de l'Isle de France, Brigadier des armées du Roi, Inspecteur Général d'Infanterie & Lieutenant Général au Gouvernement du Bas Poitou, mort le.... Janvier 1706 & de Dame Marie-Anne Frezon, & petit-fils de Jean Amproux Seigneur de la Massais, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Dame Elisabeth de Massane sa seconde femme. La famille d'Amproux est originaire de l'Evêché de Nantes, ses armes sont de sinople à trois larmes d'argent posées deux & une.

Le 24 fut fait dans l'Eglise de S. Paul le mariage de M. César-François *Cassini Seigneur de Thury*, Pensionaire de l'Académie Royale des Sciences pour l'Astronomie, & aussi de l'Académie de Berlin, âgé de 31 ans, fils puîné de M. Jacques Cassini, Seigneur de Thury, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, premier Astronome du Roi, de la Societé Royale de Londres, & de l'Académie de Berlin, & de Dame Suzanne-Françoise Charpentier, avec Dlle Charlotte Drouyn, fille de M. Louis-François Drouyn Seigneur de Vaudeuil, Président des Trésoriers de France à Soissons, & de Dame Marie-Charlotte Masson. M. Cassini est frere de M. Jean-Dominique Cassini Seigneur de Thury, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, veuf depuis le 3 Juin 1746 de Dame Bonne-Marie de Marard, & de M. Dominique Joseph Cassini aujourd'hui Exempt des Gardes du Corps du Roi. Voyez ce qui est dit de M. Jean-Dominique Cassini ayeul de Mrs. Cassini dans le Dictionaire Historique de Morery, édition de 1732, vol. 2 fol. 601.

Le 24 Janvier Antoine-François *Talon*, ci-devant Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françoises, à laquelle il fut reçû en 717, & dont il se demit en 1726, mourut à Paris dans la 68e. année de son âge, il étoit veuf depuis le 3 Octobre 1733 de D. Anne Thérese Hebert du Buc, qu'il avoit épousée le 13 Novembre 1718, étant veuve alors de M. Pierre Larcher, Seigneur de Poncancy, Conseiller au Parlement & mere de Madame la Comtesse d'Argenson, femme du Ministre de la Guerre, il étoit fils d'Omer Talon, Trésorier de France à Poitiers, mort le 24 Mars 1680, & de De. Marguerite l'Estendart, & il étoit d'une branche cadette de celle de feu M. Louis-Denis Talon Marquis du Boulay, Président à mortier au Parlement, mort le premier Mars 1744.

Le même jour Ingelelme Joseph *de Volvire, dit le Marquis de Volvire*, Comte du bois de la Roche, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment Dauphin Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi, du 1 Mai 1745, mourut dans un Village de la Haute Alsace en revenant de Berlin, dans la 29e. année de son âge; il étoit fils unique de Joseph de Volvire Comte du bois de la Roche, & Marquis de Volvire, premier Capitaine Sous Lieutenant des Gendarmes de la garde du Roi, Maréchal de ses camps & armées, & Lieutenant Général pour Sa Majesté de la Haute-Bretagne dans les Evêchés de Rennes, Dol, Vannes & saint Malo, mort le. . . Mai 1731, & de De. Marie-Anne Joseph de Guémadeux, il étoit neveu de Philippe Auguste de Volvire, Comte de Volvire, aujourd'hui Lieutenant Général des armées du Roi du 14 Octobre 1746, & Lieutenant Général pour Sa Majesté de la Haute-Bretagne, dans les Evêchés de Dol & de Rennes, & il avoit pour IVe. ayeul Philippe

de Volvire Marquis de Ruffec, Vicomte du bois de la Roche, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouverneur d'Angoumois, fait Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit à la promotion du 31 Déc. 1582, mort le 6 Janv. 1585 après avoir servi les Rois Henri II. François II, Charles IX, & Henri III. La Maison de Volvire est originaire de la Province de Poitou où elle est connue par titres dès l'an 1032, & ses alliances sont avec les plus grandes Maisons du Royaume. Voyez pour les dégrés de cette généalog. le vol 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne au catalogue des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit fol. 75.

Le 1er. Février Jean-Baptiste Henri de *Sacriste, Chevalier Marquis de Tombebeuf* en Agenois, Baron de Montpouillan, Seigneur de Samazan en Bazadois &c. Colonel du Régiment de la Sarre Infanterie, mourut à Toulon dans la 33e. année de son âge, laissant un fils du mariage qu'il avoit contracté le 2 Avril 1746, avec D. Claudine Augustine le Ragois de Bretonvilliers, il étoit fils de Henri de Sacriste Seigneur de Tombebeuf & de Samazan, & de Dame Marie de Briquemault, & avoit pour frere Louis Guy de Sacriste de Montpouillan Capitaine au Régiment du Roi; voyez pour le nom de Sacriste ce qui en est rapporté dans la 2e. partie du Regiître de l'Armorial général de France.

Le 7 Dom Zozime *Hurel*, Abbé de l'Abbaye réguliere de la Trappe, y mourut dans la 71e année de son âge, il gouvernoit cette Abbaye depuis 13 ans, & il en a été le septiéme Abbé depuis la réforme.

Le 8 M. Jerôme *Phelypeaux Comte de Pontchartrain*, Commandeur des Ordres du Roi, ci-devant Sécrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, mourut à Paris âgé de prés de soixante &

treize ans, étant né le... Mars 1674, il étoit fils de Louis Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roi, mort le 22 Décembre 1727, & de D. Marie de Maupeou morte le 12 Avril 1714, il avoit été marié 1°. le vingt-huit Février 1697 avec Dlle. Christine Eléonore de la Rochefoucaud de Roye, morte le 23. Juin 1708 à l'âge de 27 ans, fille de Fréderic-Charles de la Rochefoucaud de Roye, Comte de Roye, & de D. Isabelle de Durfort Duras, 2°. le 31 Juillet 1713 avec Dlle. Helene-Rosalie Angelique de l'Aubespine de Verderonne, fille d'Etienne de l'Aubespine Marquis Verderonne, & de D. Marie-Anne Festard, il avoit eû de la premiere, 1°. Jean Fréderic Phelypeaux Comte de Maurepas né le 9 Juillet 1701, aujourd'hui Ministre & Sécrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, marié depuis le 19 Mars 1718 avec Dlle. Marie Jeanne Phelypeaux de la Vrilliere sa Cousine, Soeur de M. le Comte de Saint Florentin aussi Sécrétaire d'Etat, de la quelle il n'a point d'enfans, 2°. Paul Jerôme Phelypeaux, Marquis de Pontchartrain né le 25 Avril 1703 aujourd'hui Lieutenant Général des armées du Roi, Inspecteur Général de la Cavalerie, & Lieutenant Général au Gouvernement du Pays d'Aunis, non marié, 3°. Charles Henri Phelypeaux né le 14 Juin 1706, mort le 24 Juin 1734, étant nommé à l'Evêché de Blois, & de la seconde, 4°. Marie-Louise-Rosalie Phelypeaux née le ..Juin 1714, mariée le 12 Mai 1729 avec Maximilien Emanuel de Watteville, Marquis de Conflans, Comte de Bussolant &c. 5°. & Helene-Angelique Françoise Phélypeaux née le.... Mai 1715, mariée le 18 Décembre 1730 avec Louis Jules Barbon Mazarini Man-

cini Duc de Nivernois, Pair de France, Prince de Vergagne & du Saint Empire, Brigadier des armées du Roi, duquel elle a des enfans, & elle est à présent l'une des Dames du Palais de la Reine.

Nous renvoyons pour la généalogie de cette Maison qui a produit II Sécretaires d'Etat y compris M. le Chancelier de Pontchartrain, pere de M. de Pontchartrain, & ayeul de M. le Comte de Maurepas, aux differents Auteurs qui en ont parlé, en attendant la généalogie qui sera raportée avec toutes ses branches, & sur les preuves, dans la nouvelle édition des grands Officiers de la Couronne.

Le 10 M. Henri Louis *Daguesseau d'Orcheux, dit le Chevalier Daguesseau*, Marêchal des Camps & armées du Roi du 2 Mai 1744, & avant Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Flandre mourut à Paris dans la 44e année de son âge, étant né le 27 Mai 1703, & sans être marié, il étoit le dernier fils vivant de M. Henri-François Daguesseau Seigneur de Fresne, Chancelier & Garde des Sçeaux de France, & Commandeur des Ordres du Roi, & de feue D. Anne le Fevre d'Ormesson, morte le 1 Décembre 1735, il avoit pour freres aînés M. Daguesseau, & M. Daguesseau de Fresne tous deux Conseillers d'Etat ordinaires, & la généalogie de sa famille sera rapportée dans le supplément à l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, Chapitre des Chanceliers de France, auquel on travaille actuellement.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du 12 Septembre 1476, qui déclare que la Directe universelle emportant Censives, Lods & ventes, & autres droits seigneuriaux, appartient à Sa Majesté dans toute l'étendue des villes, jurisdictions & territoires d'Agen, Condom, Marmande, Mezin & Montréal, dont les Consuls, communautés & habitans prétendoient posséder leurs héritages en Franc-alleu naturel & sans titre.

ORDONNANCE du Roy du 1 Déc. portant réglement pour le payement des Troupes de Sa Majesté pendant l'hyver prochain.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du 27 Décembre, qui régle les droits d'entrée des cinq grosses fermes sur les ouvrages de Verrerie fabriqués en Alsace & en Franche-comté, & sur ceux venans de l'étranger.

ORDONNANCE du Roy du 1 Janvier 1747, portant augmentation dans la Compagnie des Chasseurs de Fischer.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du dix Janvier, qui ordonne que la finance des Offices d'Inspecteurs & Contrôleurs des maitres & gardes dans les corps des marchands, des offices d'Inspecteurs & Contrôleurs dans les Communautés d'arts & métiers, & des offices d'Inspecteurs & Contrôleurs des syndics des marchands & ar-

tisans qui n'ont ni maîtrise ni jurande, restant à lever, sera répartie & imposée sur les marchands & artisans de chacun art & profession pour lesquels ils ont été créés.

ORDONNANCE du Roy du 15, pour augmenter de deux Escadrons le régiment de Hussards de Ferrary.

AUTRE du 19, portant réglement pour l'habillement de l'Infanterie françoise.

ARREST de la Cour des Monnoyes du vingt-un, qui enjoint aux Officiers des Monnoies de son ressort, d'être plus exacts à remplir les fonctions de leur charge; leur ordonne de faire exactement & fréquemment des visites chez tous les justiciables de leurs département; d'en justifier à la Cour, & d'envoyer au moins de six mois en six mois un état exact de celles qu'ils auront faites.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy du même jour, qui ordonne que les Communautés, particuliers & commis qui auront été chargés de faire des achats & fournitures de pain, riz, viande & fourages aux Troupes qui ont tenu garnison & agi en campagne pendant l'année 1745 tant dans le Dauphiné que dans la Provence, le Piémont, le Milanois & autres Etats d'Italie, seront tenus de représenter dans trois mois les billets, ordres & piéces comptables concernant lesdites fournitures, &c.

AUTRE du 22 qui prescrit les formalités à observer par ceux qui, en exécution de l'Arrêt du Con-

feil du 11 Décembre 1746, voudront faire passer en Provence des grains, farines ou légumes, en exemption des droits d'octrois de la riviére de Saône.

AUTRE du premier Fevrier, qui nomme un Receveur & Payeur, & un Contrôleur des rentes créées sur le produit des deux sols pour livre en sus du Dixiéme, & sur la Ferme générale des Postes, par édits du mois de Décembre 1746.

LETTRES PATENTES du Roy du même jour, qui nomment des Commissaires du Conseil pour l'aliénation des rentes créées par édit du mois de Décembre 1746.

SUR la défense de la Bochetta.

CEs fiers Liguriens aux détroits difficiles
Repoussants le Germain de sa honte irrité,
Font revivre à nos yeux le cœur, la fermeté
Du Spartiate invincible au pas des Thermopiles.

Par M. de Cér . . . . à Nevers.

TABLE.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose. Séance publique de l'Academie Françoise, Extrait. 3
Vers à M. Duclos sur son discours à l'Académie 22
Autres à M. P. *. 23
Ode sur le travail. 25
Bouquet à Madame D. * *. 29
Epitre à M. 30
Lettre sur la taille & la gangréne séche. 32
Imitation d'une Ode d'Horace. 41
Le Chat-huant & la Fauvette, Fable. 43
Réponse à une question proposée dans le Mercure de Novembre. 45
Caprice. 51
Traduction de cette Piéce. 52
Quatrain. 53
Imitation de la 5e. Ode du 1er. Livre d'Horace. *Ibid.*
Dialogue de Cloris & de Tircis. 55
Madrigal. 56
Difficulté malaisée à résoudre dans l'Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine. 57
Lettre de M. Deparcieux à M. de la Bruere sur le même sujet. 60
Vers à une veuve. 75
Rondeau. 77
Vers contre l'Amour. 78
Conférence de toutes les coûtumes du Royaume sur l'article 220 de la coûtume de Paris. 80
Traduction de la quatrieme Ode d'Horace du premier Livre. 91
Autre de la huitiéme du même Livre. 93

Nouvelles Litteraires & des beaux Arts. Traité du Navire, &c. 94
Elémens de Physique Mathématique, Extrait. *ibid.*
Systême du Philosophe Chrétien, 96
Traité des feux d'Artifice, Extrait. 97
Abregé du cours de Mathématique de M. Chrétien Wolfius, Extrait. 100
Nouveau Dictionaire de Mathematique & de Physique. 103
Les Elémens de Géometrie, & Elémens de Mathématique. *ibid.*
Essai de Physique. 104
IIe. Partie de l'Architecture Hydraulique. *ibid.*
Coûtumes générales du Pays & Duché de Bretagne *ibid.*
Recueil de Jurisprudence civile. 105
Nouveau systême de Musique pratique, 106
IIIe. & dernier volume de l'Histoire de la noblesse d'Avignon, &c. 107
Commentaria Gerardi Van Swviten, &c. 111
Pratique de Chirurgie. 112
Nouvelle Edition des Œuvres de M. Racine. *ibid.*
Oraison funebre de Madame la Dauphine. 114
Abregé de l'Histoire des Insectes. 115
Tome IIe. de la Coûtume de Bourgogne. *ibid.*
Dissertations sur Herodote. *ibid.*
Nouveaux certificats en faveur du Sachet du sieur Arnoult. *ibid.*
Mots des Enigmes & des Logogryphes du Mercure de Janvier. 117
Enigme & Logogryphes. *ibid.*
Chanson notée. 122
Nouvelles de Provence. 123
Spectacles, Extrait de la *Gouvernante*, 128

Concert Spirituel. 15[illegible]
Explication des Jettons. 153
Journal de la Cour. 158
Relation de l'Ambassade de M. le Duc de Richelieu à Dresde. 161
Description de la décoration du feu d'Artifice tiré à Dresde pour le mariage de Monseigneur le Dauphin. 167
Prises des Vaisseaux. 181
Nouvelles Etrangeres, Turquie. 182
Suede. 183
Allemagne. 187
Genes. 189
Grande Bretagne. 191
Mariages & Morts. 198
Arrêts Notables. 201
Vers sur la défense de la Bochetta 203

La Chanson notée doit regarder la page 12[illegible]

La planche des Jettons doit regarder la page 153

MERCURE
DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

MARS. 1747.

A PARIS,

Chés
GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

840.6
M558
1747
Mar.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derriere, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

MARS. 1747.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

L'AMBITION,

ODE.

RAyon de l'Eternel, source de l'Harmonie,
Quitte pour un instant, adorable Uranie,
De l'antique Sion les sommets désolés,
Et par les sons divins de ta Lyre immortelle
D'un Prophète fidèle
Viens ranimer en moi les accords signalés.

Quel monstre formidable à mes yeux se présente ?
Géant audacieux, sa tête menaçante,
Au-dessus des éclairs s'éleve dans les Cieux ;
La coupable lueur de son noir Diadême,
De la clarté suprême
Affronte avec dédain l'éclat majestueux.

De ses forfaits heureux complice tutelaire ;
Bellone lui prépare un Autel sanguinaire,
Sur les tristes débris du Monde consumé,
Tandis que dans le sein de sa grandeur frivole ;
Cette sanglante Idole
S'enyvre d'un encens par le crime allumé.

C'est toi, je reconnois ton orgueil homicide ;
Funeste ambition, détestable Eumenide,
Enfant séditieux de la cupidité :
Faut-il que jusqu'au sein d'une heureuse bassesse
Ta bouche enchanteresse
Vienne embraser nos cœurs de son souffle infecté ?

Tranquille sans dégoûts, heureux sans artifice,
Vertueux sans contrainte, & libre sans caprice,
L'homme naquit au sein de la félicité :
De plaisirs toujours purs un parfait assemblage

Fut l'aimable partage
Dès jours, des heureux jours de sa fidélité.

Mais, ô moment fatal ! ce fortuné rebelle
A peine eut-il souillé sa bouche criminelle
Du poison mensonger de la séduction,
Que plongé tout-à-coup au sein de la disgrace;
De sa coupable audace
Il pleura pour toujours la fausse illusion.

Son cœur où triomphoit le calme & l'innocence,
Son cœur enflé dès-lors d'orgueil & d'insolence,
Fut de l'ambition le trône frauduleux;
Héritiers de son sang & non moins de sa peine,
De son antique chaîne
Nous sentons après lui le poids victorieux.

Mais où suis-je, grand Dieu ? quelle affreuse contrée ?
Quel objet vient s'offrir à ma vûe égarée ?
Sont-ce là des mortels ? sont-ce là vos enfans ?
L'erreur les réünit, la cruauté les guide;
Le carnage homicide
Fait triompher la mort sous leurs drapeaux sanglans.

Ils s'avancent ; les cris annoncent leur passage ;
Le désespoir les suit, la fureur & la rage
Font luire devant eux leur char ensanglanté :
Déja la charge sonne, & l'Aurore incertaine
N'allume qu'avec peine
De ce jour malheureux la lugubre clarté.

Arrêtez, arrêtez, troupe farouche & dure ;
Ecoutez, s'il se peut, la voix de la Nature ;
Vous devez la connoître à ses frémissemens ;
Quoi ! pourrez-vous soüiller d'une main téméraire
Le sacré caractére
Que Dieu grava lui-même au front de ses enfans ?

Barbares, pourrez-vous dans le sein de vos freres
Enfoncer par devoir vos armes meurtrieres ;
De leur sang par honneur faire rougir vos mains ?
Ah ! désabusez-vous, non, la soif véritable
D'une gloire durable
Ne s'étancha jamais dans le sang des humains.

Voulez-vous que vainqueurs de la nuit éternelle,
Vos noms aillent au sein d'une gloire immortelle
Exiger les respects de la postérité ?
Protegez la vertu, secourez l'indigence,

Etouffez la licence
Dans les bras rigoureux de la sévérité.

Dans les sombres accès d'une stoïque yvresse,
Je ne viens point ici d'une affreuse sagesse
A vos yeux ulcerés présenter le flambeau,
Mais craignez de vos cœurs le trouble légitime;
Et songez que du crime
Vous portez avec vous un éternel bourreau.

D. C. Officier au Régiment Royal Infanterie.

MEMOIRE

Sur une Apparition singuliere.

IL m'a paru, Monsieur, que le Livre de l'Apparition des Esprits méritoit dans votre Journal autre chose qu'une simple annonce. Il n'est pas difficile d'en donner un Extrait. On a à choisir; la matiere est copieuse. Mais comme le sçavant Auteur n'a pas eu intention de tout dire, & qu'il pourroit aussi avoir oublié des faits importans par simple inadvertance, vous devez présumer qu'il ne trouvera pas mauvais que vous inseriez dans votre

Journal, lorſque vous aurez occaſion de parler de cet Ouvrage, un évenement qui ſe trouve dans l'Hiſtoire des Evêques du Mans, telle que Dom Mabillon l'a publiée dans ſes Analectes, Tome III. C'eſt en rapportant les actions de Hugues, Evêque, qui mourut l'an 1142. Voici en abregé ce qu'en dit un Hiſtorien du pays & du tems, qui laiſſe, comme il convient, le Lecteur très-libre d'y ajoûter foi ou non.

Il paroiſſoit dans la maiſon du Prévôt Nicolas, un de ces fantômes, qui dans lès Livres des Payens ſont appellés Faunes, lequel épouvantoit fort les femmes & les enfans. Tantôt il faiſoit un brüit confus, comme de cloches ou pieces d'airain, tantôt c'étoit un cliquetis de doigts qu'on entendoit, ſouvent il jettoit des pots caſſés ou bien des pierres de toute ſa force ſur le toît, dont il ébranloit les murailles & les planchers. Il tranſportoit inviſiblement d'un lieu à un autre les couſſins, les cruches, les vaſes à boire : il allumoit les chandelles avec du feu qui en étoit fort éloigné. Pendant qu'on préparoit à manger ou que les plats étoient ſur la table, il y jettoit des pailles, des cendres & de la ſuye. La femme du Prévôt avoit préparé du fil pour en faire de la toile ; on trouva au bout d'une nuit qu'il en avoit entouré

un banc qui étoit proche le feu, & cela d'un tissu artistement fait & d'un travail inconcevable, & qui parut surpasser l'adresse de l'esprit humain. Les Prêtres vinrent faire dans la maison des aspersions d'Eau benite, & formerent le signe de la Croix sur leur front & sur celui des habitans. Pendant la nuit on entendit la voix, comme d'une petite fille, qui après de longs soupirs & bien des gémissemens, se prit à dire très-intelligiblement : » Je suis » Garnier. Hélas! que j'ai enduré de froid » & de chaud pour venir jusqu'ici! Nico» las mon frere, mes neveux & mes amis, » n'ayez pas peur, car je n'ai permission » de nuire à personne ; cependant munis» sez-vous du signe de la Croix, parce » que de mauvais Esprits m'accompagnent, » mais ils s'en retourneront avec moi. Il demanda ensuite deux Messes, & qu'on distribuât des habits aux pauvres à son intention. Sur les questions qu'on lui fit, il se mêla d'annoncer l'avenir, & de remettre à la mémoire des faits passés depuis très-long-tems. Il voulut aussi déclarer que tels étoient damnés, tels sauvés. Mais lorsque l'Evêque du Mans eut envoyé des gens sçavans pour l'interroger, l'Historien dit qu'il en eut peur & qu'il n'ouvrit pas la bouche devant eux. On voit par tout

ceci que ce même Historien, qui écrivoit dans le siecle de l'événement, a eu raison de mettre à la tête du récit de ces aventures ce petit préambule : *Ecce novum & formidabile, & his etiam qui audierunt vix credibile prodigium, quod dum legeris aut impossibile aut fictitium te non dubito putaturum.*

EPITRE

*A M. J**, Etudiant en Médecine.*

De ton Epitre enchanteresse
Je serois doublement flaté,
Si l'élégante politesse
S'allioit à la vérité.
Démêlant la trompeuse adresse
De la subtile vanité,
Je n'aurai jamais la foiblesse,
Ni la sotte fatuité
De m'imaginer qu'au Permesse
Mes Ecrits, malgré ta promesse,
Soient sûrs de l'immortalité.
Ce fantôme que l'on caresse,
L'incertaine Postérité,
Ne me plonge point dans l'yvresse;

Dont l'amour propre est transporté.
Il faut apprendre à se connoître.
Si la Nature m'a fait naître
Avec le germe des talens,
L'aveugle caprice est mon maître ;
Et me conduit depuis vingt ans.
Par le malheur de la naissance,
Je suis contraint depuis l'enfance,
Pour me composer d'heureux jours ;
Et me sauver de l'indigence,
De chercher d'utiles secours
Dans les travaux de la Finance.
Juge, ami, quelle est la distance
Du Dieu Plutus au Dieu des Vers ;
Figure-toi l'espace immense
Des deux Pôles de l'Univers.
Sur une Montagne riante,
Dont les chemins sont épineux ;
Il est un Temple lumineux
Où l'on voit la troupe brillante
Des Ecrivains les plus fameux :
La Déesse de l'Harmonie
Ne quitte point ces lieux chéris ;
Apollon, le Dieu du Génie,
Daigne y former ses Favoris ;
Mais il faut qu'un loisir tranquille

Lui ſoit conſtamment conſacré,
Sans quoi, dans un ſentier ſtérile
On ſe voit bien-tôt égaré.
Bien loin de ce Temple adorable
Il eſt un Antre ténebreux
Où le riche, qu'on croit heureux,
N'eſt dans le fond qu'un miſérable,
Martyr d'un travail rigoureux,
Là l'intérêt pâle & livide,
D'un bien fatal toujours avide,
Dédaignant tous les doctes jeux;
Dans l'examen d'un compte aride
Se conſume en calculs nombreux:
Des douceurs d'un ſommeil paiſible
Il ne s'eſt jamais convaincu;
Au vrai bonheur ſourd, inſenſible,
Il périt ſans avoir vécu.
Tel eſt, ami, le parallele
De la Finance & des Beaux-Arts.
Malgré moi, deſtiné pour elle,
J'en dois ſuivre les étendarts,
Et compter peu ſur les regards
Du Dieu de la troupe immortelle.
Sans oſer me promettre un nom,
Toutefois, ſans être rebelle
A cette légere étincelle,

Qui m'éclaire au sacré Vallon,
Presque guéri d'ambition,
A mon devoir, au goût, fidelle,
Si chaque jour Plutus m'appelle;
Tout mon cœur est pour Apollon.

*R.****.

A Angers le 18. Septembre 1746.

Par l'Auteur de la Piéce intitulée: *Epitre sur ma Maladie*, insérée dans le Mercure d'Avril 1746.

N. B. Le jeune Auteur ne sçait pas le Latin.

LETTRE à M. D. L. B. à l'occasion de la Question sur les Anes de Bourges.

SI c'est du Berry, Monsieur, que l'on vous a proposé de demander l'explication du Proverbe des Anes de Bourges, ou des Armes de Bourges, un Ane en Chaire, je ne puis m'empêcher de vous dire que l'on a grand tort, puisqu'il n'y avoit qu'à ouvrir un des Oracles du Pays, & que l'on auroit trouvé, au moins en partie, la solution de la difficulté; je veux dire les Œuvres de Catherinot, cet homme uni-

verſel, & qu'on peut dire avoir écrit ſur le Berry & ſur Bourges, *de omni ſcibili.*

Regardant dernierement ce qu'il dit de S. Antoine dans ſon Sanctuaire de Berry, j'y ai lû ces lignes : » Il y a cinq Commanderies de ſon nom en Berry. Ce Saint a » été ſans Lettres. . . . . L'ancien nom Gau» lois étoit S. Aſne par abregé pour Antoi» ne. C'eſt auſſi de-là que nous appellons » les ignorans Aſnes, *Non Aſinos ſed An» tonios.* Si en renvoyant les Berruyers à leur Catherinot, j'en rapporte ici les paroles, ce n'eſt pas tant pour eux, que pour les étrangers qui n'ont pas le Recueil de ſes Œuvres. Mais, direz-vous, quand même dans le vulgaire on auroit dit *S. Aſne* par abbréviation pour *Saint Antoine*, quel rapport cela aura-t'il eu plus particulierement avec les gens de Bourges ? Ont-ils honoré plus ſpécialement ce ſaint Aſne ou Ane, que leurs voiſins ne l'ont fait ? Je vous répondrai qu'oüi, & que s'ils ne l'ont pas fait réellement, on a crû par leur extérieur qu'ils le faiſoient : Quoique le 17 Janvier fût diſtingué à Bourges par quelque ſolemnité, ce n'étoit pas pour S. Antoine, mais pour S. Sulpice, Evêque de cette Ville, mort le même jour. Mais le peuple du voiſinage n'eſt pas toujours capable de faire la difference : lorſqu'il voit

fêter le 17 Janvier, il croit que c'est pour S. Antoine. Au reste ne pourroit-on pas dire aussi que ce qu'on applique aux *Bituriges Cubi* a pû être dit plus véritablement des *Bituriges Vibisci*, qui sont les habitans de Bordeaux ? Ceux-là ont été fort dévots à S. Antoine, que vous appellerez, si vous voulez, S. Ane. L'Abbé Chastelain marque dans le mois de Janvier de ses Notes sur le Martyrologe Universel, que S. Antoine a été fêté dans tout le Diocèse de Bordeaux, jusqu'en 1611, auquel tems le Cardinal de Sourdis retrancha cette Fête. Il faut après cela aider un peu à la lettre, & croire que ce qu'on a pû dire primitivement des *Bituriges* de Bordeaux, aura été transporté à leurs voisins synonymes. Je compte qu'il restera toujours quelque obscurité à dévoiler dans un fait de cette importance.

Un Tourangeau de mes amis, à qui j'ai fait part de mes pensées, les a approuvées *secundum quid*; il m'a suggeré de m'informer si dans le Berry il n'y auroit pas plus que dans les autres Provinces des Religieux d'un Ordre ressemblant à S. Antoine *sub aliquo respectu*; comme aussi de voir le Glossaire de Du Cange, au mot *Ordo Asinorum*, ou *Asinorum Ordo*. Mais en même tems il ose proposer un autre doute, fondé

sur les anciens cris de guerre ou sur les Devises des Enseignes. Rien n'étoit plus facile, dit-il, à la populace, que de *Passavant* ou *Passe avant*, qui étoit un de ces cris, faire *Pas sçavant* : & si ce mot a servi de Sentence, il étoit encore plus facile de le lire sur les Enseignes ou Drapeaux, ainsi partagé PAS-SAVANT. Or quel est le synonyme de *Non-savant*, sinon *Asne* ? Mais par malheur ce n'étoit pas ceux de Bourges qui avoient Passavant pour cri; c'étoit le cri du Comte de Sancerre & d'autres Seigneurs. Si mon Tourangeau ni moi n'avons pas trouvé le dénoüement de l'affaire, je ne vois plus que la Fête de l'Asne sur laquelle on puisse se jetter. Un Champenois m'a fait remarquer, d'après un ancien Mercure de Juillet de l'an 1725, que les Senonois la célebroient avec pompe au XIII^e. siécle, mais comme ce qui est excessif n'est pas de durée, on lui a dit qu'un Cardinal Légat la fit supprimer. Elle continua, ajoûte-t'il, plus long-tems à Bourges, parce qu'elle y fut traitée plus modestement. De-là vient qu'on en trouve la Prose dans des Livres qui n'ont pas trois cent ans, entre autres à la Collégiale de Notre-Dame de Sales. Ceux de Bourges ayant donc maintenu la Fête de l'Ane vers celle de Noël, après que dans les autres

Villes on l'avoit cessée, le nom put leur en rester, car si à Sens on ne trouvoit rien d'indécent à coucher une Chappe sur cet animal célebre dans l'Ecriture, on a pû pareillement dans quelque Communauté de Bourges tenter de l'asseoir dans une Chaire faite exprès. On voit au Portail de plus d'une Cathédrale un Ane tenant une Lyre, & cela en relief. Le Gothique supportoit tout. Je suis, &c.

QUATRAINS

De M. de Haulteterre, L. F.

COmment veut-on qu'à la folie
Je renonce de bonne foi ?
Dans le doux printems de la vie
Pourroit-on suivre une autre loi ?

Je ne vois rien dans la Morale
Qui n'effraye mes tristes yeux ;
Et c'est en vain que l'on m'étale
Ses avantages précieux.

Il faut pour bien vivre avec elle,
Se brouiller avecque les sens,

Et cette maxime cruelle
Combat des charmes trop puissans.

Mais tout rit avec la folie;
Tout promet un parfait bonheur;
Mille fois heureux qui s'oublie,
Et qui la fixe dans son cœur!

Parmi les sujets qu'elle enrôle
Chaque pas conduit au plaisir,
Et si quelquefois il s'envole;
Il se cache sous le desir.

Sous un Ciel pur & sans nuage;
Au milieu des ris & des jeux
La Divinité qui m'engage
Offre mille objets gracieux.

Ici la volupté repose
Dans un bocage toujours frais;
Et l'Amour sur un lit de rose,
Sourit en aiguisant ses traits.

Là cette charmante Déesse,
Qui fait tant de mortels heureux;
Souffle dans nos cœurs la mollesse
A l'ombre d'un myrthe amoureux.

Plus loin couvert de feüilles vertes,
Bacchus enyvre la raiſon,
Et les Graces toujours alertes
Foulent tendrement le gazon.

Sous l'empire de la folie
Tous les plaiſirs ſont raſſemblés :
Mon ſort ſeroit digne d'envie
S'ils pouvoient n'être pas troublés.

Mais qu'eſt-ce que je viens de lire
Dans le Livre ouvert des Deſtins ?
Faudra-t'il que je me retire
De ces lieux chéris des humains ?

Hélas ! ſans quitter la folie,
Ce ſéduiſant je ne ſçais quoi
Dont mon ame étoit ſi ravie,
M'abandonnera malgré moi.

Déja ma jeuneſſe craintive
M'annonce l'arriere ſaiſon ;
Et je ne vois en perſpective
Que le flambeau de la raiſon.

Quoi ! cette fatale ennemie
Doit un jour me faire la loi ?

Moi qui n'y pensai de ma vie,
Comment penseroit-elle à moi ?

Que sçais-je . . . mais . . . voici l'époque
Des tems qui m'étoient annoncés . . .
Le Destin n'est pas équivoque ,
Et mes beaux jours sont éclipsés.

La folie au riant visage
Dans un moment a disparu ,
Et j'embrasse une vaine image
Qui fuit à mon cœur éperdu.

Faut-il que mon ame abusée
Conserve encor le souvenir
D'une félicité passée
Qui n'auroit jamais dû finir ?

Mais ces regrets inefficaces
Ajoûtent encore à mes maux ;
Et peut-être dans mes disgraces
La raison survient à propos.

A Dreux ce 10 Septembre 1746.

PORTRAIT de M. de la Motte par feuë Mad. la M. de L. *

Mr de la Motte me demande son Portrait, il me paroît très-difficile à faire; ce n'est pas par la stérilité de la matiere, c'est par son abondance. Je ne sçais par où commencer ni sur quel talent m'arrêter davantage. M. de la Motte est Poëte, Philosophe, Orateur. Dans sa Poësie il y a du genie, de l'invention, de l'ordre, de la netteté, de l'unité, de la force, & quoiqu'en ayent dit quelques critiques, de l'harmonie & des images; toutes les qualités nécessaires y entrent. Mais son imagination est reglée; si elle pare tout ce qu'il fait, c'est avec sagesse. Si elle répand des fleurs, c'est avec une main ménagere, quoiqu'elle en pût être aussi prodigue que toute autre. Tout ce qu'elle produit passe par l'examen de la raison.

M. de la Motte est Philosophe profond.

* Ce Portrait fut fait il y plus de vingt ans. Il y a peu de tems qu'il nous est tombé entre les mains, & nous saisissons avec joye l'occasion de rendre un juste hommage à la mémoire d'un Ecrivain illustre, qui a fait honneur à son siécle, & qui a si bien mérité des Lettres.

Philosopher, c'est rendre à la raison toute sa dignité & la faire rentrer dans ses droits; c'est rapporter chaque chose à ses principes propres, & secoüer le joug de l'opinion & de l'autorité. Enfin la droite raison bien consultée & la nature bien vûë, bien entenduë, sont les maîtres de M. de la Motte. Quelle mesure d'esprit ne met-il pas dans tout ce qu'il fait? Avec quelles graces ne nous présente-t'il pas le vrai & le nouveau? N'augmente-t'il pas le droit qu'ils ont de nous plaire? Jamais les termes n'ont dégradé ses idées; les termes propres sont toujours prêts & à ses ordres.

Son éloquence est douce, pleine & toute de choses. Il regne dans tout ce qu'il écrit une bienséance, un accord, un harmonie admirables. Je ne lis jamais ses Ouvrages, que je ne pense qu'Apollon & Minerve les ont dictés de concert. Un Philosophe a dit que quand Dieu forma les ames il jetta de l'or dans la fonte des unes, & du fer dans celle des autres. Dans la formation de certaines ames privilégiées, telles que celle de M. de la Motte, il a fait entrer les métaux les plus précieux; il y a renfermé toute la magnificence de la nature. Ces ames à génie, si l'on peut parler ainsi, n'ont besoin d'aucun secours étranger; elles tirent tout d'elles-mêmes; le gé-

nie eſt une lumiere & un feu de l'eſprit qui conduit à la perfection par des moyens faciles. L'ame de la M. de Motte eſt née toute inſtruite, toute ſçavante ; ce n'eſt pas un ſçavoir acquis, c'eſt un ſçavoir inſpiré. On ſent dans tous ſes Ouvrages cette heureuſe facilité qui vient de ſon abondance ; il commande à toutes les facultés de ſon ame ; il en eſt toujours le maître, auſſi-bien que de ſon ſujet. Nous n'avons pas vû en lui de commencement; ſon eſprit n'a point eu d'enfance ; il s'eſt montré à nous tout fait & tout formé.

Ses malheurs lui ont tourné à profit. Quand ce monde matériel a diſparu à ſes yeux par la perte de la vûë, un monde intellectuel s'eſt offert à ſon ame ; ſon intelligence lui a tracé une route de lumiere toute nouvelle dans le chemin de l'eſprit. La vûë, plus que tous les autres ſens, unit l'ame avec les objets ſenſibles. Quand tout commerce a été interrompu avec eux, l'ame de M. de la Motte, deſtituée de ces appuis extérieurs, s'eſt recueillie & repliée ſur elle même; alors elle a acquis une nouvelle force, & eſt entrée en joüiſſance de ſes propres biens.

Laiſſons l'homme à talens & enviſageons le grand homme. Souvent les talens ſupérieurs ſe tournent en malheur & en peri-

tesse ; ils nous exposent à la vanité, qui est l'ennemie du vrai bonheur & de la vraie grandeur. Ce sont les grands sentimens qui font les grands hommes. Nulle élévation sans grandeur d'ame & sans probité. M. de la M. nous a fait sentir des mœurs & toutes les vertus du cœur, dans ce qu'il a écrit. Ses qualités les plus estimables n'ont rien pris sur sa modestie, cet orgueil lyrique qu'on lui a reproché, n'est que l'effet de sa simplicité, un pur langage imité des Poëtes ses prédécesseurs, & non un sentiment. M. de Fenelon, cet homme si respectable, dit de M. de la Motte *que son rang est reglé parmi les premiers des modernes ; qu'il faut pourtant l'instruire de sa supériorité & de sa propre excellence*, &c.

C'est un spectacle bien digne d'attention, disoient les Stoïciens, qu'un homme seul aux mains avec les privations & la douleur. Quelle privation que la perte de la vûë pour un homme de Lettres ! Ce sont les yeux qui sont les organes de sa joüissance ; c'est par les yeux qu'il est en societé avec les Muses.

Elles unissent deux plaisirs qui ne se trouvent que chez elles, le desir & la joüissance. Vous n'essuyez avec elles ni chagrin ni infidelité ; elles sont toujours prêtes à servir tous vos goûts ; elles nous

nous offrent toujours des graces nouvelles; mais nous ne jouissons de la douceur de leur commerce que quand l'esprit est tranquille, & que le cœur & les mœurs sont purs.

Non-seulement M. de la Motte soutient de si grandes privations, mais il s'est livré à la plus vive douleur; il la souffre avec patience; il est doux avec elle, il fait sentir qu'il n'a point usé dans les plaisirs ce fonds de gayeté que la Nature lui a donné, puisqu'il sçait la retrouver dans ses peines. Dans la douleur il faut que l'ame soit toujours sous les armes, qu'à tous momens elle rappelle son courage, qu'elle soit ferme contre elle-même.

Il a passé par l'épreuve de l'envie. Quand l'ame ne sçait pas s'élever par une noble émulation, elle tombe aisément dans la bassesse de l'envie. Quelle injustice n'a-t'il pas souffert quand ses Fables parurent? Je crois que ceux qui les ont improuvées, n'avoient pas en eux de quoi en connoître toutes les beautés; ils ont crû qu'il n'y avoit pour la Fable que le simple & le naïf de M. de la Fontaine; le fin, le délicat, le pensé de M. de la Motte leur ont échappé, ou ils n'ont pas sçû le goûter. A ses Tragédies on a vû les mêmes personnes pleurer & critiquer; leur sentiment plus since-

re dépofoit contre leur injuftice ; ils fe refufoient à fes douces émotions, & mettoient l'improbation à la place du plaifir.

Avec quelle dignité & quelle bienféance n'a-t'il pas répondu à la critique amere de Mad. Dacier ? Enfin nous joüiffons de fon mérite & de fes talens, & la malignité du fiécle l'empêche de joüir de fa gloire & de fon immortalité. Pour moi je le vois avec les mêmes yeux que la poftérité le verra.

La conftante amitié de M. de Fontenelle pour M. de la Motte fait l'éloge de tous les deux ; le premier m'a dit que le plus beau trait de fa vie étoit de n'avoir pas été jaloux de M. de la M. Jugez du mérite d'un Auteur, qu'un auffi grand homme que M. de Fontenelle a trouvé digne de fa jaloufie.

Le morceau fuivant trouve naturellement fa place après ce Portrait de M. de la Motte. On fe fouvient encore de la difpute excitée par cet homme célebre, qui quoiqu'il eût fait des vers toute fa vie, vouloit introduire la Profe dans la Tragédie. M. de la Motte, fes Partifans, fes Adverfaires, ont tous employé beaucoup d'efprit dans la difcuffion de cette queftion. Un Ecrivain célebre, connu dès-lors par un grand nombre de fuccès éclatans fur le

Théatre, par des Ouvrages où regne une Méthaphysique très fine, une connoissance profonde du cœur humain, une Morale saine & épurée, un grand amour de la vertu, soutenus d'un style vif, rapide, brillant, singulier, parce que les idées neuves & singulieres de l'Auteur ont besoin, pour être renduës, de tours nouveaux & singuliers, cet Ecrivain, au lieu de traiter didactiquement la question, entreprit de faire, si l'on peut parler ainsi, l'expérience du sentiment de M. de la Motte. Il seroit à souhaiter que d'autres occupations ne l'eussent pas empêché d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. Les vives sollicitations de plusieurs amis éclairés n'ont pû l'engager à donner la suite. Nous avons crû que le Public verroit avec plaisir cet essai singulier.

Le titre & le sujet de la Tragèdie étoient *Mahomet second.*

ACTE PREMIER.

SCENE PREMIERE.

Ibrahim, Irene.

Irene.

QUe me demandez-vous? quel motif d'entretien peut-il y avoir entre vous & moi?

Ibrahim.

Eh quoi! Madame, l'aimable Irene ne me connoît-elle plus?

Irene.

Avant les malheurs de ma Patrie, je connoissois un Prince qui s'appelloit Comnene, & qui sortoit d'un sang illustre à qui le mien étoit allié, mais je ne le reconnois plus dans le Favori de Mahomet, dans un homme infidelle à son Dieu, & qui a pû se résoudre à l'ignominie de s'appeller Ibrahim.

Ibrahim.

Il est vrai, Madame, ma condition est changée, devenu prisonnier de Mahomet, réduit au triste choix de l'esclavage ou du Turban, accablé de la misere de ma situa-

tion, sans esperance d'en sortir, entouré des ruines de notre Empire, dont il ne reste plus que Constantinople qu'on assiége & qui va tomber à son tour; je l'avoüe, Madame, j'ai succombé, j'ai cedé aux offres du Sultan, je suis devenu Ibrahim, & vous me méprisez. Je n'ai rien à vous répondre; vous voici dans l'état où j'étois, Captive du Sultan comme moi, exposée à des fers encore plus tristes; je ne parle point du péril d'une mort sanglante; dans le cas où vous êtes, nos pareils la demanderoient en grace, & l'on nous la refuse; nous ne pouvons la trouver que dans les langueurs de la servitude, & l'on ne nous fait expirer qu'en nous abandonnant au supplice de vivre. C'est à cette épreuve où je vous attends, Madame, elle a rebuté mon courage, si le vôtre la soutient, vous aurez meilleure grace à me trouver méprisable.

Irene.

Allez Ibrahim, ne travaillez point à m'épouvanter, vous avez quitté votre Dieu, ne soyez point son ennemi jusqu'à le poursuivre dans les autres, ne lui enviez point les cœurs qu'il se réserve; pourquoi me tentez-vous? pourquoi m'exagerer le péril? votre crime vous fait-il haïr mon innocence? je ne vous crois encore que coupa-

ble, auriez-vous le malheur d'être devenu méchant ?

Ibrahim.

Votre zele est injuste, Madame, & cet emportement que je ne mérite pas. . . . .

Irene.

Dans l'état odieux où je vous vois, quand je ne fais que vous soupçonner, je vous épargne. Finissons, vous êtes venu pour me parler, est-ce-là tout ce que vous aviez à me dire ?

Ibrahim.

Vous avez touché le cœur du Sultan, Madame, son amour, si vous le ménagez, peut vous donner le rang d'épouse, que ses pareils n'accordent à personne, & dans l'espérance que j'en conçois moi-même, je n'ai pû lui refuser de vous prévenir sur ses sentimens, & de lui rapporter les vôtres.

Irène à part.

Juste Ciel !

Ibrahim.

Que voulez-vous que je lui réponde ?

Irene.

Rien ; je ne sçaurois me résoudre à vous charger de ma réponse.

Ibrahim.

Quel est donc le motif qui vous arrête, Madame ?

Irene.

La pitié qui me saisit pour vous ; je ne sçaurois me prêter à l'avilissement où Mahomet vous plonge, vous n'êtes point fait pour servir ses amours, & mon indignation même vous refuse la flétrissure que vous me demandez.

Ibrahim.

De quel avilissement, de quel deshonneur est-il donc question pour moi, Madame ? je ne dois sentir ici que l'injure que vous me faites, quand je vous apprens que le Sultan vous aime, je vous l'ai déja dit, c'est qu'il peut vous offrir sa main, du moins je le crois, & c'est dans cet esprit que je vous parle, je ne viens que pour vous consoler.

Irene.

Me consoler, moi, Comnene ? eh ! d'où mon cœur pourroit-il recevoir la moindre joye ? que peut-il désormais arriver qui me regarde ? la désolation de ma Patrie est-elle un songe ? mon pere & mon frere n'ont-ils pas péri ? les morts sortent-ils du tombeau ? à quoi donc puis-je encore m'intéresser sur la terre ? biens, honneurs, liberté, parens, amis, tout y a disparu pour moi, tout y est étranger pour Irene.

Ibrahim.

Ce que vous avez de plus cher y reste peut-être encore.

Irene.

Je n'y vois plus qu'un tyran qui m'y tient captive, que des barbares qui m'environnent, & qu'un Ibrahim qui rit de de ma douleur.

Ibrahim.

Rassûrez vous, Madame, ce pere & son son fils que vous pleurez.....

Irene.

Ah Ciel! achevez, Comnene, expliquez-vous, il seroit cruel de me tromper.

Ibrahim.

Si le Ciel vous les avoit conservés?

Irene.

Quoi! Comnene, ils vivroient? seroit-il possible? ils vivroient? les avez vous vûs? me sera-t'il permis de les voir?

Ibrahim.

L'Empereur ne m'en a pas appris davantage, & sans doute il n'est permis qu'à lui de vous dire le reste.

Irene.

Eh bien, Comnene, courez lui parler, conjurez-le de hâter ma joye, qu'il me les montre, qu'il se rende à mon impatience; je lui pardonne tout, si je les vois paroître: quelqu'un vient, je me retire, soyez sensible à mon inquiétude, & revenez m'en tirer, si vous ne m'abusez pas.

Ibrahim.

Vous n'attendrez pas long-tems, Madame.

SCENE II.

Ibrahim, Mahomet, Roxane.

Mahomet.

C'est Irene que vous quittez, Ibrahim?

Ibrahim.

Oüi, Seigneur, elle sçait que vous l'aimez, & m'a paru l'apprendre sans colere; je ne dis pas que son cœur se promette encore au vôtre, mais elle est dans la douleur, elle est Chrétienne, elle gémit d'une infortune qu'elle doit à vos victoires, & cependant elle est tranquille au récit de votre amour. Je ne dis pas assés, quand je lui ai fait espérer qu'on pouvoit lui rendre ce pere & ce frere qu'elle regrette, sa reconnoissance pour ce bienfait m'a surpris, on eût dit qu'elle étoit charmée d'y trouver un motif de ne vous plus haïr; j'oublie tout, je lui pardonne tout, s'est-elle écriée dans le transport d'un cœur qui se réconcilioit avec vous, & je me suis chargé de l'avertir quand elle pourroit les voir.

Mahomet.

Ne tardez donc pas, Ibrahim, allez lui

assûrer qu'ils vivent & qu'ils me sont chers, & dites qu'on les amene ici dans l'instant qu'Irene y sera venuë.

Ibrahim.

Seigneur, ils étoient dans les fers, quand je les ai reconnus; est-ce dans cet état que vous ordonnez qu'on les amene?

Mahomet.

Oüi, je veux qu'Irene les en délivre elle-même, c'est un plaisir que je réserve à sa tendresse.

Ibrahim.

Je cours exécuter vos ordres, mais, Seigneur, pendant que vos faveurs se répandent sur eux, daignez vous ressouvenir qu'à mon tour j'attends mon bonheur de vous, qu'il en est un que vous avez promis de m'obtenir de cette Princesse, & que mon cœur....

Roxane.

J'ignore les promesses que l'Empereur vous a faites, mais si j'y suis intéressée, j'espere qu'il ne les remplira pas sans mon aveu, & c'est sa bonté qui m'en assûre.

Mahomet.

Ibrahim, vous sçavez que je vous aime, & ma faveur vous doit suffire, je hais les desirs importuns; allez, laissez-moi le soin de vous rendre heureux, & ne prétendez pas me gêner dans les graces que je vous destine.

SCENE III.

Mahomet, Roxane.

Roxane.

Je vous l'avouë, Seigneur, le discours d'Ibrahim m'effraye; daignez m'instruire de ce qu'il ose attendre.

Mahomet.

J'avois dessein de vous le proposer pour époux, je viens de soumettre les Chrétiens à mon Empire, j'en ai triomphé par les armes, mais tout vainqueur que j'en suis, je ne les regarde pas comme des sujets, ce ne sont encore que des ennemis vaincus, à qui ma victoire donne un tyran qu'ils craignent, & non pas un maître qu'ils respectent. Ils m'obéissent dans un effroi sauvage qui a toujours inspiré la révolte, & je voulois les rassûrer par l'honneur que j'aurois fait à Comnene; il est, dit-on, d'un sang qu'ils estiment, mais j'ai changé d'avis sans m'écarter de mon projet. Non, ce n'est plus à lui, Roxane, qu'il faut que votre cœur s'accorde, & votre frere aujourd'hui vous le demande pour un autre.

Roxane.

Mon cœur se refusoit à Ibrahim, mais ma main seroit à lui si vous l'ordonniez; c'est vous dire que vous pouvez en dispo-

ſer à votre gré ; après cela, Seigneur, puis-je ſçavoir à qui vous voulez que je la donne?

Mahomet.

Ce qui va ſe paſſer vous l'apprendra, Roxane, mais tandis que nous ſommes ſeuls, ne me diſſimulez rien. Vous étiez avec moi quand on m'a préſenté les deux Chrétiens, dont l'un, à ce qu'on aſſûre, eſt le pere d'Irene, & l'autre ſon frere ; que penſez-vous du dernier? je vis vos yeux s'attacher ſur lui.

Roxane.

Son ſort me touchoit, Seigneur, je le plaignois d'être ſi jeune & déja captif.

Mahomet.

Répondez avec franchiſe ; il joint aux graces de la jeuneſſe une phyſionomie noble & touchante, & vous l'avez remarqué.

Roxane.

Vous lui parliez, Seigneur, & j'écoutois.

Mahomet.

Ce n'eſt pas tout, ſes regards à lui-même ſe fixoient ſur vous, il étoit ſenſible à vos charmes.

Roxane.

J'ignore à quoi tend ce diſcours qui m'embarraſſe.

Mahomet.

Vous rougiſſez, je ne vous preſſe point

de m'en avoüer davantage, c'est assés que vous m'entendiez là-dessus, & voici ce qui me reste à vous dire. Jusqu'ici je n'avois point connu l'amour ; le féroce orgueil de vaincre ; l'honneur d'effrayer des peuples & de subjuguer des Etats ; le plaisir tumultueux de la guerre & du carnage, & tout ce que la gloire des Héros porte avec elle de redoutable, voila les douceurs qui me flatoient ; je n'en voyois point de plus dignes de charmer une ame qui nous vient du Ciel, & dont, à mon gré, les inclinations devoient être aussi superbes que son origine. Dieu même est appellé le Dieu des combats ; on l'a peint la foudre à la main ; rien ne nous frappe tant que sa puissance, & je croyois qu'à son exemple, pour être le plus heureux de tous les hommes, il falloit en être le plus terrible. Je me trompois, Roxane ; Irene m'a désabusé. Le vrai bonheur ne se trouve ni dans la victoire ni dans la terreur qu'on répand après elle. Ce sang dont nos lauriers sont teints, ces ravages dont nous consternons la terre, & les gémissemens des peuples, mêlent à nos plaisirs je ne sçais quoi d'inquiet & de funeste qui les corrompt. J'ai senti quelquefois en moi-même la nature s'attrister de ma lugubre gloire, & condamner la joye que mon orgueil osoit en pren-

tre. Que le plaisir d'aimer est different, Roxane ! quelle douce sympathie entre l'amour & nous ! on diroit que nos cœurs quand ils aiment, ont trouvé leur véritable bonheur. J'ai senti des bornes à tous les autres plaisirs, aucun ne m'a pénetré tout entier. Le fond de mon cœur leur a toujours été inaccessible, ils l'ont toujours laissé solitaire. L'amour seul m'a rempli, lui seul a versé dans mon ame des douceurs aussi intarissables que mes desirs. Depuis que j'aime, je ne me reconnois plus moi-même, j'ai perdu cette fierté farouche qui me rendoit si formidable ; je me voyois seul au milieu des hommes ; l'humanité tremblante ne laissoit autour de moi que des esclaves, & ne m'accordoit pas pas un cœur qui voulût s'associer au mien ; j'étois comme exilé sur le trône. Tout a changé, Roxane ; il semble que mon amour ait fait ma paix avec tous les cœurs, ils se rapprochent, ils me pardonnent ; c'est ainsi que je le sens ; enfin tout me paroît aimable & je crois l'être devenu moi-même. Ah ! Roxane, si tel est mon sort à présent que j'aime, quel seroit-il donc si j'étois aimé ?

Roxane.

Aimé, Seigneur ! eh comment ne le seriez-vous pas, vous qui dans l'âge le plus

aimable, nous montrez déja le plus grand des hommes, vous que l'univers honore de son respect & de son admiration ? Vos pareils n'ont qu'à se déclarer, Seigneur, il n'est point de fierté que le don de leur cœur ne confonde, & si votre choix est tombé sur Irene ....

Mahomet.

Eh ! quelle autre qu'Irene eût pû triompher de Mahomet ? il n'étoit réservé de me soumettre qu'à l'objet le plus parfait dont le Ciel ait honoré la terre. Je ne l'ai vûe qu'un instant parmi les Captives ; sa douleur l'accabloit, ses yeux étoient baignés de larmes. Dans cet état un de ses regards tomba sur moi ; ce regard étonna mon ame altiere, me confondit, m'humilia, me rendit plus suppliant qu'elle. Il vengea dans mon cœur la douleur du sien, il me punit de ma victoire, me condamna comme un tyran & me laissa saisi d'un attendrissement qui n'a fini que par l'amour le plus violent qui fût jamais ; le croiriez-vous, Roxane ? Je n'ai point encore osé reparoître ; j'ai craint ses yeux qui m'ont déja reproché leurs larmes. Chargé du crime de l'avoir affligée, je n'étois pas digne de la revoir, je me cachois à sa colere, & j'attendois que le tems m'eût rendu plus supportable à sa haine, mais enfin le moment est

venu, on a découvert ces deux Chrétiens qu'elle regrettoit, je vais les lui remettre, & j'oserai me montrer à la faveur de ce bienfait. Vous, Roxane, qui voyez l'ardeur que j'ai de lui plaire, j'ai besoin que votre cœur m'aide à réüssir; je vois Irene qu'on nous amene, & ce que je vais faire vous instruira du service que je vous demande.

SCENE IV.

Mahomet, Roxane, Théodore pere d'Irene, Lascaris son frere, Ibrahim, Irene.

Théodore & Lascaris ont encore leurs fers.

Irene.

Où suis-je? où me conduisez-vous?

A Ibrahim. Cruel, vous m'avez donc trompée.

Et puis voyant son pere & son frere qu'on amene d'un autre côté.

Ah ciel! ah mon pere! est-ce vous que j'embrasse? & vous, mon frere, je vous retrouve, & tous deux languissans dans les fers? [*à Mahomet.*] Ah! Seigneur, vous qui me les rendez, pourquoi vos bontés me laissent-elles encore tant de douleur? hélas, ils sont Captifs, pourquoi mêler tant d'amertume à ma joye?

Mahomet allant les délivrer.

Goûtez-la toute pure, & que leurs fers disparoissent; venez, Irene, aidez-moi vous-même à les en délivrer, & que vos mains se joignent aux miennes pour en réparer l'outrage.

Théodore.

Quoi vous-même, Seigneur!

Mahomet.

Ne m'en empêchez pas, la générosité est le droit du vainqueur, recevez tous deux ce que je fais comme un gage de mon amitié & des honneurs qu'elle vous destine; votre Empire a passé sous mes loix, & mes victoires vous ont coûté des soupirs; vous aviez dans vos fers la liberté de me haïr & vous l'avez encore, mais si vous êtes généreux, vous ne la garderez pas long-tems, mes bienfaits m'en répondent; & vous, Irene, à qui je rends un pere qui vous est si cher, oubliez désormais vos malheurs & daignez me suivre avec lui, venez voir Mahomet apprendre aux siens combien il veut qu'on vous honore. [*A Lascaris.*] Vous, jeune Chrétien, sur le front de qui l'on voit empreint tant de courage & de noblesse, attendez tout de mon estime, je n'interdis nul espoir à votre cœur, je ne mets rien ici au-dessus de son audace, vous-même vous n'êtes plus à moi. [*Et en lui montrant*

Roxane.] Cette Princesse vous a degagé de mes fers, vous pouvez changer de Maître, & je vous laisse avec elle, sortons.

SCENE V.

Lascaris, Roxane.

Lascaris.

Vous n'êtes plus à moi & je vous laisse avec elle; que peut signifier ce discours? je n'ose l'interpréter, Madame.

Roxane.

L'Empereur s'est assés expliqué, vous ne lui appartenez plus.

Lascaris.

Il m'a permis de changer de Maître & je me jette à vos genoux pour obtenir que je vous appartienne. Si vous y consentez, j'aimerai mieux mon sort que celui de l'Empereur même.

Roxane.

Levez-vous, Lascaris.

Lascaris.

Ne vous offensez pas du transport qui m'échappe; à l'aspect de tant de beautés il n'est point de raison qui ne s'égare.

Roxane.

Non, vous ne m'offensez point, je vous crois digne de moi, Lascaris, vous me paroissez vertueux, & la véritable fierté

excepte de ses dédains un cœur tel que le vôtre ; je n'en méprise donc point l'hommage, vous dirai-je encore plus ? je l'estime.

Lascaris.

Qu'entens-je ? Ah ! Princesse.

Roxane.

Je vous ai plaint dès que je vous ai vû.

Lascaris.

J'ai donc été dès cet instant le plus heureux de tous les hommes ; quoi ! Roxane me plaignoit ?

Roxane.

Roxane a souhaité la fin de vos infortunes, puissent-elles enfin être terminées ! puisse le Ciel exaucer mes vœux ! mais rejoignons l'Empereur ; à peine Irene vous a-t'elle vû, & sa tendresse vous attend, sans doute, avec impatience.

EPITRE

A ma Mere.

DEja plus de sept fois l'Astre qui nous éclaire
De son cercle annuel a fourni la carriere,
Depuis que je n'ai vû l'objet de mon amour,
Celle de qui je tiens la lumiere du jour.
Pour un cœur tendre & vif quel intervalle immense!
Je me flatois qu'enfin franchissant la distance
Qui durant si long-tems de vous m'a séparé,
Je pourrois vous parler & vous voir à mon gré;
Que dans ses vains projets la jeunesse se trompe!
J'abjurois le Parnasse avec beaucoup de pompe,
Je me félicitois d'en être descendu,
A moi-même, au repos je me croyois rendu,
Je dormois en esprit aux bords de la Garonne;
Chimere! illusion! la sévere Bellonne
M'a déja commandé, m'éveillant en sursaut,
Dans un mois d'être prêt à marcher vers l'Escaut.
Le danger à mes sens n'offre rien que je craigne,
L'ardeur est dans mon ame & le courage y regne;
Qu'il est beau, qu'il est doux, au milieu des hazards,
De vaincre ou de mourir sur les pas des Césars!
J'entendois, j'admirois la lyre de Voltaire,

Désormais pour tout son j'entendrai le tonnerre
De cet heureux Saxon, de ce fier Maréchal,
Dont à nos ennemis le nom même est fatal ...
J'aime autant du Dieu Mars la mâle symphonie
Que les accords touchans du Dieu de l'harmonie,
Les célebres Auteurs & les vaillans Guerriers,
Fameux également, moissonnent des lauriers.
Je ne regrette point les rives de la Seine;
Mon unique regret & mon unique peine,
C'est plus, croyez mes Vers, de m'éloigner de vous,
Que d'aller à la gloire à travers mille coups.

Par M. de la Siguenie, Cornette de la Mestre de Camp Générale.

REFLEXIONS MORALES.

Nous devons vivre librement; où il n'y a point de liberté, il n'y a point de plaisir.

Le bienfait est la chose qui vieillit le plutôt.

Les consolations nous viennent plutôt des autres que de nos propres refléxions.

Sixte V. Pape, disoit qu'il canoniseroit une femme dont le mari feroit l'éloge, & il ne s'engageoit à rien.

C'est folie de fonder sa félicité sur la tendresse d'une femme.

Les faveurs de la fortune sont des glaces de miroir, qui flatent si fort ceux qui s'y regardent, qu'ils ne se connoissent plus.

Les morts n'ont jamais manqué de terre, & les vivans n'en ont jamais assés.

Le corps fait en l'absence de l'esprit, ce que les valets font en l'absence de leur Maître.

Celui qui voit les hommes avec refléxion, est dans le monde ce qu'un Machiniste qui étudie le jeu des décorations, est à l'Opera.

C'est plus grant chose de sçavoir seigneurier sa volonté, que de seigneurier le monde de Orient en Occident.

De tous les animaux, le plus nuisible à l'homme, c'est le flateur.

Encore qu'on ait peu de lumiere, pour-

vû qu'on soit docile & traitable, on n'est pas un sot.

Il ne peut y avoir de regle dans l'esprit ni dans le cœur des femmes, si le tempérammment n'en est d'accord.

Il est difficile de vanter le bien qu'on a fait, sans donner lieu de juger que l'on ne s'en vante pas parce qu'on l'a fait, mais qu'on l'a fait pour s'en vanter.

Il faut moins de vertu pour renoncer au monde, que pour en soutenir le renoncement.

Il y a plus de gloire à donner la paix au monde, qu'à le vaincre.

Il y a souvent plus de profit à converser avec les morts, qu'avec les vivans.

La dépense excessive est le signe évident d'une Cité mourante.

La femme est un mal nécessaire.

La fortune la plus contraire ne peut détruire les ressources du cœur, de l'esprit & de la raison.

La Jurisprudence & la Médecine sont deux sciences établies dans le monde, l'une pour priver l'homme de son repos, l'autre pour abreger ses jours.

La nature & l'amour ont rendu beau le dehors des femmes, & ont négligé le dedans.

L'étude propre de l'homme, est l'homme, & c'est la plus négligée.

L'intérêt nous rend presque tous *injustes*, non-seulement dans nos actions, mais aussi dans nos jugemens.

On aime ordinairement les belles femmes par inclination, les laides par intérêt, & les vertueuses par raison.

Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du refus.

On ne doit pas plus compter *sur la préference* d'une femme galante, que sur celle d'un Marchand; quelque promesse qu'on vous fasse de vous garder l'étoffe que vous avez choisie, on la donnera à celui qui en offrira plus que vous.

Où raison fault, nul bien ne croît.

Pour

Pour l'amour de ſoi-même il faut aimer les autres.

Quelques plaintes qu'on faſſe de l'amour, il fait beaucoup moins de malheureux que d'ingrats.

Répondez au ſot ſelon ſa ſottiſe.

Rien n'eſt plus propre à faire naître l'amitié que la reſſemblance des mœurs.

Sans l'uſage & l'expérience l'eſprit ſert de peu de choſe.

S'il eſt des exemples honteux à la nature humaine, il en eſt auſſi qui lui ſont bien honorables.

Si l'on mettoit en ce monde le juſte prix aux choſes, de combien d'erreurs ne reviendroit-on point tous les jours ?

SONETTO del Petrarca.

Voi che ascoltate in rime sparse il sono
Di quei sospiri ond' io nutriva il core,
In sul mio primo giovenile errore,
Quand' era in parte altr' vuom da quel chio sono,

Del vario stile in cui piango, e ragiono
Tra le vane speranze, e il van timore,
Ove sia chi per prova intenda amore
Spero trovar pietó non che perdono.

Ma ben viggi or siccome al possol tutto
Favola fui gran tempo, unde sovente
Di me mede mo me co mi vergogno;

Del mio vaneggi or vergogna è il frutto;
Il spentirsi, e il conoscer chiaramente
Che quanto piace al mondo è breve sogno.

IMITATION.

TAndis que j'étois jeune & conduit par les sens;
D'une foule d'erreurs malheureuse victime,
J'offrois au seul plaisir mon encens & ma rime;
Que j'éprouve aujourdhui des soins bien differens!

Vous qui fûtes touchés de mes premiers accens,
Accordez quelques pleurs au destin qui m'opprime.
Quiconque de l'Amour connoît les traits puissans,
Doit sentir que mes maux sont plus grands que mon crime.

Oüi, je comprends enfin qu'aux yeux de l'Univers
Je me deshonorai par l'emploi de mes vers,
Et je suis le premier à rougir de moi-même.

De mes égaremens les regrets sont le fruit;
Je sçais que tous ces biens qu'on recherche & qu'on aime
Sont un songe léger qui nous trompe & s'enfuit.

* * *

HYGIE,*

ALLEGORIE.

HYgie étoit une jeune Bergere, fille d'un riche Pasteur nommé Ponus (*a*), & de la Nymphe Eutelie (*b*). Elle habitoit avec eux le côté méridional & délicieux d'une montagne de Thessalie; elle étoit aimée de tous les Bergers d'alentour; ce n'est pas que ses attraits fussent pleins de ce feu & de cette vivacité qui allument ordinairement une passion aussi violente que peu durable; ses charmes étoient simples & naturels, & sa physionomie étoit si heureuse, si revenante & pleine d'une gaïeté si douce, que tout le monde recherchoit avec ardeur ses bonnes graces. Lorsqu'elle manquoit dans une assemblée de Bergers & de Bergeres, on s'en appercevoit aisément; on eût dit que les beautés naturelles de ce lieu champêtre disparoissoient avec elle des endroits où elle n'étoit point: les fleurs même paroissoient lugubres & sembloient avoir perdu leurs belles & vives couleurs & cette odeur si agréable & si douce qui cause nos ravissemens. Cette ai-

* *La Santé.* (a) *Le Travail.* (b) *La Frugalité.*

mable Bergere n'étoit ni fiere ni capricieuse ; elle ne dédaignoit personne, elle faisoit connoître à chacun quel étoit le moyen de lui plaire & d'acquérir ses bonnes graces ; c'étoit de se conformer entierement à l'humeur de son pere & de sa mere, comme elle faisoit elle-même en fille obéïssante & bien née. On la voyoit occupée sans relâche ; elle avoit appris tous les ouvrages & tous les exercices convenables à son état, & elle faisoit tout avec une adresse & une vigueur sans égale.

Cependant malgré tous les appas & tous les charmes de la belle Hygie, il arrivoit souvent que ceux qui étoient parvenus à ses bonnes graces, en oublioient bientôt le prix, & que, méprisant les moyens qu'elle leur avoit enseignés pour les conserver, comme pour les acquérir, ils se laissoient éblouir & vaincre par les faux charmes de quelques autres Bergeres ses ennemies implacables. Les noms des plus redoutables, & qui avoient l'art de séduire un plus grand nombre des favoris de la charmante Hygie, étoient, Epithymie (*a*), Methe (*b*) & Gastrimargia (*c*). Elles étoient naturellement laides & haïssables, mais elles sçavoient si bien se farder, & ne se

(a) *Passion dereglée.* (b) *L'Yvregnerie.* (c) *La Gourmandise.*

montrer que dans le point de vûë le plus favorable, ou plutôt elles sçavoient si bien fasciner les yeux de ceux qui les approchoient, qu'elles faisoient un très-grand nombre de conquêtes. Mais les malheureux qui s'étoient laissés surprendre par les appas trompeurs de ces séductrices, n'étoient pas long-tems sans se repentir de leur folie. Leurs impérieuses maîtresses les privoient bien-tôt de la compagnie & de la vûë de l'aimable Hygie, & par des chemins que des yeux fascinés pouvoient seuls trouver agréables, elles les conduisoient du côté septentrional de la montagne, & les livroient entre les mains d'une Bergere affreuse & dégoutante, appellée Nose (a), qui les enchaînoit & les détenoit dans l'esclavage le plus dur & le plus cruel. Ce qui mettoit le comble à la misere de ces malheureux Bergers, c'est que les charmes d'Hygie ne leur paroissoient jamais si ravissans, ni sa possession si souhaitable que dans cet état où ils s'en voyoient privés par leur faute & par leur indigne lâcheté. Ils se maudissoient eux-mêmes & leurs infâmes maîtresses, qui après les avoir livrés à l'horrible Nose, les avoient abandonnés.

Il y avoit de ce même côté de la monta-

(a) *La Maladie.*

gne, que l'habitation de Nose rendoit un lieu d'horreur, certains Enchanteurs qui faisoient semblant d'être ses ennemis, (quoique quelques-uns prétendissent qu'au contraire ils la favorisoient, & qu'ils étoient bien aises de voir augmenter le nombre de ses esclaves,) & qui promettoient à ces misérables Bergers de briser leurs chaînes, de les ramener du côté riant de la montagne & de les remettre dans les bonnes graces de leur chere Hygie, par le moyen de certains termes barbares & magiques & de certains Talismans qu'ils disoient être merveilleux pour cet effet. On les appelloit Iatres (*a*), mais souvent ceux qui se mettoient entre leurs mains & se confioient à eux, sentoient de jour en jour serrer & appesantir sur eux les chaînes de la méchante Nose, & quelquefois même ces mauvais génies abusant de la confiance qu'on avoit en eux, au lieu de conduire, suivant leur promesse, ces malheureux du côté méridional de la montagne où habitoit la douce Hygie, ils les précipitoient dans une caverne ténebreuse & profonde, appellée la caverne Thanatée (*b*), d'où il leur étoit impossible de sortir.

(a) *Les Médecins.* (b) *La Mort.*

REPONSE de *M. F.* à une Lettre de *M. D.*

Sur le silence de ma lyre
Tes reproches sont superflus.
Laisse-moi, cher *Damon*, oublier le délire
Et les amusemens d'un âge qui n'est plus.
Ma verve est éclipsée, ainsi que ma jeunesse.
Aujourd'hui la ferule en main,
Contre mon naturel humain
Je suis un *Porteur de tristesse*.
On le veut, j'y souscris. Dans ce nouveau métier
Mon unique devoir m'occupe tout entier.
Bien que la liberté fût jadis mon Idole,
Bien qu'il m'arrive quelquefois
De regretter l'ombre des bois
Dans la poussiere de l'Ecole,
La raison cependant surmonte mes ennuis;
Au défaut d'un plus doux, mon travail sçait me plaire,
Et si je ne fais pas tout ce qu'il faudroit faire;
Je fais du moins ce que je puis.
Quant à l'aimable Terpsicore,
Ne t'imagines point qu'elle accompagne encore
Un chétif *Magister*, sous l'ardoise niché,

Qui fuyant par état l'enjoûment & les graces,
Du matin jusqu'au soir se morfond dans les glaces
De la *Particule On*, & du *Que retranché*.

DISSERTATION

Sur le 430^e Vers du sixiéme Livre de l'Eneïde de Virgile.

Mr Warburton, dans son Explication ingénieuse & sçavante de ce Livre, a parû embarrassé sur le sens du Vers suivant :

Hos juxtà falso damnati crimine mortis.

Il s'agit de ceux qui ont été injustement condamnés à la mort, & que le judicieux Virgile place cependant dans l'Enfer payen avec les Suicides & les petits enfans morts en bas âge.

Le sçavant Anglois a été scandalisé, comme M. Bayle, de l'injustice de la Théologie payenne sur le sort de ces innocentes victimes de l'iniquité des Juges. Il avoit bien sçû la justifier sur l'état des enfans, mais à l'égard de ces premiers, il s'est donné la torture pour sauver l'horreur d'un pareil dogme.

Il a prétendu que par ces mots *falso dam-*

nati crimine mortis, Virgile n'avoit pas entendu *addicti ob injustam calumniam*, mais *homines indignè & perperàm adjudicati*; il change le mot de *Crimine* en celui de *Tempore*, & cite ensuite le Gorgias de Platon, & Diodore de Sicile.

C'est, si je ne me trompe, de l'érudition & de l'esprit en pure perte. Il est étonnant que ce sçavant homme n'ait pas trouvé ce qu'il m'a fourni lui-même, car c'est à sa Dissertation que je dois la mienne.

Il n'avoit, sans tronquer le Poëte, ni citer le Philosophe & l'Historien, il n'avoit, dis-je, qu'à se souvenir de la façon admirable dont il avoit expliqué deux autres points de Théologie aussi scabreux, qui étoient :

1°. La peine à laquelle étoient condamnés ceux qui n'avoient pas été inhumés, dont les ombres erroient pendant cent ans sur les bords de l'Acheron.

2°. La punition des petits enfans dont on vient de parler.

Comment M. Warburton a-t'il expliqué ces dogmes extraordinaires? comment en a-t'il pénetré l'utilité & la sagesse?

Il faut l'entendre ici lui-même, ce seroit le défigurer que de lui donner d'autre Interpréte, je me servirai de la Traduction de M. l'Abbé Desfontaines, qui, comme

on sçait, possedoit la Langue Angloise.

Sur le sort des Ombres errantes voici les termes de l'Auteur Anglois.

» Ne pensons pas que cette ancienne » notion doive son origine au vulgaire » superstitieux ; c'est une des plus sages in» ventions des anciens sages Législateurs, » d'avoir sçû imprimer cette idée dans l'es» prit des peuples. Il n'y a aucun lieu de » douter que ce ne soit à eux qu'il faut l'at» tribuer, puisqu'elle vient originairement » des Egyptiens. Ces grands Maîtres de la » Sagesse voulant procurer la sûreté de » leurs concitoyens, trouverent que rien » n'y contribuoit davantage que l'enter» rement public & solemnel des morts, » sans quoi on auroit pû aisément & im» punément commettre mille meurtres se» crets ; c'est pourquoi ils introduisirent la » coûtume des funérailles publiques & » pompeuses. Hérodote & Diodore de Si» cile nous apprennent que les Egyptiens » étoient de tous les peuples ceux chés qui » les obseques se faisoient avec le plus de » cérémonies, mais afin d'en assûrer davan» tage l'observation, par un motif de Re» ligion, aussi-bien que par la coûtume, » ils enseignerent au peuple que les morts » ne pouvoient arriver en un lieu de re» pos dans l'autre monde, avant qu'on

» leur eût rendu des honneurs funébres
» en celui-ci ; ce qui doit avoir nécessai-
» rement porté les hommes à observer soi-
» gneusement toutes les cérémonies des
» funérailles. Par-là le Législateur parve-
» noit à son but, qui étoit la sûreté du
» peuple.

A l'égard des supplices destinés aux petits enfans, voici comme M. Warburton en développe le dogme.

» Je crois, dit-il, que c'est ici une autre
» Institution du Législateur, destinée à la
» conservation des enfans, comme l'éta-
» blissement des funérailles étoit destiné à
» la conservation des peres. Rien n'étoit
» plus propre à engager les peres de pren-
» dre soin de la vie de leurs enfans que
» cette terrible doctrine ; & qu'on ne dise
» point que l'amour naturel des parens est
» assés puissant de lui-même & n'a pas be-
» soin d'un nouveau motif pour les porter
» à conserver leurs enfans, on sçait que la
» pratique horrible & dénaturée d'exposer
» les enfans étoit universellement établie
» parmi les Anciens, & avoit presque dé-
» raciné de leurs cœurs les sentimens de
» la nature & ceux de la Morale. Il fal-
» loit opposer une forte & puissante digue
» à ce désordre, & c'est-ce qui engagea le
» Magistrat à employer cet artifice, c'est

» à-dire, à persuader aux peuples que les
» enfans morts souffroient dans l'autre
» monde, afin de rétablir l'instinct & de
» ranimer les sentimens qui étoient pres-
» que éteints. Rien en effet n'étoit plus
» digne des soins du Magistrat.

Si les idées du Commentateur ne sont pas tout-à-fait conformes à la vérité, on peut bien lui appliquer le Proverbe Italien, *Se non è vero è bene trovato.* Pour moi j'embrasse volontiers son sentiment & je m'en sers pour rendre raison du dogme dont l'explication lui a coûté tant d'esprit & tant de science.

Je pense que c'est encore à la sagesse des Egyptiens que cette opinion devoit sa naissance.

De même qu'ils vouloient arrêter les meurtriers & les peres dénaturés, par les deux points de Doctrine que M. de Warburton a si doctement approfondis, ainsi ces sages & fins Législateurs songeoient à retenir les Juges injustes, en mettant devant leurs yeux les supplices à venir des innocentes victimes de leurs jugemens. Quel motif en effet plus capable de réveiller leur humanité & leur justice? oüi, pouvoient-ils se dire à eux-mêmes, ce n'est rien que cette vie que j'arrache à ce malheureux, mais je le plonge encore

dans des tourmens horribles qui l'attendent dans les Enfers ; il sera confondu avec les Suicides qui

Vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem, & duros perferre labores.
Virg.

Et avec les petits enfans, dont

Continuò auditæ voces, vagitus & ingens
Infantumque animæ flentes in limine primo
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies & funere mersit acerbo.
Virg.

Il eût fallu avoir le cœur d'une Megere pour ne pas trembler à la vûë d'un Jugement dont les suites étoient aussi terribles. Qui eût osé, si ce n'est un monstre, commettre une espece d'animicide, s'il m'est permis de m'exprimer de la sorte ?

On a regardé comme un prodige de sceleratesse le crime d'un monstre, qui ayant menacé un de ses ennemis le pistolet sur la gorge, de le tuer s'il ne renioit Dieu, le tua un instant après que ce malheureux eut vomi ses blasphêmes.

On observera que les Payens n'estimoient pas, à beaucoup près, la vie autant que nous le faisons ; quelques-uns d'entre

eux la regardent comme une punition des crimes commis dans une vie antérieure. Aristote compare ingénieusement l'union de nos ames avec nos corps dans ce monde, aux supplices que faisoient souffrir les brigands d'Etrurie, & que Virgile prête au cruel Mezence.

Mortua quin etiam jungebat corpora vivis

Componens manibusque manus, atque oribus ora.

Ciceron prétend qu'il n'y a que les Dieux qui sçachent si la vie est préférable à la mort : *Utrum vivere an mori sit melius Dii immortales sciunt, hominem quidem arbitror scire neminem.* 1. Tusc.

Nous sommes nés, dit-il ailleurs, pour porter la peine de nos crimes.

Un Juge Payen qui eût été dans ce Systême & qui eût rejetté le dogme Egyptien que je viens d'expliquer, auroit bien pû être tenté de condamner à mort un homme injustement accusé. Quel grand crime est-ce que je commets, pourroit-il dire ? je délivre une ame d'un supplice cruel, je vais faire son bonheur par mon injustice.

Le Légissateur a prévenu sagement cette Logique Cartouchienne par la Doctrine salutaire dont il s'agit.

Cependant il peut se présenter une diffi-

sulté contre l'explication de M. Warburton & la mienne, qu'il est bon de résoudre.

Il est hors de doute, dira-t'on, que les Casuistes les plus relâchés du Paganisme condamnoient au Tartare les *Homicides*, *les Peres barbares & les Juges iniques.*

Or si les supplices personnels dont étoient menacés ceux qui avoient commis de pareils crimes, n'étoient pas un motif assés puissant pour empêcher les hommes de les commettre; comment des supplices étrangers, destinés à d'autres, auroient-ils pû les retenir ? L'amour du prochain peut-il avoir plus de force que l'amour propre ?

Il y a deux réponses à cette Objection.

1°. On ne sçauroit disconvenir que deux freins ne [illegible]ent plus forts qu'un seul; il est une maniere de Statique spirituelle qui concerne la détermination des esprits. Le Dictateur me rend l'arbitre de la vie & de la mort de Titius, qu'il veut perdre par la calomnie la plus atroce. Il y aura au bout de la Sentence la Charge de Préteur pour mon fils. Cette espérance d'un côté, la crainte personnelle du Tartare de l'autre; je balance, je consulte, je délibére, je pense heureusement, dans cet état d'irrésolution, aux peines terribles que ma Sentence coûtera dans l'autre vie au malheureux qu'on veut que je sacrifie, double

motif pour moi d'équité & de justice, je cesse de délibérer, la balance perd l'équilibre, l'innocent est sauvé.

2°. Le motif de Religion, fondé sur l'amour du prochain, devient ici plus fort que le personnel; pourquoi? parce que l'un est présent & l'autre éloigné. Je prononce un Arrêt de mort contre un homme injustement accusé; ma Sentence & celle de Minos ne sont qu'un: le même instant qui l'arrache à la vie, le fixe dans un séjour de douleurs & de souffrances.

Il n'en est pas de même du supplice dont je suis menacé personnellement; il est encore éloigné, je ne le vois que dans un sombre avenir, je peux d'ailleurs, quand je voudrai, appaiser le courroux céleste; je ferai couler le sang des victimes sur plus d'un Autel. Les Interprétes des Dieux, leurs Ministres sacrés ne pourront-ils rien en ma faveur?

Telle doit être la marche du cœur humain. L'éloignement d'un mal, comme je l'ai déja remarqué, nous y rend presque insensibles. Rien n'est plus certain & plus affreux que la mort; c'est aujourd'hui, au sentiment de presque tous les hommes, le plus terrible de tous les maux, cependant quelle impression dans l'éloignement fait-il sur nos esprits? ce vieillard sur lequel la

mort tient sa faulx levée, rit, boit & chante; est-ce intrépidité? est-ce Religion? non, sans doute, il tremblera, il sera anéanti à sa derniere heure, mais il faut qu'il l'entende sonner pour la craindre.

Si chaque Vers de Virgile occasionnoit autant de prose qu'on vient d'en lire, ce seroit une prodigieuse multiplication dont je ne crois pas que le public fût fort aise, au cas que les Commentateurs ne fussent pas plus éclairés que moi; il est vrai que j'ai emprunté les lumieres d'un des plus sçavans hommes d'Angleterre, & ce qui est singulier, c'est que je m'en suis servi contre lui-même. Si la victoire est de mon côté, on peut dire qu'il a été lui-même son propre vainqueur.

Par M. Ricaud, de Marseille.

CONSEILS

Donnés à une jeune Personne, par M. Cottereau, *Curé de Donnemarie.*

Voulez-vous recevoir un avis salutaire,
Qui part d'un cœur d'ami, de Pasteur & de pere ;
Apprenez à votre âge à regler vos désirs ;
Ne vous livrez point trop aux charmes des plaisirs.
On a beau détester & le crime & le vice,
L'excès de toute chose entraîne au précipice.
Il faut sçavoir user des plaisirs innocens ;
Ils sont pernicieux dès qu'ils charment les sens ;
Amusez votre esprit sans captiver votre ame :
Trop d'attache au plaisir ne peut être sans blâme.
Gardez-vous de l'amour ; son funeste poison,
En corrompant le cœur, offusque la raison,
Et le monde méprise une verte jeunesse
Dont les pas ne sont point guidés par la sagesse.
Ne prêtez point l'oreille à des discours flateurs ;
Songez que le Serpent se cache sous des fleurs.
Peut-on, quand on est jeune & sans expérience,
Ecouter ce qui plaît avec indifference ?
Non, un tendre entretien est toujours dangereux ;
Ce n'est qu'en l'évitant qu'on peut se rendre heureux.

Ne vous prévalez point du pouvoir de vos charmes;
La beauté nous aveugle & nous cause des larmes;
Les plus brillans appas étalés sans pudeur
Ne triomphent jamais qu'aux dépens de l'honneur.
Pour prévenir des maux que la vertu déteste,
Dans vos ajustemens soyez simple & modeste.
Il est beau d'être aimé quand l'austere devoir
Sur l'esprit & le cœur exerce son pouvoir;
Quand les charmes du corps parés avec décence
Donnent un nouveau lustre à ceux de l'innocence,
Et quand on prend le soin de défendre son cœur
Des transports insensés d'une coupable ardeur.
Mais ce discours vous plaît, vous touche & vous étonne?
Goûtez-vous à présent les avis qu'on vous donne?
Rendez graces aux Cieux d'un si prompt changement:
Signalez votre zéle & votre attachement
Pour ce Maître divin, sage Auteur de la grace,
Qui vous offre à propos son secours efficace;
Secondez ses desseins; ce Dieu victorieux
Entreprend aujourd'hui de dessiller vos yeux,
De vous donner assés de raison & de force
Pour faire avec vos sens un éternel divorce.
Profitez sans délai de cet heureux moment;
Fuyez, éloignez-vous, & courez promptement
Consacrer au Seigneur le tems d'une jeunesse.

Que souvent on dérobe aux soins de sa sagesse.
Attachez-vous à lui par les nœuds les plus forts;
Faites pour ce dessein de généreux efforts;
Allez dans les emplois d'une sainte retraite
Assûrer sa conquête & la rendre parfaite.
Heureux, qui retiré dans un paisible lieu,
Sçait remplir les devoirs que lui prescrit son Dieu;
A l'abri des revers & des fracas du monde,
Goûtant mille douceurs dans une paix profonde,
Sur l'aimable vertu reglant tous ses désirs,
Il passe tous ses jours dans d'innocens plaisirs.
Enfin quand Atropos d'une main meurtriere
Vient fermer pour jamais ses yeux à la lumiere,
Peu surpris & charmé d'atteindre au jour heureux,
Qui va finir sa course & combler tous ses vœux,
D'un visage serein, d'un œil calme & tranquile,
Il regarde la mort comme un objet utile.
Plein d'une sainte ardeur, & muni des secours
Dont s'arme un vrai Fidéle à la fin de ses jours;
Sans essuyer du sort le caprice & l'outrage,
Sans craindre du Démon la malice & la rage,
Son ame avec plaisir quitte son corps mortel,
Et s'envôle au séjour du repos éternel.

LETTRE de M. de Tollot, à un Etudiant en Pharmacie, à Genéve ce 24 Janvier 1747.

VOus me donnez, Monsieur, une grande tâche, en me priant de répondre à toutes vos questions; il faut bien que vous comptiez sur ma complaisance & sur mon loisir. Hé bien, pour vous montrer que je n'en manque pas, je vais vous satisfaire. J'ai vôtre lettre devant les yeux, & pour ne pas joüer aux propos rompus, j'y répondrai article par article, & avec franchise.

Vous me demandez d'abord par quelles études vous devez commencer; cela, selon moi, n'est pas problématique; dans le but que vous vous proposez, rien ne vous convient mieux que de préluder par la Botanique; cette varieté de Plantes, rangées avec ordre & symmétrie, forme un coup d'œil très-agréable; l'attention que chacune d'elles exige, est soutenuë par la diversité de leurs couleurs, par les usages que le hazard & l'expérience a fait découvrir, par la figure de leurs fleurs, qui servent à les distinguer & à les caractériser, car mal-

gré la varieté de leurs nuances, il est aisé de voir qu'elles sont de la même famille; on se plaît à contempler cette multitude de Plantes, d'Arbrisseaux & d'Arbres, qui vient, en quelque sorte, se ranger d'elles-même sous un petit nombre de classes & de genres. * On assujettit ainsi à certaines regles, cette multiplicité d'especes que la nature avoit semées avec confusion sur la terre; la mémoire soulagée en retient plus aisément les noms & les qualités; quelques-unes d'elles nous rappellent avec plaisir des hommes illustres que l'estime & la reconnoissance ont immortalisés. Les noms des *Fagons*, des *Tourneforts*, des *Bignons*, &c. dureront aussi long-tems que les Plantes dont de célebres Botanistes les ont fait les parains. Ces Monumens, quelques fragiles qu'ils paroissent, sont cependant plus durables que le marbre & que l'airain.

Après avoir contemplé cette vaste perspective de Plantes de tout genre & de tout pays, je vous conseille, Monsieur, de vous réduire à l'étude d'un petit nombre

* M. Tournefort compte 14 Classes, qu'il range sous 673 genres, qui comprennent sous eux 8846 especes de Plantes, soit de Terre, soit de Mer. On en a découvert dans Nissors un plus grand nombre.

de Plantes usuelles. A quoi nous sert, en effet, de sçavoir les noms de plusieurs Plantes, dont on ignore les proprietés, & qui, étrangeres chés nous, semblent regretter leur patrie par leur abattement & le changement de leur port & de leur figure ? Laissons à l'Amérique & aux Indes ce qui leur appartient, & qui n'est peut-être destiné qu'aux besoins & aux maladies de leurs habitans, & ce qui seroit un vrai luxe pour nous. Nous sommes assés riches de notre propre fond ; il ne nous reste qu'à le bien cultiver & à faire usage de ce que nous possedons. Après l'étude de la Botanique se présente naturellement celle de la matiere médicale ; étude bien importante, puisqu'elle est en quelque sorte le fondement de la Médecine pratique ; rien donc n'est plus nécessaire à un Pharmacien que de bien connoître les Drogues, leurs differentes especes, les fraudes dont l'avarice se sert pour les falsifier, leurs doses, & les moyens de les préparer, mais il n'est peut-être pas moins utile de connoître les Drogues, qui n'ont besoin pour toute préparation que d'être cueillies à propos, bien sechées & bien choisies. Ce seroit en vérité dommage, comme le dit M. de Fontenelle, d'employer l'Art à gâter la Nature.

Cette

Cette science appartient principalement au Pharmacien, & elle doit faire le fondement de sa profession, autrement il travaillera en aveugle sur un sujet qu'il ne connoît point; de-là combien de bévûës & d'équivoques? on placera au hazard une drogue pour une autre, ou l'on préférera une mauvaise à une bonne; vous vous souvenez, sans doute, de l'histoire tragique de la malheureuse Marquise de Ganges, que son beau-frere força à prendre du poison, vous vous rappellez que lorsqu'elle se fut échappée de ses mains, on lui fit avaler de la thériaque pour contre-poison, mais cette ignorance lui coûta cher, le prétendu reméde ne fit qu'augmenter par son âcreté la force & la violence du mal qui étoit causé par un poison corrosif; dans ce cas rien de meilleur que les adoucissans, comme l'huile & le lait; il faut réserver la thériaque & le mithridat pour les poisons coagulans, tels que sont le venin de la Vipere & des autres animaux venimeux. Il y a peu de maladies ausquelles la Providence n'ait fourni quelques remédes propres & efficaces, mais il s'agit de les découvrir & sur tout de les appliquer à propos; c'est cette connoissance qui distingue le Médecin & l'Apoticaire de l'Empirique & du Charlatan. Quelles obligations les hommes n'ont-

ils pas à une profession qui leur assûre, en quelque sorte, la santé du corps & celle de l'esprit, qui y est ordinairement attachée ?

Voilà vos Cours avancés, mais il vous reste le Cours de Chymie, & vous n'êtes pas homme à le négliger. Quoique la Chymie soit mieux cultivée en Allemagne qu'elle ne l'est en France, cependant vous trouverez à Paris de très-bons Artistes. Quel plaisir n'aurez-vous pas de soumettre les mixtes à votre examen & à votre analyse, de les décomposer & de pénetrer jusqu'à leurs principes les plus intimes ? Ne vous flatez pourtant pas de découvrir tous les mysteres de la nature, & de la prendre, en quelque sorte, sur le fait, les élémens des substances échapperont toujours à votre travail & à vos recherches. Ce qui donne, pour ainsi-dire, l'ame & la vie aux corps naturels, est trop subtil pour se laisser saisir ; le feu le déguise ou le dissipe. Distillez une Rose, une Vipere, réünissez tous les principes que le feu vous donne, vous serez bien loin de retrouver la Vipere ou la Rose, le nœud est rompu, vous n'aurez que des membres grossiers & informes ; l'assemblage détruit ne sçauroit se rétablir. Celui qui a fait le méchanisme est seul capable de le reproduire. Vous ne voyez plus qu'une tête

morte ; ce qu'on appelle improprement esprits, n'est qu'un souffre raréfié, un acide divisé dans le phlegme ; ce qu'on nomme improprement sel fixe, sel acide, sel alkali, sel neutre, devient tel par la torture où il a été exposé, par le different degré de calcination qu'il a reçu, & par le mêlange que l'on en a fait. Ainsi l'art de la *Palingénésie*, par lequel on prétend recréer, en quelque sorte, une substance qui avoit été détruite, est un art trompeur & chimérique. *Vanini*, accusé d'Athéisme, prétendit se justifier, en montrant une paille, comme une preuve démonstrative de l'existence d'un Dieu. Il avoit raison : l'homme peut la brûler, la mettre en cendres, mais il ne sçauroit la reproduire. A la vérité on a trouvé depuis peu un moyen d'analyser les mixtes avec plus de simplicité, & sans le secours du feu : on se sert, pour cet effet, de son contraire, de l'eau : elle opére plus lentement, mais elle déchire moins les substances ; les principes qu'on en tire sont plus purs & plus naturels, mais cette méthode est imparfaite à plusieurs égards ; elle est insuffisante pour un grand nombre d'opérations ; il s'en faut beaucoup qu'elle ne donne tout ce qu'on cherche. Les mixtes lui résistent, ils ne s'ouvrent, & ne donnent leurs secrets que lorsqu'ils y sont forcés.

Vous vouliez, Monsieur, que l'on vous traçât un plan, & le voilà tout dressé; vous n'aurez pas de peine à le suivre, aimant votre Profession, & vous faisant un point d'honneur de vous rendre propre à l'exercer avec succès. Ce n'est pas une petite affaire; un bon Pharmacien est bien digne de l'estime & de la confiance du public, quand il a des talens, des lumieres, mais sur-tout de la probité; cette qualité, selon moi, est la principale, & je voudrois que l'on entât sur celle-ci toutes les autres. Mais combien voyons-nous de gens qui font de cette Profession un vil métier; qui n'ont en vûe qu'un gain sordide, & qui obtiennent par leurs brigues & par leurs cabales ce qu'on refuse au mérite & aux connoissances, gens dont la funeste jalousie ferme tous les passages à l'établissement d'un honnête-homme? Ce n'est pas tout, puisque vous m'avez pris pour votre Directeur, je voudrois encore que vous fissiez un Cours d'Anatomie, non pour vous ériger en Médecin, n'y étant pas appellé, & ayant d'autres devoirs à remplir; la Botanique, la Chymie, & la Pharmacie, sont plus que suffisantes pour vous occuper, mais pour avoir une idée générale de la structure du corps humain, il me semble que

cette étude appartient à tout le monde ; il est honteux que nous connoissions moins notre propre corps que la terre que nous habitons, & que nous soyons, en quelque sorte, étrangers chés nous. On fait ici de tems en tems quelques dissections anatomiques, mais comme il n'y a point de démonstrateur établi, cela se fait peu regulierement & assés à la legere. J'ai souvent proposé une chose, qui ne seroit pas moins utile ; ce seroit d'avoir un jardin de Plantes usuelles ; nos montagnes en fourniroient beaucoup, de très-belles, & de très-salutaires. Messieurs les Professeurs de *Jussieu*, *Bianchi*, & *Haller*, ont eû la bonté de m'offrir, à ce sujet, des avis & des secours, bien propres à nous encourager : on pourroit y joindre un petit laboratoire pour la Chymie. La Physique expérimentale & l'Histoire naturelle en tireroient de grands avantages, ces observations seroient plus utiles que la découverte de l'électricité & celle du Polybe que l'on multiplie en le divisant.

Toutes les Sciences se prêtent la main ; veut-on les faire fleurir ? il n'en faut négliger aucune. Marquer de la prédilection pour les unes, à l'exclusion ou au préjudice des autres, c'est faire tort à celles même en faveur de qui l'on se déclare.

Après tout, de la maniere dont les hommes se conduisent aujourd'hui, la Médecine ne leur est pas moins nécessaire que le Droit. On ne peut s'empêcher de rire des contradictions dans lesquelles on tombe tous les jours ; on regarde la santé comme le plus grand de tous les biens, & l'on néglige les moyens de la rétablir. On court, avec avidité, à tous les remédes nouveaux ; on donne dans tous les piéges que tendent les Charlatans & les Empiriques, & l'on ne fait rien pour se procurer des Médecins sages, éclairés & expérimentés.

Mais n'en avons-nous pas de tels *dans* notre Ville ? oüi, Monsieur, graces à *Dieu*, & aux autres Académies. Mais je voudrois bien que nous ne fussions pas réduits à chercher loin ce que nous pourrions trouver plus près : cela fait qu'on oublie aisément ce qu'on a appris, & qu'on s'en tient à un aveugle routine. Je connois des Médecins à formules, qui ne sortent jamais du cercle qu'elles leur prescrivent : ils pourroient dire, *graces à Dieu, je n'ai jamais lû ni Boerhaave, ni Hyppocrate.*

Que l'on ne s'entête d'aucun systême, à la bonne heure, mais comme les observations varient dans des cas qui paroissent semblables, je voudrois que l'on joi-

gnît le raisonnement à l'expérience : le pronostic ne sçauroit être sûr, si l'on ne réünit ces deux choses ; sans elles, on décide au hazard, & l'évenement répond rarement à la prédiction. J'ai vû un Médecin décider qu'un malade étoit hors de danger, & le même malade mourir deux heures après. La mort n'étoit-elle pas bien hardie de donner ainsi le démenti à un vieux Docteur ?

Quelquefois aussi le Médecin, esclave de sa routine, fait des ordonnances avec si peu de goût, & connoît si peu la matiere Médicale, que les drogues, dont il ordonne le mêlange, sont surprises de se trouver ensemble : il s'imagine qu'il n'a qu'à commander, pour que l'une se transporte d'abord à la tête, & l'autre au bas-ventre. Dans le choix des Médicamens, il prend pour semblable ce qui ne l'est point, sans faire attention que toutes les drogues ont des proprietés particulieres, & que dans la Médecine, il y a moins encore de synonimes que dans la Langue Françoise.

Heureux si là comme ici, on s'en tenoit à une belle & noble simplicité ! on est fortuné, lorsque par hazard le remede se trouve plus habile que le Médecin. J'aime

encore mieux un Docteur qui s'en tient à la méthode de ses peres ; & qui est trop timide pour sortir du cercle qu'ils lui ont tracé, qu'un autre qui se plaît à se frayer des routes nouvelles ; qui pour acquerir de la réputation, donne dans des essais téméraires & se joue ainsi de la santé & de la vie de ses malades. Ne seroit-ce point eux qui ont voulu mettre en crédit le *Kermés mineral*, dont on s'étoit, avant eux, si bien passé ; *la Teinture minérale d'Hoffman*, acide corrosif & brûlant ; dont toutes les recettes varient, & dont nous ignorons quelle est la véritable ? Rien n'est plus frivole & plus dangereux que ces titres brillans & ces pompeuses chiméres. Je vous assûre, Monsieur, que tous ces essais ont tué plus de gens que l'épée & le canon ; c'est beaucoup dire, mais ce n'est pas trop. Après tout, l'immortalité seroit un très-grand mal pour la plûpart des hommes ; elle ne feroit que perpétuer leurs passions & leurs chiméres. Vivent les Médecins qui n'ordonnent que de l'eau & de la limonade : du moins laissent-ils agir la nature ; au lieu que les autres semblent vouloir lutter contre elle ; elle a à surmonter également & le mal & les remédes. Parlons franchement ; avoüons qu'on pour-

roit retrancher les trois quarts des compositions de Pharmacie, sans que le public y perdît rien. A la vérité, l'interêt & la charlatanerie qui ont introduit tout ce fatras y perdroient beaucoup. Le bien public, éclairé par la raison & par l'expérience, devroit les bannir pour jamais. C'est s'enrichir véritablement, que de supprimer ce qui est de mauvais aloi, pour n'avoir que de bonne monnoye. Je préfere un petit nombre de livres bien choisis à une vaste Bibliothéque qui remplit la tête de fatras, aux dépens du jugement, & qui charge la mémoire sans éclairer l'esprit.

Ne croyons pas que notre santé dépende de tant de choses : je connois un jeune Médecin, très-aimable, qui guérit admirablement les vapeurs, sans toutes ces fariboles que la Médecine a inventées : j'entends les vapeurs des jolies femmes, car les hommes se sont avisés, depuis peu, d'en avoir aussi, & ce n'est pas la seule chose qu'ils ayent emprunté d'elles. J'ai aussi connu à Paris un célébre Docteur qui se trouvoit fort bien d'ordonner le vin; c'est en effet un excellent cordial; pour prouver son efficace, il bûvoit une bouteille de Bourgogne, pour chaque palette

de sang qu'il faisoit tirer à ses malades, il falloit bien le réparer; je vous assûre que cette méthode n'est point mauvaise: il faut bien que le Médecin vive, pour empêcher ses malades de mourir.

Il n'y a que deux voies pour parvenir, l'une de se rendre utile par son application & ses connoissances, l'autre de se rendre agréable, en flatant les inclinations des hommes: celle-ci est certainement la plus facile, & peut-être la plus sûre, on échoüera presque toujours avec la premiere, si on ne s'aide d'un peu de manége, & si l'on n'a l'adresse d'écarter ses concurrens; quand le mérite vous fera ombrage, faites vîte contre lui une bonne levée de bouclier, & tâchez de l'écraser. Un sot ne sçauroit nous faire concurrence, & sa sottise le met en sûreté: sur-tout résolvez-vous à devenir Charlatan ou à mourir de faim. Mais, direz-vous, il y a des Loix qui répriment les Charlatans, mocquez-vous de cela; les hommes ont besoin d'être dupés, ils veulent l'être, & c'est les servir que de les tromper. Si vous ne pouvez pas forcer la barriere, il faut faire comme les Empiriques, & sauter par dessus. Si vous mettez l'opinion de votre côté, & que vous ayez l'art de gagner

l'imagination de vos malades, en remplissant votre bourse, vous guérirez bien des maladies, parce que la plûpart n'ont rien de réel, & qu'un Charlatan qui plaît & qui a la confiance de son malade, est plus sûr de réüssir qu'un Médecin qui n'a en sa faveur que son sçavoir, son expérience & sa probité; & ne craignez point que les Charlatans perdent jamais leur crédit, les sages crieront toujours contre eux, mais les fous, qui sont certainement le plus grand nombre, s'en serviront toujours. Un art qui est fondé sur l'ignorance & la crédulité des hommes, a des fondemens bien solides. Ainsi, croyez-moi, surmontez l'antipathie que vous sentez pour les Empiriques & les Charlatans; flatez-les, entendez-vous avec eux; procurez-leur des malades, ils vous fourniront des ordonnances.

Je viens à présent à votre derniere question, & j'avouë que vos scrupules me paroissent fondés; vous ne voulez pas, dites-vous, autoriser, par votre exemple, la définition de *Richelet*, qui définit un Apoticaire, un animal qui fait de grosses parties, mais il devoit ajouter que la plûpart de ceux qui les payent, sont aussi des animaux très-peu équitables, qui promettent beaucoup & ne tiennent rien. Le

Public n'a presque point d'égard aux soins & aux travaux d'une Profession pénible & desagréable : on considére uniquement le prix des drogues, sans considérer l'art de l'ouvrier, & la façon qu'il y met : la forme est souvent plus précieuse que le fond. On ne veut pas voir que cet art lui a coûté beaucoup à acquérir, qu'il ne l'exerce pas sans dépense, & que pour faire certaines opérations de Chymie, il faut que l'Artiste expose sa santé & quelquefois sa vie. Combien de faux frais ! Combien de compositions qui ne servent que de parade, & qu'il faut pourtant avoir ! Combien de drogues & de préparations qui vieillissent, & qui sont perdues pour le proprietaire ! tout cela coûte : il faut bien que ce qui se vend compense ce qui ne se vend point. Après tout un Pharmacien n'est pas un manœuvre, il faut qu'il gagne assés pour vivre selon son état & sa condition. Voilà, Monsieur, de quoi lever vos doutes, mais si une conscience aussi délicate que la vôtre ne veut pas se ployer à l'usage, elle peut essayer de le reformer, il ne tiendra qu'à vous de faire des comptes au juste, mais je vous avertis que vous aurez bien de la peine à dissiper le préjugé : il est terriblement enraciné : vous aurez beau marquer de la bonne foi,

& vous borner à un profit très-médiocre, vous n'avancerez rien, on croira toujours que vous gagnez les trois quarts; on voudra rabattre, & vous en serez infailliblement la dupe: heureux si vous n'y êtes que pour la façon & vos peines, & qu'après beaucoup de soins & de travail vous ayez enfin, & après plusieurs années d'attente, ce que vous avez déboursé! Voulez-vous n'avoir rien à vous reprocher, & n'être pas la victime de l'opinion? faites, j'ose le dire, comme moi; conformez-vous à l'usage, puisque vous y êtes forcé, mais ne tendez des piéges à personne, & soyez assez équitable pour rendre le surplus à ceux qui sont assés généreux pour ne rien rabattre.

Voici une longue lettre; j'ai bien prévû que vos questions me meneroient plus loin que je ne voulois aller, mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous rien refuser. J'ai répondu à toutes vos questions, excepté à une seule. Il s'agit de sçavoir s'il est permis de donner des remédes, ne sçachant comment ils operent, & pour des maladies dont on ignore la cause: mais cette tâche n'est pas la vôtre; croyez-moi, laissez la solution de ces problêmes au Médecin; la cause de la plûpart des maladies nous est cachée, parce qu'il

nous importe peu de la connoître, mais il nous importe beaucoup de les guérir, & la Providence nous a fourni des remédes ; tout ce qu'elle exige de nous, c'est de les bien choisir, de les bien préparer, de les proportionner à nos forces & de les appliquer à propos. Le progrès du mal est trop rapide & trop cruel ; la marche de la raison est trop lente & trop incertaine pour s'en reposer entierement sur elle du soin de la guérison. La Providence y a pourvû ; contentons-nous des dons qu'elle nous fait, sans nous inquieter de ce qu'elle dérobe à nos connoissances.

*A Mad. C*** sur ses vapeurs.*

RE tirez-vous d'ici, vapeurs empoisonnées ;
Sources de troubles, de terreurs,
Et laissez couler nos années
Dans un repos plein de douceurs.
Sur les jours que le Ciel nous laisse
Vous répandez une sombre tristesse
Et vous les semez de douleurs.
Votre venin fatal infecte notre vie.
Tristes fruits de l'humanité,
Jusques dans le sang de Julie

Vous portez la malignité.
Hélas ! sans vous son sort seroit digne d'envie ;
D'une aimable tranquillité
Elle goûteroit tous les charmes ;
Son cœur joüiroit sans allarmes
Des dons de la prospérité.
Chez elle les plaisirs se trouvent sans foiblesse ;
Et d'un badinage inventé
Par l'esprit & la politesse,
Sans se piquer d'austérité,
On goûte la délicatesse.
Dans l'honneur & la probité
On fait consister la noblesse.
On rit de l'imbécillité
D'un fou plongé dans la mollesse,
Qui ne nourrit sa vanité
Que du clinquant de la richesse.
De justice & de vérité
On compose sa piété,
Mais l'on déteste la finesse
D'un Dévot dont l'air affecté,
Sous le masque de la sagesse
Déguise son iniquité.
Quand on sçait bannir la tristesse,
Qu'on fait tout avec gayeté,
Des heureux jours de la jeunesse

On passe à ceux de la vieillesse
Sans en sentir l'infirmité ;
Et l'on joüit presque sans cesse
Du doux trésor de la santé.

O vous, célebre ami, d'une illustre famille,
O vous délicat Pavillon,
Vous qui sur un si noble ton
Sçaviez si bien loüer & la mere & la fille,
Que ne puis-je de vos accens
Imiter les graces légeres !
Je célebrerois dans mes chants,
Non pas des beautés passageres,
Mais l'esprit, les vertus sincéres,
Le bon goût & les sentimens
Qui vous charmoient jadis dans l'aimable Julie ;
Et qui respectés par l'envie,
Font de ces lieux les plus beaux ornemens.

DISCOURS prononcé par le Lord Arthur Balmerino, sur l'échauffaut où il a été décapité le 29. Août 1746. *

J'Ai été élevé dans les principes contraires à la révolution qui a enlevé ce Royaume à ses Maîtres légitimes, & je crois avoir donné des preuves convaincantes de mon attachement à ces principes. Je dois avoüer que j'ai fait une faute considérable, (dont je suis pénétré de douleur) en acceptant un Régiment d'Infanterie au service de la Princesse Anne, car je reconnois que cette Princesse n'avoit pas plus de droit au Trône, que son Prédécesseur le Prince d'Orange, que j'ai toujours regardé comme un odieux usurpateur.

Pour réparer cette faute, autant qu'il étoit en moi, je me suis joint au Roi lorsqu'il vint autrefois en Ecosse, ** & quand ses affaires furent entierement désesperées, je m'échappai de ce Royaume, & je demeurai dans les pays étrangers jusqu'en 1734. Au commencement de cette année

* *Ce discours a été imprimé il y a plusieurs mois dans une Gazette Angloise.*

** *En 1715.*

je reçus une lettre de mon pere, qui me surprit beaucoup. Il me mandoit par cette lettre qu'il avoit obtenu du Gouvernement la promesse de ma grace. Je me trouvai fort embarrassé; j'étois alors dans le Canton de Berne en Suisse, & je n'avois personne à qui je pûsse demander conseil. Je pris le parti d'écrire au Roi, qui étoit à Rome, & j'assûrai sa Majesté que cette promesse avoit été obtenuë sans que je la demandasse, & même sans que j'en eusse connoissance, & que je ne recevrois jamais ma grace prétenduë sans le consentement de sa Majesté. Je reçus peu de tems après une lettre écrite de la propre main du Roi, par laquelle ce Prince me permettoit de retourner en Angleterre, & m'ordonnoit de prendre chés son Banquier, en passant par Paris, l'argent dont j'avois besoin pour faire mon voyage, & que je reçus en effet.

Lorsque Son Altesse Royale est venuë à Edimbourg, je l'ai joint aussi-tôt, comme un devoir indispensable m'y obligeoit. Il est vrai que j'aurois pû m'excuser de prendre les armes sous prétexte de mon âge, mais ma conscience n'auroit pû être en repos, si j'étois demeuré tranquille chés moi, dans un tems où ce Prince rempli de courage, s'exposoit nuit & jour à toutes sortes de dangers & de fatigues : les ter-

nes me manquent quand je veux parler le ce Héros. Je ne me sens point capable le peindre son caractére, & j'en laisse le oin à de plus habiles que moi : qu'il me oit seulement permis de dire que la douceur incomparable de son naturel, son ffabilité, sa compassion, sa justice, sa empérance, sa patience & son courage, ont des vertus qui se réunissent rarement en une seule personne, & qu'en un mot, l ne manque d'aucune des qualités nececessaires pour former un grand homme; ju'on me permette aussi de dire que par out où j'ai commandé, je n'ai jamais souffert qu'on commît aucuns désordres, comne le peuvent assûrer les domestiques du Duc de Beuchlengs, à Tast-park, & ceux lu Comte de Finlaters à Cullin. Je puis ussi en prendre à témoin Mr. Late Ministre, & Messieurs Rose & Nairn, aussi Ministres, qui m'ont honoré de leurs visites dans le tems que j'étois prisonnier à Invernefs; enfin la même chose peut être attestée par les domestiques du Lord Président au Château de Culloden, & par un grand nombre d'autres, ce qui me remplit d'une grande consolation en ce moment, où je vois le billot sur lequel je suis prêt à aisser ma tête, & quand même je n'aurois pas été porté par mon inclination naturelle

à protéger tout le monde, autant qu'il étoit en mon pouvoir, il auroit été de mon interêt d'en agir ainsi, car son Altesse Royale a toujours eû en horreur ceux qui étoient capables de causer le moindre dommage à aucuns des sujets du Roi son pere, de quelque parti qu'ils fussent.

Depuis que je suis à la Tour, j'ai appris qu'on avoit répandu un bruit odieux, qui a été même imprimé dans quelques papiers publics, que son Altesse Royale avoit donné ordre avant la bataille de Culloden, de ne faire aucun quartier à l'ennemi. Un pareil ordre auroit été si contraire au Christianisme, & au caractére de ce généreux Prince, que tous ceux qui le connoissent ne pourront le croire; il seroit fort étrange, si son Altesse Royale avoit donné de tels ordres, que ni le Comte de Kilmarnock, qui étoit Colonel du premier Régiment de ses Gardes à pied, ni moi, qui étois Colonel du second Régiment de ces Gardes, ne les eussions pas reçus, particulierement le matin du jour de la bataille, lorsque nous étions chacun à la tête de nos quartiers. Je suis convaincu que nos ennemis ont semé malicieusement ce bruit infâme, pour s'excuser du carnage horrible qu'ils ont fait de sang froid après la bataille: durant le tems de

na prison le Major With & Mr. Fouler n'ont honoré plusieurs fois de leurs visites, & m'ont traité d'une maniere si obligeante, que je ne puis leur en exprimer assés ma reconnoissance. Mais je suis fâché de n'en pouvoir pas dire autant du Député Williamson. Il m'a traité avec barbarie, quoiqu'il m'ait encore plus menagé qu'il n'a fait autrefois l'Evêque de Rochester. J'aurois prié pour lui, comme faisoit autrefois David, (Psalm. 139. vers. 5-14.) si je n'en avois été détourné par les conseils d'un vertueux Ecclesiastique. Je pardonne à Williamson, & à tous mes ennemis. J'espere avoir prouvé que je veux mourir en paix avec tout le monde, car je reçus hier la Sainte Eucharistie de la main d'un Prêtre de l'Eglise Anglicane. Je meurs dans la Communion de cette Eglise, & dans l'union avec l'Eglise Episcopale d'Ecosse.

Je finirai par une courte priere.

Dieu tout-puissant, je vous supplie humblement de bénir le Roi, le Prince, le Duc d'York, & tous les Sujets attachés à la Famille Royale. Remplissez-les de votre Esprit saint, enrichissez-les de votre grace céleste, & après les avoir comblés de bonheur en ce monde, conduisez-les à votre Royaume éternel. Je recommande aussi à votre bonté paternelle tous mes

bienfaiteurs, & tous les fidéles partisans de la cause pour laquelle je vais souffrir. Rendez-les heureux en ce monde & en l'autre, je vous le demande par les mérites de J.C. & j'ose vous en supplier, en me servant de ses propres paroles, Notre Pere qui êtes aux Cieux, &c. Seigneur, rétablissez mon Roi, protegez mes amis, pardonnez à mes ennemis & recevez mon ame.

REPONSE à M. de L.

LA plus vive amitié pour toi se fait entendre ;
Tu ne peux, cher Tircis, en concevoir l'ardeur ;
Non, jamais d'une voix plus tendre
Elle ne parla dans mon cœur,
Mais quand je suis de feu, tu ne sens que froideur ;
L'amour seul occupe ton ame ;
C'est lui qui te meut, qui t'enflâme,
Et tu n'écoutes que sa voix.
Esclave des plus dures loix,
Ton cœur chérit la servitude,
Et pour plaire à l'objet dont il a fait le choix,
Nul soin ne te paroît trop rude.
Les Vers, l'Eloquence & l'Etude
N'ont plus pour toi cette douceur
Dont tu m'as si souvent vanté l'attrait flateur ;

Dans tes yeux égarés on lit l'inquiétude ;
Absent d'Amarillis tu prens un air rêveur ;
Ton ame en proye à la langueur
Ne cherche que la solitude.
Corneille, Racine & Boileau,
A tes yeux ont perdu ce qu'ils avoient de beau ;
Et tu laisses dans la poussiere
Bossuet, Fenelon, Rousseau.
Pour te dérober la lumiere,
Il semble que l'amour t'ait prêté son bandeau ;
Si le vice t'endort, que la vertu t'éveille ;
A sa divine voix daigne ouvrir ton oreille.
Que ne puis-je, rompant le charme séducteur
Qui de la volupté te cachoit la laideur
Sous une trompeuse apparence,
Te rendre, cher ami, cette aimable innocence,
Qui seule fait notre bonheur !
Aux dépens des vrais biens faut-il se satisfaire ?
Quand l'honneur a parlé, le penchant doit se taire ;
Faut-il pour joüir des plaisirs
Se livrer à tous ses désirs ?
Quoi qu'Ovide en ait dit, l'amour n'est qu'une yvresse
Dont le cœur est trop agité,
Et qui montre notre foiblesse.
La paisible amitié n'a pas moins de tendresse ;
Mais a plus de solidité.

Tout ce qu'approuve la sagesse
Assûre la félicité.
Ainsi donc, cher Tircis, que ton ame égarée
De l'aimable vertu pratique la leçon.
L'homme vivroit encor sous le regne d'Astrée,
Si le vice odieux n'infectoit sa raison.
Avilissant ce que nous sommes,
Il séduit, il corrompt, il dégrade les hommes.
Mais ne vas point aussi trop follement épris
De l'éclat séduisant d'une vaine fumée,
Eterniser par tes écrits
Ton amour pour la Renommée.
Rien n'est plus dangereux qu'un nom *trop tôt connu*;
Dès que la nouvelle est semée,
Qu'au pied du Mont sacré vous êtes parvenu,
Soudain de mille Auteurs la troupe envenimée,
Pour vous mieux décrier vous prête ses travers;
Et du plus noir venin dont l'envie est armée,
Leur essain infecte les airs,
Joüet d'une sotte manie,
Et conduit par sa vanité,
Faut-il donc immoler son repos & sa vie,
Pour goûter l'immortalité,
Qui par la mort nous est ravie?
Faut-il pour obtenir de l'encens, des Autels,
Sous un joug rigoureux asservir son génie?

Faut-

Faut-il étaler sa folie
Pour rendre sages les mortels ?
Je place le bonheur au-dessus de la gloire ;
Mars ne me verra point marchant sous ses drapeaux,
Et de pleurs & de sang faire rougir les eaux.
Sylla par ses forfaits signalant sa victoire,
N'est pour moi qu'un objet affreux.
Faut-il pour briller dans l'Histoire,
Et pour graver son nom au Temple de Mémoire,
Faire d'illustres malheureux ?
Malgré l'éclat qui l'environne,
Je ne veux point d'une couronne
Qui pourroit troubler mon bonheur ;
Si l'on sentoit sa pesanteur,
Elle ne tenteroit personne.
Le Trône très-souvent s'écroule par son poids,
Il est environné de soucis & de larmes.
Le simple citoyen peut à l'ombre des loix,
De l'étude goûter les charmes ;
Sur elle il peut regler ses mœurs,
Et fermant l'oreille aux flateurs,
Prendre la vérité pour maître.
Il peut de l'amitié connoître la douceur,
Et s'attacher, plein de candeur,
D'être sage en effet bien plus qu'à le paroître.
Toi, dont le Ciel comble les vœux,

Que te faut-il de plus, Tircis, pour être heureux,
Si jamais un mortel peut l'être ?

J. B. Tollot.

PENSE'ES & *Refléxions Morales sur divers sujets.*

LA Noblesse est un droit & une obligation d'avoir plus de mérite que les autres.

Il y a des noms difficiles à remplir, dont la chûte accable ceux qui ne les peuvent porter.

La noblesse du sang est l'ouvrage de la créature, celle du mérite est celui du Créateur.

Le vice ne fait pas ressembler le vulgaire aux grands hommes, mais les grands hommes au vulgaire.

Il faut avoir dans le bonheur la modestie d'un homme malheureux, & dans le malheur l'assûrance d'un homme heureux.

Etre civil envers ses Supérieurs, c'est

esprit, avec ses égaux, honnêteté, envers ses inférieurs, c'est bonté, & envers tous, c'est devoir.

La consolation d'un malheureux est de n'avoir pas mérité de l'être.

Nous accusons quelquefois le malheur, & quelquefois le malheur nous accuse.

On ne peut être plus à plaindre, que de n'être plaint de personne.

Il est glorieux d'être connu des malheureux plutôt par ses secours que par sa personne.

La générosité ne peut aller plus loin que d'obliger pour le seul plaisir qu'il y a d'obliger.

Le tems qu'on perd à se résoudre, n'est pas un tems perdu.

Il faut beaucoup de sagesse dans le bonheur, beaucoup d'égalité dans les deux fortunes, beaucoup de mesure à punir, beaucoup de générosité à secourir, beaucoup de fermeté dans l'occasion, beaucoup de modestie à donner, beaucoup de pru-

dence à prendre conseil, & autant de promptitude à exécuter, que de lenteur à se déterminer.

L'alliance de l'esprit & du cœur est difficile.

Le visage tient souvent le parti du cœur contre l'esprit.

Il semble que les yeux, les levres, les bras & tout le corps ont un langage particulier. Le ton de voix signifie même quelque chose. L'excellence de l'esprit est de ne leur faire dire que ce qu'il veut.

On est vengé du moment qu'il ne tient qu'à nous de l'être.

Il faut faire dans l'occasion des actions d'éclat qui répondent de celles qu'on ne voit pas.

Il faut de nécessité se confier à ceux qu'on employe.

La confiance aggrave l'infidélité, la défiance la justifie.

Les personnes fidelles cesseroient volon-

tiers de l'être, pour se venger de ce qu'on ne les croit pas.

La méchante opinion attire la haine des bons cœurs, & la trahison des mauvais.

Qui a du penchant à croire le mal, a du penchant à le faire.

La défiance cause la tromperie, & la tromperie la défiance.

Le plus grand ennemi d'un homme soupçonneux est lui-même.

Il faut s'absenter pour se donner du prix; on ne voit point croître un arbre qu'on voit tous les jours.

On ne parle jamais d'une fortune surprenante, sans parler du lieu d'où elle est sortie.

L'humilité ne doit point faire tort à la dignité qu'on remplit; on n'est ni tout entier à soi, ni tout entier à sa dignité, de-même que l'habit qui nous doit orner, & non pas nous cacher entierement.

On envie moins ce que la naissance donne, que ce que le mérite a acquis.

Les autres veulent bien oublier ce qu'on a été, quand on a le soin de ne le pas oublier soi-même.

Jamais ce qu'on est ne doit faire oublier ce qu'on a été; l'arbre conserve dans son cœur le noyau dont il est sorti.

Reconnoître quelquefois son néant, c'est descendre avec honneur; y rentrer, c'est faire une double chûte.

Le blâme & la loüange doivent exciter la vertu.

Il semble qu'un bien qui vient tard, ne vienne que pour ôter au mérite la gloire d'avoir été malheureux pendant sa vie.

[illegible]nité par obligation, est [illegible] doit point éviter.

[illegible]gnités ont un fardeau que l'orgueil [illegible]ger.

Les emplois ressemblent au lierre qui ruine la muraille qu'il semble parer.

Affecter de ne rien croire, est le plus mauvais caractére qu'on se puisse donner.

On loüe souvent des personnes dans le dessein d'en offenser d'autres.

La défiance a des yeux malades, elle voit tout criminel, comme le goût amer sent tout amer.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Février sont *manchon*, *rafraîchissement*, *manufacture* & *linote*. On trouve dans le premier Logogryphe *Mante*, *car*, *charmes*, *Caën*, *Rhin*, *César*, *chaise*, *marc*, *chére*, *chaire*, *Messine*, *chair*, *Mai*, *Mars*, *Carme*, *chat*, *mere*, *rare*, *France*, *Iris*, *terre*, *Ris*, *Mistére*, *mentir*, *chemise*, *Chine*, *Caïn*, *tein*, *Arras*, *Isaïe*, *Mitre*, *rime*, *cerise* & *mâtin*. On trouve dans le second *Numa*, *ut*, *re*, *fa*, *Turc*, *Cafre*, *faner*, *arc*, *trace*, *Carme*, *nacre*, *manteau*, *farce*, *fumer*, *Cure*, *crâne*, *marc*, *marine*, *marteau*, *fer*, *fat*, *mante* & *feu*. On trouve dans le troisiéme, *lit*, *note*, *Nil*, *lin* & *Tien*.

ENIGME.

JE ſuis un être utile à l'Univers ;
J'y cauſe quelquefois de terribles revers.
Quoique ſeul, cependant on me voit chés le More
Juſqu'aux climats où naît l'Aurore.
Je ſuis tout à la fois en mille endroits divers.
Il ſuffit qu'on me voye,
Tout s'anime, tout rit,
Et tout eſt dans la joye ;
Mais ne me voit on plus? tout meurt, tout dépérit.

ENIGME EN LOGOGRYPHE.

J'Excite le plaiſir dans l'ame,
Et je viſe toujours au cœur.
Plus d'un, pour m'avoir vu, s'eſt ſenti tout de flâme,
Qui juſques-là n'étoit que glace & que froideur ;
Chacun à mon ſort s'intéreſſe.
Suis-je dans la triſteſſe ?
Je tire les larmes des yeux ;
Suis-je dans l'allegreſſe ?
Comme moi chacun eſt joyeux.
A me venir voir on s'empreſſe.
Les deux ſexes de moi font leur amuſement.

Tout mon corps se soutient sur cinq pieds seulement ;
Otez-en trois, je suis un Fleuve d'Italie,
Et j'enferme en mon sein un métal précieux,
Mais qui cause beaucoup d'envie.
Dans deux, un, quatre, trois, imperceptible aux yeux,
A l'air je fournis un passage ;
Par un dernier effort, je deviens instrument
A faire poudre, dont l'usage
Est fréquent chés les grands, le peuple & le manant.

Vincent, de Rosnai en Champagne.

LOGOGRYPHE.

Dans le siécle passé, ce Roi dont la puissance
Fit trembler l'ennemi sur les Rives du Rhin,
Par le secours de l'art me donna la naissance
Dans un ingrat terrein.
Voici comme j'explique
Le sens énigmatique
Du Sphinx audacieux
Que j'expose à vos yeux.
1, 7, 6, 4, 10, joignez 9, la Phrygie
Du sang de ses sujets a vû ma main rougie.
5, 7, 6, on me vit au milieu d'Ispahan

Prêcher avec chaleur les loix de l'Alcoran.
2, 7, 6, 4, 9, celle qui pour Enée
Finit, par désespoir, sa triste destinée.
4, 6, 7, 8, 5, tout le peuple Romain
Me vit, pour dominer, les armes à la main.
1, 2, 3, l'ennemi de la Déesse Flore,
Qui souvent fait mourir ce qu'elle fait éclore.
10, 9, 3, 5, 6, 7, mes superbes lambris
Renferment des Sultans les amours & les ris.
6, 4, 7 & 2, dans les eaux je suis née,
Et de tous les côtés j'en suis environnée.
2, 7, 6, avec 9, je confondrai l'erreur
D'un monstre que le Ciel verra naître en fureur.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ABREGE' de l'Histoire des Insectes, pour servir de suite à l'Histoire naturelle des Abeilles, avec des figures en taille-douce. *Paris*, 1747. 2. vol. *in*-12. chés les freres *Guerin*.

Nous avons annoncé dès le mois passé cet ouvrage, qui, comme le porte le titre, est un Extrait des Mémoires sçavans & curieux qui composent l'Histoire des In-

fectes de M. de Reaumur. On ſçait avec quels travaux & quels ſuccès ce ſçavant Académicien a étudié cette partie de l'Hiſtoire naturelle, dans laquelle il a fait tant de découvertes. Ses obſervations lui ont fait connoître une eſpéce de monde nouveau, des créatures abſolument inconnuës, & des opérations de la nature toutes nouvelles pour les Sçavans. Mais les Mémoires de M. de Reaumur ne ſont pas à la portée de tout le monde, il a dû rendre compte de ſes procédés, de ſes obſervations, des moyens dont il s'eſt ſervi pour découvrir le ſecret de la nature; tous ces détails juſtement intéreſſans pour ceux qui étudient à fond ces matieres, neceſſaires même pour acquérir aux découvertes de l'Auteur la confiance qu'elles méritent, tous ces détails, dis-je, ont peu d'attrait pour une certaine claſſe de lecteurs qui ne cherchent en liſant que le plaiſir de lire, & que l'on ne peut inſtruire qu'à leur inſçû, pour ainſi dire, & en piquant à tout moment leur curioſité. C'eſt pour cette eſpéce de lecteurs qu'a travaillé l'Auteur de ce Livre; par ce moyen les gens les plus indifferens pour les objets de l'Hiſtoire naturelle, qu'a traités M. de Reaumur, apprendront tout ce qu'il a découvert, comme on apprend des nou-

velles qui excitent la curiosité. Après avoir lû ce Livre, ils se trouveront instruits en croyant n'avoir fait que s'amuser.

Ainsi c'est une nouvelle classe d'admirateurs que cet ouvrage va procurer à M. de Reaumur, dont les Mémoires écrits avec clarté, avec méthode & avec l'élégance convenable à ces matieres, ont tout l'agrément que l'on peut désirer dans des ouvrages de cette nature; au reste la forme des dialogues que l'on a prise dans cet Abregé, est justifiée par le succès du premier ouvrage sur les Abeilles, qui avoit été ainsi fait à l'instar du Spectacle de la Nature. Le Dialogue est fort bien écrit, les matieres disposées avec ordre, énoncées avec clarté, précision & élégance; la singularité des faits excite & soutient la curiosité. Le succès de cette espéce de Livres est presque toujours sûr. L'Auteur vous fait faire à tous momens quelques nouvelles découvertes, & vous associe au plaisir des succès de l'Observateur, sans vous faire partager ses pénibles travaux. C'est ainsi que les voyageurs par leurs Relations nous donnent le plaisir des voyages, en faisant, pour ainsi dire, passer en revûë devant nous les differentes nations, sans nous donner la peine de traverser les mers pour les connoître.

Chaubert Libraire vient de réimprimer la Tragédie de Didon, ouvrage couronné il y a dix ans par les applaudissemens du public, & qui depuis peu de tems remis sur la Scene, a obtenu les mêmes suffrages. Il a rassemblé dans ce volume plusieurs morceaux de Poësie de l'illustre Auteur, lesquels avoient déja été imprimés dans divers Journaux, & il y a joint une traduction Italienne de la Tragédie de Didon, par M. l'Abbé Venuti, sçavant Italien, dont le nom est distingué parmi les gens de Lettres de France & d'Italie. On trouve à la suite de cette Traduction une Lettre du Traducteur, qui contient un dénombrement des femmes Italiennes qui se distinguent par leurs talens. N'auroit-on pas quelque droit d'être surpris de voir que presque toutes sont Geométres ? Les Arts agréables ne semblent-ils pas offrir un triomphe plus convenable à un sexe, dont les agrémens sont le partage, dont le sentiment semble constituer la principale existence ? Dans le siécle passé notre France n'a compté qu'une Sçavante, & a vû six ou sept femmes se distinguer par les vers & les romans. Quoiqu'il en soit, nous ne serons point humiliés par cette cohorte geométre de M. l'Abbé Venuti, & l'illustre & respectable Auteur des Institu-

tions de Physique, suffit seule pour empêcher notre Patrie d'avoir du desavantage dans le paralléle.

Outre un Voyage de Provence dont nous avons parlé l'année passée, on trouve dans ce Livre plusieurs paraphrases des Pseaumes. Nous sçavons que l'illustre Rousseau, Juge bien respectable sur cette matiere, admiroit les ouvrages de l'Auteur où il reconnoissoit la même harmonie, la même vérité d'images, la même force d'expressions qu'il a mises dans ses Odes sacrées, nous n'avons rien à ajouter à un tel suffrage. Le goût de l'antiquité qui a formé nos grands Ecrivains brille dans toutes les parties de ce volume. *L'Auteur* joint à un grand talent des connoissances fort étendues, sans lesquelles on ne peut jamais être supérieur. La nature toute seule ne suffit pas pour former un grand homme, & quelque talent qu'il reçoive de la nature, un ignorant & un paresseux sera toujours médiocre.

M. le Marquis *Maffei*, si connu dans la République des Lettres, a publié l'année passée à Verone un petit Traité intitulé *Graecorum Siglae lapidariae à Marchione Scipione Maffeo collectae atque explicatae.* On entend par ce mot *Sigla*, les abbreviations dont se

servoient les Anciens dans leurs Medailles. *Sigla* est une contraction de *Singula*, parce qu'un mot étoit désigné par sa premiere syllabe, & souvent par une seule lettre : quoique nous ayons lû cet ouvrage avec beaucoup de satisfaction, nous ne croyons pas devoir entretenir long-tems nos lecteurs d'une matiere qui leur est trop peu familiere.

Le même M. *Maffei* a publié aussi une Traduction Italienne des deux premiers Chants de l'Iliade, & du premier de l'Æneide. Les Italiens nous sont fort supérieurs en ce genre, ils ont d'excellentes Traductions de tous les Auteurs, le genie de leur Langue les sert peut-être sur cet article, notre syntaxe qui nous prescrit une marche toujours uniforme, est moins favorable à un Traducteur qui s'astraint à rendre les pensées d'autrui.

LETTRES de Ciceron, qu'on nomme vulgairement familieres ; traduites en François sur les Editions de Grævius, & de M. l'Abbé d'Olivet, avec des notes continuelles, par M. l'Abbé Prevôt, Aumônier de S. A. S. M. le Prince de Conti, *Paris* 1747. chés *Didot* Tomes IV. & V.

Le public a déja fait un accueil favorable aux trois premiers volumes de cette

Traduction. La difficulté de l'ouvrage, les soins que l'Auteur a pris pour lui donner la perfection dont il est susceptible, sont des raisons fort valables de l'intervalle de tems qui a été entre l'impression des premiers & des derniers volumes. Il est vrai que les Lettres de Ciceron à Quintus son frere se ressentent plus que toutes les autres de la négligence des copistes & de l'injure des tems. On y trouve plusieurs lacunes qu'il est impossible de réparer, un grand nombre de mots corrompus, de noms alterés ; les Commentateurs les plus infatigables ont renoncé à l'espoir de débroüiller ce cahos. Lorsque les trois premiers volumes de cette Traduction parurent, l'Abbé Desfontaines dans ses feüilles périodiques, en parla d'une maniere qui n'étoit pas aussi favorable que le méritent & l'ouvrage & les talens de l'Auteur. Sans s'arrêter ici à répondre aux objections qui lui furent faites alors, M. l'Abbé Prevôt nous instruit à ce sujet d'une Anecdote littéraire, qui est la meilleure réponse qu'il pût faire à son Critique. » Je devois, dit-il, être bien » moins offensé de cette Critique, que » satisfait de me voir traiter avec tant de » menagement. L'Auteur m'avoit annoncé » fort honnêtement la guerre par un billet

» que je conserve encore. Je crois le de-
» voir au public pour la consolation d'une
» infinité d'Auteurs maltraités, qui ont
» crû pouvoir se plaindre de la rigueur
» avec laquelle ils étoient jugés. Voici
» les termes. «

Je vais rendre compte, Monsieur, de vos Lettres familieres de Ciceron ; je vous prie de trouver bon qu'en rendant justice au mérite de la Traduction & des notes, je ne laisse pas de faire mon métier. Alger meurt de faim quand il est en paix avec tout le monde.

Nous nous dispenserons de faire des réfléxions sur cette lettre, on les sent assés. Nous finirons cet article en rendant justice au mérite de cette Traduction ; dont les deux derniers volumes répondent aux premiers, & sont dignes de la plume élegante & facile dont ils sont l'ouvrage.

LIBER *Psalmorum Vulgatæ editionis cum notis, in quibus explicatur titulus, occasio & argumentum cujusque Psalmi. Dilucidatur sensus litteralis, paucis attingitur sensus misticus &c. studio & opera Franc. B. Doctoris sacræ Facultatis Parisiensis. Pars prima & altera. Parisiis, apud viduam* Brocas 1747. *in*-12.

Cette édition des Pseaumes que la veuve Brocas vient d'imprimer, sur le texte de la

Vulgate, revû & orné de notes sçavantes & judicieuses par M. l'Abbé *Bellanger*, est bien exécutée, la forme en est commode, les deux parties pouvant se relier en un seul volume, sans qu'il soit trop gros.

Le Préjugé Vaincu, Comédie en prose & en un acte, par M. *de Marivaux*. *Paris* 1747. chés Jacques *Clousier*.

Nous avons rendu compte l'année passée dans l'article des Spectacles de cette Comédie, qui fut représentée avec succès par les Comédiens François. C'est un sort ordinaire aux ouvrages de M. de Marivaux, qui démêlant avec sagacité les replis les plus obscurs du cœur humain, attache le spectateur par des idées fines, profondes, neuves, singulieres; cette Comédie qui fût joüée à Fontainebleau deux fois dans sa nouveauté, y eût un très-grand succès.

Le même Libraire a imprimé en même tems une autre Comédie du même Auteur, intitulée *la Dispute*, qui est pleine d'esprit.

Essais de Sermons, par un Prêtre du Diocèse de Lyon, à *Trevoux*.

On a imprimé sous le titre modeste d'essais, deux Sermons, dont l'un est l'éloge du Sacerdoce & des saints Prêtres, & l'au-

tre est intitulé : *Discours sur le Scapulaire de la sainte Vierge.* Ces deux Discours ont une éloquence qui a son mérite : l'Auteur posséde l'Ecriture Sainte, & en place avec art plusieurs beaux passages dans son Discours. Il nous apprend dans un Avertissement qu'il a plusieurs autres Sermons sur des sujets singuliers, qu'il donnera, si ceux-ci réüssissent. Nous ne doutons pas que ces Sermons ne soient bientôt imprimés.

Treiziéme Lettre d'un Seigneur Hollandois à un de ses amis à la Haye. Paralléle de la situation de la République de Hollande avec celle de la République de Genes.

Nous avons annoncé les premieres Lettres de cet ouvrage politique & périodique, que l'on continuë toujours.

Journal de la Campagne du Roi en 1746, imprimé à Anvers, & se trouve à *Paris* chés *Nyon.*

Recherches Historiques sur l'origine & les progrès de la construction des navires des Anciens, par M. *Saverien*, Ingénieur de la Marine, *à Paris* 1747. chés *Chaubert.*

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage, qui est orné d'une vignette & des armes de M. le Prince de Rohan, dessinés par M. Chevillon, Peintre du Roi. L'Auteur se propose de faire graver des Planches où seront représentées les figures des vaisseaux Grecs, Romains, Carthaginois, &c. & il en donnera en même tems la description, où il marquera leurs grandeurs & leurs diverses formes, telles que nous les ont transmises Polybe, Tite-Live & Plutarque; nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet.

LE ROMAN, Comédie en trois actes & en vers, par Mrs P.C. & G. de Merville, *Paris* 1746, chés *Clousier*.

Cette Piéce a été joüée par les Comédiens Italiens, & elle est bien écrite.

LES VRAIS PRINCIPES de la Langue Françoise, ou la parôle réduite en méthode, conformément aux loix de l'usage, en seize Discours, par M. l'Abbé *Girard*, de l'Académie Françoise, & Secretaire Interprete du Roi. *Paris*, 1747, 2 vol. *in*-12, chés *le Breton*.

Le nom de M. l'Abbé Girard est déja connu & distingué par son Livre des Synonimes, & cet ouvrage nouveau soutiendra

dignement la réputation méritée de l'Auteur. Il sembloit que tant d'ouvrages faits pour enseigner les principes de la Langue Françoise, avoient épuisé la matiere, surtout en voyant les derniers répeter uniquement ce que les premiers avoient dit. Aujourd'hui M. l'Abbé Girard nous en donne un qui la traite comme n'ayant pas encore été été touchée par aucun Auteur. Laissant le chemin battu, c'est-à-dire, les regles du Latin, il cherche celles du François dans le François même, & nous montre sensiblement que la Grammaire n'est que l'usage réduit en méthode, que par conséquent elle ne sçauroit être bornée aux principes d'une seule Langue, mais qu'elle est l'art de trouver dans ce qui se pratique, ceux qui sont propres à chacune d'elles. Il faut avoüer que cette méthode fait évanoüir bien des difficultés, qui ne viennent que de l'application de regles étrangeres, nullement analogues au génie de notre Langue. On en trouve de fréquentes preuves dans cet ouvrage, où l'usage est aussi vivement défendu contre ceux qui l'accusent d'irrégularité, que clairement expliqué à ceux qui n'ont point étudié. Il paroît bien que l'Auteur n'est pas né pour être plagiaire, puisque dans un genre de Littérature si rebattu, ce qu'il dit ne ressemble à rien

de ce qu'on a dit avant lui, ni pour le fonds ni pour la maniere, & quand on l'a lû avec attention, on est persuadé que ce sont là les vrais principes de la Langue Françoise.

Recueil de Fables nouvelles, précédé d'un Discours sur ce genre de Poësie, par M. *d'Ardenne*, Associé à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. *Paris*, 1747, *in*-12, chés *Lottin & Buttard.*

Plusieurs Auteurs célebres nous ont donné des Fables, & chacun travaillant suivant son génie, ils ont formé differens genres, ausquels la justice impartiale du public a assigné les places qu'ils méritoient. L'inimitable la Fontaine n'a pas empêché que M. de la Motte n'entrât dans cette carriere que le premier avoit parcouruë avec tant de gloire. Sans vouloir discuter le mérite de ses Fables, il est sûr que dans sa route, s'il cueillit des lauriers, il trouva des épines. L'ingénieux Auteur de Momus fabusiste, sans donner un Recueil complet de Fables, s'assûra un rang distingué dans ce genre; nous avons vû depuis M. Richer donner un Recueil de Fables qui ont leur mérite; c'est avec raison que M. d'Ardenne n'a pas crû la matiere épuisée, il y a toujours des choses

neuves à dire pour les gens qui sont en état de penser ; il a eu raison de n'être point découragé par le mérite éclatant de la Fontaine. Il dit avec une judicieuse modestie que *le découragement qu'inspirent les chefs-d'œuvres littéraires pourroit devenir le tombeau des Arts & des Sciences .... la nature, en gratifiant libéralement la Fontaine du talent distingué qui le caractérise, n'a point prétendu s'épuiser, elle peut accorder la même faveur à d'autres ; le désir, l'espérance d'égaler ce grand homme, donneront naissance à des productions, qui sans atteindre à leur original, ne laisseront pas d'avoir leur mérite.* Tout ce que dit M. D. à ce sujet est fort judicieux. D'ailleurs sur cet article la vanité des Ecrivains soutient heureusement ce que dicte la raison. Il n'y a point d'Auteur si chétif qui n'aspire à effacer les grands hommes. Un Poëte fort médiocre, mort depuis peu d'années, disoit qu'il ne falloit jamais donner la premiere place ; il la gardoit pour lui. Au reste c'est ici l'occasion de dire que ces Discours sur un genre traité par l'Auteur même du Discours, sont beaucoup plus utiles que les réfléxions d'un Ecrivain systêmatique qui n'auroit pas joint la pratique à la théorie. On peut dire sur les matieres littéraires, comme sur la conduite de la vie, *Experientia magistra*

vite ; un homme qui travaille sur un genre, même avec un succès médiocre, est plus en état de décider que tous les Aristarques qui jugeant au hazard, se constituent des Oracles de goût. Citons une Fable de M. d'Ardenne, pour donner une idée de son talent,

L'ALMANACH ET LE ROMAN.

UN Almanach de l'an passé,
Crasseux, décousu, presque usé,
Avoit rang en une tablette,
Où sans choix résidoient l'un sur l'autre entassé
Maint bon Livre & mainte *fornette*.
Notre Almanach, pour son malheur,
Se trouva tout auprès d'un Livre dont l'Auteur
Avoit tissu le fil d'une aventure
Délicate, suspecte, & laissant dans le cœur
Une dangereuse blessure,
Un Roman en un mot ; ce Roman entêté
De tous ses petits riens, lui reprochoit sa crasse,
Sa parfaite inutilité.
Non, ce n'est point ici ma place,
Dit l'Almanach, je le sçais bien ;
Mes beaux jours sont passés, je ne sers plus à rien,
Mais enfin pareille disgrace
En fait gémir d'autres que moi ;

Je sçais tous mes malheurs, mais toi,
Livre connu, qui t'en fais tant accroire,
Ne chante point si tôt victoire,
Répond-moi seulement, dis, qu'aimeroit-on mieux
De l'inutile ou du pernicieux ?

INSTRUCTION sur l'usage des Lunettes ou Conserves pour toutes sortes de vûës, marques auxquelles on peut connoître si les vûës longues ordinaires ont besoin de Conserves ou Lunettes, des verres convexes qui leur conviennent & des verres concaves qui sont propres aux vûës courtes; méthode pour se conserver la vûë, avec une Dissertation sur ce que les personnes âgées la recouvrent quelquefois dans un âge avancé. *Paris*, 1746. *in*-12. chés Claude *Lamesle*. Par M. *Thomin*, Marchand Miroitier Lunetier.

REFLEXIONS sur l'origine, l'histoire & la succession des anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cyrus, par M. *Fourmont* l'aîné. Nouvelle Edition, augmentée de la vie de l'Auteur & d'une Table alphabetique des matieres. *Paris*, 1747. 2. vol. *in*-4°. chés *De Bure*, l'aîné. Nous parlerons incessamment de cet Ou-

vrage, pour aujourd'hui nous nous [con]tenterons d'annoncer que pour ne pas fa[i]re perdre l'argent à ceux qui ont la pre[]mière Edition, le Libraire leur vendra s[é]parément, moyennant 3 liv. 12 sols, l[a] vie de l'Auteur & la Table des matiere[s]. Il faut rendre justice au désintéressement [de] ce procedé, qui quoiqu'il soit dans la justi[ce] la plus exacte & la plus indispensable, e[st] cependant fort rare.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le Sr *le Grand*, l'aîné, Architecte, a dessiné [un] Arc de triomphe à la gloire du Roi, & ce morce[au] a été gravé par le Sr Pierre-François *Tardieu*. On [lit] dans la table renforcée du pied d'estal du m[i]lieu, dont l'archivolte forme le ceintre, ce[tte] Inscription :

Gallia, debebant tibi magnum numina Regem ;

Et Lodoice dato spes superata tua est.

Le Sr *Moyreau*, Graveur du Roi, vient de m[et]tre en vente un nouveau Wauvermans, num[ero] 54, intitulé *la Chaumiere*, de grandeur moye[nne].

Il paroît chés le Sr *Lerouge*, Ingénieur Géog[ra]phe du Roi, demeurant ruë des Augustins, [de] nouvelles Cartes de l'Europe, de l'Asie, de l'[A]frique & de l'Amérique. Ces Cartes contienn[ent] de nouvelles découvertes par Mrs de la Conda[mi]ne, de Maupertuis, par le P. de Charlevoix ou

M. Hasſ, de ſorte qu'elles n'ont rien de commun avec les anciennes.

Plus une nouvelle Carte de Provence, & un ſecond Plan de la Bataille de Raucoux, plus détaillé que le premier.

REPONSE à quelques vers de l'Epitre anonime, adreſſée à M. de la Bruere, *l'un des Auteurs du Mercure, & inſerée dans celui de Janvier, par M.* Desforges Maillard, *Aſſocié de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.*

POur régenter ſur le Mont Hélicon
Il faut avoir un Brévet d'Apollon,
Et qu'icelui ſoit du ſceau des trois Graces
Muni dûment. O vous qui décidez,
Me ſouhaitant des vers plus haut guindés,
Pour vos avis je vous dois humbles graces;
Mais rendez-moi le ſervice complet,
Et prêtez-moi, s'il vous plaît, des échaſſes.
Si n'en avez, & que fuſſiez diſcret,
Courtois rimeur, ſubtil thuriféraire,
Très-bien ſçaurois, & ſans y tarder guére,
Vous indiquer maint brillant cabinet,
Où vous pourriez rencontrer votre affaire.
Notez pourtant qu'une Epitre légere

F ij

N'est point une Ode. Aux accords de mes doigts
Sur ce clavier, Néricault & Voltaire
Ont bien voulu sourire quelquefois.
Adieu, Seigneur, bon jour, je vous révére
Et vos talens : au féal la Bruere,
De Charlemagne habile Historien,
Juge chantant au Chœur Parnassien,
Ferai moi-même une tendre priere,
Persuasive à ce qu'en son Recueil
A vos blasons il fasse bon accueil ;
Non moins que vous j'estime Soriniere ;
J'en ai fait gloire & ne m'en dédis point,
En lui cœur noble à bel esprit est joint,
Au demeurant, feüilletez le Bréviaire
Du docte Horaçe, en diverses leçons
Y trouverez, guidé par sa lumiere,
L'art qui distingue & polit nos chansons.

PRIX proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1748.

L'Académie Royale de Chirurgie propose pour le Prix de l'année 1748, de *déterminer ce que c'est que les Remedes Dessicatifs & Caustiques, expliquer leur maniere d'agir, de distinguer leurs différentes especes, & de marquer leur usage dans les maladies Chirurgicales.*

L'Académie désireroit que ceux qui travail

ront sur ce sujet, s'attachassent sur-tout à ranger par classes les differens genres de remedes Dessicatifs & Caustiques, tant simples que composés; à distinguer, soit par le degré d'activité, soit par differentes qualités de ces remedes, les diverses especes que chaque genre peut renfermer; à prescrire les préparations, les formules & l'usage de ces remedes dans les maladies selon leurs genres, leurs differentes complications, leurs differens tems & les differentes parties où elles arrivent; à appuyer leur doctrine sur l'expérience & sur les observations des meilleurs Praticiens.

L'Académie, qui n'a en vûë que l'avancement de la Chirurgie, n'adopte que les connoissances qui peuvent conduire sûrement dans la pratique; elle rejette toutes opinions, toutes explications purement ingénieuses, & tous raisonnemens qui ne sont fondés que sur des conjectures ou sur des vraisemblances.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres, qui sera donnée à celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur ouvrage sur le Sujet proposé.

Ceux qui enverront des mémoires, sont priés de les écrire en latin ou en françois, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs ouvrages francs de port à M. *Quesnay*, Secretaire de l'Académie de Chirurgie, ou à M. *Hevin*, Secrétaire pour les correspondances; ou le leur feront remettre entre les mains.

Toutes perſonnes de quelques qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix : on n'excepte que les membres de l'Académie.

Le Prix ſera délivré à l'Auteur même ou au porteur d'une procuration de ſa part, l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages ſeront reçûs juſqu'au dernier Février 1748 incluſivement, & l'Académie à ſon Aſſemblée publique de la même année, qui ſe tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piéce qui aura remporté le Prix.

SUJET proposé par l'Académie des Sciences & Beaux-Arts, établie à Pau, pour un Prix qui ſera diſtribué le premier Jeudi du mois de Février 1748.

L'Académie accordera un Prix d'une Médaille d'or, empreinte de ſes Armes, à l'Ouvrage en Proſe qu'elle jugera le mériter, lequel ne pourra être de plus d'une demie heure de lecture, & qui aura pour Sujet. *La foibleſſe eſt-elle un plus grand obſtacle à la vertu que le vice ?*

Ceux qui ſouhaiteront que leurs Ouvrages entrent en concours pour le Prix, les adreſſeront à M. de Blair, Conſeiller au Parlement de Navarre, Secretaire de l'Académie, mais il n'en ſera reçû aucun après le mois de Novembre prochain, & les paquets reſteront au rebut, s'ils ne ſont affranchis des frais du port.

Chaque Auteur mettra au pied de ſon Ouvrage la Sentence ou Deviſe qu'il voudra, il la répetera au-deſſus d'un Billet cacheté, & il écrira ſon nom au dedans du Billet.

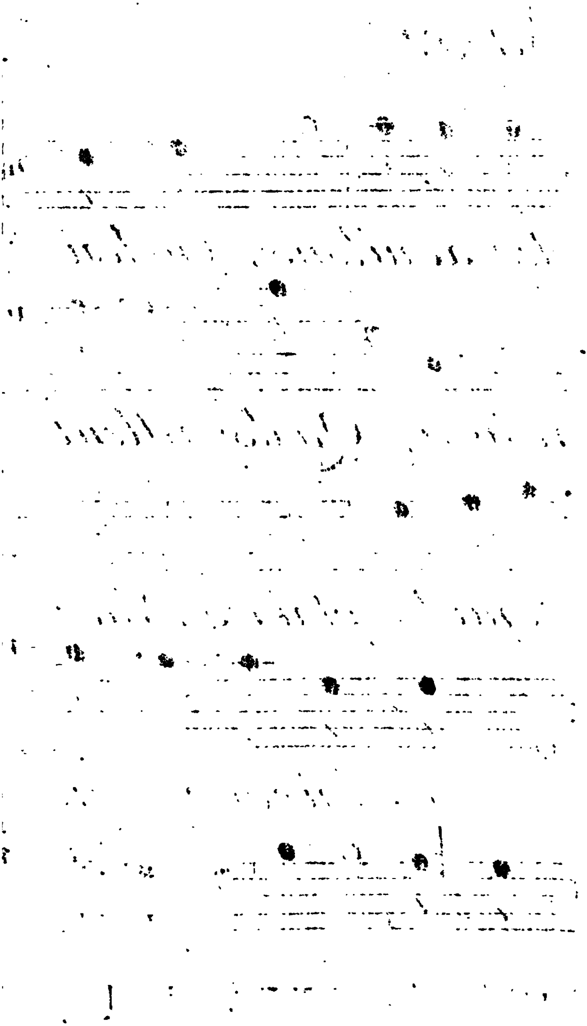

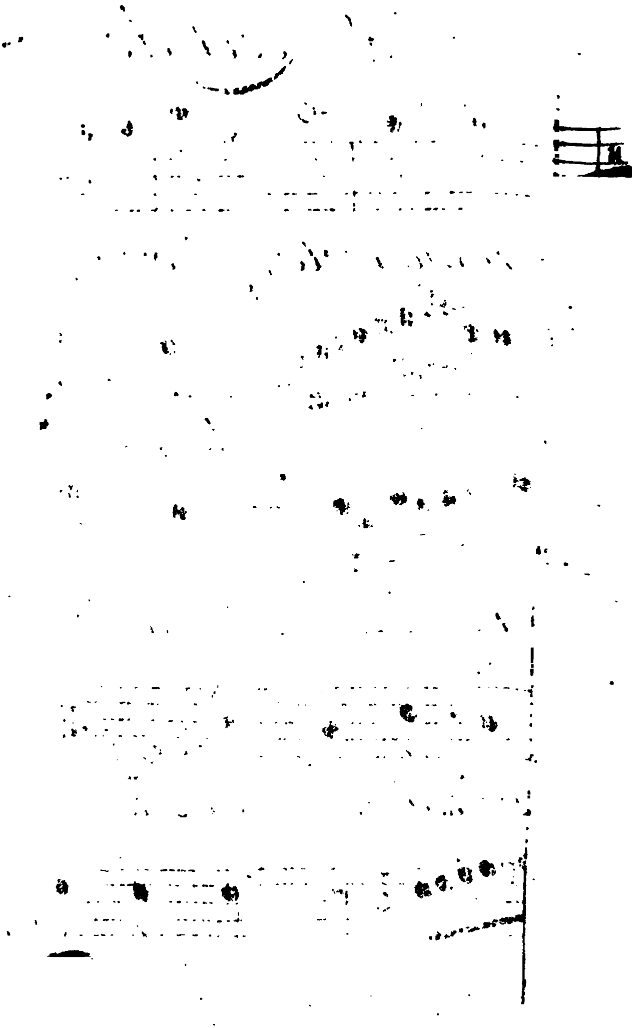

RECIT DE BASSE.

ɛux immortels, fixez les Aquilons;
Enchaînez leurs haleines;
aillent murmurer fur les liquides plaines,
Mais qu'ils refpectent nos vallons;
ia va couler; quelle effrayante image!
rez-nous, grands Dieux, de cet affreux revers.
ne eft de vos foins le plus parfait ouvrage;
périr le vin, c'eft perdre l'univers.

SPECTACLES.

E premier de ce mois on repréfenta à la Cour fur le grand Théatre l'O- a de Perfée. Le Spectacle qui regne is cette Tragédie fut exécuté avec ma- ficence, & les vers & la mufique ob- rent les applaudiffemens dont ils font uis fi long-tems en poffeffion. On avoit ftitué au Prologue de Perfée un nou- u Prologue, dont l'objet étoit de chan- l'augufte Mariage qui a donné lieu aux es. On fent bien qu'il n'y a point d'Au-

teur aſſés vain pour oſer mettre ſon Ouvrage à la place & à côté de celui de ces grands hommes, *s'il n'y eſt obligé* par des ordres exprès. Les paroles étoient de M. de la Bruere, l'un des Auteurs de ce Journal, & la muſique de M. de Bury, Maître de Muſique de la Chambre du Roi, qui dans un âge fort peu avancé, donna il y a quelques années le Ballet des *Caractéres de la Folie*, lequel eut un grand ſuccès. La muſique de ce nouveau Prologue obtint de juſtes applaudiſſemens. L'ouverture, qui eſt dans le goût moderne, paſſe, avec raiſon, pour une des plus belles de ce genre. Toutes les paroles ſont fort bien exprimées, il y a un Chœur très-beau, & les ſymphonies ſont agréables, mélodieuſes, pleines de tours de chant heureux, & faciles à danſer. En un mot cet Ouvrage a fort bien répondu aux eſpérances qu'on avoit conçûës des talens de l'Auteur, & en a donné de nouvelles. On nous diſpenſera de parler des paroles.

Livré à des études plus ſérieuſes, l'Auteur avoit abandonné ce genre, qui avoit été l'amuſement de ſa jeuneſſe, & il y avoit renoncé, mais le genre le plus frivole s'annoblit & devient une occupation convenable, dès qu'il a le Souverain pour objet. La matiere eſt ſi reſſerrée dans ce Pro-

logue, qu'il est impossible d'en faire un Extrait qui ne soit pas aussi long que l'Ouvrage. Ainsi on va le donner ici tout entier ; sa grande brièveté nous y autorise.

Le Théatre répresente le Temple de Mémoire : chaque colonne est chargée de trophées relatifs aux Conquêtes du Roi. On voit dans le fond du Théatre la Renommée prête à s'envoler. Jupiter & les douze grands Dieux descendent sur des nuages.

Jupiter & les Dieux.

Jupiter.

Ministres du Dieu du tonnerre,
Qui reglez sous mes loix les destins de la terre ;
Ecoutez-moi, Dieux immortels.

Contemplez ce séjour, & ces traits éternels,
Qui du plus grand des Rois vous peignent la vaillance ;
Je veux la couronner par des prix solemnels :
Voyez, jugez, Dieux immortels,
Et décernez la récompense.

Chœur des Dieux.

La gloire est le seul prix digne de ses travaux.
Que de son nom tout retentisse,

Que la voix des Dieux applaudiffe
Aux triomphes de ce Héros.

Venus.

Non, cet éclat pompeux & cet honneur ſuprême,
A ce ſage Héros ne paroît qu'une erreur.
Monarque Citoyen, & modeſte vainqueur,
L'humanité ſacrée habite dans ſon cœur;
Ses droits lui ſont plus chers que ceux du Diadême.
Dieux immortels, pour faire ſon bonheur
Rendez heureux un Fils qu'il aime.

Que ce jeune Héros des mains du tendre Amour
Reçoive une Nymphe charmante;
Que l'Hymen la lui préſente.
Pour enchanter ſon cœur & pour orner ſa Cour.

Jupiter.

Déeſſe des Héros, Meſſagere des Dieux,
Partez, Renommée immortelle:
Que vos cent voix annoncent en tous lieux
Une union ſi belle.

La Renommée s'envole.

Chœur des Dieux.

Déeſſe des Héros, Meſſagere des Dieux,
Partez, Renommée immortelle:
Que vos cent voix annoncent en tous lieux
Une union ſi belle.

Vénus.

Doux Plaisirs, chantez ce beau jour,
L'Hymen seul n'en a pas la gloire;
Il ne remporte la victoire
Qu'avec les armes de l'Amour.

Les Amours volent à la voix de Vénus.

Jupiter.

Amours, changez ces lieux, parez-les de vos charmes;
Cachez-nous cet amas de glaives, d'étendarts,
Monument de la gloire, & signes des allarmes;
Sur de plus doux objets arrêtez nos regards;
Que vos traits, que vos feux brillent de toutes parts;
Qu'on ne voye ici que vos armes.

Les Amours exécutent les ordres de Jupiter, des berceaux de myrthes prennent la place des colonnes: aux trophées d'armes, les Amours substituent des trophées formés de leurs fleches, de leurs flambeaux, de leurs carquois. Le Trône de Vénus est dans le fond du théatre, l'Amour & l'Hymen sont aux deux côtés du Trône, les Graces sont au pied. Les Amours, les Jeux & les Plaisirs l'environnent & forment le divertissement.

Vénus.

Alternativement avec le Chœur des Amours.

Les triomphes amoureux
Sont plus doux que ceux de la gloire.
Ils ne sont point de malheureux,
Les combats d'amour sont des jeux,
On en chérit la mémoire;
Les Amans partagent entr'eux
Le prix charmant de la victoire.
Les triomphes, &c.

On danse.

Vénus.

Suivez la gloire aux combats;
Guerriers, d'une ardeur fidelle
Volez sur ses pas;
Mais n'oubliez pas,
Que l'Amour est Dieu comme elle;
Mais n'oubliez pas
Que Vénus vous rappelle,
Et que son fils vous tend les bras.

Jupiter.

Le nouveau trait que l'Amour lance
Efface ses exploits divers;
Il va donner des Maîtres à la France;
Et des Héros à l'Univers;

De cette auguste mortelle
Un Oracle a reglé le destin glorieux ;
Et cet Oracle est écrit dans ses yeux ;
L'Epoux d'une Nymphe si belle
Des Epoux à jamais sera le plus heureux.

Le Chœur.

Déesse des Héros, Messagere des Dieux,
Partez, Renommée immortelle,
Que vos cent voix annoncent en tous lieux
Une union si belle.

Le 15 on représenta sur le Théatre de la Grande Ecurie devant le Roi, la Famille Royale & toute la Cour *les Fêtes de l'Hymen*, Ballet dont les paroles sont de M. de Cahusac, qui donna il y a deux ans les Fêtes de Polhymnie, dont la Musique, ainsi que celle de ce Ballet, est du célebre M. Rameau, notre moderne Orphée. Le succès de ce Ballet a parfaitement répondu à ce qu'on attendoit des deux Auteurs, chacun dans leur genre. M. R. n'a pas parû moins supérieur en composant des chants gracieux & agréables, que lorsqu'il déploye toutes les richesses de l'harmonie, & qu'il étonne & remplit l'oreille par la force de ses accords.

Le Prologue nous représente l'Amour, placé sur son Trône, mais sans armes, &

plongé dans une profonde tristesse; il a pourtant autour de lui les Graces, les Jeux, &c. & son cortége ordinaire. Les Graces dansent autour de lui, & déposant à ses pieds leurs ornemens, font *un Ballet figuré*. Après que les plaisirs ont fini leur fête, on apprend de l'Amour le sujet de sa tristesse.

Cruel destin, quel arrêt rigoureux ! . . .
A l'Hymen, il est vrai, j'ai déclaré la guerre ;
Il regnoit en tyran sur des cœurs malheureux.
Ma victoire a comblé leurs vœux ;
Destin, tu me punis du bonheur de la terre.

L'Hymen arrive, annoncé par une symphonie brillante, il calme bientôt les allarmes de l'Amour.

Ma puissance pour moi deviendroit une peine ;
Si l'Amour étoit malheureux . . . .
J'ai soumis à mes loix deux augustes Epoux ;
Leur bonheur est l'objet des vœux d'un vaste Empire,
Et l'Univers l'attend de vous.

L'Amour & l'Hymen se réconcilient & leurs suivans célebrent cette réünion par une fête galante.

Les trois Entrées qui suivent sont Osiris, Canope & Arueris ou les Isies. Ces trois

Entrées étoient d'abord destinées à former un Ballet intitulé *Les Dieux d'Egypte*. Mais cet ouvrage ayant été choisi pour les fêtes de la Cour, l'Auteur a composé un prologue pour les circonstances, & il a donné à son Ballet le titre *Des fêtes de l'Hymen*. Il essaye dans un avertissement de montrer ces trois Entrées sous un même point de vûë, relatif au prologue, en nous apprenant que l'Amour & l'Hymen triomphent dans tous les Actes : mais n'est-ce pas prendre une peine inutile ? un Ballet peut être fort bon, sans que les differentes Entrées soient liées ensemble par une même idée. Quand cela se rencontre, comme dans l'Europe Galante, dans les Elemens, c'est un mérite & une difficulté de plus, mais on peut fort bien s'en passer ; pourvû que chaque Entrée soit bonne en soi, l'ouvrage réussira ; & l'Auteur peut se dispenser de donner la torture à son esprit pour ramener ses Entrées au titre vague qu'il aura choisi. En voilà assés & peut-être trop sur cette matiere ; passons à la premiere Entrée.

L'Avertissement nous apprend qu'Osiris parcourut la terre pour répandre ses découvertes dans les Arts, & sur-tout l'usage du bled & du vin. Il arrive chés des Amazones ; Orthesie leur Reine ne paroît pas

aussi affermie dans sa haine depuis l'arrivée de ce vainqueur. Elle dit à Myrrine sa confidente :

Myrrine, entendois-tu ses perfides discours ?....
Que ces mortels sont redoutables !....
Mon bras à mon repos doit immoler leurs jours,
Par des sermens inviolables
J'ai promis à nos Dieux d'en terminer le cours....
Que ces mortels sont redoutables !...
Mon bras à mon repos doit immoler leurs jours.

Myrrine conserve mieux la ferocité de sa nation. Cependant on entend crier *aux armes*, les Amazones viennent en foule sur le Théâtre, & Osiris arrive de l'autre côté avec sa suite.

Les galanteries qu'il dit aux Amazones sont d'abord assés mal reçûës, la Reine même répond avec une fermeté qu'elle ne soûtiendra pas, & Osiris après avoir fait de vains efforts pour les persuader par ses chants agréables, ordonne à sa suite de le seconder.

Vous, qui suivez mes pas, offrez à leurs regards
Les présens de Cerès, de Pomone, & de Flore,
Et les fruits aimables des Arts.

Cet ordre d'Osiris donne lieu à un Ballet. Osiris profitant de l'impression que fait sur

les Amazones la nouveauté agréable de ces objets, s'adresse à la Reine :

Dans ces lieux la naissante Aurore
Répandra-t'elle envain ses pleurs ?
Zephire pour fixer ses vôlages ardeurs
N'y trouvera-t'il jamais Flore ?
Ce n'est que pour parer l'amante qu'il adore
Que son soufle amoureux fait éclore les fleurs.

L'infléxible Myrrine voyant Osiris prêt à triompher, sort pour servir la Reine malgré elle. Les Muses qui sont à la suite d'Osiris forment un nouveau Ballet & assûrent son triomphe ; Orthesie est attendrie à la voix d'Osiris.

Aux accens d'une voix si tendre
Le charme qui vient me saisir
Dans les airs semble se répandre.
Aux accens d'une voix si tendre
On croit respirer le plaisir.

La suite d'Osiris chante l'Amour, & Orthesie qui commence à craindre que le trouble qu'elle sent ne soit l'ouvrage de ce Dieu, demande quel il est, Osiris répond :

Il regne en Souverain sur toute la nature,
Elle se ranime à sa voix,
Les jours sont plus serains, l'onde devient plus pure,
Mille charmans concerts font retentir les bois.
Les fleurs naissent, les champs se parent de verdure,
Pour embellir la terre il lui donne des loix.

Cependant Myrrine revient suivie d'une troupe armée, elle veut faire périr Osiris, mais elle est bien-tôt enveloppée par la suite d'Orthesie & d'Osiris; les deux Amans triomphent de sa rage impuissante, & s'unissent par les nœuds d'un doux Hymen.

Le rôle d'Osiris rempli de chants agréables & brillans a été exécuté par M. Jelotte dont la voix mélodieuse a mis dans tout leur jour les charmes de la Musique.

La seconde Entrée porte le titre de Canope, c'étoit le Dieu des eaux pour les Egyptiens, il paroît d'abord sous l'habit de simple Egyptien; amoureux de Memphis jeune Nymphe, il veut lui plaire, sans l'éblouir par l'éclat de son rang. Ce jour est destiné à une fête cruelle où les Egyptiens immolent une fille à Canope, il est bien éloigné d'approuver cette barbarie.

Mon ame eſt toute entiere à l'objet qui m'engage,
L'Amour retient mon bras vengeur,
D'un vil peuple aveuglé je dédaigne l'hommage,
Et je ne ſens que mon bonheur.

Memphis arrive, elle eſt effrayée d'un ſonge terrible.

Autour de moi les ſonges bienfaiſans
Ne retraçoient que votre image...
Tout à coup le tonnerre éclate dans les airs,
La foudre perce le nuage,
Le Dieu s'offre à mes yeux précedé des éclairs.
Le croiriez-vous ? ce Dieu barbare
Sembloit avoir pris tous vos traits.
Il approche... Mon cœur s'égare...
Je veux fuir... La frayeur de mon ame s'empare;
Et le reveil détruit ces terribles objets.

On apprend bien-tôt après que le ſort a choiſi Memphis pour victime. A cette nouvelle Canope ſe ranime, il ſent toute l'horreur de ce ſacrifice, & ſort pour défendre Memphis. Cependant les Prêtres arrivent, on pare la victime, mais lorſqu'on eſt prêt à frapper, le Nil ſe déborde, le Ciel s'obſcurcit, on entend le tonnerre, & le Dieu ſort du fleuve ſur un Char traîné par des Crocodiles. Ce ſpectacle eſt fort

beau & a été fort bien exécuté, le Chœur *Impétueux torrens*, chanté par Canope & par sa suite, accompagné d'une symphonie qui exprime le soulevement des flots, tandis qu'on entend en même tems les cris & les gemissemens des peuples prêts à être submergés, ce Chœur est de la plus grande beauté, il est digne de M. Rameau, & c'est le plus grand éloge qu'on puisse lui donner.

Canope avance vers l'Autel, & appelle Memphis que tout ce tumulte avoit fait évanoüir. D'abord reconnoissant les traits de Nilée son amant dans ceux du Dieu Canope, elle craint que ce Dieu ne veuille la tromper, cet éclaircissement forme entre les deux amans une Scéne qui auroit été plus intéressante, si elle eût été plus courte; tout se termine enfin à la satisfaction du Dieu, lequel épouse Memphis, & l'Acte finit par une fête. Il y a dans cet Acte une marche des Sacrificateurs qui est d'une grande beauté, au reste en citant ainsi quelques morceaux qui nous ont singulierement affectés, nous ne prétendons pas dépriser les autres qui ne sont pas d'un ordre inférieur à ceux-ci, mais si nous voulions parler de tout, nous aurions trop de peine à finir. Passons à la troisiéme Entrée.

Arueris fils d'Isis & d'Osiris, annonce d'abord les fêtes Isiennes qui sont le sujet de l'Acte.

Les talens à l'envi par d'agréables jeux
Vont célébrer d'Isis la gloire & la naissance,
Et l'Amour des vainqueurs doit couronner les
 vœux,
 On leur offre la récompense
 Qui peut seule être digne d'eux.

Il poursuit en s'adressant à Orie qu'il aime & dont il est aimé.

Les dons les plus brillans sont votre heureux partage,
Dédaignez-vous le prix qui vous est présenté ?

Orie.

 Ces foibles dons sur la beauté
 Pourroient-ils avoir l'avantage ?

Arueris.

A nos cœurs la beauté porte ses premiers coups ;
 Son aimable empire sur nous
 Triomphe de l'indifference,
Mais à des traits plus sûrs & peut-être plus doux ;
 L'amour constant doit sa puissance.

Mais Orie a négligé ses talens, elle n'a que celui d'aimer, & elle a peu de préten-

tions à remporter le prix de la fête. Avant que d'aller plus loin, observons que le sujet de cet Acte est trop peu clairement expliqué, on voit bien qu'Orie remportera le prix, ce prix est d'épouser ce qu'on aime, mais Arueris, qui étoit le maître, ne pouvoit-il l'épouser sans cela, ou bien étoit-il déterminé à épouser celle qui chanteroit, danseroit, peindroit le mieux ? car il y a des combats dans tous ces genres ; le prix pouvoit être remporté par une autre que par Orie, & alors si elle eût demandé la main d'Arueris, il paroît qu'il la lui eût donnée, puisque ce n'est qu'en vertu du prix remporté qu'il semble l'épouser. De plus, si les prix de la voix; celui de la danse, des instrumens, de la peinture, &c. eussent été remportés par autant de femmes qui eussent chacune demandé à épouser Arueris, comment les auroit-on accordées ? ces petites contradictions peuvent se sauver facilement ; M. de C. cite *dans* la premiere Scene un Oracle d'Isis, qu'il l'explique, que cet Oracle ait prescrit que la main d'Arueris sera donnée à celle qui aura remporté le prix de la voix, qu'Arueris en paroisse aussi fâché qu'il doit l'être s'il aime Orie ; que des prix d'une autre nature soient proposés aux autres talens, c'est ici une idée fort imparfaite, & pour peu que

M. de C. y refléchisse, il trouvera beaucoup mieux, mais il est d'autant plus important de rectifier ces légers défauts, que l'Acte est admirable de la part du Musicien, & que dans les paroles il y a de fort jolis détails. Continuons notre Extrait.

On voit paroître ceux qui doivent disputer les prix de tous les Arts, de la peinture, de la sculpture, des instrumens, de la danse & enfin de la voix. Voici les trois morceaux qui disputent ce prix.

Une Bergere.

L'Amant que j'adore
Alloit former de nouveaux nœuds;
J'entendis des oiseaux heureux
Les chants amoureux
Au lever de l'Aurore.
J'imitai leurs accens,
Mon Amant courut pour m'entendre;
Mes sons touchants
L'ont rendu fidele & plus tendre;
Je dois mon bonheur à mes chants.

Un Berger.

Ma Bergere fuyoit l'Amour,
Mais elle écoutoit ma musette.
Ma bouche discrette

De ma flâme parfaite
N'osoit demander le retour.
Ma Bergere auroit craint l'Amour ;
Mais je fis parler ma musette.
Ses sons plus tendres chaque jour
Lui peignoient mon ardeur secrette ;
Mais si ma flâme étoit muette
Mes yeux s'expliquoient sans détour,
Ma Bergere écouta l'amour,
Croyant écouter ma musette.

Orie arrive, interrompt les jeux, & chante cette Cantatille.

Naissez du transport qui me presse,
Naissez accens harmonieux.
Charmes du sentiment, divine & douce yvresse,
Passez dans mes chants amoureux.
Enchantez l'amant que j'adore,
Sons touchans, secondez mes feux,
Allez jusqu'à son cœur, rendez plus tendre encore
L'amour qui brille dans ses yeux,
Sons brillans, hâtez-vous d'éclore.
Volez, soyez l'image des Zéphirs.
Peignez le doux penchant qui les attache à Flore,
Gardez-vous d'exprimer leurs volages soupirs.
Qu'à jamais mon Amant ignore
Si l'inconstance a des plaisirs,

Amusez

Amusez l'Amant que j'adore ;
Vôlez, soyez l'image des Zéphirs.

Nous avons transcrit ces trois morceaux pour mettre nos lecteurs à portée d'en faire la comparaison. Le chant de ces trois Cantatilles est de la tournure la plus agréable. En un mot les paroles & la musique sont dignes du succès qu'elles ont eu, & M. de Cahusac doit être encouragé plus que jamais à travailler pour le Théatre Lyrique avec M. Rameau.

L'Académie Royale de Musique a continué les représentations d'*Armide*, dont le rôle a été fort bien exécuté, tantôt par Mlle Chevalier, tantôt par Mlle Metz.

Le Samedi 18 l'Opera donna pour la clôture du Théatre & la Capitation des Acteurs, le Prologue des *Fêtes de Thalie*, *la Provençale*, *l'Acte du Bal* & *Zelindor*.

La Comédie Françoise a remis sur son Théatre *le Mari retrouvé*, ancienne Comédie de M. Dancourt, qui dans son tems étoit un Vaudeville. Le sujet de cette petite Piéce se trouve dans l'épaisse compilation *des Causes célebres & intéressantes*, sous le nom de la Pivardiere, & a fort occupé le Barreau. On y a joint un Ballet nouveau,

de la composition de M. *Droüin*, qui a eu l'approbation du Public.

Les mêmes Comédiens donnerent *Mérope* & *le Magnifique*, pour la clôture de leur Théatre.

La Comédie Italienne reprend souvent *le Prince de Salerne*, dont les représentations sont toujours suivies.

Les Comédiens Italiens donnerent pour la clôture de leur Théatre *le Prince de Salerne*.

Le Jeudi 16 Févriet les Comédiens François représentérent à la Cour la Tragédie de *Bajazet* & *le Mari retrouvé*.

Le Mardi 21 il y eut jeu dans les grands Appartemens.

Le Mercredi 22 & le Jeudi 23 l'Abbé *Rouleau*, Maître de Musique de la Cathédrale de Beauvais, fit chanter pendant la Messe de leurs Majestés le Pseaume *Beatus vir*, &c. Motet de sa composition.

Le même jour Mercredi 22 on exécuta pour la seconde fois le Ballet de l'*Année galante*.

Le Jeudi 23 les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Mérope* & *le Dédit*.

Le 26 le Roi accorda 2000 livres de

pension à M. Roy, Auteur des paroles du Ballet de l'Année galante, & la même pension à M. Mion, Auteur de la Musique de ce Ballet.

Le Jeudi 2 les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Polieucte* & *la Comtesse d'Escarbagnas*.

Le Vendredi 3 & le Samedi 4 M. l'Abbé Rouleau fit chanter devant leurs Majestés le Pseaume *Dixit Dominus*, *&c.* Motet de sa composition.

Le Samedi 4 les Comédiens Italiens joüerent *le Cabinet*, piéce Italienne, & *Arlequin Baron Suisse*, suivis d'un divertissement.

Il y eut jeu le 7 dans les Appartemens près midi.

Le Mercredi 8 & le Jeudi 9 l'Abbé Benoît, Maître de musique de la Cathédrale de Chartres, fit chanter pendant la Messe de leurs Majestés les Pseaumes *Diligam te*, *&c.* & *Exaltabo te Deus*, *&c.* Motets de sa composition.

Le Mercredi 8 on exécuta pour la seconde fois l'Opera de Persée & le nouveau Prologue. M. Benoist, de la Musique du Roi, chanta avec beaucoup d'applaudissemens les deux fois le rôle de Jupiter dans ce Prologue.

Le Jeudi 9 les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Britannicus* & *le Galand Jardinier*.

Le Samedi 11 les Comédiens Italiens joüerent *le double Mariage d'Arlequin*, *l'Amant Auteur & Valet*, & *les Gondoliers Vénitiens*, divertissement.

Le Mardi 14 il y eut jeu dans les grands Appartemens.

NOUVELLES ETRANGERES.

CONSTANTINOPLE.

ON a reçû une copie du Traité qui a été conclu entre le Grand Seigneur & le Roi de Perse, & dont les principaux articles portent que les limites des Etats des deux Puissances seront reglées sur le même pied qu'elles l'étoient pendant le régne d'Amurath IV; que tous les prisonniers & les esclaves faits de part & d'autre seront rendus réciproquement, chacune des deux Puissances laissant cependant la liberté à ceux de ses sujets, qui auront pris des établissemens dans les païs de la domination de l'autre, d'y rester s'ils le jugent à propos; que les deux Puissances se renverront avec fidélité & sans aucune exception tous les transfuges, qui se retireront dans les Etats de l'une ou de l'autre; que l'une ne pourra se mêler des differends que l'autre pourroit avoir avec les Puissances voisines, mais que si l'une propose sa médiation pour terminer ces differends, l'autre répondra à cette offre de la maniere qui est convenable à des Alliés; qu'il sera recommandé aux Commandans des Provinces & des Places frontieres des deux Etats de prévenir tout ce qui pourroit altérer la bonne intelligence entre la Turquie & la Perse; que pour affermir les liens de la bonne intelligence, il résidera constamment un Ambassadeur du Roi de Perse auprès du Grand Seigneur, qui de son côté en entretiendra aussi toujours un à Ispahan; que les Persans ne pourront envoyer des Caravannes à la Mecque, mais qu'on y recevra

tous les Pelerins de cette nation, & qu'ils pourront s'y rendre en sûreté, & sous la protection de sa Hautesse, à condition de ne tenir aucun discours injurieux contre la Secte d'Omar.

RUSSIE.

L'Impératrice de Russie a été reconnuë en cette qualité par les Colléges des Princes & des Etats de l'Empire, ainsi qu'elle l'avoit été déja par la Cour de Vienne & par le Collége des Electeurs.

Il est dit dans la réponse faite par la Cour de Russie au dernier Mémoire qui avoit été présenté par le Secretaire de Légation de la Cour de Berlin, que ce Mémoire ne faisant mention que du renouvellement de la garantie du Traité de Breslau, l'Impératrice en infere que le Roi de Prusse cesse d'insister sur l'article de la garantie du Traité de Dresde; qu'au reste il paroît à l'Impératrice qu'il est inutile d'accumuler les engagemens qui subsistent entre elle & Sa Majesté Prussienne, & même qu'il seroit à craindre que cela ne fit naitre des difficultés que Sa Majesté Impériale souhaite de prévenir, autant qu'il est en son pouvoir. Le *Baron de Breitlach*, Ambassadeur de la Reine de Hongrie, fait de fortes instances pour que l'Impératrice tienne un Corps de troupes prêt à marcher au secours de cette Princesse, si les circonstances l'exigent. Quatorze Bataillons & deux Régimens de Cavalerie ont ordre de se rendre sur la frontiere de Finlande, & le Gouvernement a résolu d'augmenter considérablement la Garnison de Wybourg.

On mande de Péter{s}bourg du 9 Février que le Commandant de Pultowa ayant dépêché un courier à l'Impératrice, pour lui donner avis de di-

vers mouvemens faits par les Tartares de Crimée, Sa Majesté Impériale a envoyé ordre au Ministre qui réside de sa part à Constantinople, de faire des représentations à la Porte à ce sujet, afin que le Grand Seigneur prévienne ce qui pourroit causer une rupture entre les deux Puissances. Le Gouvernement a mandé en même-tems au Commandant de Pultowa de faire réparer & augmenter les fortifications de cette Place, & de la munir de toutes les provisions nécessaires pour sa défense. Il a été résolu aussi, afin de s'opposer aux courses que les Tartares pourroient faire en Ukraine, de faire avancer des troupes vers la frontiere de cette Province. On doit lever quinze mille hommes de recrues pour completter les Régimens d'Infanterie, & le bruit court qu'on établira une nouvelle taxe pour subvenir aux dépenses qu'exige l'entretien des troupes. L'Impératrice avant la fin du mois prochain nommera les Officiers Généraux qu'elle se propose d'employer cette année. Le Feldt-Maréchal Comte de Lascy se prépare à retourner incessamment à Riga, afin d'exécuter les arrangemens militaires qu'il a concertés avec le Conseil de Guerre.

SUEDE.

L'Acte par lequel les Députés dont la Diette générale est composée ont renouvellé le serment prêté au Prince Royal, porte qu'étant assemblés pour la premiere fois depuis l'arrivée de ce Prince, ils profitent de cette circonstance pour confirmer tout ce qui a été reglé par rapport à la succession au Trône, & qu'ils promettent de nouveau de maintenir aux dépens de leurs biens & de leurs vies les arrangemens pris à cet égard. Le

Collége de la Noblesse a approuvé le Reglement proposé pour diminuer le luxe. Ce Reglement sera examiné par le Clergé & par les Représentans des Villes, dès qu'il l'aura été par le Committé secret. Le 4 Janvier les quatre Ordres du Royaume s'assemblerent en Corps, pour délibérer sur quelques affaires qui regardent l'administration des Finances & les moyens de favoriser les progrès du commerce. On lut le même jour dans la Chambre de la Noblesse un Mémoire présenté par le Baron de Buddenbröeck, qui a été pendant quelque tems au service des Etats Généraux des Provinces Unies, & qui étant revenu à *Stockolm* pour quelques affaires particulieres, a été nommé Lieutenant d'une Compagnie des Gardes Suedoises. Cet Officier, fils du Général Buddenbroëck qui a été décapité en 1744, expose dans ce Mémoire que son pere n'auroit point subi ce triste sort, si les Etats n'avoient été contraints de prévenir, en le sacrifiant, les troubles dont on étoit menacé, & d'appaiser par cette victime les clameurs d'une multitude irritée d'une longue suite de mauvais succès; qu'il implore la justice de la Diette, & qu'il supplie très-humblement cette assemblée de réhabiliter la mémoire d'un Général, auquel on ne peut reprocher que d'avoir été malheureux; qu'il se flate en même-tems que la Diette voudra bien révoquer la confiscation de ses biens. La Noblesse après la lecture de ce Mémoire l'a envoyé au Committé secret, afin qu'il donnât son avis sur la résolution qu'il convient de prendre à ce sujet. Le Roi a fait sçavoir aux Ministres Etrangers qu'ils eussent à s'adresser au Comte de Tessin pour toutes les affaires qui peuvent regarder leurs Cours.

Le Baron de Korff continuë d'insister pour obtenir une réponse décisive sur les représentations

qu'il a faites de la part de l'Impératrice de Russie.

En conséquence de la résolution prise dans la Diette, le Roi de Suede a fait écrire au Comte de Barck, son Envoyé Extraordinaire auprès de l'Impératrice de Russie, d'assûrer les Ministres de cette Princesse que Sa Majesté & les Etats du Royaume souhaitoient avec empressement de terminer le differend qui subsiste entre les deux Puissances par rapport au Reglement des limites de la Finlande, & que cette Cour se prêteroit volontiers à toutes les facilités qu'on pouvoit attendre de sa part sur cet article. Le Comte de Barck a ordre aussi de demander que l'Impératrice de Russie nomme des Commissaires pour traiter de cette affaire avec ceux que le Roi se propose d'envoyer. Lorsqu'on a déliberé dans la Diette sur la Requête présentée par le Baron de Buddenbroëck, cette Requête a été appuyée fortement par plusieurs Députés de l'assemblée. D'autres Députés ont prétendu que la révision du procès du feu Général, pere de ce Baron, non seulement exigeroit un tems fort considérable, mais encore seroit sujette à de grands inconvéniens; que sans entrer dans d'autres détails, il suffisoit de se rappeller certaines circonstances, dont on seroit obligé de réveiller le fâcheux souvenir; qu'ainsi il étoit plus convenable de laisser cette procédure dans l'oubli; qu'au reste il étoit juste de ne point faire souffrir la famille de ce Général du malheur qu'il avoit essuyé, & de pourvoir au soulagement de cette famille, en lui rendant ou la totalité ou une partie des biens dont elle a été privée. La Diette a reçû de la part de la famille du Comte de Lowenhaupt une Requête semblable à celle du Baron de Buddenbroëck.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne du 21 du mois passé qu'il a été décidé dans le Conseil d'Etat, que par égard pour les fortes instances des Hongrois, & afin de les récompenser du zéle qu'ils ont témoigné pour le service de la Reine, on incorporeroit le Bannat de Temeswar au Royaume de Hongrie. Le bruit court que la dignité de Primat de ce Royaume, laquelle rapporte deux cent mille florins par an, demeurera vacante pendant la guerre, & qu'on en employera les revenus aux besoins de l'Etat. Le 15 du mois de Février Sa Majesté reçut d'Italie un courier dont les dépêches ont donné lieu à la tenuë d'une conférence. On a fait partir pour l'armée destinée à agir contre les Genois, un train d'artillerie & une grande quantité de munitions de guerre. Le Prince de Saxe-Hildburfghausen, Gouverneur & Administrateur Général de la Croatie, étoit à la tête des bataillons Lycaniens, lorsqu'ils ont passé en revûë devant la Reine. Ce Corps s'est remis en marche pour se rendre dans les Pays-Bas, & il est conduit par le Comte de Harrach, Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté, & Commissaire Provincial. Le Gouvernement a fait lever trois autres bataillons de la même nation, lesquels demeureront en Croatie, d'où il vient d'arriver un nouveau Régiment d'Hussards que la Reine se propose d'envoyer aussi aux Pays-Bas. On parle d'assembler sur la Moselle une armée de trente mille hommes, afin de faire une diversion en faveur de celle des Alliés. Le Conseil de guerre a expédié une lettre circulaire à tous les Colonels, pour leur annoncer qu'à l'avenir le Comte de Salabourg, Commissaire Général des troupes, recevroit ses ordres di-

rectement de sa Majesté. On écrit de Pologne qu'il étoit arrivé quatre mille Jannissaires à Choczim; qu'on en attendoit vingt mille à Bender & dans les environs, & que la Porte se disposoit à envoyer de ce côté plus de quarante mille hommes, sans y comprendre les troupes irréguliéres. Les mêmes nouvelles portent que le Pacha de Choczim a été privé de son Gouvernement.

On mande de Berlin du 28 Février que la réponse de la Reine de Hongrie au Mémoire, qui lui avoit été présenté le 16 Septembre de l'année derniere, au sujet de la garantie que le Roi veut obtenir de l'Empire pour le Traité de Dresde, est dattée du 10 Décembre, mais que cette Réponse n'a été remise à S M. que depuis environ un mois. Il y est dit qu'une convention n'en détruit pas une précédente, lorsque l'une n'est pas opposée à l'autre; que le Roi par son suffrage à la Diette de l'Empire a pris part sans nulle réserve à la garantie de la Pragmatique Sanction; que par le Traité de Dresde sa Majesté n'a rien stipulé de contraire; qu'ainsi la Reine de Hongrie, en exigeant le concours du Roi à cette garantie, ne demande que l'exécution d'une obligation contractée par sa Majesté; qu'il n'est donc pas extraordinaire que cette Princesse regarde la garantie du Traité de Dresde par l'Empire, comme dépendante de la garantie promise par le Roi pour la succession de la Maison d'Autriche, & que la Cour de Vienne veüille que ces deux affaires marchent d'un pas égal; & soient réglées en même tems; que cette prétention peut même être légitimement appuyée sur l'article IX. du Traité de Dresde; que dans cet article il est fait mention d'une garantie de la part du Roi, relative à tous les Etats de la Reine de Hongrie; que la restriction portée par l'article

VIII, laquelle limite cette garantie aux Etats possedés par cette Princesse en Allemagne, n'exclud point les Pays bas, & que d'ailleurs le Roi, en vertu des loix que lui impose le lien qui existe entre le Grand Duc de Toscane & les Membres de l'Empire, doit s'intéresser efficacement en faveur de ce Prince, & aider à le maintenir dans sa dignité. La Cour de Vienne ajoute qu'en négociant séparement la garantie de la Grande Bretagne, le Roi s'est écarté lui-même du Traité de Dresde, & que surtout il a contrevenu au premier article de ce Traité, ainsi qu'aux résolutions de l'Empire, en favorisant les desseins de la Cour de France, & les démarches des Ministres de cette Cour auprès de plusieurs Princes d'Allemagne, & en s'opposant à l'assemblée d'une armée de l'Empire, sans égard pour ce qui avoit été ordonné par le *Conclusum* du 17 Décembre 1745. Peu de jours après avoir reçu la réponse de la Reine de Hongrie, le Roi a envoyé à cette Princesse un nouveau Mémoire, dans lequel on établit pour principe qu'aucune convention ne conserve sa force en entier, qu'autant qu'elle n'a pas été restrainte par une convention postérieure; que si dans le Traité de Dresde on avoit passé sous silence l'affaire de la garantie de la Pragmatique Sanction, la Reine de Hongrie seroit fondée à réclamer les conventions faites ci-devant sur ce sujet entre les deux Cours, mais que puisqu'il a été expliqué dans ce Traité avec la plus grande précision, jusqu'où la garantie doit s'étendre de part & d'autre, le dispositif du même Traité doit seul servir de régle sur cette matiere. Les Ministres de la Reine de Hongrie ayant voulu, pour donner plus d'extension aux engagemens, dans lesquels le Roi est entré par son accommodement

avec cette Princesse, se prévaloir d'une ancienne convention concluë en 1718 entre l'Empereur Charles VI & le feu Roi, on montre que quand même cette convention subsisteroit encore, elle ne pourroit servir à interprêter le Traité de Dresde, & que de plus la Cour de Vienne a elle-même dérogé à ladite convention. En 1728 l'Empereur Charles VI se trouva dans des circonstances très-fâcheuses, & les plus grandes Puissances de l'Europe étoient liguées contre lui. Le feu Roi, malgré les avantages considérables qu'on lui offroit dans l'autre Parti, résolut d'embrasser les interêts de la Maison d'Autriche. Sur les instances de la Cour de Vienne, il s'engagea à garantir la Pragmatique Sanction, à condition que l'Empereur lui procureroit la possession du Duché de Bergue après la mort du feu Electeur Palatin. Le Memoire du Roi rappelle ce qui s'est passé à l'égard de ce Duché, & les diverses occasions dans lesquelles en conséquence le feu Roi a déclaré que la Cour de Vienne n'ayant point tenu ses promesses, il se tenoit dispensé de satisfaire aux siennes. On en conclud que lorsqu'on a commencé les négociations pour le Traité de Dresde, le Roi n'étoit plus lié par la convention dont il s'agit, & l'on observe que si sa Majesté a fait connoître en certaines circonstances qu'elle ne songeoit pas à donner atteinte à la Pragmatique Sanction, elle n'a cependant jamais déclaré qu'elle eut intention de la garantir; que la Cour de Vienne devoit donc, supposé qu'elle eût voulu y obliger le Roi, stipuler expressément cette condition dans le Traité de Dresde; que puisqu'elle ne l'a pas fait, & puisqu'au contraire, pour prévenir toute équivoque, on est convenu par ce Traité que tous les Etats du Roi, sans aucune exception, lui seroient garantis par la

Reine de Hongrie, & que le Roi ne seroit tenu qu'à garantir à cette Princesse les Etats qu'elle possede en Allemagne, on ne peut exiger du Roi une garantie plus étenduë que celle à laquelle il s'est engagé; qu'on peut encore bien moins faire dépendre de cette prétention l'exécution de ce que la Reine de Hongrie a promis en termes formels de faire en faveur du Roi; que l'argument qu'on voudroit, pour colorer cette prétention, tirer de l'article IX. du Traité de Dresde, ne demande pour refutation que l'exposition même de cet article; qu'il est énoncé dans ledit article que la garantie dont il y est parlé, ne se négociera pas avec l'Empire en particulier, mais avec toutes les Puissances intéressées dans le Traité, qui prôcurera la pacification générale, & cela seulement dans le tems de la signature de ce dernier Traité; que pour ce qui regarde l'explication singulière prêtée à l'article VIII du Traité de Dresde, & par laquelle la Cour de Vienne s'efforce d'étendre aux Pays-Bas la garantie, dont le Roi s'est chargé par rapport aux Etats possedés par la Reine de Hongrie en Allemagne, ce n'est pas la peine d'entrer dans une discussion sérieuse; qu'il s'est déja écoulé plus d'un an depuis la paix concluë entre les deux Puissances, & que jamais sa Majesté Hongroise ne s'étoit avisée de former une demande si étrange. Pour répondre à l'article inseré dans l'écrit de la Reine de Hongrie, sur ce que les Membres de l'Empire doivent au Grand Duc de Toscane, on assûre que le Roi ne perdra jamais de vûë les devoirs que lui impose sa qualité d'Electeur envers le Chef du Corps Germanique, & qu'il satisfera pleinement à ces devoirs toutes les fois que les circonstances le requerreront, mais en même tems on ajoute que le Grand Duc de Toscane n'a personnelle-

ment aucune part à la guerre présente contre la France ; que cela est si vrai que ce Prince a entretenu sans interruption jusqu'à présent un Ministre auprès de sa Majesté Très-Chrétienne ; que si le Roi de France différe jusqu'à la paix, de reconnoître l'Election faite à Francfort en faveur du Grand Duc de Toscane, c'est une suite des troubles survenus avant cette Election ; que la France en a usé de même envers l'Empereur Charles VI avant la paix de Rastadt ; que la Reine de Hongrie a tenu la même conduite à l'égard de l'Empereur Charles VII, & que l'Empire ne s'est point cru obligé d'en marquer son ressentiment, ni de déclarer la guerre à cette Princesse ; qu'il est donc injuste d'accuser le Roi d'avoir violé ses obligations, en détournant l'Empire de s'engager dans les differends qui agitent l'Europe. De cet article on passe à l'examen des plaintes faites par la Cour de Vienne, sur ce que le Roi a négocié séparément la garantie de la Grande Bretagne pour la Silesie. On dit que sa Majesté, en ordonnant le 8 Janvier 1746 aux Ministres, qui résident de sa part à Londres & à la Haye, d'inviter le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces Unies à accéder au Traité de Dresde, leur recommanda formellement d'agir en cela de concert avec les Ministres de la Reine de Hongrie, mais que ces derniers, toutes les fois qu'on a voulu traiter avec eux cette affaire, se sont trouvés dépourvûs d'instructions, ou ont feint de l'être ; qu'on ne peut donc blâmer sa Majesté d'avoir pris des mesures pour la sûreté de ses Etats, & d'avoir cherché à acquerir des garanties, qui indépendamment du Traité de Dresde lui avoient été promises par d'autres conventions ; que de cette espece est la garantie obtenuë du Roi

de la Grande Bretagne ; que bien qu'elle soit relative au Traité en question, elle n'en est point une suite, & qu'elle est l'accomplissement de la convention de Hanover, dans laquelle la Reine de Hongrie n'a point été Partie contractante ; que par conséquent il n'étoit point nécessaire que la négociation se fît de concert avec M. de Wasner, mais qu'au reste on ne lui en a jamais fait de mystere, & qu'on l'y auroit volontiers admis s'il l'avoit souhaité. On néglige de répondre aux reproches vagues que la Cour de Vienne fait à sa Majesté de favoriser la France contre les intérêts de la Reine de Hongrie ; & l'on se réserve, lorsque cette Princesse alléguera des faits détaillés, d'en prouver évidemment la fausseté. Pour le présent, on se contente de faire voir que la Cour de Vienne accuse injustement le Roi d'avoir contrevenu aux décrets de l'Empire, en appuyant le système de la neutralité ; que le danger dans lequel l'Empire s'imaginoit être en 1745 de voir le feu de la guerre qui étoit allumée en Allemagne, y faire de plus grands progrès, est aujourd'hui entierement dissipé ; qu'ainsi les motifs qui ont pû donner lieu au *Conclusum* arrêté alors par le Corps Germanique, ont perdu la plus grande partie de leur force ; que malgré ces considérations sa Majesté est très-éloignée de vouloir s'opposer à ce *Conclusum*, ou en contester la validité ; qu'au contraire elle approuve pleinement les résolutions qui y sont contenuës, mais que ces résolutions portent seulement *que pour le maintien de la sûreté publique, & sans que cela tende à l'offense de qui que ce soit, les Etats de l'Empire, pour couvrir les Provinces d'Allemagne exposées au danger, fourniront le triple du contingent de troupes qu'ils ont coûtume de fournir & tiendront leurs troupes prêtes à*

marcher ; que bien loin qu'il soit mention de faire assembler ces troupes, on renvoye expressément à une délibération ultérieure l'examen de la maniere dont elles seront employées pour le bien de la Patrie & pour le maintien de la tranquillité commune ; que lorsqu'on fait de pressantes instances pour accélerer cette délibération, & pour obtenir que ces troupes s'assemblent, le Roi est donc en droit & même dans l'obligation, comme étant un des principaux Electeurs, de discuter avec soin, si les circonstances rendent cette démarche nécessaire ; que l'Empire joüissant intérieurement d'un parfait repos, aucune Puissance ne formant des prétentions sur l'Allemagne, le Roi Très-Chrétien ne demandant autre chose, sinon que le Corps Germanique demeure neutre & tranquille, ce Prince donnant même les assûrances les plus fortes qu'il n'attaquera point les Etats de la Reine de Hongrie situés en Allemagne, sa Majesté ne sçauroit se dispenser de juger qu'il est absolument inutile à l'Empire d'assembler une armée. A la suite de ces observations, le Roi déclare qu'il est toujours disposé à procurer les avantages de la Reine de Hongrie, autant qu'il pourra concilier cette bonne volonté, premierement avec le bien de l'Allemagne, & secondement avec la sûreté & les droits de la Maison de Brandebourg ; que si après la conclusion de la paix générale, on juge à propos de requerir des Etats de l'Empire le renouvellement de la garantie du Corps Germanique pour les possessions de la Reine de Hongrie, & de l'étendre même aux Provinces situées hors de l'Allemagne, sa Majesté n'y apportera aucun empêchement, pourvû qu'on n'exige rien d'elle sur cet article, au-delà des engagemens qu'elle a pris par le Traité de Dresde.

ESPAGNE.

SUivant les avis reçus de Cadix, l'équipage d'un Bâtiment Maltois, parti de la Havanne le 18 du mois de Novembre dernier, a rapporté que quatre vaisseaux de l'Escadre, commandée par l'Amiral Reggio, avoient mis à la voile pour revenir en Europe avec douze millions de piastres, mais que les vents contraires les avoient obligés de rentrer dans le Port; que la nouvelle de la mort de Philippe V. étant arrivée en même-tems à la Havanne, on y avoit assemblé le Conseil, & qu'il avoit été résolu de décharger le trésor qui étoit à bord de ces vaisseaux, & d'attendre de nouveaux ordres de cette Cour. On a sçû par le même Bâtiment, que ce trésor étoit augmenté de six millions de piastres, qui avoient été envoyées de la Vera Cruz. Le vaisseau de Registre *le Fort*, avec lequel ce navire a fait de conserve une partie de la route, est attendu à Madrid avec beaucoup d'impatience. Il a à bord cent mille piastres pour le compte de sa Majesté, & cinquante mille pour le Négociant qui l'a fretté. On juge par les fonds considérables qui reviennent du Méxique, que les marchandises y ont été venduës à un prix avantageux. Le 15 du mois passé, premier jour du Carême, le Roi, accompagné de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise des Hyeronimites, & il y reçut les Cendres des mains du Patriarche des Indes, son Grand Aumônier. Sa Majesté assista le même jour & le Dimanche suivant à l'Office dans la même Eglise.

L'Electeur de Cologne & l'Electeur Palatin ont protesté contre la résolution que quelques Etats du Cercle du Bas-Rhin ont prise d'entrer dans l'association des Cercles du Haut-Rhin & de Franconie.

ITALIE.

ON mande de Genes qu'un Corps des troupes commandées par le Marquis de Botta ayant surpris le 15 Janvier les Postes de Bussella & de Borgo di Fornari, ce Général attaqua quelques troupes de la République, qui furent obligées de se replier à Ponte Decimo, & qu'il s'empara de Pietra Lavezara. Sur l'avis qu'un Détachement de trois cent hommes, qui gardoit un des défilés de la Bochetta, s'étoit retiré dans un Village voisin, parce que n'ayant ni tentes ni barraques, il n'avoit pû résister à l'extrême rigueur du froid, quatre mille Allemands passerent le lendemain ce défilé & s'avancerent sur trois colonnes dans la Plaine de Polsovera. Aussi-tôt on sonna le tocsin dans toutes les Eglises, chacun prit les armes, & pendant qu'on fit marcher des troupes à Ponsanela, on envoya trois mille Paisans de la vallée de Bisagno occuper les hauteurs. Ces dispositions intimiderent les ennemis, qui dans la crainte qu'on ne leur coupât la retraite, prirent la fuite avec précipitation. Non contens de tailler en pièces tous les Génois qui tombent entre leurs mains, ils commettent tous les jours des excès inconnus parmi les nations policées. Ils ont fait mourir dernierement à coups de bâton un des principaux habitans de Rossiglione, fort âgé & qui étoit retenu au lit par la goute, & on trouva le 16 à Pietra Lavezara, qu'ils ont abandonné, les membres d'un jeune enfant qu'ils avoient coupé par morceaux, ses parens n'ayant pas eu le tems de l'emmener. La Communauté de Novi étant dans l'impuissance de payer les trois cent mille livres que le Marquis de Botta en exige par mois, ce Général

a fait mettre aux fers les Députés de cette Communauté, & il ne leur a accordé la liberté qu'après qu'ils se sont engagés, sous peine de passer par les baguettes, à payer ce qui étoit dû des contributions. De si grandes cruautés ont tellement irrité le peuple de Genes, qu'il vouloit massacrer tous les Officiers des troupes de la Reine de Hongrie, qui sont prisonniers de la République, & on n'a pû leur sauver la vie, qu'en posant une nombreuse garde au Convent du Saint Esprit, où ils sont enfermés. Le petit Conseil ayant ordonné le 16 qu'on rétablît, pour s'en servir à tout évenement, les fours qui étoient anciennement dans le Palais, quelques mal intentionnés répandirent le bruit que le Sénat pensoit à s'y fortifier, pour faire son accommodement particulier avec la Reine de Hongrie, & cela pensa exciter une émeute, mais le désordre fut bien-tôt appaisé. Le Pere Jean Baptiste Mari, de la Congrégation des Clercs Réguliers de la Providence s'embarqua le 16 pour aller exécuter une commission de la République auprès du Roi de Portugal. Il doit, en passant à Madrid, complimenter de la part du Doge & du Sénat le Roi d'Espagne sur son âvenement à la Couronne, en attendant que la République charge de cette commission un Ministre avec caractére.

Le Cardinal Marini est mort à Genes le 16 Janv. âgé de soixante & dix-neuf ans, dix mois & trois jours, étant né le 13 Mars 1667. Il étoit Président d'Urbin & Préfet des Rites, & il avoit été créé Cardinal en 1715 par le Pape Clément XI.

On apprend qu'un Détachement des ennemis est revenu à Pietra Lavezara, & qu'on n'a pû encore l'en chasser, mais on espere qu'il ne s'y maintiendra pas long-tems.

On mande de Genes du 4 Février que la nuit

du premier au 2 du mois passé on apprit que le matin suivant les troupes de la Reine de Hongrie devoient attaquer les Postes de Langasco, de Vittoria & de Croce d'Orero. Ces Postes furent sur le champ renforcés par plusieurs Compagnies de Grenadiers, par quelques autres troupes reglées & par un grand nombre de Païsans, & l'on fit avancer en même-tems vers Pietra Lavezara un Corps de troupes qui obligea les ennemis de se retirer, & qui les poursuivit jusqu'à Capane. Ils se présenterent le lendemain devant Croce d'Orero, mais on les repoussa, & on leur fit plusieurs prisonniers. Ces mauvais succès ne les rebuterent point, & ils firent, pour s'emparer de Vittoria, une tentative qui ne leur a pas mieux réüssi. Trois mille Païsans ont coupé la retraite au Détachement chargé de cette expédition, & l'on s'attend à être bien-tôt informé que ce Détachement aura mis bas les armes. Pour le réduire plus sûrement à cette nécessité, on a envoyé aux Païsans, qui le tiennent enveloppé, un renfort considérable. Le 4 un Corps de troupes de la Reine de Hongrie, lequel étoit posté à Campo au-dessus de Voltri, en a été chassé, & les Païsans ont été à sa poursuite. On a reçû avis que la Cavalerie Allemande, à laquelle le Marquis de Botta avoit distribué des quartiers dans les environs de Novi, s'étoit mise en marche pour se rendre dans le Parmesan. Des lettres adressées par le Marquis de Botta à quelques uns des habitans de la vallée de Polsevera, ayant été interceptées, on a découvert que ces habitans étoient d'intelligence avec ce Général, pour favoriser ses opérations. La plûpart de ces traîtres ont été arrêtés & conduits dans les prisons de cette Ville. Un nommé Bachelippa, qui est du nombre, a déja subi plusieurs interrogatoires, dans lesquels il

a revelé les principaux secrets de cette intelligence. Il a déclaré que le Marquis de Botta avoit répandu trente mille Genuines dans la vallée de Polsevera, pour engager une partie des Paysans, non-seulement à ne point s'opposer aux troupes de sa Majesté Hongroise, mais encore à se joindre à elles. Cette découverte a déterminé les Chefs du peuple à faire venir quatre mille hommes de la côte Orientale, afin de contenir dans le devoir les habitans de la vallée de Polsevera, qui ont été gagnés par l'argent des ennemis. La désertion est fort grande dans l'armée de ces derniers. Plus de quatre cent malades des Allemands, qui sont prisonniers de guerre, ayant été mis dans le Convent de Saint François de Castelletto, ils y ont causé une telle infection, que huit Religieux & même plusieurs habitans du voisinage en sont morts, ce qui a obligé de transporter ces malades au Lazaret. Le peuple tient actuellement son quartier général dans le Palais de Mrs Hippolite & Jean-Baptiste Mari. On assûre que la Reine de Hongrie a fait insinuer par le Général Jean-Luc Pallavicini, Commandant de Milan, qu'elle étoit disposée à consentir d'oublier le mauvais traitement fait à ses troupes, si la République vouloit lui payer une nouvelle contribution d'un million de Genuines.

On mande de Novi du 7 Février que la Reine de Hongrie ayant rappellé le Marquis de Botta, le Comte de Schullembourg, qu'elle a nommé pour le remplacer, s'est rendu de Vienne à Novi, & qu'il a pris le commandement des troupes. Il attend onze bataillons que le Comte de Brown doit lui envoyer, & il fait venir de Pavie huit canons & six mortiers, outre l'artillerie qu'il a ordonné qu'on lui amenât de Gavi. Aussi-tôt qu'il aura reçu ces secours, il tentera de reprendre

postes dont les Allemands s'étoient rendus maîtres, & qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son principal objet paroît être de recouvrer le poste de Pietra Lavezara, & de s'y fortifier. La nécessité dans laquelle le Marquis de Botta a été de faire retourner dans le Parmesan la Cavalerie qui étoit à Novi & à Voltaggio, empêchera les Allemands, quand même ils s'empareroient de tous les défilés des montagnes, de s'engager fort avant dans la vallée de Polsevera.

Les lettres écrites de Genes le 11 du mois dernier marquent qu'un détachement des troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Comte de Schullembourg, a repris le poste de Pietra Lavezara, & qu'il s'y est retranché avec quelques piéces de canon ; mais que les Genois n'en ont nulle inquiétude, & que jugeant inutile de sacrifier du monde pour chasser ce détachement, ils se sont contentés de lui couper la communication avec le Comte de Schullembourg. Ces lettres ajoûtent qu'un fameux Partisan, nommé Barbarossa, a taillé en piéces plus de deux cent Allemands qu'il a surpris sur les hauteurs de Voltri.

On mande de Turin du 14 Février que M. de Villetes, Ministre de S. M. Britannique, a eu une audience particuliere du Roi de Sardaigne, à qui il a donné part de la disposition dans laquelle est le Parlement de la Grande Bretagne de contribuer par de puissans subsides au soutien des Alliés de la Couronne d'Angleterre. Sa Majesté a donné ordre de mettre en quartiers de cantonnement les Régimens d'Infanterie de ses troupes, qui ont servi dans l'armée du Comte de Browne, & de faire marcher la Cavalerie vers le Montferrat. M. de Guibert, qui a servi en qualité d'Ingénieur général dans la même armée, & qui a dirigé les opéra-

tions de l'attaque d'Antibes, est de retour à Turin. Il a eu l'honneur de saluer le Roi, & de lui rendre compte des difficultés qui ont fait échoüer cette entreprise. *Les lettres de Villefranche* marquent *qu'il en est parti, sous l'Escorte d'une Frégate* Angloise, deux Bâtimens chargés de *vivres* pour les Garnisons que le Comte de Browne a *laissées* dans les Isles de Sainte Marguerite & de *Saint* Honorat.

On mande de Genes du 11. Février qu'on assûre que les Cours de Vienne, de Londres & de Turin, ont conclu une nouvelle Convention, par laquelle il a été stipulé qu'on entreprendroit incessamment le siége de cette Ville; que le Roi de Sardaigne fourniroit pour cette expédition quatorze Bataillons & quarante piéces de canon de batterie; que les Anglois la favoriseroient du côté de la mer; que la Reine de Hongrie *renforceroit* de toute l'Infanterie, dont le Comte de Browne pourroit se passer dans le Comté de Nice, l'armée commandée par le Comte de Schullembourg, & qu'aucune des Puissances Contractantes ne pourroit signer sans la participation des deux autres, un accommodement avec la République. *Les ennemis* ayant repris le poste de Pietra Lavezara, y ont construit un retranchement, & élevé une batterie. Malgré leurs précautions pour conserver ce poste, il auroit été facile d'en chasser le détachement qui l'occupe, mais on a jugé qu'il étoit plus convenable de couper la retraite à ce détachement, & d'obliger par la famine les troupes dont il est composé, de se rendre prisonnieres de guerre. Comme le Roi de Sardaigne a fait arrêter divers Bâtimens Genois le long de la côte de Genes à Savone, on a envoyé une Barque armée pour les *délivrer*. Il est entré le 8 dans ce Port deux Galiottes Napolitaines

litaines, à bord desquelles est le Marquis de Torrechiusa, Grand d'Espagne, qui retourne à Madrid.

GRANDE BRETAGNE.

IL fut décidé le 2 du mois passé par la Chambre des Communes qu'on mettroit une imposition de cinq livres sterlings sur chaque carosse, & de deux sur les chaises, & qu'on leveroit un million de livres sterlings par voie de Lotterie sur le produit de cette taxe. Le 6 la même Chambre accorda quatre cent trente-trois mille livres sterlings à la Reine de Hongrie pour l'entretien des soixante & dix mille hommes qu'elle s'est engagée d'avoir cette année à l'armée des Alliés dans les Pays-Bas; trois cent mille au Roi de Sardaigne, pour remplir les conditions du Traité de Worms; quatre cent mille pour les treize mille hommes d'Infanterie, & les cinq mille de Cavalerie des troupes Hanoveriennes à la solde de la Grande Bretagne, & dix mille pour la dépense de l'artillerie, que ces troupes conduisent avec elles. Cette Chambre résolut le 8 de continuer jusqu'au 23 Juin de l'année prochaine la perception des droits sur le malt & sur les boissons fortes, & elle ordonna que les cent douze mille huit cent livres sterlings, que les nouvelles impositions établies sur ces boissons ont produites au-delà de ce qu'elles avoient rapporté en 1745, fussent employées au service de cette année. On fit ensuite dans la Chambre la seconde lecture du Bill pour réserver une partie des prises faites par les vaisseaux du Roi, laquelle sera destinée à récompenser les équipages qui s'empareront de vaisseaux de guerre François ou Espagnols. Le Parlement a commencé le 3 de ce mois le procès du Lord Lovat, & le

Roi a donné de nouvelles Patentes au Lord Chancelier, pour présider au jugement en qualité de Grand Stewart d'Angleterre. Le 9 du mois passé, le Commun Conseil s'assembla à la Maison de Ville, & il y fut réglé qu'on présenteroit une Requête au *Parlement* contre le *Bill* qui regarde la naturalisation des *Protestans Etrangers*. Deux Bataillons des Gardes à pied, & le Régiment de Dragons de Rich prirent le 8 la route de *Gravesend* & de Wolwich, où ils s'embarquerent le 9 sur plusieurs bâtimens de transport avec le Régiment de Fusiliers de Galles, pour passer dans les Pays-Bas. On a reçu avis de Corck que le Régiment Royal, ceux de Bragg, de Richbell, de Trampton & de Harrison, & celui des Montagnards d'Ecosse, commandé par le Lord Jean Murray, s'étoient aussi embarqués pour la même destination. Le Gouvernement a donné ordre d'enlever tous les matelots qui se trouveront dans *les Ports* situés le long de la Manche, & de les conduire à bord des vaisseaux d'une nouvelle *escadre*, qu'on équipe avec toute la diligence possible. Selon les lettres de Spithead, l'Amiral Bing donna le 4 au soir le signal, pour que les navires, qu'il doit escorter avec les vaisseaux de guerre *le Superbe*, *le Lichtfield*, *le Colchester* & *le Winchelsea*, se disposassent à lever l'ancre. La galiotte à bombes *la Grenade* a enlevé un Corsaire de Dunckerque de dix canons, d'un pareil nombre de pierriers, & de cent hommes d'équipage. Un navire François a été conduit à Gibraltar par le Corsaire *le Saltash*, & le bâtiment *le Saint Joseph* qui venoit de la Martinique, a été pris par un Armateur de la nouvelle Yorck. Les Commissaires de la Montagne de Sainte Marguerite ont déclaré Messieurs Jacques Stotmouth & Charles Oliphant coupables de

haute trahison, & se sont séparés ensuite pour ne plus se rassembler. M. Archibald Stewart, ci-devant Lord Prevôt de la ville d'Edimbourg, a obtenu, en donnant caution, la permission de sortir de la Tour.

Le 16 Février après midi le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & Sa Majesté, après avoir mandé la Chambre des Communes, donna son consentement au Bill pour la nouvelle taxe sur les maisons & pour la création de quatre millions quatre cent mille livres sterlings d'annuités, hypotéquées sur cette taxe, & au Bill concernant les moyens d'arrêter les progrès de la maladie épidémique qui regne parmi les bestiaux. Les Seigneurs ont résolu de présenter une adresse au Roi, pour le supplier de leur faire remettre un état des dettes de la Nation. Le 13 du mois passé la Chambre des Communes passa les deux Bills, qui furent approuvés le 16 par Sa Majesté. Cette Chambre fit le 14 la premiere lecture de celui, pour continuer les droits sur le malt & sur les boissons fortes. Le 17 elle a accordé au Roi cinquante-neuf mille quatre cent quarante-cinq livres sterlings, pour remplir les engagemens contractés avec les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Baviere; cent soixante six mille cent quatre-vingt-dix-huit pour les dépenses extraordinaires, occasionnées par la révolte de l'Ecosse, ausquelles le Parlement n'avoit pas pourvu; cent soixante & deux mille pour l'entretien des six mille Hessois, qui sont à la solde de la Grande Bretagne; quarante-huit mille cinq cent soixante & quinze pour les appointemens des Officiers Généraux; vingt-neuf mille neuf cent quatorze pour les Officiers des troupes de terre & de mer, à la demi paye; deux cent six mille deux

cent cinquante-trois pour les onze mille cinq cent cinquante hommes de Marine, qui seront employés cette année ; trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre pour les pensions des veuves des Officiers réformés ; six mille cent vingt pour remplacer les chevaux qui ont été perdus l'année derniere dans les batailles de Falkirk & de Culloden, & trois mille pour achever le Pont de Westminster. Le 11 le Roi fit dans le parc de Saint James la revuë du Régiment de Dragons du Duc de Cumberland, qui étoit à la tête. Ce Régiment ne fera point cette année la campagne dans les Pays-bas, où l'on enverra à sa place celui de Hawley ; qui s'embarquera incessamment avec quelques autres troupes. Le Duc de Cumberland est parti le 12 pour retourner à la Haye, afin de concerter avec les Etats Généraux les moyens de faire assembler de bonne heure l'armée des Alliés. Les Commissaires du Bureau des vivres ont fait l'adjudication du marché, pour l'approvisionnement de tous les vaisseaux de guerre qui seront destinés à croiser dans la Manche. Le vaisseau de guerre *le Grand Turc* a pris le Corsaire François *le Tavignon*, de vingt-quatre canons & de cent vingt hommes d'équipage, lequel depuis le commencement de la guerre s'étoit emparé de plus de trente navires Anglois, & qui dans sa derniere course a enlevé deux bâtimens venans, l'un de Boston & l'autre de Livourne. M. Guastaldi, Ministre de la République de Genes a donné part au Duc de Newcastle, Sécretaire d'Etat, de la résolution prise par cette République, d'envoyer à Londres le Marquis Doria pour exécuter une commission auprès du Roi.

Le Lord Chancelier a présenté aux Seigneurs un Bill, pour abolir les Justices des particuliers

en Ecosse, & pour les réunir à la Couronne. Les Seigneurs ont renvoyé au 16 du mois prochain le procès du Lord Lovat, qui devoit commencer le 6 de ce mois. La Chambre des Communes a passé le Bill du Malt, & le 11 elle continuera de délibérer sur le subside. Elle a résolu de prier le Roi de lui communiquer les mesures, qui ont été prises pour établir à Gibraltar un Gouvernement civil. On croit que le Parlement finira dans deux mois ses séances, & que le Roi se rendra ensuite à Hanover. Le Comte de Kildare a été créé Pair de la Grande Bretagne, sous le titre de Vicomte de Leinster. Le Roi a nommé M. Cosne, pour aller en qualité de Commissaire de Sa Majesté, recevoir en France les prisonniers Anglois que Sa Majesté Très-Chrétienne a consenti de remettre en liberté. On a reçu avis de Portsmouth que le 28 du mois dernier l'Amiral Byng en avoit fait voile avec les vaisseaux de guerre *le Colchester*, *le Litchfield* & *le Superbe*. Le vaisseau de guerre *le Bristol* a conduit à Plymouth un navire François.

PROVINCES-UNIES.

ON mande de la Haye que le Duc de Cumberland y étant revenu de Londres la nuit du 15 au 16 du mois passé, le Président de l'assemblée des Etats généraux alla le 16 à onze heures du matin complimenter ce Prince au nom de cette assemblée. Ce Prince a donné le 20 un magnifique repas à quelques Ministres Etrangers & à plusieurs autres personnes de distinction. Le 17 il soupa chés le Comte de Golofkin, Ambassadeur Extraordinaire de l'Impératrice de Russie. Les Députés des Etats de la Province d'Utrecht se séparerent le

22, pour reprendre leurs séances le 2 de ce mois. Le même jour le Comte de Wassenaar de Twickel, Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux aux conférences de Bréda, partit pour y retourner. Il sera suivi incessamment du Comte de Sandwych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, & de M. de Macanas, qui doit s'y rendre en la même qualité de la part de Sa Majesté Catholique. M. du Theil nommé par le Roi pour remplacer le Marquis de Puysieulx dans les mêmes conférences est attendu aussi dans peu à Bréda, & l'on a reçû avis de son arrivée à Anvers. M. Chiquet, chargé des affaires de la Cour de France pendant l'absence de M. l'Abbé de la Ville, Ministre du Roi T. C. auprès de cette République, a eu ainsi que M. de Macanas, une conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux. Il est arrivé de Londres par le Pacquetbot qui a apporté les lettres du 17, un courier dépêché de Lisbonne à la Reine de Hongrie par le Comte de Rosemberg. On a été informé par ce courier que le Roi de Portugal n'avoit négligé aucun bon office, pour seconder les dispositions de Sa Majesté Britannique à un accommodement avec l'Espagne, mais que Sa Majesté Catholique avoit déclaré qu'ayant envoyé aux conférences de Bréda un Ministre instruit de ses dernieres résolutions, elle jugeoit convenable de s'en remettre à ce qui seroit reglé dans ces conférences, & que d'ailleurs elle persistoit dans le dessein de ne conclure aucun Traité rélatif à la pacification générale, que d'un commun accord avec Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Comte de Sandwych reçut le 17 de Turin un courier, qu'il fit partir sur le champ pour Londres.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi & la Reine entendirent le 18 du mois dernier dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin pere du Roi.

Le 19 premier Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique. Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent l'après-midi à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

Le 21. le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent au Sermon du même Prédicateur.

Leurs Majestés & la Famille Royale virent le 22 dans la Sale préparée pour les fêtes du Mariage de Monseigneur le Dauphin, la seconde représentation du Ballet intitulé *l'Année Galante*.

Les Prêtres de la Congrégation de la

Mission, dans l'Assemblée générale qu'ils ont tenu à Paris en leur Maison de S. Lazare, ont élû le 16 pour Supérieur-Général de leur Congrégation le Pere Louis Debras, Supérieur du Séminaire de Tours & Visiteur de la Province de Bretagne.

Le 23 l'Abbé de Choiseul Stainville soûtint en Sorbonne, pour être reçû Bachelier, une Thése qu'il a dédiée à Monseigneur le Dauphin, & que le 18 il avoit eu l'honneur de présenter à S. M. & à ce Prince.

Le 26 second Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent à la prédication du Pere Hericourt.

Leurs Majestés entendirent le 24 & le 28 le Sermon du même Prédicateur.

Le premier de ce mois le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, virent une représentation de l'Opera de Persée, auquel on a ajouté un nouveau Prologue dont les paroles sont de M. de la Bruere, & la Musique, de M. Bury.

Le 5 de ce mois troisiéme Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

La Reine accompagnée de même entendit le 3 & le 7 le Sermon du même Prédicateur.

Leurs Majestés & la Cour virent le 8 une seconde représentation de l'Opera de Persée & du nouveau Prologue qui y a été ajouté.

Le Roi a disposé de la Capitainerie des Chasses de la Varenne du Louvre, en faveur de M. de Vandiere.

Le Roi a donné au Marquis de Mirepoix, Lieutenant Général de ses Armées, le Gouvernement de Brouage, vaçant par la mort du Vicomte de Beaune.

S. M. a accordé le Régiment d'Infanterie de la Sarre, qui vaquoit par la mort de M. de Tombebeuf, à M. de Tombebeuf de Monpouillan son frere, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie du Roi; l'agrément du Régiment de la Marche au

Marquis de Rochambeau, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Saint-Simon; celui du Régiment Dauphin Cavalerie, vacant par la mort du Marquis de Voluire au Comte de Marbeuf, Capitaine dans le Régiment des Cuiraſſiers; celui de Cavalerie d'Orleans, vacant par la démiſſion du Comte de Montauban, au Comte de Melfort, Colonel du Régiment de la Marche.

Le Roi ayant diſpoſé des Emplois qui vacquoient dans la Gendarmerie, a nommé le Marquis de l'Eſperoux, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre; le Chevalier de Biſſy, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers de Bretagne; le Chevalier de Monaco, Sous-Lieutenant de cette Compagnie; le Marquis de Clermont Montoiſon, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins; le Marquis de Cruſſol d'Amboiſe, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre; le Marquis de Jaucourt, premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de Bretagne; le Comte de Biarnay, Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons; M. de Sommievres, Enſeigne de la Compagnie des Gendarmes de Berry; le Marquis Dupleſſis Chaſtillon,

Enseigne de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans ; le Comte de Fougiere, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois ; le Marquis de Fosseuse, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Reine ; le Marquis de Carvoisin d'Achy, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, & le Marquis de Fourbin, second Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de Berry.

S. M. en considération de la conduite tenuë pour la défense d'Antibes par le Comte de Sade, qui y a commandé pendant le bloeus & le siége de cette Place, l'a nommé Maréchal de ses Camps & Armées.

Le Roi a accordé le Régiment d'Infanterie de Dauphiné, vacant par la mort du Comte de Vaubecourt au Vicomte de Nettancourt son frere, Capitaine dans le même Régiment, & S. M. a disposé d'un Guidon de Gendarmerie en faveur de M. de Gardouche de Belesta.

Le 12 de ce mois quatriéme Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

Leurs Majeſtés entendirent le 10 & le 14 le Sermon du même Prédicateur.

Le 12 les Députés des Etats de la Province d'Artois eurent audience du Roi, étant préſentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province en ſurvivance du Duc d'Elbœuf & par le Comte d'Argenſon, Miniſtre & Secretaire d'Etat de la Guerre, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître, & M. Deſgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de M. de Gherbode, Abbé de St. Bertin, de M. Doreſmieulx de Foucquieres, pour la Nobleſſe, & de M. Harduin, Echevin de la ville d'Arras, pour le Tiers-Etat.

Le Roi vit le 15 dans la Sale préparée pour les fêtes du mariage de Monſeigneur le Dauphin, la premiere repréſentation du Ballet, intitulé *les fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, dont les paroles ſont de M. Cahuſac, & la Muſique de M. Rameau.

Les Prélats & les autres Députés dont l'Aſſemblée générale du Clergé étoit compoſée, ſe rendirent le 12 de ce mois à Verſailles pour prendre congé du Roi, ſuivant l'uſage établi à la fin de chaque Aſſemblée, & ils eurent une audience de S. M. avec les honneurs qui ſont rendus au Corps du Clergé. Ils furent préſentés par

le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire d'Etat, & conduits par le Grand-Maître & le Maître des Cérémonies. L'Archevêque d'Arles porta la parole au nom des Députés.

BENEFICES DONNE'S.

Le Roi a accordé l'Abbaye Réguliere de la Trappe, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Seez*, à Dom Brun, dit *Malachie*, Prieur du Convent de cette Abbaye.

Celle de S. Desir, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lizieux, à Madame de Vaulanglart.

Le onze du mois dernier le Corps-de-Ville, le Duc de Gêvres Gouverneur de Paris étant à la tête, eût l'honneur de complimenter Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine sur leur mariage, & de leur offrir les présens que la Ville est dans l'usage de faire en ces occasions. M. de Bernage Prévôt des Marchands, porta la parole au nom du Corps-de-Ville, lequel étoit en robes de cérémonie, & qui fut conduit à l'audience de Monseigneur le Dauphin & à celle de Madame la Dauphine, par le Marquis de Brezé Grand Maître des Cérémonies.

Le 12. à six heures du matin il y eût une salve de boëtes & des canons de la Ville; on fit une nouvelle salve à sept heures du soir, & ensuite on tira dans la place de l'Hôtel-de-Ville le feu d'artifice, que le Corps-de-Ville avoit fait préparer à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.

La décoration de ce feu représentoit un Temple destiné pour les nôces de Neptune & d'Amphitrite, & qui étoit de figure octogone, ouvert sur les huit côtés. Son architecture étoit composite, en marbre de couleur, avec entablement doré. Devant la principale face du Temple, & au pied du dégré qui y conduisoit, on voyoit Neptune & Amphitrite dans un char de nacre tiré par deux chevaux marins, & conduit par l'Amour qui portoit le Trident du Dieu de la mer. Ce char étoit accompagné de plusieurs Divinités des eaux, montées sur des Dauphins. Un grand ceintre d'arcade, appuyé sur les entablemens, couronnoit la face du fond, & étoit couvert d'un tableau dans lequel la France étoit peinte, recevant des mains du Génie de la Pologne le Portrait de Madame la Dauphine. Dans le couronnement des deux petites faces du Temple étoient les Armes accolées de Monseigneur le Dauphin &

de cette Princeſſe, & les quatre pans coupés de l'édifice portoient des enfans dans des nuages. L'Autel étoit placé au milieu du Temple, & à la droite de cet Autel paroiſſoit l'Hymen qui y mettoit le feu avec ſon flambeau. Tout l'édifice étoit conſtruit ſur un ſocle de roches, couvertes de diverſes richeſſes de la mer, & ſur leſquelles étoient aux quatre angles quatre groupes compoſés chacun d'une Nayade, & d'un Triton qui portoit un Etendart ſemé de fleurs de Lys. Des palmiers dorés enveloppoient tous les angles ſaillans du bâtiment. Le feu commença par la flamme de l'Autel, laquelle fut allumée par le flambeau de la figure de l'Hymen; le reſte de l'artifice partit des roches qui formoient le ſocle, & des nuées des couronnemens, & pendant qu'il dura on apperçût en l'air cette Inſcription, *Vive Louis*, tracée en caractéres de feu, leſquels changerent pluſieurs fois de forme & de couleur. Quoique le tems ne fut pas favorable, ce feu exécuté conjointement par les Artificiers François & Italiens, qui ſe ſont empreſſés à l'envi de ſe diſtinguer, a mérité l'approbation des Juges les plus difficiles, & il a répondu par ſa magnificence au deſir que le Corps-de-Ville avoit de marquer par une fête d'éclat ſes ſentimens,

& ceux de tous les habitans de cette Capitale, sur-tout ce qui intéresse leurs Majestés & la Famille Royale.

Après l'artifice la décorasion fut illuminée en dedans par un grand nombre de terrines, & en dehors par huit grands Ifs de lumieres, disposés dans le pourtour du Temple, & cette illumination produisit un second spectacle, qui seul auroit été digne de satisfaire la curiosité publique.

Par un vaisseau arrivé depuis peu de Saint-Domingue, on a appris les circonstances suivantes, concernant le convoi qui est parti des Ports de France *le 6 Octobre dernier*, sous le commandement de M. Dubois de la Mothe Capitaine de Vaisseau. Ce convoi étant arrivé le 28 Novembre devant le Fort Royal de la Martinique, M. Dubois de la Mothe y fit entrer la Flotte destinée pour cette Isle, & continua sa route avec la Flotte expediée pour Saint Domingue.

Le lendemain à huit heures du matin il apperçût quatre Vaisseaux au vent qui venoient à toutes voiles sur lui. Comme il n'avoit alors que le Vaisseau *le Magnanime* de soixante & quatorze canons qu'il montoit, & la Fregate l'*Etoile* de quarante canons, il fit signal à toute la Flotte de

forcer de voiles avec la Fregate ; il mit en même tems en panne pour arrêter les Vaisseaux ennemis, à mesure qu'ils approcheroient, & ce ne fut que quand tous les Navires Marchands & la Fregate furent passés de l'avant, qu'il fit servir sous les deux huniers sur le ton. Deux des Vaisseaux ennemis l'ayant approché, il tira ses canons de retraite sur eux. Ils y répondirent par leurs bordées, & le combattirent tout de suite par les hanches. M. Dubois de la Mothe s'apperçût dans cette conjoncture, que plusieurs Navires de sa Flotte s'étant ébranlés, se trouvoient exposés à tomber entre les mains des ennemis. Il prit sur le champ le parti d'attirer sur lui seul la chasse des quatre Vaisseaux ennemis. Les manœuvres qu'il fit dans cette vûë lui réussirent, & après avoir fait arriver tous les bâtimens qui restoient avec lui, il donna ordre à la Fregate de les suivre ; afin de les mettre à couvert des Corsaires qu'ils pourroient rencontrer aux atterrages de Saint Domingue, où il leur indiqua un rendez-vous. Il ne s'occupa plus que de se défendre contre les Vaisseaux ennemis, de telle sorte que sa Flotte eût assés de tems pour se sauver. Il redoubla son feu contre les deux bâtimens qui le canonnoient, & il les força enfin à trois

heures après minuit de tenir le vent pour s'éloigner & attendre les deux autres.

Le 30 Novembre au matin ils reparurent tous quatre, il n'y en eût encore que deux qui pûrent l'approcher, & ceux-ci se tinrent à une certaine distance jusqu'à quatre heures après-midi, que voyant que les deux autres ne pouvoient pas se joindre à eux pour attaquer ensemble *le Magnanime*, ils se déterminerent à quitter la chasse.

C'est ainsi que M. Dubois de la Mothe avec ce seul Vaisseau, par l'habileté & la hardiesse de ses manoeuvres a sauvé sa Flotte contre quatre Vaisseaux dont un étoit de quatre-vingt canons, deux de soixante & l'autre de cinquante. Il continua sa route pour le rendez-vous qu'il avoit donné à sa Flotte sur la côte de Saint Domingue. Sur ce qu'il avoit remarqué que plusieurs Navires s'étoient dispersés, il régla sa navigation de maniere à pouvoir rallier ceux qui se rencontreroient dans les parages par où il devoit passer, & il en rallia en effet vingt-cinq avec lesquels il entra au Cap. A l'égard des autres, ils se sont rendus avec la Fregate l'*Etoile* dans d'autres Ports de Saint Domingue, à l'exception de trois qui ont été pris par des Corsaires ennemis sur la côte du Sud de

cette Isle, & de trois autres dont on n'avoit pas eû de nouvelles, & qui étoient attendus.

On mande de Bruxelles du 26 du mois passé qu'on vient de publier un Edit par lequel le Roi permet aux Communautés des Villes du second ordre du Duché de Brabant, ainsi qu'aux Communautés des bourgs & des villages de cette Province, de faire des emprunts en constitutions de rentes, pour payer les charges extraordinaires qui leur sont imposées. Le même Edit porte que trois ans après la conclusion de la paix on commencera à procéder au remboursement de ces emprunts, & que les Communautés auront alors la liberté d'établir pour cet effet une imposition sur les denrées de certaine nature; que ces Communautés ne pourront constituer aucunes rentes, qu'elles n'ayent remis préalablement aux Députés des Etats de la Province un état des sommes dont elles auront besoin, & que l'argent qu'elles emprunteront ne sera point employé au payement des Guides ni des Pionniers, non plus qu'aux dépenses pour les chevaux & les charois qu'elles seront obligées de fournir. Le Duc de Bouteville, qui commande en cette Ville fit le 18 la revûë du Régiment de Nop-

mandie. On attend de Courtray le Régiment d'Uhlans du Maréchal Comte de Saxe & de quelques autres troupes. Celles qui composent la garnison d'Anvers doivent être considérablement renforcées ; & l'on a commandé deux mille Pionniers pour travailler aux nouveaux ouvrages qu'il a été résolu d'ajouter aux fortifications de cette Place, où l'on fait conduire tous les jours une grande quantité de vivres & de munitions de guerre. Un Corps de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie ayant porté une grande Garde à une lieuë en-deçà de Tirlemont, & les habitans des lieux voisins étant fort allarmés à cette occasion, on a fait avancer un détachement à Genappe. On parle beaucoup du prochain retour du Maréchal Comte de Saxe dans ce pays, & l'on assûre que tous les Officiers de l'armée, qu'il doit commander, ont ordre d'avoir joint leurs Régimens au premier du mois d'Avril. Le 15 de ce même mois le Duc de Bouteville donna une fête à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin. Cette fête fut annoncée le matin par une salve générale de l'artillerie des remparts, & le soir l'Hôtel du Commandant fut entierement illuminé. Toutes les personnes qualifiées de la Ville y souperent, ainsi

que les principaux Officiers des troupes de la garnison. Le repas fut suivi d'un Bal qui dura toute la nuit ; & pendant lequel on distribua des rafraichissemens en abondance. On écrit de Namur que le Comte de Lowendalh y a célebré aussi avec beaucoup d'éclat le mariage de Monseigneur le Dauphin. Le 9 jour destiné pour cette fête, ce Lieutenant Général fit représenter une Comédie sur un Théâtre qui avoit été construit par ses ordres dans une des Sales de la maison du Gouvernement. On servit ensuite plusieurs tables avec autant de profusion que de délicatesse, & après un très-beau feu d'artifice il y eût un Bal masqué.

EXTRAIT d'une Lettre du Camp de Grasse le 18 Février.

LEs ennemis, depuis qu'ils ont repassé le Var, sont campés sur la rive gauche de cette riviere, où ils ont élevé plusieurs batteries & construit divers retranchemens. Il regne beaucoup de maladies dans leur armée, & l'on compte actuellement dans leurs Hôpitaux plus de dix mille soldats. La mortalité y est si grande que leurs Bataillons les plus forts ne sont pas à trois cent hommes. Leur Cavalerie qui man-

quoit totalement de subsistance, a repris la route de Lombardie, les Cavaliers étant obligés de mener par la bride leurs chevaux, dont la plûpart tombent morts dans les chemins, & dont à peine on pourra sauver la troisiéme partie. Cette Cavalerie passe par le Col de Tende, & onze Bataillons, que le Comte de Browne a détachés de la même armée, marchent du côté de Savonne. Selon les apparences ils seront suivis de quelques autres. M. d'Arnault, avec les troupes qui ont composé l'avant-garde de l'armée du Roi, occupe Saint Laurent & la partie du Pont qui traverse le grand bras du Var, & vingt Bataillons campent par Brigades le long de la rive droite de cette riviere depuis la mer jusqu'au Brock. La rareté des fourages & & la difficulté de faire transporter les vivres mettant le Maréchal Duc de Belle-Isle dans la nécessité de suspendre ses opérations, ce Général a envoyé dans la Basse-Provence, dans le Languedoc & dans le Dauphiné trente Bataillons & toute la Cavalerie, & il n'a gardé qu'un Régiment de Dragons & les Hussards. Il auroit même séparé entierement les troupes, s'il n'avoit pas été à propos d'exciter, en tenant un Corps considérable sur le Var, l'inquiétu-

de des Allemands & des Piémontois, & si ce n'étoit un moyen d'achever de ruiner leur armée, que de la contraindre à demeurer dans le Comté de Nice. Les troupes de sa Majesté Catholique sont allées prendre des quartiers dans le Languedoc.

Prises de Vaisseaux.

On mande du Havre que le Capitaine Deschenais Threhouart commandant le Corsaire *la Marie Magdeleine*, de Saint Malo, s'est rendu maître de la corvette du Roi de la Grande Bretagne *le Hornett*, & des Navires Anglois *le Roi Guillaume*, de six cent tonneaux; & *la Diligence*, de deux cent. Le premier de ces deux Navires portoit à la Jamaïque cent canons de vingt-quatre livres de balle; quatorze canons de trente-deux, & differentes munitions.

Le Corsaire *le Tigre*, de Saint Malo, monté par le Capitaine Emerie, a envoyé au Havre un Vaisseau Marchand de la même nation.

Il est arrivé aussi dans ce dernier Port un autre bâtiment Anglois nommé *le Terrible* dont la charge consistoit en tabac, & qui a été pris par le Corsaire *le*

Tavignon, de Saint Malo, que commande le Capitaine Ruault de la Mothe. Ce même Corsaire s'est emparé du Navire *la Charmante Marie*, qui a été conduit à Morlaix, & qui étoit chargé de vin de Cherez, de graine de lin & de guildive.

Le Capitaine Hautmenil Hugon qui monte le Corsaire *le Conquerant*, de Granville, est rentré dans ce Port avec le bâtiment ennemi *le Pêcheur*, de cent vingt tonneaux, chargé de tabac. Il a fait deux autres prises dont une s'est rachetée pour la somme de trente-six mille livres.

Le Corsaire *la Revanche*, Capitaine Dupré Hugon, du même Port, a enlevé le Navire *le Boyd Galley*, de trois cent tonneaux, à bord duquel il y avoit une grande quantité de draps, de toiles & d'autres marchandises.

Suivant les avis reçûs de Saint Malo, le Corsaire *l'Heureux* commandé par le Capitaine Dorbelais, y a conduit le Corsaire *le Williammain*, de Jersey, armé de huit canons & de huit pierriers, & il s'est emparé aussi du Navire *la Fortune*, chargé de sel & de vin de Portugal. Le Navire *le Cesar* chargé de sucre, a été pris par le Corsaire *le Cerf*, que monte le Capitaine Robert Bernard. Le Corsaire *la Sultane*, dont

dont M. Pinou est Capitaine, s'est rendu maître du bâtiment *la Rebecca & Marie*, dont la cargaison consistoit en tabac & en pelleteries, & d'un autre Navire Anglois, chargé de sel. Les Capitaines Ribard & Giraudais Chenart qui commandent les Corsaires *l'Alcide* & *la Riche*, ont repris sur les ennemis, le second, le Navire *la Jeanne*, sur lequel il y avoit des cuirs, des laines & des fruits, le premier, le bâtiment *le Grand Conty*, de trois cent soixante tonneaux, armé de vingt canons, & qui avoit fait voile de la Rochelle pour l'Amérique avec un chargement considérable.

Les lettres de la Rochelle marquent que le Navire *l'Humilité* de Glasgow, de quatre-vingt canons, à bord duquel on a trouvé diverses marchandises, a été conduit dans le premier de ces deux Ports par le Corsaire *le Lyon*, de Bayonne.

On a appris de Saint Jean de Luz qu'il y étoit arrivé un bâtiment ennemi, nommé *le Suresaw*, dont la charge consistant en toiles à voiles, en cordages & en munitions de guerre, étoit destinée pour la Caroline. Cette prise a été faite par le Corsaire *le Comte de Noailles*, que monte le Capitaine Molleres.

Le Corsaire *le Romieu*, Capitaine Ber-

the, s'est rendu maître de deux bâtimens, l'un d'environ deux cent tonneaux, chargé de sucre & de taffia, l'autre chargé d'étain & d'autres marchandises.

Le Capitaine Deschesnays Trehouart qui monte le Corsaire *la Marie Magdeleine* de Saint Malo, y a conduit le Navire *la Diligence* de Londres, de cent soixante-dix tonneaux.

On mande du Havre qu'il y est arrivé un bâtiment appellé *la Galere de Rokley*, de deux cent tonneaux, chargé de différentes marchandises, lequel a été pris par les Corsaires *le Comte de Maurepas*, de Dunkerque, & *le Romieu*, du Havre.

Le Navire Anglois *la Prudence*, chargé de sucre, a été enlevé par le Capitaine Figoly, commandant le Corsaire *le Figoly*, & il à été mené à Dieppe.

Le Corsaire *la Gorgone*, de Dieppe, Capitaine Cok, a rançonné pour huit cent livres sterlings les Navires *l'Alexandre & Helene*, de soixante & dix tonneaux, & *le Georges & Marie*, de deux cent.

Le Capitaine Lamy qui commande le Corsaire *le Louis Quinze*, de Calais, s'est emparé du Navire *la Cecile*, d'Arbrow, chargé de tabac & d'autres marchandises, & il l'a envoyé à Dunkerque.

On apprend de la Rochelle que les Cor-

faires *le Lyon* & *l'Eclair*, de Bayonne, montés par les Capitaines Lalande & Saboulin ont fait conduire dans ce premier Port *l'Atlas*, de deux cent soixante tonneaux, chargé de sucre, & *le You Millety*, de Glascow, chargé de ballots de toile.

Les lettres écrites de Bayonne marquent que le Capitaine du Crabon, commandant le Corsaire *la Victoire*, s'est rendu maître des Navires *le Nancy*, de trois cent tonneaux, chargé de differentes marchandises; *le Pacquebot de la Barbade*, de cent tonneaux, dont la cargaison consiste en poudre & en armes à feu, & *le Villet*, de Londres, de quatre cent cinquante tonneaux, armé de vingt-deux canons, & dont le chargement est composé de differentes marchandises.

Le Corsaire *la Basquoise*, dont est Capitaine M. Samson Dufourcq, s'est emparé d'un Navire armé de douze canons & douze pierriers, lequel a été conduit à Saint Jean de Luz.

DESCRIPTION de la fête donnée le 12 Mars 1747 à S. A. Electorale de Cologne par M. l'Abbé Aunillon, Ministre du Roi auprès de ce Prince, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.

CEtte fête fut annoncée au peuple dès le matin par une triple décharge de toute l'artillerie des remparts de la Ville, lesquelles furent renouvellées à midi & à onze heures du soir pour terminer la fête.

Toute la maison de ce Ministre, qui est une des plus belles & des plus grandes de la Ville, fut illuminée de lampions suivant l'ordre de sa propre architecture. L'illumination étoit terminée en bas par une rampe de pots à feu, & partagée au second ordre par une autre rampe de flambeaux de cire blanche.

Un grand balcon qui forme le milieu de tout l'édifice soûtenoit un tableau transparent, de dix-huit à vingt pieds de hauteur, représentant un cartouche orné de guirlandes de fleurs & de divers attributs, convenables au sujet de la fête, & surmonté par la couronne de Dauphin. Au milieu

du cartouche ; sur une mer, étoit peint un Dauphin sur lequel étoit assis le Dieu de l'Hymen, tenant de sa main droite son flambeau allumé & entouré d'un faisceau de Lys ; & de la main gauche l'écusson de Saxe & de Pologne appuyé sur le Dauphin, avec cette legende :

Novum decus liliis addam.

Les deux côtés du balcon en retraite étoient aussi ornés de transparents, sur lesquels étoient peints des génies soûtenans les écussons de France à la droite, & de Pologne & Saxe à la gauche, entourés & suspendus par des guirlandes de fleurs.

Les appartemens hauts & bas de ce Ministre étoient éclairés par plusieurs lustres, girandoles & bras garnis d'une infinité de bougies.

M. l'Abbé Aunillon eût l'honneur d'y recevoir à souper S. A. Electorale de Cologne & leurs A. E. le Duc & la Duchesse de Baviere, accompagnés d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour de ces Princes, parmi lesquels étoient tous les Ministres & Grands Officiers de la Maison de S. A. Electorale.

Il y a eu deux tables ; celle de Leurs A. E. étoit de vingt-quatre couverts servie à trois services.

Le fruit représentoit sur un plan de trente-six plâteaux joints l'un à l'autre, dans le milieu un Temple de l'Hymen soûtenu par douze colonnes de seize pouces de haut, dans lequel étoient représentés Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine se donnans la main. Aux deux côtés du Temple, sous deux vestibules étoient d'un côté la Victoire avec des trophées d'armes, dont un génie suspendu en l'air couronnoit Monseigneur le Dauphin d'une Couronne de laurier, & de l'autre Minerve avec des trophées des Arts, dont un génie présentoit à Madame la Dauphine une Couronne de Dauphin. Le milieu du Temple étoit surmonté de quatre Dauphins soutenans la Couronne de France, & des deux extrêmités étoient deux terrasses environnées de balustrades sur lesquelles plusieurs Amours formoient des jeux & des concerts.

On voyoit aux deux extrêmités de ce Temple, d'un côté la Seine dont les eaux étoient chargées de plusieurs cignes, de l'autre côté l'Elbe, sur lequel un Dauphin portant le Dieu d'Hymen avec son flam-

beau & l'écusson de France, paroissoit nager sur la surface des eaux, vers la source de ce fleuve des jardins environnoient de toutes parts l'édifice & les fleuves.

Les santés de Sa Majesté, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de l'Electeur & des Princes de sa Maison, y furent bûës dans les grands verres au bruit du canon, les vins les plus rares y ont été présentés aux convives, & toute la Maison de l'Electeur a été traitée.

Il y a eû pendant le souper un concert de trompettes & de cors de chasse.

EXTRAIT d'une Lettre écrite à M. de la Bruere par M. De...

IL n'est personne, M, qui ne convienne de la nécessité indispensable d'une ample connoissance de l'Arithmétique pour réussir dans le Commerce.

Notre siécle nous offre un homme, qui par les secours de la nature est parvenu à une profonde connoissance des Changes étrangers, des Négociations, des Correspondances, des Arbitrages, & de la tenuë des Livres à parties doubles, & qui joint à la supériorité de ses talens

une heureuse facilité de se faire entendre, même à ceux que la nature a rendus le moins capables de réussir.

C'est le sieur *Lebez*, Maître Expert Juré Ecrivain de la ville de Paris, à qui il ne manque que des témoins de son habileté : pour prévenir la défiance du public sur les promesses qu'on lui fait, le sieur Lebez a formé le généreux dessein d'ouvrir gratuitement une école publique particuliere pour le service de ceux à qui la médiocrité de leur fortune ne permet pas de reconnoître les soins d'un habile Maître.

Il n'exige pour reconnoissance, qu'un peu d'attention & d'exactitude de la part de ceux qui voudront bien se soumettre à ses lumieres. Je suis, &c.

Le sieur Lebez demeure ruë de l'Echelle proche les Thuilleries.

Le Samedi 25 de ce mois Leurs Majestés prirent le deüil pour la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar, Mere de la Reine.

LE PHILOSOPHE ET LE PANTIN,

FABLE.

A Mademoiselle de L....

LEs Pantins du beau Sexe ont mérité l'amour ;
Vous voulez que sur eux j'imagine une Fable ;
Est-ce pour honorer ou rendre méprisable
Ce goût nouveau qui charme & la Ville & la Cour ?
Censeur amer, faut-il que de ma bile
Stoïquement j'épanche les aigreurs,
En retraçant cette ardeur puerile
Que les Pantins excitent dans les cœurs ?
Non, selon vous il est plus sage
De s'instruire, en riant des sottises d'autrui :
C'est aussi sur ce plan que je vais aujourd'hui
De ma Fable à vos yeux crayonner une image,
Et puisque mon sujet est par vous désigné,
Seule vous avez droit au tribut de ma veine :
Mais quand j'écris pour une Sévigné,
Que ne puis-je être un la Fontaine !

Un Philosophe, en voyant d'un Pantin
La voltigeante & bizare structure,

Se lamentoit sur le goût enfantin
Qu'on a pour agiter sa comique figure,
Quand un fil allongé dilate ses ressorts,
Et fait à nos regards avec mainte posture
En sautillant grimacer tout son corps.
Quel tems, s'écria-t'il, que le siécle où nous sommes !
Nous voyons en enfans se transformer les hommes :
L'esprit leur offre en vain ses utiles trésors ;
Loin d'eux, sans nul retour, le tems s'envole ; on l'use
A mouvoir d'un carton l'assemblage indécent,
Dont l'ébranlement les amuse,
Ainsi que l'on charme un enfant
Qu'avec une poupée enchante sa nourrice.
Notre Héraclite après ce beau discours
Voulut pourtant essayer l'exercice
Qui fait faire au Pantin & ses sauts & ses tours,
Mais le fil qu'il toucha dénoüa de sa langue,
Sans le sçavoir, les mouvemens nouveaux,
Et le Pantin à son tour, en ces mots
Au grave Philosophe adressa sa harangue.
Les tours, les grimaces, les sauts,
Que je fais quand un fil ébranle ma stature,
Qui selon vous n'amuse que les sots,
Des hommes néanmoins expriment la peinture.
Pour vous, *la vanité*, voilà votre vrai *fil*,

Qu'on le touche ? on vous verra faire,
Souple, pliant, actif, subtil,
Mille tours pour la satisfaire.
Ames avides, qu'un fil d'or
Eclatte ? en cent façons il ébranle votre ame;
Et pour grossir votre trésor,
Que ne fait point en vous l'ardeur qui vous enflâme ?
La corde de ton arc, Amour impérieux,
N'est-elle pas ce fil d'où naît cette souplesse
Qui remuë avec tant d'adresse
Les cœurs que tu soûmets au pouvoir de tes feux ?
Caprice, passions, préjugés, ignorance,
Vous êtes des fils aussi forts,
Qui des plus violens transports
Chés les mortels excitez l'indécence.
Notre Sage à ces traits connoissant les humains,
Au Pantin imposa silence :
D'un fil chacun de nous éprouve la puissance;
Va, dit-il, plus que toi nous sommes des Pantins.

De Saulx.

MARIAGES ET MORTS.

LE Jeudi 9 de ce mois a été fait en la Paroisse de S. Roch *à Paris*, *le mariage de Louis-Paul de Brancas, dit le Marquis de Brancas*, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Brancas, en Octobre 1739, Brigadier des Armées du Roi du 1 Mai 1745, avec Dlle Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme de Gizeux, fille de René-Simon Grandhomme, Seigneur de Gizeux en Anjou, Arvillé, Hommes, le Plessis-au-Maire, les Ricordieres, &c. Maître des Cérémonies de France, & de D. Marie-Anne de la Motte. M. le Marquis de Brancas est frere puîné de M. le Comte de Forcalquier, Lieutenant Général au Gouvernement de Provence, lequel est marié depuis le 6 Mars 1742 avec D. Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy & de laquelle il n'a point d'enfans. Il est né le 25 Mai 1718, & fils de Louis de Brancas de Forcalquier, Marquis de Cereste, Baron du Castellet, Seigneur de Roscon, de Montjustin & de Vetrolle, Maréchal de France, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison-d'or, Lieutenant Général en Provence, Gouverneur des Ville & Château de Nantes & Commandant en Bretagne, & de D. Elizabeth-Charlotte Candide de Brancas-Villars, mariée le 24 Janvier 1696, & morte le 26 Août 1741. Voyez pour la Généalogie de l'illustre Maison de Brancas, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Vol. 5. fol 277. & le premier Volume de l'Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, par M. Pithon-Curt, fol. 194.

Le 16 fut fait à S. Eustache par M. l'Evêque de Blois (François de Crussol d'Uzés) le Mariage

d'Anne-Emanuel-François-Georges *de Crussol d'Uzés d'Amboise*, *dit le Marquis de Crussol d'Amboise*, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre, avec Dlle Claude-Louise-Angélique Bersin, fille de M. Jean-Baptiste Bersin, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audiencier de France, & de D. Louise-Angélique Rondin. M. le Marquis de Crussol est né le 30 Mai 1726, & fils de feu Jean-Emanuel de Crussol d'Uzés Marquis d'Amboise, & de D. Anne-Martine-Louise Maioul de Fors, mariés le 24 Juin 1725. Il est neveu de M. l'Evêque de Blois, & petit-fils d'Alexandre Gallios de Crussol de S. Sulpice d'Amboise, Comte d'Amboise & de D. Charlotte-Gabrielle de Timrune de Valence. La Branche dont il sort, est cadette de celles des Ducs d'Uzés, des Marquis de Montauzier, des Marquis de Crussol-l'Estrange & des Marquis de Saint-Sulpice, & descend comme eux de Jacques de Crussol Duc d'Uzés, Pair de France, par la mort d'Antoine de Crussol son frere, qui en avoit obtenu l'érection par Lettres du mois de Mai 1565, comme on le peut voir dans la Généalogie de cette illustre Maison, rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 3. fol. 762.

Dame Christine *Groppo*, veuve de M. Denis de Haye, lequel a été employé pendant quarante ans en Ambassade ou dans diverses négociations près de differentes Cours, mourut le 17 Janvier dans son Château de la Boutselle, âgée de 83 ans.

La nommée Marie *Jacob* est morte à Raintemout en Bretagne, dans sa 105e. année de son âge.

Le 24 Février Henri *Cochin*, Ecuyer Conseiller-Secretaire du Roi, ancien Avocat au Parlement, Administrateur de l'Hôtel-Dieu & des Incurables, mourut à Paris dans la 60e. année de

son âge, laissant de son Mariage avec Jeanne-Helene Renard, Henri-Augustin Cochin Ecuyer, destiné à la robe, & Marie-Helene Cochin, mariée depuis le 18 Juillet 1740, avec Gerard-François *Michel* de Montpezat, Conseiller au Grand-Conseil & Grand Rapporteur en la Chancellerie de France.

Le 25 Henri *de Cordouan Comte de Langey*, ancien Lieutenant des Gardes du Corps du Roi & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris âgé de 80 ans, sans enfans; il avoit pour frere aîné Philippe de Cordouan, Marquis de Langey, qui de son Mariage avec D. Hardouine-Françoise de Broffin de Meré avoit eu N... de Cordouan, Marquis de Langey fils unique, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment des Gardes Françoises & Brigadier des Armées du Roi, tué au combat d'Ettingen le 27 Juin 1743, sans avoir été marié, & pour sœur D. Anne-*Henriette* de Cordouan, mariée le 14 Mai 1703, avec Charles Houel, Marquis d'Houelbourg à *la Guadeloupe* en Amérique, Maréchal des Camps & Armées du Roi & Gouverneur de l'Isle de Rhé, mort le 29 Janvier 1735, & elle mourut le 20 Décembre 1719. *Ils étoient* tous trois enfans de *René de* Cordouan, Marquis de Langey, *Seigneur* de la Rochebernard, Colonel d'un Régiment de Cavalerie étrangere, & de D. Diane de Montour de Benece, sœur de M. le Maréchal Duc de Navailles. Le nom de Cordouan est marqué entre les Nobles de la Province du Mayne, par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, & ses Armes sont d'or à une Croix engrélée de sable & cantonnée de quatre Lyons de gueules, lampassés & armés de sable.

Le 27 M. Julien Florian *Jametz Sieur de Gourney*,

Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mourut à l'âge de 52 ans. Il avoit épousé D. Claude Verduc, sœur d'Yves Verduc, Conseiller au Parlement.

Le ... Mars Charles-François *de Nettancourt de Haussonville Comte de Vaubecourt*, Colonel du Régiment de Dauphiné depuis le 15 Mars 1740, mourut à Geneſt près de Graſſe, où étoit son Régiment; il étoit âgé de 28 ans, & fils de Charles-François-Hiacinthe de Nettancourt, Seigneur de Neufville & de D.... de Vaſſignac, & il avoit été marié le 20 de Mars 1736 avec D. Jeanne-Henriette de Chatenet de Puyſegur, fille aînée de Jacques de Chaſtenet, Marquis de Puyſegur, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de D. Jeanne-Henriette-Auguſtine de Fourcy; feu M. le Comte de Vaubecourt laiſſe un frere Cadet, dit le Vicomte de Nettancourt, Capitaine dans le Régiment de Dauphiné, auquel le Roi a accordé le Régiment vacant par la mort de son frere. Voyez la Généalogie de la Maiſon de Nettancourt, une des plus anciennes de Champagne dans le Nobiliaire de cette Province, imprimé en 1668 par ordre de M. de Caumartin, alors Intendant de Juſtice, & dreſſé par M. d'Hozier.

Le 3. Louis *Bontems*, premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, Gouverneur du Palais des Tuilleries, Bailly & Capitaine des Chaſſes de la Varenne des Tuilleries & Chevalier de l'Ordre de S. Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, mourut au Château des Tuilleries dans la 43^e^. année de ſon âge; il étoit filleul du Roi, & avoit épouſé au mois de Février 1735. D..... Belon, fille de Jean Belon, Ecuyer, Conſeiller-Secretaire du Roi, & il en laiſſe deux filles & un fils âgé de ans, auquel le Roi a donné la Charge de premier

alet-de-Chambre ordinaire de Sa Majesté. Il étoit ls de feu Louis-Aléxandre Bontems, Chevalier, ommandeur, Prévôt & Maître des Cérémonies es Ordres de Notre-Dame du Mont Carmel & de Lazare de Jérusalem, premier Valet-de-Chame ordinaire du Roi, Bailly & Capitaine des hasses de la Varenne du Louvre, & Capitaine-oncierge du Palais, Château & Jardin royal des uilleries, sur-Intendant des Bâtimens & Jardins la Reine, & ci-devant Gouverneur de la Ville Rennes en Bretagne, mort au Château des uilleries, le 22 Mars 1742, & de D. Charlotte le asseur de Saintvrain, sa premiere femme, morte 29 Août 1709, & petit-fils d'Aléxandre Bonms, aussi premier Valet-de-Chambre ordinaire u Roi, Intendant des Châteaux, Parcs & Doaines de Versailles & de Marly, & Secretaire énéral des Suisses & Grisons, mort le 17 Janvier 701, & de D. Marie-Marguerite Bosc, morte le 1 Mars 1674.

Le 4 D. Angélique *Denyellé*, veuve de Jean-ouis Barré, Auditeur des Comptes du 16 Mai 588, & avec lequel elle avoit été mariée le 3 uillet 1690, mourut à Paris, laissant de son Maage Louis Barré, Seigneur de Guyon-Boulart, çu Conseiller au Parlement le 11 *Mai* 1720, veuf epuis le 27 Décembre 1736, de D. Anne-Louiseerani de Varannes, duquel Mariage est née D. larie-Louise Barré, mariée le 3 Février 1739 avec harles-Louis Aubin, Conseiller au Parlement.

Le 7 Jean-Baptiste *des Galloys de la Tour*, emier Président au Parlement d'Aix, mourut à x âgé de 67 ans, étant né le 26 Janvier 1681; il oit été reçu Conseiller au Parlement de Paris le Août 1703, puis pourvu de la Charge de Maîdes-Requêtes par Lettres du 23 Février 1712,

nommé Intendant de Justice en Bretagne en 1728, & enfin Premier Président au Parlement de Provence & Intendant de Justice de la même Province en 17.4. Il étoit fils de Pierre des Galloys, Seigneur de la Tour, Vicomte de Glené, & de D. Anne le Gendre de Saint Aubin, & il avoit épousé ... de laquelle il a laissé entr'autres enfans Charles-Jean-Baptiste des Galloys de la Tour, Vicomte de Glené, né le 12 Mars 1715, reçu Conseiller au Parlement de Provence en 1735, puis pourvu de l'Office de Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi sur la démission de son pere, par Lettres du 7 Août 1738, & Président au Grand Conseil par Commission du 18 Mai 1740, & aujourd'hui Intendant de Justice en Provence depuis 1744. Mrs de la Tour portent pour Armes de Sable à un sautoir d'or.

Le 13 mourut à Paris Arthus-Louis Thimoléon *Comte de Gouffier*, Capitaine de Cavalerie au Régiment Dauphin, né le 23 Juin 1727, fils aîné de François-Louis de Gouffier, Marquis de Thois & Comte de Passavant, ancien Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & de Dame Armande-Louise de Gouffier son épouse, fille unique de Pierre Marc-Antoine de Gouffier, Comte de Caravas; il avoit épousé le 23 Avril 1746 D. Magdeleine-Bernardine-Marguerite Kadot de Sebbeville, fille puînée de feu Charles-Louis-Frederic Kadot, Comte de Sebbeville, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & d'Elizabeth-Thérese-Marguerite Chevalier de Montigny sa femme, il n'y a point eu d'enfans de ce Mariage. Voyez pour la généalogie de cette Maison illustre par son ancienneté, ses alliances, & par les dignités & les services militaires, le 5e. Volume de l'Histoire des grands Officiers de la

Couronne, fol. 605. à l'article du Duché de Gousier Rouannois.

M. le Curé de S. Sulpice, dont le zéle infatigable & les talens éminens se consacrent avec tant de succès au bien public, vient de faire publier un état des mariages, baptêmes & morts de sa Paroisse pendant l'année 1746, distinctement mois par mois. On voit par cet état que le nombre des mariages est de 533, celui des baptêmes de 2351, celui des morts de 1626.

On en compte depuis un jour jusqu'à un an inclusivement,

Garçons,	169.
Filles,	142.
Depuis un an jusqu'à 7 ans. Garçons,	228.
Filles,	214.
Depuis sept jusqu'à 10. Garçons,	37.
Filles,	33.
Depuis 10 ans jusqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	803.
	1626.

Dans l'année 1744 le nombre des morts avoit été de 1446, sçavoir, depuis un jour jusqu'à un an.

Garçons,	169.
Filles,	117.
Depuis un an jusqu'à 7. Garçons,	139.
Filles,	158.
Depuis 7 ans jusqu'à 10. Garçons,	13.
Filles,	16.
Depuis 10 ans jusqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	834.
	1446.

En 1745 le nombre des morts a été de 1405, sçavoir,

Depuis un jour jusqu'à un an. Garçons,	129.
Filles,	118.
Depuis un an jusqu'à 7. Garçons,	137.
Filles,	154.
Depuis 7 ans jusqu'à 10. Garçons,	18.
Filles,	20.
Depuis 10 ans jusqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	829.
	1405.

On observera que pendant ces trois années le nombre des morts est fort inférieur à celui des baptêmes, ce qui peut s'imputer à plusieurs causes. 1°. Beaucoup d'enfans meurent en nourrice, hors de Paris, & plusieurs habitans sont engagés dans les armées.

Nota. On compte dans la Paroisse de S. Sulpice 80000 ames.

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION du Roi, qui ordonne ce qui doit être fait pour la perception du droit établi sur les Cartes par celle du 16 Février 1745. Donnée à Fontainebleau le 21 Octobre 1746. Registrée en Parlement.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, qui décharge les Employés des Fermes à Sedan, du payement des sommes auxquelles ils ont été com-

pris par les Collecteurs dans les rôles de l'imposition établie pour la pension des Enfans trouvés dans ladite Ville & ses dépendances ; & leur défend de comprendre lesdits Employés dans aucun rôle. Du 10 Janvier 1747.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, registrées en la Chambre des Comptes, qui nomment un Receveur & Payeur & un Contrôleur des Rentes créées sur le produit des deux sols pour livre en sus du Dixiéme, & sur la Ferme générale des Postes, par Edits du mois de Décembre 1746. Données à Versailles le premier Février 1747.

ORDONNANCE du Roi, concernant les nouveaux Bataillons dont le Roi a ordonné la levée dans son Infanterie Françoise. Du 20. Février.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les habitans de Saint-Germain en Laye seront compris dans les rôles des Tailles & autres impositions des Paroisses circonvoisines & autres dans lesquelles ils se trouveront avoir fait des acquisitions d'héritages posterieurement à l'Arrêt du Conseil du 2 Mars 1715 ; comme aussi pour raison de celles qu'ils pourront y faire à l'avenir. Du 21 Février.

TABLE.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose, l'Ambition, *Ode*, 3
Mémoire sur une apparition singuliere, 7
Epitre à un Etudiant en Médecine, 10
Lettre sur les Anes de Bourges, 13
Quatrains de M. de Haulteterre, 17
Portrait de M. de la Motte, 21
Essai d'une Tragédie, 28
Epitre d'un fils à sa mere, 44
Refléxions morales, 45
Sonetto del Petrarca, 50
Imitation, 51
Hygie, Allégorie, 52
Réponse en Vers, 56
Dissertation sur le 430e Vers du sixiéme Livre de l'Enéide de Virgile, 57
Conseils donnés à une jeune personne par M. Cottereau, 67
Lettre de M. Tollot à un Etudiant en Pharmacie, 70
Vers à Mad. C *** sur ses vapeurs, 86
Discours du Lord Balmerino avant que d'être décapité, 89
Réponse à M. de L **, 94
Pensées & Refléxions morales, 98
Mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Février, 103
Enigmes & Logogryphe, 104
Nouvelles Littéraires & des Beaux-Arts. Abregé de l'Histoire des Insectes, 106
Nouvelle Edition de la Tragédie de *Didon*, 107

Græcorum Sigla lapidaria à Marchione Scipione Maffeo, 111
Traduction Italienne des deux premiers Chants de l'Iliade & du premier de l'Eneide, par M. Maffei, *ibid.*
Lettres de Cicéron, traduites en François, *ibid.*
dition des Pseaumes sur le Texte de la Vulgate, 113
Le Préjugé vaincu & la dispute, Comédies, 114
ssais de Sermons, *ibid.*
Treiziéme Lettre d'un Hollandois, 115
ournal de la Campagne du Roi en 1746, *ibid.*
echerches sur les Navires des Anciens, *ibid.*
e Roman, Comédie, 116
es vrais principes de la Langue Françoise, *ibid.*
ecueil de Fables nouvelles, 118
'Almanach & le Roman, *Fable*, 120
nstruction sur l'usage des Lunettes, 121
eflexions sur les anciens peuples Chaldéens, &c. *ibid.*
stampes nouvelles, 122
ouvelles Cartes, *ibid.*
éponse en Vers de M. Desforges Maillard, 123
ogramme de l'Académie de Chirurgie pour l'année 1748, 124
elui de l'Académie de Pau pour la même année, 126
hanson notée, 127
ectacles, nouveau Prologue de l'Opera de Persée, sur le Mariage de Monseigneur le Dauphin, *ibid.*
s Fêtes de l'Hymen, nouveau Ballet sur le même sujet, *Extrait*, 131
Mari retrouvé remis au Théatre François, 145
eces joüées à la Cour, 146

:onde représentation du Ballet de *l'année ga-ante*, *ibid.*
ouvelles Etrangeres, Constantinople, 149
ssie, 150
ede, 151
emagne, 154
pagne, 162
lie, 163
ande Bretagne, 167
ovinces-Unies, 173
urnal de la Cour, de Paris, 175
iese dédiée à Monseigneur le Dauphin, 176
Opera de *Persée* représenté à la Cour, avec un nouveau Prologue de la composition de M. de la Bruere, 176
:onde représentation du même Opera & du même Prologue, 177
uvernement & Régimens donnés par le Roi, *ibid.*
nplois donnés dans la Gendarmerie & dans les Chevau-Légers, 178
s *Fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, nouveau Ballet représenté à la Cour, 180
néfices donnés, 181
Corps de Ville complimente Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine sur leur Mariage, *ibid.*
scription du feu d'artifice tiré devant l'Hôtel de Ville, 182
lation d'un combat naval, 184
it publié à Bruxelles, 187
e donnée par M. le Duc de Boutteville, Commandant de cette Ville, à l'occasion du Mariage de Monseigneur le Dauphin, 188
tre Fête donnée à Namur par M. le Comte de Lowendalh à la même occasion, 189

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

3 . w
1 . 16

6 . 06
0 . 14

Extrait d'une lettre du Camp de Grasse,
Prises de Vaisseaux,
Description de la Fête donnée à l'Electeur de
logne par M. l'Abbé Aunillon au sujet du
riage de Monseigneur le Dauphin.
Extrait de lettre écrite à M. de la Bruere,
Deüil pris par leurs Majestés pour la mort
Reine de Pologne,
Le Philosophe & le Pantin, *Fable.*
Mariages & Morts,
Récapitulation des mariages, baptêmes &
sur la Paroisse de S. Sulpice pendant l'
1746,
Arrêts notables,

La Chanson notée doit regarder la page

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

3 . w
1 . 16

6 . 16
0 . 14